

Publications of the Institute
for the History of Arabic-Islamic Science

Numismatics
of the
Islamic World
Volume 24

Publications of the
Institute for the History of
Arabic-Islamic Science

Edited by
Fuat Sezgin

NUMISMATICS
OF THE
ISLAMIC WORLD

Volume 24

Arab-Byzantine Coins
and Arabic Coins
of the
Crusaders

Studies
Collected and Reprinted

2003

Institute for the History of Arabic-Islamic Science
at the Johann Wolfgang Goethe University
Frankfurt am Main

**NUMISMATICS
OF THE
ISLAMIC WORLD**

Volume
24

**ARAB-BYZANTINE COINS
AND
ARABIC COINS
OF THE
CRUSADERS**

Studies
Collected and Reprinted
by
Fuat Sezgin

in Collaboration with
Carl Ehrig-Eggert, Eckhard Neubauer,
Mazen Amawi

2003

Institute for the History of Arabic-Islamic Science
at the Johann Wolfgang Goethe University
Frankfurt am Main



٣٨٩٦٩٢

50 copies printed

ISSN 1611-1869

ISBN 3-8298-8029-4

© 2003

Institut für Geschichte der Arabisch-Islamischen Wissenschaften

Westendstrasse 89, D-60325 Frankfurt am Main

www.rz.uni-frankfurt.de/fb13/igaiw

Federal Republic of Germany

Printed in Germany by

Strauss Offsetdruck, D-69509 Mörlenbach

TABLE OF CONTENTS

<p>Bose, Curt: <i>Über Arabisch-Byzantinische Münzen. Sendschreiben an Herrn F. de Saulcy in Metz.</i> Grimma 1840. IV, 25 pp.</p>	1
<p>Sabatier, J[ustin]: <i>Monnaie d'Alexis Ier Comnène avec deux contremarques en caractères arabes-cufiques.</i> Mémoires de la Société Impériale d'Archéologie (St. Pétersbourg/Paris/Berlin) 4. 1850. pp. 11-16; 1 pl.</p>	33
<p>de Bartholomaei, Jean: <i>Lettre à M. B. de Köhne sur un dépôt de monnaies déterrés à Tiflis, en 1858.</i> Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappen-Kunde (Berlin), N.F. 1859-1862. pp. 65-71; 1 pl.</p>	41
<p>Stickel, Johann Gustav: <i>Neue Ermittlungen auf byzantinisch-arabischen Bildmünzen, mit einem Anhang.</i> Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft (Leipzig) 23. 1869. pp. 174-182; 1 pl.</p>	50
<p>Karabacek, Josef: Review of: Stickel, Johann Gustav: <i>Neue Ermittlungen auf byzantinisch-arabischen Bildmünzen, mit einem Anhang.</i> Numismatische Zeitschrift (Wien) 1. 1869 (1870). pp. 191-196.</p>	61
<p>Karabacek, Josef: <i>Die angeblichen ΛEO-Münzen arabischer Prägung.</i> Numismatische Zeitschrift (Wien) 2. 1870. pp. 52-59.</p>	68
<p>Kirkbride, A.S.: <i>Coins of the Byzantine-Arab transition period.</i> The Quarterly of the Department of Antiquities in Palestine (Jerusalem/London) 13. 1948. pp. 59-63; 3 pls.</p>	77
<p>Jungfleisch, Marcel: <i>Un poids monétaire en verre arabo-byzantin.</i> Bulletin de l'Institut d'Égypte (Cairo) 29. 1946-1947 (1948). pp. 13-17.</p>	85

Walker, John: <i>Two Arab-Byzantine dinars</i> . The British Museum Quarterly (London) 20. 1955. pp. 15-16; 1 pl.	91
Balog, Paul: <i>Poids monétaires en verre byzantino-arabes</i> . Revue belge de numismatique (Bruxelles) 104. 1958. pp. 127-137; 1 pl.	95
Miles, George C.: <i>Byzantine miliaresion and Arab dirhem: Some notes on their relationship</i> . The American Numismatic Society. Museum Notes (New York) 9. 1960. pp. 189-218; 4 pls.	107
Schlumberger, L.-G[ustave]: <i>Les principautés franques d'Orient d'après les plus récentes découvertes de la numismatique</i> . Revue des Deux Mondes (Paris) 15. 1876. pp. 568-595.	142
Lavoix, Henri: <i>Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les Croisés</i> . Paris 1877. 62 pp.	171
de Vogüé, [Melchior]: <i>Monnaies et sceaux des Croisades. Lettre à M. Schlumberger</i> . Mélanges de Numismatique (Paris) 2. 1877. pp. 168-196; 3 pls.	232
Schlumberger, Gustave: <i>Numismatique de l'Orient latin</i> . [Paris 1878.] Repr. Graz 1954. pp. 130-143: <i>Monnaies d'imitation arabe frappées par les Francs de Syrie et de Palestine. Part illustrée</i> : 1 pl. <i>Supplément & Index alphabétique</i> [Paris 1882.] Repr. Graz 1954: pp. 8-11.	265
Heyd, W[ilhelm]: <i>Über die angeblichen Münzprägungen der Venerianer in Accon, Tyrus und Tripolis</i> . Numismatische Zeitschrift (Wien) 11. 1879. pp. 237-242. ...	291
Blancard, Louis: <i>Le besant d'or sarrazines pendant les Croisades. Étude comparée sur les monnaies d'or, arabes et d'imitation arabe, frappées en Égypte et en Syrie, aux XII^{me} et XIII^{me} siècles</i> . Suivie de <i>La Table des poids de 300 dinars fathimites dressée par H[enri] Sauvaire</i> . Marseille 1880. 48 pp.; 1 pl.	297

Table of Contents

VII

Balog, Paul; Jacques Yvon: *Monnaies à légendes arabes de l'Orient latin.*

Revue Numismatique (Paris), 6e série, t. 1. 1958. pp. 133-168; 6 pls.

345

Ueber

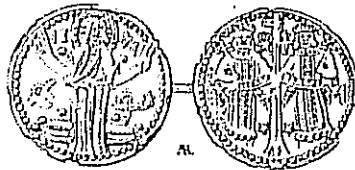
**Arabisch-Byzantinische
MÜNZEN.**

Sendschreiben

HERRN F. DE SAULCY

in Metz

von
CURT BOSE.



Grimma, 1840.

Verlag von Julius Moritz Gebhardt.

Verehrter Freund!

Durch Ihre neueste Arbeit:

Lettres à Mr. REINAUD, membre de l'institut royal de France, sur quelques points de la numismatique arabe, (Paris, 1859. 8. av. 5 pl.)

haben Sie der gelehrten Welt gezeigt, dass Ihre, bisher durch mehrere der schätzbarsten Werke bekannten Studien in den numismatischen Wissenschaften eine Ausdehnung erlangt haben, welche die Bezeichnung der Allseitigkeit vollkommen und in jeder Beziehung verdient.

Sie treten in einem Felde auf, das bisher leider noch immer zu wenig berücksichtigt wurde, und selbst heut zu Tage zu den vernachlässigten

gerechnet werden muss. Freilich ist dadurch auf demselben der Weg zu neuen Resultaten und Forschungen aller Art offen geblieben, aber der Klippen und Hindernisse sind auch nicht wenig, und mancher Versuch ist bereits daran gescheitert.

Die Sprachkenntniss ist es vorzüglich, welche die Liebhaberei für arabische und überhaupt orientalische Münzen sehr beschränkt und deren Studium gegen andere Theile der Münzwissenschaft in den Hintergrund treten lässt. Selbst bei öffentlichen Sammlungen scheint diess Einfluss zu haben, denn auch dort werden orientalische Münzen eben nicht gesucht, ja man hält sie sogar für einen Luxusartikel. Sie haben dieses Hinderniss glücklich überwunden und zugleich gezeigt, dass es LUNEN in

Allem daran gelegen war, eben kein Hinderniss darin zu finden.

Mit vielem Vergnügen habe ich diese drei Briefe wiederholt gelesen, dabei aber gefunden, dass meine Ansichten nicht immer mit den **Innere** übereinstimmen. Zunächst war es der zweite Brief, der meine Aufmerksamkeit fesselte. Meiner Ansicht nach steht er zu abgerissen da und ich glaube, dass eine Untersuchung über das arabische Münzwesen vor dem Jahre 76 der Flucht im Allgemeinen vorgenommen werden muss, um daraus ein sicheres Resultat für die Kupfermünzen zu erhalten.

Dieser Ansicht zufolge ist der nachstehende Aufsatz ausgearbeitet, von dem ich wünsche, dass er ein Zeugnis meines redlichen Willens ablegen

möge. Indem ich denselben an Sie zu richten mir erlaube, füge ich die Bitte bei, ja keinen zu hohen Maassstab daran zu legen, am wenigsten den, welchen Sie an Ihre eigenen Arbeiten zu legen gewöhnt sind.

Nehmen Sie, werthler Freund, diesen kleinen Versuch zur Aufhellung eines noch sehr dunklen Theiles der Münzkunde als den Beweis der innigen Verehrung und Freundschaft, aber möglichst nachsichtig auf.

Leipzig im Februar 1840.

Das Studium der orientalischen Münzkunde hat in den letzten zwanzig Jahren so viele und so bedeutende Fortschritte gemacht, dass heut zu Tage die Lücke, welche ehemals so fühlbar hervortrat, beinahe ausgefüllt und ergänzt ist. Ja es steht wohl fest, dass in der Hauptsache nur ein Punkt lückenhaft geblieben, nämlich die Bestimmung des Anfanges. Wann wurden die ersten arabischen Münzen geprägt? — Eine bestimmte Antwort auf diese Frage ist noch nicht gegeben; es ist aber auch nicht so leicht aus den verschiedenen, zum Theil schroff entgegengesetzten Nachrichten der arabischen Schriftsteller und den darüber herrschenden Ansichten neuerer Geschichtschreiber und Numismatiker das einzig Wahre hervorzuheben. Einen wesentlichen Uebelstand bildet die verhältnissmässig geringe Zahl der Münzen, die aus der ersten Zeit des Auftretens der Araber auf dem Weltchauplatze für uns sich erhalten haben. Diess und der Umstand, dass gerade die augenscheinlich ältesten dieser Münzen, so weit wir selbige kennen, nicht rein arabisches Gepräge zeigen, sondern nach byzantinischen Mustern, ja zum Theil mit griechischer Schrift, neben der arabischen, versehen sind, gaben bisher Gelegenheit zu den verschiedenartigsten Ansichten.

Diesen byzantinisch-arabischen Münzen haben die meisten Numismatiker einen Platz unter den Byzantinern angewiesen. Sestini, lett. T. II. p. 201, legte sie Leo dem Chazaren bei, weil er in der arabischen Legende Chazar und Damask zu erkennen glaubte. Ihm folgten die

meisten Numismatiker *), selbst in der neuesten Zeit. Andere dagegen schrieben sie den arabischen Chalifen zu, wie Marchant, *mélanges* p. 6. „*Tout considérée, il est probable que ces monnoies ont été frappées par les premiers califs, avant l'adoption du système monétaire qu'ils ont commencé à mettre en usage en 696 de J. C., 76 de l'hégire, 2^e de Leonce II.*“ — Castiglioni legt sie dem Heraclius, theils auch Leo IV. bei, und diesem Letzteren gemeinschaftlich mit seinem Sohne Constantiu **). Selbst Fraehn sprach sich in seiner Beurtheilung des Castiglioni'schen Werkes in gleicher Weise aus; ebenso de Sacy in der Beurtheilung des Werkes von Marsden. (*Numismata orientalia illustrata*. Lond. 1823. 25. 2 Bde. 4.) ***)

So steht die öffentliche Meinung noch jetzt, obgleich gewiss bereits mancher Sammler im Geheimen Zweifel gegen diese Ansichten erhoben haben mag. In meiner Sammlung nahmen diese Münzen von Anfang an die erste Stelle ein, weil ich mich nicht überzeugen konnte, dass sie erst nach dem Normaljahre für die mohammedanische Münzkunde, dem 76sten der Flucht, geprägt sein sollten. Sie haben in IHREM zweiten Schreiben an Herrn Reinaud zuerst diese Meinung öffentlich aufgestellt, und auf eine Weise ausgeführt, die um so wahrscheinlicher und um so vollständiger begründet dasteht, je mehr Sie dieselbe aus den historischen Daten und dem Wesen der arabischen Münzkunde, so weit wir über diese durch gleichzeitige Schriftsteller unterrichtet werden, zu erweisen bemüht gewesen sind.

Makrizi, der vorzüglichste Schriftsteller in dem Fache der arabischen Münzkunde, erzählt in seinem Werke, dass

*) Adler N. C. p. 170. Ramus, *Cat. Mus. Dan.* II. 2. p. 363. Zu dieser Bestimmung trug die Legende des Avers: *AEO* hauptsächlich bei, und noch jetzt ist die Erklärung derselben keineswegs genügend dargethan.

**) *Monete euliche* p. 317 etc. — besonders S. 319. — „*le descritte monete sono certamente posteriori alle vittorie riportate da Eraclio sopra i Persiani, in virtù delle quali la Palestina ritornò sotto il dominio romano, e sono anteriori alla conquista di questa provincia per parte dei Musulmani. Può quindi stabilirsene l'epoca fra gli anni 625 e 658 dell' E. V., cioè fra il 10 e il 160 dell' Egira.*“ — Adler *Coll. nova*, CV.

***) *Journ. des Sav.* 1825. Sept. p. 525.

zuerst der Chalif Omar Silbermünzen nach den Sassaniden-Typen habe prägen lassen: *) — „Tunc temporis Omar argenteos, secundum typum Kosroüm eorumque formam cudendos curavit, his exceptis addit in aliis: Laus deo; in aliis: Mohammed est legatus dei; in aliis: Non est deus nisi deus unus, in aliis denique: Omar; —“ etc. Weiter berichtet Makrizi: **)

„Osman in principem fidelium electus, numos cum epigraphe: Deus est maximus, durante chalifatu suo edidit. — Cudit Zaiad drachmas. — Moawiah denarios imagine sua gladio cincta insignitos percussit. — Abdallah f. Zobair omnium primus drachmas rotundas (titulis in orbem ductis praeditas), quae vero deformes, crassae et refectae fuerunt, percussit, quod nemo ante eum fecerat. In circuitu unius lateris insculpi curaverat: Muhammed est legatus dei; et alterius: praecipit deus observationem et iustitiam. Nec minus frater ejus Massab f. Zobair in Iraka drachmas percussit. — Quum autem post caedem Abdallae et Massab filiorum Zobair, universum imperium ad Abdalmalecum f. Merican devolutum esset, isque in pecuniam, pondera et mensuras diligenter inquisivisset, tunc anno hegirae 76, Chr. 695. denarios et drachmas cudi fecit. — Scripsit autem ad Hedsjadsjum Irakae existentem, ut similes numos cuderet. — Drachmarum autem constator fuit quidam servus Iudaeus, dictus Somair, unde drachmae Somairiae appellatae sunt, quarum typum monetalem Abdalmalec ad Hedsjadsjum misit eum mandato, ut eum drachmarum cudendarum causa ad omnes magnas civitates in tractibus extraneis ablegaret, etc. — (Tychs. add. I. p. 8. sq.) — Insculpi vero fecit super una facierum drachmae: Deus unus est; super altera: non est deus nisi deus; in unius circuitu: cuditur haec drachma in

*) Moeller de numis orientalibus comment. I. p. 4. Makrizi ed. Tychs. p. 79. — Trad. de S. de Sacy, p. 13.

**) ed. Tychs. p. 80 sqq. — Trad. de S. de Sacy p. 14 sqq. Vergl. damit Ibn-Roteiba in Eichhorn's Repert. IX. 203. — Elmacin, ed. Erpen. p. 64. und Ahmed Dimeschky bei Adler, Mus. Borg. T. II. p. IX.

urbe N., et in alterius circuitu: Mohammed est dei legatus, quem misit directione et vera religione, ut illam super omnes religiones superiorem redderet, si vel renuerent associantes. Idem ille iis etiam insculpsisse dicitur: dic, eum esse deum unum. Al-Hadsjadsj."

Aus diesen ausführlichen Nachweisen geht hervor, dass Abd-ul-Melik zuerst Münzen in Gold und Silber mit rein arabischen Typen ausprägte, nachdem bereits vor seinem Regierungsantritte das Münzen unter den Arabern üblich gewesen war, aber nach den Mustern der griechischen (byzantinischen) und Sassaniden-Münzen.

Bestätigt werden diese Angaben durch mehre andere arabische Schriftsteller, wie Malek ben Ans, der angiebt, dass die Goldmünzen des Abd-ul-Melik mit Stellen aus dem Coran versehen wären. (Adler N. C. p. VIII. — Moeller I. p. 5.) Ibn Koteiba versichert, dass Hedschadsch im Jahre 76 d. Fl. Gold- und Silbermünzen mit arabischen Inschriften geprägt habe. (Adler N. C. p. X.) Aehnliches berichtet Hadschi Kalfa in seinen chronologischen Tafeln bei dem Jahre 75 d. Fl. fügt aber bei, dass der Typus der goldenen bisher griechisch, der der silbernen persisch gewesen sei. Dieselbe Nachricht giebt Abu'l-Abbas Damascenus. (Adler N. C. p. IX.) — Andere Schriftsteller geben dasselbe Factum, aber bald das 75., bald das 76. Jahr d. Fl. an. Vgl. Adler N. C. p. VIII. XIII.

Hierzu tritt der Bericht des Makrizi in seiner Schrift über Maasse und Gewichte (Tych. p. 147.), wo es heisst: „*Primus autem, qui numos ad comma regum Persiae cudendos curaverit, fuisse dicitur Massab f. Zobair, qui fratris sui Abdallah iussu, anno 70, Chr. 659, in uno latere: benedictio, et in altero; per Deum numis inscripserit. Mutavit hoc Alhadsjadsj f. Jusuf anno post, et numis inscripsit: in nomine dei. Al-Hadsjadsj.* — (de Sacy, p. 72.)

Bei alledem ist in diesen Nachrichten immer nur von goldenen und silbernen Münzen die Rede, von einer Erwähnung der kupfernen findet sich keine Spur, und doch kann man nicht voraussetzen, dass bis in die Zeit der Re-

gierung des Abd-ul-Melik unter den muhammedanischen Völkern keine Kupfermünze (Scheidemünze) üblich gewesen. Diess allein ist ein wichtiger Grund für die Annahme, dass ein grosser Theil der arabisch-byzantinischen Münzen, die sich noch jetzt in ziemlich bedeutender Anzahl den Sammlungen einverleibt finden, jener Zeit angehören, über welche sich keine darauf bezüglichen Nachrichten vorfinden *).

Goldene Münzen aus jener Zeit vor Abd-ul-Melik sind mir noch nicht vorgekommen, auch erinnere ich mich nicht irgend etwas darüber gelesen zu haben, selbst nicht in den numismatischen Werken der neueren und neuesten Zeit. In Silber sind sie zahlreich vorhanden, ich möchte fast sagen zahlreicher, als es sich im Vergleich mit dem Vorkommen arabischer Münzen späterer Zeit erwarten liesse. Sie tragen das Gepräge der Chosroischen (على نقش الكسروية), d. h. der Münzen der persischen Könige von der Dynastie der Sassaniden, haben dieselbe Form, sind aber leichter und zum Theil geringhaltiger. Ganz übereinstimmend mit den Angaben bei Makrizi finden sich folgende Classen:

1) mit عمر, „Omar“ **).

Frähn erkannte in ihnen die von Makrizi erwähnten Münzen des Chalifen Omar und versetzte sie demnach in die Jahre 18—23 d. Flucht.

Frähn, die Chosroen-Münzen der früheren arabischen Chalifen. (Abhandl. d. Carl. Ges. Bd. 2. S. 401 ff.)

2) mit الله الحيد, „Allah gebührt das Lob.“

Auch diese werden aus demselben Grunde von Frähn dem Omar beigelegt; die veränderte Stellung der beiden Worte mache ja keinen Unterschied.

3) mit عبد الله, „Abd-ullah.“

Diess wäre vielleicht eine Münze des Abdallah, Sohn d. Zobair, dessen Makrizi erwähnt ***).

*) Der Nachricht des Bar-Hebraeus zum Jahre 1009 soll später gedacht werden.

**) Eichhorn, Repert. XVII. 227. — O. G. Tychsen Add. I. p. 32. Castiglioni p. LXXXIII. ass. prel. — T. G. Tychsen, de rei num. ap. Arab. orig. etc. in den Comment. Soc. Gotting. T. XV. p. 31.

***) ed. Tychs. p. 147.

- 4) mit الحجاج بن يوسف, *el-Hedschasch*, der Sohn Jusuf's, und mit dem Spruche, wie ihn Makrizi giebt.
Vgl. Frachn Rec. p. 4. 5.

Von allen diesen vier Classen sind mehrfache Münzen vorhanden, besonders von 1. und 4. — Ausserdem auch noch folgende:

- 5) mit جريز, *Dschoreir*. Ist diess vielleicht der Eroberer von Hamadan, der im Jahre 36 d. Fl. von Aly nach Syrien geschickt wurde? —

- 6) mit سعيد, *Said*.

Diess ist wohl der Statthalter von Chorasán, Sohn des Chalifen Osman. Abulfeda I. 370. Reise zu Abulfeda I. n. 108. — Frachn Rec. p. 4.

- 7) mit بشر, *Boschr*.

Tychsen, der diese Münze aus der Sammlung der Göttinger Universität edirte, (Comm. I. de num. Pers. p. 24.), las *Jaser*, يسر. Richtiger ist jedenfalls die Lesart *Boschr*; er war der Bruder Abd-ul-Melik's und Statthalter von Irak. (Hadschi Kalifa ad a. 71.)

- 8) mit هاني, *Hani*.

Frachn Rec. p. 4. no. 6.

- 9) mit مقابل, *Mokabil*.

Frachn ib. no. 7.

„So,“ sagt Frähu*), „hätten wir denn einen Theil der von Makrisy beschriebenen Chosroën-Münzen der früheren arabischen Chalifen wiedergefunden, geleitet durch die Kennzeichen, die er uns von denselben hinterlassen; wir hätten zugleich einige von ihm nicht namentlich angeführte eben der Art an's Licht gezogen und bestimmt; wir hätten gezeigt, dass die auf diesen vorkommenden Namen von Statthaltern sich fast sämmtlich in der Geschichte der Chalifen vor Abd-ul-Melik oder des Abd-ul-Melik's selbst nachweisen lassen, und dass der Cufische Schriftcharakter in diesen Na-

*) Abhandl. d. Curl. Ges. Bd. 2, S. 414. — Anderer Meinung war bereits früher O. G. Tychsen, s. add. ad introd. p. 33. u. Th. G. Tychsen in s. Commentatio I. de numis vet. Persarum p. 25. —

men so wenig, als in den Koransprüchen mit jener frühern Zeitperiode im Widerspruche steht, — und so wäre zugleich des wackern Makrisy's Ehre vor aller Verunglimpfung auch hier gerettet.“

Diess war Fraehn's Meinung im Jahre 1822. Zehn Jahre später erschien seine Schrift: Die Münzen der Chane vom Ulus Dschutschi's oder von der goldenen Horde, nebst denen verschiedenen andern Muhammedanischen Dynastien im Anhang (Petersburg und Leipzig 1832, 4.). Hier gedenkt er S. 63 der unter 1) aufgeführten Münzen Omar's, und verbessert die früher auch in der Recens. p. 3. ausgesprochene Ansicht mit folgenden Worten:

„Im Jahre 1827 habe ich durch das Studium der noch so dunkeln Geschichte von Masenderan, Gilan und der andern südlichen Küstenländer des Kaspischen Meeres die Ueberzeugung gewonnen, dass jene Münzen sämtlich Ispehbedy's, اسپهبدیه, sind. Sowohl die mit Aufschriften bloss in einer Sprache als auch die bilingues rühren von den kleinen Parsenfürsten her, welche Anfangs als Statthalter der Sasaniden, mit dem Titel Ispehbed, in jenen Provinzen standen, dann aber, nach dem Untergange des Sasaniden-Reichs, zur Unabhängigkeit gelangt, diese zusammen mit dem Glauben ihrer Väter, gegen die Macht der muhammedanischen Araber noch lange zu behaupten wussten, so dass sie auch selbst in der Zeit, wo ihr Land theilweise von diesen occupirt war und Statthalter von Seiten der Chalifen zulassen mussten, Geld mit herkömmlichem Parsen-Gepräge zu münzen fortführen, dem sie nur den Namen des jedesmaligen Emir's oder eine Koranformel beifügten.“

Von den Dynastien, welche diese Ispehbed's gründeten, nennt Fraehn folgende:

- 1) die Kariniden (آل کارن), vom Jahre 50 vor d. Fl. bis zum Jahre 224 d. Fl.
- 2) die Dabwehiden (آل دابویه), oder die erste Linie der Gawparehiden (آل گاوپاره), vom J. 40—140 d. Fl.

- 3) die *Badusepaniden* (آل بادوسپان), oder die zweite Linie der *Gawparehiden* vom J. 45—881 d. Fl.
- 4) die *Barwendiden* (آل باروند), erste Linie, oder die *Kejusiden* (کیوسیہ).
- 5) die zweite Linie, oder die *Ispehbediden* (اصپهبدیه) speciell so genannt.

Sonach fällt nun der ganze, schöne Aufbau der alten arabischen Münzen nach Makrizi mit einemmale zusammen; Makrizi's Ehre ist nicht gerettet, vielmehr ist er der Verunglimpfung mehr als je preisgegeben. Die unter 1) aufgeführten Münzen werden nun in die Jahre d. Fl. 155—61 oder 165—67 verlegt, in welchen beiden Perioden Omar ben el-Ala (عمر بن العلاء), wie er auf einer Münze in der Sammlung des Grafen Th. A. Tolstoï bestimmter angegeben wird, Statthalter von Taberistan von Seiten der Chalifen Mansur und Mehdy war; die unter 3) unter Mamun's Chalifat, zu welcher Zeit mehrere Gouverneure dieses Namens in Taberistan vorkommen. Die mit Hedšchadsch sind jedenfalls von Ferchan dem Grossen, von der Dynastie Dabweih, in den Jahren 78 oder 79—95 d. Fl. geprägt. Dschoreir oder Dscherir war Statthalter unter Harun. Saïd oder Saïd ben Daledsch fällt in Mehdy's Chalifat, 162—64 d. Fl. — Hani ben Hani war im Anfange der Regierung Mamun's Statthalter in Taberistan, ungefähr im J. 198 d. Fl. und endlich Mukabil oder Mukatil ist wohl kein Anderer, als Mukatil ben Hakim el-Akky, dessen unter den beiden ersten Abbasiden gedacht wird.

Nach Wegfall der goldenen und silbernen Münzen bleibt uns für die Epoche der muhammedanischen Herrschaft vor Abd-ul-Melik nur noch die Bestimmung der Kupfermünzen übrig, die Sie in jene Zeit verlegen. Rein arabisches Gepräge tragen von denen, die wir jetzt kennen, keine, denn selbst die mit rein arabischen Legenden versehenen zeigen in ihren bildlichen Vorstellungen unverkennbare Spuren byzantinischer Muster. Die hier zunächst zu betrachten sind die bei Sestini in der ebengenannten Stelle aufgeführten; ferner bei Castiglioni pag. 317 sqq.

No. CCLXXIII—LXXVIII. tab. XV, 4. 5. 6., tab. XVI, 9. 10. *).
 Adler N. C. CV—VII., ferner bei Marchant let. I. 1. 2.
 und Marsden pl. XVII. No. CCCII—V. VII., zu denen
 nun noch viele unedirte gezählt werden müssen, die hier
 und da in den Münzcabinetten verborgen liegen. Sie haben
 auf den beiden dem zweiten Briefe beigegebenen Tafeln die
 Innen vorliegenden abbilden lassen und dabei mehrere zum
 ersten Male.

Die Uebersicht derselben ist folgende:

1) *AEO*. Der stehende Kaiser ein langes Kreuz und den
 Reichsapfel haltend; zu seiner Rechten ein Vogel, dar-
 unter *T*.

Rev. *M*, darüber das Monogramm Christi, welches auf
 einigen Münzen in ein ω ausläuft; zwischen dem *M*
 ein liegendes *G* und ein Strich darunter (Ω), zur
 rechten und linken Seite: *ANO XVII*; im Abschnitte
AM($\alpha\mu\gamma\omega\varsigma$). (Pl. I, 1. 2. 3.)

Marchant I, 1. 2. legt diese Münzen Leon-
 tius II. zu, weil es unmöglich sei, die Fabrik der-
 selben auf die Zeit Leo's des Chazaren zu verlegen,
 wie es Sestini that. Dieser letztere Grund hat
 allerdings seine vollkommene Richtigkeit, allein
 Leontius regierte bloß 2 Jahre, auf ihn passt mit-
 hin das Jahr XVII nicht.

2) *AEO*. Wie bei 1.

Rev. ganz dem vorigen gleich aber mit arabischer Schrift;
 zur Rechten des *M*: ضرب, zur Linken: جابر, und im
 Abschnitte: دمشق. (Pl. I, 4. 5. 6.) Sie übersetzen:
à été frappé à Damas, und im Abschnitte: *permis, qui*
peut passer.

Ganz diesem gleich nur mit der Abweichung
AEΦ für *AEO*, b. March. I, 4. Das Wort im
 Abschnitte wurde allgemein für Damascus gelesen,

*) Das Citat tab. XVI, fig. 30. (S. 23.) beruht wohl auf einem
 Irrthume von Innen Seite.

allein das Wort zur Linken las Sestini, Adler etc. für خزر, Chazar *).

- 3) Ganz wie die unter 2), nur statt *AEO* steht *JAMAC*.
KOC. (Pl. I, 8. 9.)

Dass alle diese drei Münzarten nach Damascus gehören, das erfordert die Inschrift derselben, und daran ist auch nicht gezwifelt worden. Anders verhält es sich mit einigen der folgenden.

- 4) Av. gleich den Vorigen.

Rev. *M*, dazwischen *J*. Zu beiden Seiten des *M* das Wort *EMH-CIC*. Im Abschnitte طيب (gut). (Pl. I, 10.)
Castiglioni (tab. XV, 5.) legt sie dem Leo Chazar zu.

- 5) Der Kaiser stehend, zu dessen Seiten *KAAON* und der Spruch: بسم الله (im Namen Gottes).

Rev. *M*, darüber das Monogramm Christi u. 2 Sterne etc., daneben *EME-CIC*. Im Abschnitte طيب (Pl. I, 11. 12.)
Marsden CCCII. III.

- 6) Brustbild des Kaisers mit dem Diadem, worauf ein Kreuz steht. In der Rechten den Reichsapfel. Dabei *KAAON* und بحمص.

Rev. *M* darüber ein Stern und zwei andere Zeichen, die sich als sehr verschieden darstellen; neben dem *M* das Wort *EMH-CIC* oder *EMH-CHC*; im Abschnitte طيب. (Pl. I, 13. 14. 15.)

Harduin erklärte *KAAON* durch *καλαρον αὐτοκρατορ* *Αεον*. Assemani und Gattaneo lasen بحمص für بصر, welche letztere Lesart erst Castiglioni aufstellte. (Tab. XV, 4.) Alle diese Münzen gehören nach Emesa und die arabische Aufschrift ist die Uebersetzung der griechischen (*Kαλον* = طيب).

*) Castiglioni p. 319. liest auf einer dieser Münzen خالد, Chaled, und fügt dazu: „Inclinerei piuttosto a credere che vi si debba leggere Chaled, o qualche altro nome di un principe arabo cristiano della dinastia che regnò in Siria avanti l'Islamismo, il quale appoggiato alla protezione dei Romani avesse fatto revivere i proprj diritti.“

- 7) gleich den vorhergehenden unter 6., aber *KAAON* und das arabische: بطردوس, in *Tortosa*, der arabische Name für die Stadt Antaradus.
 Rev. *M*, darüber ein Kreuz; daneben *ANTAPOY* für *Antaradov*; im Abschnitte: طيب.
 Marsden CCCV. hat das einzige bis jetzt bekannte Exemplar beschrieben und abgebildet, aber er liest: حلب, *Aleppo*.
- 8) Zwei stehende Figuren nach Art der Münzen des Heraclius und Heraclius Constantinus, die eine, augenscheinlich ältere, hält einen Reichsapfel und ein Kreuz, die zweite, jüngere, nur ein Kreuz. Zwischen beiden Köpfen ein Kreuz.
 Rev. *M*, darüber ein Kreuz, dazwischen ☩; zu beiden Seiten *HAIB-POAE* (*Ηλιουπολιος*); im Abschnitte: بعابك, *Baalbek*, der arabische Name für Heliopolis.
 (Pl. II, 16. 17.) Adler C. N. CV. Castigl. XV, 6. p. 323.
- 9) Drei stehende Figuren, von denen jede einen Reichsapfel trägt. (Castigl. XVI, 9.)
 Rev. *M*, darüber das Monogramm Christi, unten ein *G*, links und unten *THBEPIAZO* (*Τηβεριαδος*), rechts طبرية, *Tabarich*. (Pl. II, 18.)
 Cattaneo (lettera al Sigr. Domenico Sestini. Milano 1811.) legt sie dem Heraclius bei, und Castiglioni ist dieser Ansicht gefolgt.
 Bei einigen Exemplaren ist der griechische Name nicht ganz ausgeschrieben, wie hier, bei andern findet sich dagegen *THBAP*. . . Pl. II, 21. hat blos *TH*.
- 10) Der stehende Kaiser, wie unter 1.
 Rev. ganz wie bei 9.
- 11) Wie unter 1., aber قنسرين, *Kennesryn*, der arabische Name für Chalchys Syriae.
 Rev. *III*, zu beiden Seiten *XAAC*. Im Abschnitte ist die Legende verwischt. (T. II, 23.) —
 Castiglioni LXVI. Tab. VIII, 5. Marsden, mélanges p. 1, no. 5.

Diess sind die hierher gehörigen Münzen, wie Sie dieselben in Ihrem zweiten Briefe aufgezählt und zum grössten Theile erst genau bestimmt haben. Einige andere, auf der Tab. II. abgebildet, lassen keine feste Bestimmung zu, weil die Exemplare noch zu mangelhaft sind. Es lässt sich jedoch mit Gewissheit erwarten, dass sowohl von den bereits gegebenen als von neuen Stempeln mehrere sich vorfinden werden und dabei wohl auch solche, die eine Ergänzung der bis jetzt noch mangelhaften gestatten.

Die Städte Damascus, Emesa, Tiberias, Antaradus, Heliopolis, welchen diese Münzen zugetheilt sind, gehören alle zu denen, welche bereits unter den ersten Chalifen dem byzantinischen Reiche entrissen und der arabischen Herrschaft unterworfen wurden. Unter der Botmässigkeit der Araber müssen diese Münzen geschlagen worden sein, darauf weist die arabische Legende derselben hin. Wenn Sie von denselben behaupten, dass sie von den christlichen Unterthanen der Araber geschlagen worden seien, so ist diess wohl etwas zu weit gegangen. Sollten wohl die Chalifen oder deren Statthalter ein so wichtiges Recht nicht selbst in Anspruch genommen haben? Selbst abgesehen davon, so geht aus der doppelten Aufschrift, in arabischer und griechischer Sprache, doch noch nicht hervor, dass ihr Ursprung ein christlicher war.

Inne, aus der Geschichte der Eroberungszüge der Araber hergenommenen Gründe erscheinen gleichfalls nicht als genügend, doch ist es nöthig, in der Kürze die historischen Daten hier aufzuführen, um daraus das Nöthige zu entnehmen.

Muhammed war 631 nach Chr. gestorben; ihm folgte Abu-Bekr als Stellvertreter auf Anrathen Omar's. Dessenungeachtet entstanden Unruhen im Reiche selbst; die mit Abu-Bekr's Wahl Unzufriedenen sammelten sich unter Malek, dem Emir der Jarbuiten, und bedrohten das Chalifat. Khaled, das Schwert Gottes, dämpfte zwar den Aufruhr und nahm Malek selbst gefangen, doch traten Andere an seine Stelle, und erst nach dem Tode Malek's und durch die

Schlacht bei Akrebah, in welcher Mosaimah blieb, waren die Unruhen gedämpft.

Jetzt beschloss Abu-Bekr das byzantinische Reich mit Krieg zu überziehen, wohl aus dem Grunde, auf diese Weise den Geist der Empörung ganz zu ersticken, und durch das Hinweisen auf den Glaubensfeind sowohl, als die zu hoffende Beute den Fanatismus zu reizen. Der Krieg ward als ein heiliger angesehen und den Grund gab die Verbreitung des Islam. Darauf deutet die Antwort hin, die Amru dem Gouverneur von Gaza gab, s. Elmacin. edit. Erpen. p. 19: „*Iussit nos dominus noster oppugnare vos, nisi religionem nostram capessatis atque ita fiat socii nostri ac fratres,*“ etc. — Heraclius war während dem nur zu sorglos in Emesa geblieben, glaubte wohl auch von den Anhängern Muhammeds und dem neu entstandenen Reiche wenig fürchten zu müssen. Durch die Nachricht von dem Anmarsche der Araber plötzlich aufgeschreckt, traute er seinem bisherigen Waffenglück noch zu sehr, und entsendete nur wenig Truppen, um die Araber in ihrem Marsche aufzuhalten. Die gänzliche Niederlage derselben belehrte ihn eines Besseren. Durch die Siegesnachricht und den Anblick der öffentlich ausgestellten Fahnen etc. wurden die Araber mit neuer Kriegslust beseelt, und der Chalif sah sich in den Stand gesetzt, ein neues Heer gegen den Feind zu entsenden. Unter dem Commando des Amru rückte diese Armee nach Palästina. Die Heere der Araber machten reissende Fortschritte. Bostra kam durch Verrath in ihre Gewalt; ebenso Damascus nach längerer Belagerung durch den Verrath des Priesters Josias, 634. Die Ungeschicklichkeit und Feigheit der byzantinischen Feldherren erleichterten den Siegern die Fortschritte. Heraclius hatte sich bereits früher von Emesa nach Antiochien begeben, um dort den Ausgang des Krieges abzuwarten. Nach der Einnahme von Damascus ging er nach Constantinopel.

Während die vereinigten Heere der Araber vor Damascus lagen, war Abu-Bekr im August 634 gestorben; ihm folgte als Chalif Omar, den er selbst zu seinem Nachfolger bestellt hatte. Die Heere der Araber rückten unter

Obeidah und Khaled vor. Phönizien wird ganz unterworfen; Kennesrin (Chalcys) ergiebt sich dem Obeidah; ebenso Heliopolis, Schaizar etc. — Die Truppen des byzantinischen Kaisers werden von den Arabern bei Jermuk geschlagen; Omar selbst zieht an der Spitze seiner Heere in Jerusalem ein, 637, und nach dem Falle von Emesa und Gaza war fast das ganze Syrien den Arabern unterworfen *).

Heraclius unternahm 638 einen letzten Versuch gegen die Araber. Sein Sohn Heraclius Constantinus führte ein bedeutendes Heer gegen dieselben; allein theils durch Desertion, theils durch die bedeutenden Fortschritte der Araber in den Küstenländern und die Muthlosigkeit seiner Truppen wurde dieser zu rückgängigen Bewegungen gezwungen. Berytus, Tyrus, Sidon und Laodicaea wurden von den Arabern besetzt, und der Kaisersohn selbst auf den Ebenen von Passene geschlagen. Die Folge davon war der Fall Antiochiens, im August 638 **). Heraclius Constantinus zog sich nach Caesarea zurück und ging, verzweifelnd an der Erhaltung Syriens, von da nach Constantinopel. So fiel auch Caesarea und nach ihm die von den kaiserlichen Heeren entblössen Städte. 639 eroberten die Araber Mesopotamien unter dem Oberbefehle des Amru, und 640 ward auch Persien arabische Provinz.

Nach Beendigung der Feldzüge in Syrien, Palästina, Phönizien etc. rief der Chalif den Amru, nachdem Obeidah an der Pest gestorben war, zurück, und übertrug ihm den Oberbefehl gegen Aegypten.

So weit die Aufzählung der Begebenheiten. Sie heben die Berichte des Cedrenus in Bezug auf die Art und Weise der Eroberung einiger Städte hervor. So von Edessa, Jerusalem etc. ***), die durch Vertrag sich ergaben; andere wurden durch Versprechungen zur Uebergabe bewogen. Ob die Nachrichten des Cedrenus hier überall richtig sind, darauf kommt wenig an, denn es steht fest, dass mehrere

*) Cedrenus p. 426. B.

**) Cedrenus p. 429. D.

***) *Ἰαδ παραλαμβάνει τὴν Ἐδεσσαν λόγοις, und Οὐμαρος παραλαμβάνει λόγοις τὴν ἄγιαν πόλιν.*

Städte, und namentlich Jerusalem, durch Capitulation in die Hände der Araber kamen. Die Besieger stipulirten sich einen Tribut von den Ueberwundenen, der für den Kopf auf zwei aurei festgesetzt wurde. Frei davon waren alle diejenigen, welche zur muhammedanischen Religion übertraten. Der Uebertritt zum Islam war, wie schon erwähnt, einer der hauptsächlichsten Gründe des Krieges selbst, denn es war ja ein heiliger, ein zur Verbreitung des Islam unternommener. Wurde von diesem Zwecke zuweilen abgewichen, wie bei Jerusalem, so war der Grund ein politischer. Die noch nicht unterworfenen Städte wurden so eher zur Uebergabe bewogen. Doch finden sich schon Beispiele von dem gewaltsamen Zwange zum Uebertritte, vor der Zeit, von welcher Cedrenus berichtet; z. B. bei der Einnahme von Tyrus. Im Jahre 717, wo Omar II jenen Befehl ausgeben liess, war der Grund wohl ein entfernterer, mehr durch die Lage der Dinge gebotener, als 80 Jahre früher *). Es war eine bedingte Erneuerung des in Vergessenheit gerathenen Gebotes der ersten Chalifen. Mit diesem Grunde fallen auch die darauf gestellten Behauptungen.

Hierauf gehen Sie zu den Nachrichten des Makrizi über. Er erwähnt den Gebrauch des griechischen Goldes und des persischen Silbergeldes bei den Arabern, worüber schon oben das Nöthige mitgetheilt wurde. Es handelt sich aber hier um die Erklärung der Worte selbst, entweder kann der arabische Text übersetzt werden, wie es Tychsen that, oder wie de Sacy **).

*) Die Stelle bei Cedrenus findet sich unter dem ersten Regierungsjahre des Leo Isaurus p. 452. B. — Der Fanatismus Omar's ging so weit, dass er selbst den Kaiser zum Uebertritte zu bewegen suchte (*ἔπειθε δὲ καὶ πρὸς τὸν βασιλέα Λεόντα τοῦ μεταρῆσαι καὶ αὐτὸν*).

**) Makrizi, de ponderibus et mensuris p. 137. ed. Tych. — de Sacy p. 63. — „que quand quelques auteurs disent que les dirhems furent inconnus jusqu'au temps d'Abdalmélik ben-Merwan qui les réunit de l'avis des jurisconsultes, [c'est un mal-entendu, et que] cela signifie seulement que jusques là les dirhems n'étoient frappés par les musulmans, ni d'une seule et même espèce; car il y avoit les dirhems des Perses et ceux des Grecs etc. On jugea donc à propos d'y substituer des dirhems frappés par les Musulmans, et avec des empreints musulmanes, de les réduire tous à un même poids“ etc. — vgl. de Sacy im Magas. Enc. An V. T. I. p. 56.

liche Stelle so zu verstehen, dass die Araber griechisches und persisches Geld gebrauchten, aber nicht selbst prägten. Sie behielten sich damit so lange wie es ging und wie es ihnen durch politische Rücksichten geboten ward. Der Klugheit gemäss war es, den einmal üblichen Münzfuss und Münztypus in den neueroberten Provinzen beizubehalten, vor allen den des Goldes und Silbers, der ja zu jener Zeit im ganzen Osten und selbst weit in den Norden hinauf Cours hatte. Sie behielten sich also auch jetzt noch, bis auf Abd-ul-melik mit denselben Münzsorten, mit denen sie sich früher und seit den ersten Zeiten der Entstehung des Muhammedanismus beholfen hatten.

Im Jahre 636 ward durch die Schlacht bei Kadesia die Macht des alten Perserreiches gebrochen und ihrem Untergange entgegengeführt, der auch bereits 642 durch die Schlacht bei Nehawend erfolgte. Der letzte Sassanide irrte flüchtig umher und ward bald darauf ermordet. — Mit dem Untergange des Perserreichs versiegte natürlich auch die Quelle der Sassaniden-Münzen. Nach und nach musste daraus Mangel am nöthigen Silbergelde entstehen, da ein grosser Theil desselben auf dem Wege des Handels ausser Land ging. Um diesen Mangel abzuheben, fingen die Araber an Münzen unter dem einmal gebräuchlichen Typus der Sassaniden zu prägen. Ausserdem war diess wohl auch ein Act der Klugheit, die einmal bestehenden Einrichtungen vor der Hand unverändert zu lassen, und so mag es gekommen sein, dass die arabischen Statthalter mit den besiegten Persern ein Abkommen trafen, vermöge dessen diesen letztern das Prägen von Münzen nach dem Sassaniden-Fusse überlassen wurde *): Anfangs geschah diess ganz mit demselben Typus, der nur nach und nach mit dem allmählichen Verschwinden persischer Sitte und Sprache ein so zu sagen barbarisches Ansehen gewann, so dass endlich

*) Bei dem Fanatismus, mit welchem die Bekenner des Islam die Feueraltäre der Perser vernichteten, sollte es wohl auffallen, dass sie den Typus mit dem Feueraltäre beibehielten. Es finden sich aber bei den arabischen Schriftstellern Andeutungen und Beispiele, dass selbst den Magiern gegen Erlegung einer Abgabe die Ausübung ihrer Religion erlaubt wurde.

der Schriftcharakter selbst verloren ging, und wir jetzt die Inschriften derselben zu entziffern nicht vermögen. Später, nachdem bei den Arabern bereits ein eigener Typus der Münzen eingeführt war, mochte es wiederum aus politischen Rücksichten geschehen, dass diesen Münzen, nach dem Sassanidentypus geprägt, noch der Name des arabischen Statthalters oder ein Koranspruch, als Legende, neben der altpersischen beigegeben wurde. Vielleicht bedingte die Gleichstellung des Courses eine solche Neuerung, indem diese neueren Münzen den früheren an Gewicht nicht gleichstehen, sich vielmehr den arabischen Dirhen's nähern.

Dasselbe Verhältniss, wie in den persischen Provinzen des muhammedanischen Reiches, fand auch in den griechischen, dem byzantinischen Kaiserthume entrissenen, statt. Hier hatte das griechische, d. h. byzantinische Münzsystem einmal Cours und wurde von den Eroberern aus denselben Gründen beibehalten, welche in Persien den Ausschlag gaben.

Byzantinisches Gold hatte zu jener Zeit in allen Ländern Geltung; es war die allgemeine Handelsmünze und wurde gewiss in grossen Massen geprägt, so dass nicht leicht Mangel daran entstehen konnte. Wir kennen wenigstens zur Zeit noch keine von den Arabern geschlagenen Goldmünzen mit byzantinischem Gepräge; doch deshalb darf nicht gefolgert werden, dass gar keine dieser Art existirt hätten. Mit dem byzantinischen Silbergelde hatte es eine ähnliche Bewandniss. Mir ist aus jener Zeit vor dem Jahre 76 d. Fl. kein bilinguis bekannt. Hier ist aber die Wahrscheinlichkeit vorhanden, dass derartige Münzen nie geprägt worden sind, weil das persische Silbergeld einmal von den Arabern angenommen und nachgeprägt, dann aber auch gewiss schon vor der Invasion der Araber Geltung in den dann vom byzantinischen Reiche abgerissenen Provinzen erlangt hatte und durch den Handel erlangen musste. Die Annahme des in den eroberten Provinzen einmal bestehenden Münzsystems scheint ein fester Grundsatz der Araber gewesen zu sein, wir finden ihn mehrfach bestätigt, z. B. in Afrika etc. und selbst im 13. Jahrhunderte noch. Das letzte Beispiel arabisch-byzantinischer Silber-

münzen dieser Art ist wohl aus der Zeit von Andronicus II. und Michael IX; denn in diese Zeit ungefähr (1292—1328) gehört die Münze, welche Sie in IHRER *Classification des suites monétaires Byzantines* pag. 437. beschreiben.

Der Scheidemünze, des Kupfergeldes, geschieht bei den arabischen Schriftstellern keine Erwähnung, und doch war es nöthig, dass eine solche existirte. Vor dem Eindringen der Araber war in Syrien etc. das byzantinische Kupfergeld gebräuchlich und allbekannt; als einmal eingeführt wurde es von den Eroberern beibehalten und fortgemünzt. Durch den Abzug der kaiserlichen Heere und des Hofes selbst, besonders aber nach der Einnahme von Antiochia, Tyrus und Caesarea, war die Verbindung mit Byzanz ziemlich unterbrochen und somit die Quelle des Kupfergeldes fast versiegt. Natürlich mussten sich die Araber entschliessen, jetzt selbst eine Scheidemünze zu prägen, und wo möglich den einmal gebräuchlichen Typus beibehalten. -Zur Zeit ihres Eindringens war es die Münze des Heraclius, die sie hier vorfanden; sie war auch durch die Anwesenheit des Hofes in Emesa und später in Antiochien die gangbarste und bekannteste. Dieser Typus wurde also beibehalten und zwar der des Jahres XVII, in welchem Heraclius den Feldzug nach Syrien unternahm. (Cedrenus p. 416. C.) Der Grund dazu war wohl die grosse Verbreitung desselben, eben durch den erwähnten Feldzug. Die Münze musste aber sowohl für die arabischen als für die christlichen Unterthanen berechnet werden, desshalb wurde der griechischen Inschrift eine arabische Transcription beigegeben, wie oben gezeigt worden ist. So war sie für beide Partheien verständlich.

Dass dieses Kupfergeld von den christlichen Unterthanen geschlagen worden sei, lässt sich nicht erweisen; am wenigsten wohl dadurch, dass die Araber bei der Münzprägung ihre Zuflucht zu den Juden nehmen mussten, weil sie es nicht verstanden, (denn so berichtet Makrizi von der Zeit des Abd-ul-Melik,) mithin auch jetzt keine Kenntniss davon hatten. Oben bereits habe ich mich dagegen erklärt. Es musste für die Münze vor allen Dingen Jemand gewonnen

werden, der sowohl der arabischen als der griechischen Sprache mächtig war, und dazu passte wohl Niemand besser, als ein Jude, der vermöge des Handels beide Sprachen kennen zu lernen Gelegenheit gehabt hatte, und die Art und Weise der Handhabung verstand. Es lässt sich aber auch annehmen, dass selbst in den kaiserlichen Münzen Juden arbeiteten, wie es später oft der Fall war. Vielleicht traten selbst Juden, die bisher in den kaiserlichen Münzen zu Damascus und Emesa gearbeitet hatten, in die Münzstätten der Araber über. Mit der Zeit mögen auch Araber dazu gezogen worden sein, denn die verstümmelte Erscheinung der griechischen Legenden contrastirt oft mit der gut und rein erscheinenden arabischen, ebenso wie auch beide zuweilen ganz unleserlich und verstümmelt dastehen. Es setzt diess einen hohen Grad von Nichtkenntniss voraus. Die Bestellung des Juden Somair zum Münzmeister unter Abdul-Melik giebt für die Branchbarkeit der Juden zu diesen Geschäfte einen Beleg.

Dass die Araber vor dem Jahre 76 d. Fl. nicht selbst gemünzt hätten, geht aus den Nachrichten der arabischen Schriftsteller keineswegs hervor. Es wird ja nur erzählt, dass zu jener Zeit die arabischen, d. h. mit ganz arabischer Aufschrift versehenen Münzen eingeführt worden wären. Bar-Hebraeus (p. 117) berichtet: „Im Jahre 1008 (77 oder 78 d. Fl.) fingen die Araber an, Gold-, Silber- und Kupfergeld, blos mit Inschriften, ohne Bilder zu prägen“ *). Elmacin p. 64.: „In diesem Jahre (76) wurden Gold- und Silbermünzen arabisch (بالعربية) geprägt.“ — Dasselbe Wort braucht Ibn-Koteiba, s. Reise in Eichhorn's Repert. IX. 205. — Meine Ansicht ist folgende: Diese Münzen sind durch die Araber geprägt bis zum Jahre 76, ja vielleicht noch später und so lange es für nöthig gehalten wurde dieselben beizubehalten. Die Münze bei Marsden (CCC), die auch von IUNEN im ersten

*) Es ist diess die einzige Stelle, die meines Wissens vom Kupfergelde der Araber spricht. Die Stelle ist wohl nicht anders zu verstehen, als dass vor dem genannten Jahre alle drei Münzklassen bereits ausgeprägt wurden, aber mit Bildern.

Briefe besprochen wird, giebt wenigstens Gelegenheit zu dem Glauben, dass es mit den Nachrichten der arabischen Schriftsteller nicht so genau zu nehmen ist, da sie mit den bereits genannten den Beweis liefert, dass noch nach Abd-ul-Melik's Normaljahre Münzen mit byzantinischem Gepräge und rein arabischen Legenden vorkommen *).

Noch ein Umstand bleibt zu erörtern übrig, nämlich das Vorkommen der Legende *AEO* auf mehreren dieser arabisch-byzantinischen Münzen. (vgl. oben 1. und 2.) Sie geben davon eine eigenthümliche, neue, aber gewiss zu gewagte Erklärung, indem Sie sagen: „*Ali reçut des Arabes le surnom de Lion de Dieu victorieux, surnom qui se répandit chez tous les peuples voisins, et changea suivant la langue de ces peuples, mais en représentant toujours la même idée. Voilà, il faut en convenir, de bien singulières coïncidences, que je suis tenté d'admettre comme expliquant jusqu'à un certain point les monnaies en question. C'est du reste une interprétation qui j'adopte en désespoir de cause*“ etc. — Demnach wären diese Münzen unter dem Chalifate Ali's in Damascus geprägt, und trügen dessen Namen in dem *AEO*. —

Mehr Wahrscheinlichkeit hat wohl die Annahme, dass von den Stempelschneidern späterhin, nachdem der Kaiserthron von Byzanz von Leontius oder den Leonen eingenommen war, den Münzen die Legende *AEO* beigelegt wurde, nicht wissend, dass das Gepräge dazu unpassend sei, das sie wohl nicht einmal beachteten, noch weniger seine Bedeutung kannten. Ist durch jene ebenerwähnte Bildmünze bei Marsden, aus dem Jahre 80 d. Fl., der Beweis geliefert, dass noch nach dem Jahre 76 d. Fl. Münzen mit byzantinischem Gepräge von den Arabern ausgegangen sind, so wird auch die zuletzt ausgesprochene Vermuthung zur Gewissheit erhoben. Kein arabischer Chalif, ein byzantinischer Kaiser ist's, dessen die Legende *AEO* gedenkt.

*) Einer anderen Classe von Bild-Münzen nach byzantinischem Gepräge und rein arabischer Legende ist hier absichtlich nicht gedacht worden, weil sie eine für sich bestehende Abtheilung bilden. Sie sind vielfach beschrieben und abgebildet, namentlich auch bei Castiglioni p. 46 ff.

Ich komme nachmals auf den oben S. 18 erwähnten, auf dem Titelblatte abgebildeten Bilinguis zurück und will versuchen, ob mir dessen nähere Bestimmung gelingt. Sie sagen darüber in der angeführten Stelle:

„Enfin je possède une rare pièce d'argent, que je suppose sortie de l'atelier monétaire de Kherson *), et qui offre de l'analogie avec les monnaies que j'ai cru devoir refuser aux empereurs de Trebizonde. Au droit paraissent deux empereurs ayant chacun un nartex à l'épaule, et tenant ensemble un labarum, auquel ils sont reliés par deux cordons de perles; la hampe du labarum est terminée, à sa partie inférieure, par un pied à plusieurs branches, et est accostée de deux étoiles; la figure de gauche est accompagnée d'un signe effacé, et celle de droite des lettres ΧΗ, superposées et qui peuvent se traduire par Μιχαηλ; au revers est placé le Christ, debout sur un coussin et les mains élevées, avec la légende — IC XC. — L'attribution de cette monnaie, dont le dessin est extrêmement barbare, est loin d'être certaine; — quelques-uns des lineamens présentant même de la ressemblance avec des lettres arabes; il faudrait en étudier plusieurs spécimens en état de parfaite conservation.“

Vor mir liegen acht Exemplare dieser Münze **), allein alle diese sind wesentlich verschieden. In der Hauptsache zerfallen sie in zwei Classen, deren eine sich durch den besseren Styl der Zeichnung bemerkbar macht, während die andere sehr roh erscheint. Noch bedeutender ist der Unterschied in Bezug auf das Metall, denn nach dem Striche zu urtheilen ist die erstere Art zwölflöthig, die letztere kaum achtlöthig. Zu der zweiten Classe gehört das Exemplar,

*) La Khersonèse - Thaurique ne devint possession des Génois qu'en 1461, sous Jean-Paléologue et Jean-Cantacuzène. Plus tard après sa destruction de l'empire grec, cette province fut enlevée aux Génois et forma l'état des Khans Tatares de Crimée.

**) Zwei aus der Sammlung des Hrn. von Posern-Klett, sechs aus der meinigen.

welches *INVEN* vorlag, das *SIE* selbst als roh gearbeitet bezeichnen. Der Unterschied der Typen besteht in Folgendem:

- 1) *Av.* Zwischen den beiden Kaisern steht das Labarum auf einem in drei Theile ausgehenden Fusse; die Ellenbogen beider berühren es. An dem Schafte desselben befinden sich in der Nähe der Schultern zwei Zeichen, von denen das zur Linken den gegeneinander gestellten Buchstaben *R* und *E* ähnlich ist (*RE*). Zur Rechten erscheint ein undeutlicher Zug, der dem Arabischen angehören mag. Er geht gleichsam aus dem Munde des Kaisers hervor. Zur Linken ist neben der Figur eine kufische Inschrift angebracht, die sich auf allen Exemplaren gleichbleibt. Zur Rechten der zweiten Figur stehen auf den besseren Exemplaren die Buchstaben *M*^x und hier ist an dem *M* noch ein Strich bemerkbar, der einem schräg angelegten *I* ähnlich ist (*MIX*). Die schlechteren Exemplare haben theils blos das *M*, theils mit dem *x*, welches letztere aber immer grösser erscheint, als auf den Exemplaren der ersteren Classe. Die beiden Sternchen am Schafte des Labarum sind oft nur ein gedehntes *x*.
- 2) *Rev.* Christus vor einem Sessel stehend, mit erhobenen Händen; neben dem Kopfe: *IC — XC*. (Auf den Exemplaren der 2. Classe sind die Hände weit höher gehoben, als auf denen der erstern.) Unter der rechten Hand erscheint dasselbe Zeichen wie auf dem *Av.*, das *RE*, unter der Linken der kufische (?) Zug, wie er aus dem Munde des Kaisers hervorgeht (و), zuweilen auch entgegengesetzt gestellt (ع).

Aus dieser Beschreibung und aus der Abbildung geht deutlich hervor, dass diese Münze der arabisch-byzantinischen Münzklasse angehört, deren Erörterung diesem Aufsatze zum Grunde liegt. Wenn *SIE* in ihr eine in Kherson geprägte Münze vermuthen, so kann der Grund einzig in der Aehnlichkeit des Typus liegen; allein auch dieser ist nicht haltbar. Betrachtet man den Typus der Münzen, die in Kherson geprägt wurden, oder dahin gelegt werden,

genau mit der vorliegenden, so ist der Unterschied beider nicht unbedeutend, indem erstere bei weitem stärker in der Zeichnung des Typus ausfallen, als letztere. Abgesehen davon, dass die Vorstellung der vorliegenden Münze keine von denen ist, die auf den in Kherson geprägten Münzen üblich sind. Den Ausschlag giebt hier die arabische Legende. Das Erkennen derselben hat zur Folge, dass jetzt an Kherson nicht mehr gedacht werden kann.

Sie legen diese Münzen unter die Regierung Andronicus II. und Michael IX., also in die Jahre 1295 bis 1320. Der Typus allerdings bedingt eine derartige Bestimmung dieser Münze; doch auch hier tritt die arabische Legende ändernd ein. Es ist keine rein byzantinische Münze mehr die vorliegt, es ist ein arabisch-byzantinischer Bilinguis, eine durch die Araber bewirkte Nachahmung des byzantinischen Gepräges. Welches Original den Nachahmern vorlag, lässt sich nicht mit Gewissheit bestimmen, denn wir kennen dasselbe nicht, — doch geht aus der Vorstellung selbst hervor, dass es aus dem Ende des 13. oder dem Anfange des 14. Jahrhunderts herrühren muss. Mir erscheint die Aehnlichkeit grösser mit den Typen der Münzen Andronicus II. und III., 1325—1328. Die Nachahmung selbst mag eine ziemlich gleichzeitige sein, die durch die in Kleinasien vordringenden Osmanen hervorgebracht wurde.

Osman I. (*Ἀρμάν*), der Sohn Suleiman's, begründete seine Herrschaft durch den Untergang des Sultanats von Rum, dessen Gebiet er zum Theil in Besitz nahm *). Bald verbreitete sich sein Name durch die Provinzen des oströmischen Reiches; Furcht und Schrecken begleiteten seine Züge. Bithynien war seinen Raubzügen zunächst ausgesetzt, doch die Hauptstadt Brusa eroberte Urchan, sein Sohn, erst 1327, kurz vor Osman's Tode. Urchan (*Ὀρχάνος*) folgte in der Herrschaft und setzte die Eroberungen seines Vaters fort. Semendra fällt, Andronikos III. wird bei Phi-

*) Dieser Theil bestand aus Galatien und dem westlichen Bithynien, am Fusse des Olympos, und demnach dicht an den Grenzen des byzantinischen Reiches.

lokrene geschlagen und Nicita (Isnik) kommt in Urchan's Hände. Später erobert er Kemlik, das *Κτος* der Hellenen (*Κιβωτός*. Civizium. Civitat.), und 1338 (?) das für unüberwindlich gehaltene Isnikmid (*Νισομυδέια*). Sein Sohn Suleiman erobert das Gebiet von Bergama (*Περγάμος*) in Mysien und vergrössert so die Macht der Osmanen auf dieser Seite. Nach diesen Eroberungen trat ein mehrjähriger Stillstand der Osmanenzüge ein, welchen Urchan zu innern Staatseinrichtungen benutzte. In jene Zeit gehört wohl auch die Entstehung der vorliegenden Münzen, wenigstens lässt sich erwarten, dass auch hier wieder der Umstand von Einfluss war, dessen bereits früher gedacht worden. Der Eroberer nahm die vorgefundene Landesmünze an, wohl einschend, welchen Vortheil diess gewähre, und liess dieselbe in der Folge bei eingetretener Ruhe für den besseren Gebrauch seiner gesammten Unterthanen als bilinguis ändern. Möglich ist es aber auch, dass erst mit der Theodora, der Tochter Johannes VI. Kantakuzenos, welche 1346 dem Urchan zur Gemahlin gegeben wurde, byzantinisches Geld und vielleicht das Muster der vorliegenden Münze zu den Osmanen überging.

Suleiman begründete durch die Einnahme von Kallipolis (1357) die osmanische Herrschaft in Europa, welche Murad I., Urchan's zweiter Sohn und Nachfolger, ansehnlich vergrösserte, besonders durch die Eroberung von Edrena (Adrianopolis) und Filibe (Philippopolis). In diesen europäischen Besitzungen scheint die zweite, rohere Classe jener Münzen entstanden zu sein, welche oben bei der Beschreibung erwähnt wurde. Dafür spricht nicht nur das Gepräge, sondern auch der Fundort, denn noch heute werden im nördlichen Thracien etc. solche Münzen häufig gefunden.

Vielleicht sind neuere Auffindungen geeigneter, diese Münzen bestimmter zu analysiren; vor der Hand mag diese Bestimmung, so problematisch sie auch ist, den Münnern vom Fach zur Beachtung dienen. Was die Erklärung der Legende betrifft, so ist es keine leichte Aufgabe, da trotz der mehrfachen Exemplare die absolute Erkennbarkeit nicht

erlangt wird. Auf dem Avers findet sich zunächst das *RE* und رو zwischen den beiden stehenden Kaisern; dieselben Zeichen finden sich auf dem Revers zu beiden Seiten des stehenden Christus, unterhalb der erhobenen Hände. Ist diess nun ein kufischer Schriftzug, vielleicht رو für ابو ? — Dann wäre die rechts stehende Figur der ältere Kaiser, Andronikus, und die links stehende der Mitregent (Rex?) Michael IX. oder Andronikus der jüngere. Oder ist der arabische Zug lediglich Transscription des *RE*, die Wiedergabe der beiden Buchstaben durch arabische? — Diess erscheint mir als das Wahrscheinlichste. Fände sich statt *RE* das Monogramm *IC* oder *XC*, so könnte man eine Nachahmung desselben vermuthen, allein hier treten die Zeichen *RE* zu deutlich hervor, als dass sie sich verkennen liessen. Der Revers giebt nun noch die Legende *MX* oder *MIX* und ein arabisches Wort. Ist *MIX* wirklich für Michael (*MIXAH*) zu nehmen, dann kann der arabische Schriftzug wenigstens nicht die Transscription davon sein, denn die Schreibart ohne ي ist mir nicht bekannt. Gegen die Annahme von Michael habe ich kein Bedenken, obgleich der Typus mehr den beiden Andronikus anzugehören scheint. Aber was besagt nun die arabische Legende? — Ist es *Maad*, *Maaden*, oder wie Andere wollen: *Kaiser* — ? — Ich wage es nicht zu bestimmen. Doch eine Vermuthung erlaube ich mir noch hier beizubringen; kann es nicht eine Abkürzung sein? — Ich habe an لولوي gedacht.

Vielleicht helfen auch hier fernere Auffindungen aus der Noth, sobald einzelne Exemplare daraus hervorgehen, welche für sich schon die Legenden deutlicher geben und somit bestätigen, was ich hier aus der Vergleichung mehrerer Exemplare erzielte. Angenehm soll es mir sein, wenn ich hiermit die Veranlassung zu einer reellen Erklärung dieser merkwürdigen und höchst interessanten Münze gegeben habe. Gern will ich meine Ansicht zurücknehmen und mich eines Bessern belehren lassen.

MONNAIE

d'Alexis 1^{er} Comnène

avec deux contremarques en caractères arabes-cufiques.

(Lu à la séance du 13 Décembre 1849.)

(V. Pl. IV N. 1-3.)

La famille des Comnène, qui a fourni des empereurs à Byzance et à Trébizonde, se disait issue de la famille *Flavia*, par Flavius Maximus Comanus, cousin germain de l'empereur Olybrius. Ce Flavius Maximus reçut le surnom qu'il portait en récompense de ses victoires sur les Comans, et pour avoir entièrement soumis, l'an 469 de J. C. ce peuple d'Asie, fixé le long des rives de la Kouma, à l'ouest de la mer caspienne, et au sud-ouest du Volga. La Comanie fait aujourd'hui partie du Caucase : on donnait le nom de *Comanie extérieure* à la partie située entre le Volga et le Jaïck ou Oural ; la contrée où se trouvent actuellement les villes de Tarki, de Derbent, de Koura et de Kouba faisait aussi partie de la Comanie, sur laquelle du reste les historiens ne donnent presque aucun document. Ainsi d'après une tradition de famille, c'est du surnom de *Comanus* que les Comnène auraient dérivé leur nom. La première branche s'éteignit en 650, mais la seconde se continua jusqu'à Flavius Isaac Manuel Comnène, général des armées de Basile II Porphyrogénète et préfet d'Orient, en 976. Le fils de ce Manuel, Flavius Nicéphore, prince d'Astrakhanie et d'Argyre, fut élevé aux premières dignités de l'empire par Romain II,

et enfin son petit-fils, Isaac Comnène, monta sur le trône impérial, le 1^{er} septembre 1057.

Alexis, second empereur byzantin du nom de Comnène était fils de Jean, *mégadomesticus* à la cour de son frère Isaac Comnène; né à Constantinople en 1048, il parvint au trône par l'usurpation et fut couronné sous le nom d'Alexis 1^{er} Comnène, au mois d'avril 1081, après avoir exercé comme son père, sous Nicéphore Botaniate, qu'il détrôna, la charge de *mégadomesticus*, à laquelle était attaché le commandement de l'armée. Nicéphore fut relégué dans un monastère et le nouvel empereur se montra prince habile, surtout pendant le passage et le séjour des Croisés à Constantinople. Déjà, comme simple général, Alexis avait par son courage délivré Nicéphore de ses ennemis et battu les Turcs; comme empereur, il triompha des Scythes et vainquit les Normands, commandés par Robert Guiscard.

Alexis 1^{er}, marié à Irène Ducæna en eut plusieurs enfants: l'aînée de tous, Anne Comnène, née le 1^{er} décembre 1083, reçut dès son bas âge le diadème impérial, et à la mort de son père, survenue en 1118, elle conspira pour ravir la couronne à son frère Jean et la placer sur la tête de son propre mari, Nicéphore Brienne, homme sans caractère dont la faiblesse et l'hésitation firent avorter les projets ambitieux de sa femme. Anne, pour occuper l'activité de son esprit, écrivit alors en langue grecque l'histoire de son père, ouvrage en quinze livres, intitulé *l'Alexiade*, dont quelques qualités de style et même d'érudition ne rachètent point le défaut de véracité justement reproché à cette composition. Théodora, la sœur cadette d'Anne, fut mariée, à Constantin l'Ange et forma par cette union la tige latérale des Ange-Comnène.

L'aîné des enfants mâles d'Alexis, né en 1088, reçut le nom de Jean, fut associé à l'empire en 1099 e

succéda à son père, sous le nom de Jean II; il eut un frère du nom d'Isaac, dont descendit la branche des empereurs de Trébizonde.

Ce résumé de la généalogie et du règne d'Alexis 1^{er} m'a paru nécessaire avant de passer à la description d'une monnaie peu connue de cet empereur. Déjà dans un article intéressant de la Revue de la Numismatique française (Tome II, p. 194 à 210. année 1836.) M. de Saulcy, en parlant des difficultés que présente la classification des monnaies sur lesquelles on lit le nom d'Alexis cite une médaille de cuivre, attribuée par le baron Marchant, d'abord à Romain Argyre et ensuite à Alexis II; Marchant, qui la croyait frappée à Édesse, nous laisse ignorer sur quels motifs il basait cette opinion. De son côté, M^r de Saulcy est d'avis que cette monnaie appartient à Alexis 1^{er} Comnène, qu'elle sort d'un atelier monétaire de province, que d'après le style de l'inscription tracé sur le côté opposé à celui de la croix, elle peut être assimilée aux monnaies obsidionales et enfin qu'elle a été probablement fabriquée dans une des villes passées sous la domination des Croisés. Ce sont là pour la plupart des suppositions qu'il est fort difficile d'éclaircir, mais dans tous les cas, je reste d'accord avec M^r de Saulcy que la médaille appartient à Alexis 1^{er}: il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup-d'œil sur les autres monnaies de cuivre frappées par les empereurs qui ont également porté le nom d'Alexis. Quoi qu'il en soit, cette monnaie est extrêmement rare, puisqu'on n'en connaissait jusqu'ici que deux exemplaires, assez mal conservés: le baron Marchant l'a signalée le premier, et après lui M^r de Saulcy, en publiant un second exemplaire, en fournit la description et le dessin d'après lequel on voit que cette pièce a été frappée sur une des monnaies incertaines, attribuées à Jean Zimiscès. (Revue de la Numism. franç. t. II. pl. V. N^o 2.)

Depuis longtemps je possède dans ma collection, j'ai déjà décrit et dessiné dans mon *Iconographie de 5000 médailles* (Section des byzantines), trois nouveaux exemplaires de cette même médaille, de coins différents, de bonne conservation et dont l'un surtout me paraît offrir un caractère d'intérêt assez grand pour lui consacrer quelques lignes dans ces Mémoires. Il se distingue de tous les autres par l'addition de deux contremarques de forme carrée, portant des caractères arabes-cufiques. Voici la description de ces trois monnaies, dessinées pl. IV.

N^o 1. 2 et 3.

N^o 1. Æ². $\overline{\text{C}\text{E}\text{P}}$. $\overline{\text{C}\text{V}\text{H}}$ — $\overline{\text{E}\text{P}\text{E}\text{I}}$. $\overline{\text{B}\text{A}}$ — $\overline{\text{C}\text{I}\text{A}\text{E}\text{I}}$. $\overline{\text{A}\text{A}}$ — $\overline{\text{E}\text{S}\text{I}\text{O}}$.

Cette inscription, écrite en quatre lignes, est surmontée d'une petite croix (1) dont on n'aperçoit que les vestiges inférieurs.

Re. Croix cantonnée des quatre syllabes: $\overline{\text{I}\text{C}}$ — $\overline{\text{X}\text{C}}$ — $\overline{\text{N}\text{I}}$ — $\overline{\text{K}\text{A}}$. On voit un globule à l'extrémité des trois pointes supérieures de la croix et probablement sous la pointe inférieure, il a dû exister deux degrés, comme sur les autres exemplaires; mais on ne peut que le présumer, attendu que la monnaie a été rognée dans cette partie, ou peut-être aussi que le flan s'est trouvé trop petit pour recevoir l'empreinte entière du coin.

(1) Le trait placé au-dessus du mot $\overline{\text{C}\text{E}\text{P}}$ indique qu'il y a contraction: $\overline{\text{C}\text{E}\text{P}}$ est ici pour $\overline{\text{C}\text{O}\text{V}\text{TE}\text{P}}$. La légende ainsi complétée signifie: *Sauveur, secourez l'empereur Alexis!* C'est une imitation assez fidèle de l'ancienne légende latine: $\overline{\text{A}\text{E}\text{Y}\text{S}}$. $\overline{\text{A}\text{D}\text{I}\text{C}\text{T}\text{A}}$. $\overline{\text{R}\text{O}\text{M}\text{A}\text{N}\text{I}\text{S}}$, adoptée sur les monnaies d'argent, par Héraclius et Héraclius-Constantin, par Constant II, par Constant II et Constantin-Pogonat, et enfin par Constantin-Pogonat, Héraclius et Tibère. On trouve aussi cette même légende latine sur un sou d'or de Constant II.

N^o 2. Æ². La même inscription dans un cercle.

Rv. Croix sur deux degrés, cantonnée des quatre syllabes $\overline{IC} - \overline{XC} - \overline{HL} - \overline{KA}$. Vis à vis les trois extrémités supérieures de la croix, un globule; le tout dans un cercle.

Ce coin diffère du précédent par le dessin, par le module qui est plus grand, et aussi par la forme des caractères.

N^o 3. Æ². Comme la précédente; coin différent; module plus grand et flan plus mince; en outre, sur le revers, la lettre N de la syllabe NI a la forme d'un H.

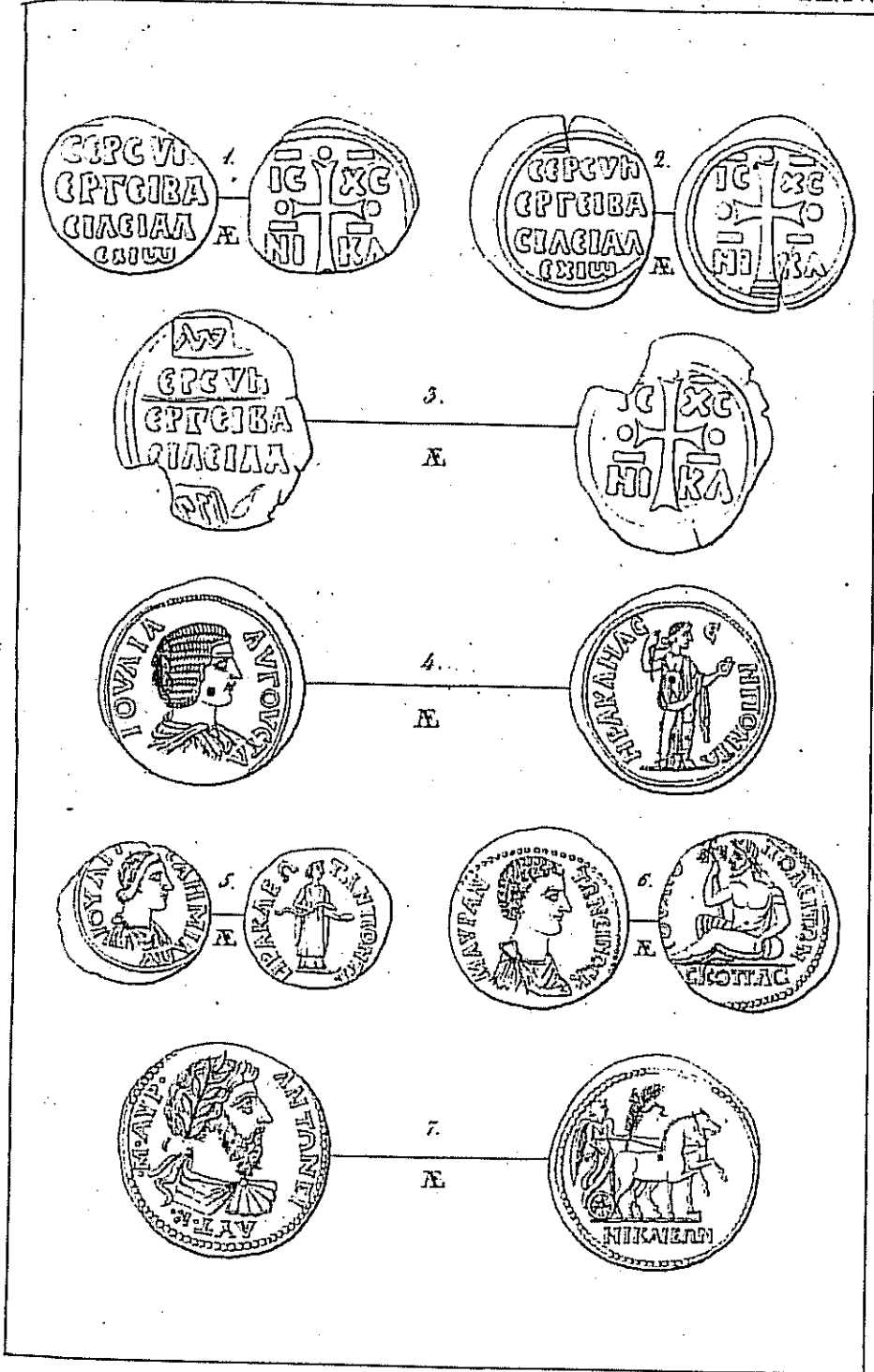
En haut et en bas, du côté de l'inscription, on voit sur cette dernière pièce, deux contremarques de forme carrée en caractères arabes-cufiques. Dans celle d'en-haut, est écrit le mot جايير (bon), et dans la contremarque d'en bas, malheureusement incomplète, on n'aperçoit plus qu'une partie de jambages ou de signes incertains qui, d'après l'avis des orientalistes auxquels je les ai montrés, représentent les restes de chiffres et non de lettres; mais je n'ai pu arriver jusqu'ici à lire le nombre que ces chiffres ont dû exprimer. Dans ma ferme conviction que ces chiffres indiquaient la valeur monétaire pour laquelle cette pièce avait cours chez les Arabes, je regrette vivement de ne pouvoir parvenir à l'explication de cette seconde contremarque.

Ainsi voilà une monnaie byzantine, avec le type de la croix, qui a eu un cours légal et officiel chez un peuple fanatique jusqu'à l'excès et chez lequel ce symbole religieux était un objet de mépris et de haine. Certes il a fallu des circonstances graves et tout à fait exceptionnelles pour qu'un calife se résignât à fouler ainsi aux pieds le préjugé si profondément enraciné chez son peuple et consentit à apposer son sceau sur une monnaie chrétienne. Si ce n'est pas le seul, c'est pour moi du

moins, le premier exemple connu d'une pareille singularité dans la numismatique byzantine.

Maintenant dans quel lieu, à quelle époque et pour quel motif cette monnaie fut-elle revêtue du timbre arabe qui la distingue? C'est ce qu'il est assez difficile de déterminer, en l'absence de tout document historique, concernant ce sujet. Réduit à de simples présomptions, je suppose que cette monnaie d'Alexis I doit avoir été adoptée par les Arabes pendant la fin du règne de cet empereur ou tout au plus dans les cinquante années qui l'ont suivi; je crois aussi qu'elle a dû avoir cours en Syrie. Cette période fut désastreuse pour Byzance et pour l'empire grec, dont les limites, autrefois si reculées, se resserraient chaque jour de plus en plus. Édesse, Iconium, Tarse, Antioche, Nicée, la Bithynie, la Cappadoce étaient à jamais perdues pour les successeurs de Constantin. Après que les hordes soumises à la dynastie de Seldjouk eurent envahi la Syrie et l'Asie Mineure, les Grecs des provinces conquises, réduits à la dernière misère, tournèrent envain leurs regards vers les souverains de Byzance, qui n'eurent ni le courage ni la force de leur venir en aide. L'empire grec courait d'ailleurs à sa ruine, s'affaiblissant par des disputes théologiques, par des révolutions de palais et par des guerres civiles. Ces souffrances des chrétiens pliant sous le joug infidèle, les malheurs de Jérusalem, et les récits des pèlerins retournant en Europe, échauffèrent les têtes et inspirèrent l'idée des croisades, que vinrent encourager puissamment l'esprit religieux, les espérances et les immunités promises aux fidèles qui s'armaient pour la guerre sainte. On sait comment s'accomplirent ces pèlerinages armés; ils ont été tant de fois et si éloquemment décrits que ce tableau ne pourrait que pâlir sous ma plume.

J. Sabatier.



VIII.

Lettre à Mr. B. de Köhne sur un dépôt de monnaies déterrées à Tiflis, en 1858.

(Pl. VI, B.)

Monsieur,

Lors de notre dernière entrevue, à Moscou, il y a environ deux ans, vous m'avez fait promettre de vous tenir au courant des principales découvertes numismatiques qui se font au Caucase et dans la Transcaucasie.

Depuis mon retour dans nos contrées, j'ai déjà eu l'occasion d'examiner et même d'acquiescer plusieurs dépôts de monnaies plus ou moins intéressantes, plus ou moins considérables. Mais c'étaient toujours des dirhems koufiques, et puisque cette spécialité de la numismatique ne vous intéresse pas particulièrement, je ne vous en ai point parlé dans mes précédentes lettres.

A présent que le sort m'a favorisé, en mettant entre mes mains un petit dépôt de monnaies diverses, parmi lesquelles se trouvent aussi des aspres comménats ou blancs d'argent de Trébizonde, je crois enfin être à même de tenir parole envers vous, en vous entretenant d'un sujet qui vous intéresse plus directement que n'aurait pu le faire une liste de monnaies orientales. Voici les circonstances détaillées concernant la trouvaille dont il s'agit.

Le 20 Mars 1858, dans la matinée, un ouvrier maçon m'apporta une poignée de monnaies d'argent, on venait de les déterrer, dans mon voisinage, en bêchant la terre pour poser le fondement d'une maison. J'achetai sur le champ les monnaies et je vis, à ma grande joie, que parmi les 21 pièces, qui constituent ce petit dépôt, il y a des Houlaguides avec dates, mêlés avec de monnaies trebizondaines d'un Manuel et d'un Jean Commènes. Je m'empressais de confronter les pièces trebizondaines avec celles que Mr. de Pfaffenhoffen a publiées dans son bel ouvrage*), et de vérifier si ses déterminations s'accordent avec les nouvelles données fournies par la trouvaille.

Ayant déjà eu plusieurs fois l'occasion d'examiner des dépôts de monnaies mahométanes, qui sont presque toujours avec dates, je crois pouvoir poser en principe: 1) que les limites chronologiques, pour des monnaies provenant d'un même dépôt, ne s'étendent ordinairement pas au delà de soixante

*) Essai sur les aspres Comménats.

ans — c'est la longévité de la monnaie de tous les pays et de tous les siècles. 2) que les quantités relatives augmentent, plus le terme se rapproche de l'époque où les monnaies ont été enfouies: ainsi pour les derniers dix ans, il y a ordinairement plus d'un tiers et quelques fois même plus de la moitié de la totalité du nombre des pièces.

Lorsque le dépôt est considérable, on a plus de chances de le trouver dans toutes les conditions signalées, mais le même principe s'applique aussi aux petites quantités de monnaies déterrées. Cette fois, les dates des douze pièces à légendes arabes, comprennent seulement 38 ans, de 1244 à 1282; quant aux neuf pièces trébizondaïnes, il y en a trois qui peuvent être rapprochées de la plus ancienne date et six, qui touchent à la dernière. J'en conclus que la détermination proposée par Mr. de Pfaffenhoffen, pour les monnaies, qu'il a classées à Manuel I. et à Joan II., est pleinement confirmée par la trouvaille de Tiflis. On est frappé d'ailleurs de la conformité de module, de fabrication, et d'aspect général, qu'ont ces aspres, avec les dirhems des derniers Seldjoukides et des premiers Houlaguides, cette analogie est telle, que ces différentes monnaies ont fort bien pu avoir cours indifféremment dans les pays limitrophes de ceux où elles ont été frappées.

Puisque je viens de vous signaler, Monsieur, l'analogie d'aspect et de module des aspres, avec les dirhems contemporains, permettez moi encore d'attirer votre attention sur un fait analogue pour la monnaie byzantine. L'époque où Byzance a frappé le plus de numéraire d'argent blanc, était au VII^e siècle; et justement à cette époque, les Arabes n'ont encore monnayé que du cuivre dans l'occident, et une petite quantité de dirhems au type sassanide, en Perse. Au VII^e siècle la monnaie byzantine d'argent avait un caractère tout à fait particulier, elle était d'un module fort et le type du revers présentait une croix avec la légende *Deus adiuta Romanis*, qui devait se rapporter aux croisades d'Heraclius et aux guerres contre les premiers Khalifes. Au VIII^e siècle, le dirhem koufique, bientôt après son apparition, devient si répandu et si accrédité, qu'il avait déjà cours dans toute l'Asie, et il dut également être admis, dans l'empire de Byzance, où le numéraire d'argent blanc, était alors en très-petite quantité. Aussi vers la fin du VIII^e siècle, la monnaie d'argent byzantine prit-elle une physiognomie toute semblable au dirhem des Khalifes; les effigies y disparurent et furent remplacées par des légendes, soit circulaires, soit en plusieurs lignes au milieu du champ, les cercles de grénétis se doublèrent et se triplèrent, tout comme sur les dirhems de l'époque, et ce type, byzantin arabisé, se maintint invariablement pendant un siècle et demi c. a d. jusqu'à la moitié du X^e siècle: mais déjà à cette époque, le dirhem des Khalifes avait fait son temps, et le milliarésion byzantin commença seulement alors à s'émanciper de l'influence étrangère. Dès lors reparurent des effigies, d'abord sur de petits écussons, puis des deux côtés de la croix et enfin, elles occupèrent tout le champ de la monnaie, qui reste cependant encore plate, lorsque la monnaie d'or était déjà concave. Ce n'est qu'au milieu du XI^e siècle, que l'argent byzantin prit la même forme que l'or: mais à cette époque on ne frappait plus de dirhems, ni dans l'Asie occidentale, ni même en Perse: l'argent blanc avait passé en Europe.

Pendant tout le XII^e siècle il n'a pas été frappé un seul dirhem koufique dans tout l'Orient! Ce fait est extraordinaire, mais l'explication du problème exigerait une dissertation trop longue, et étrangère au sujet de la présente lettre.

Description des monnaies rangées par ordre chronologique.

Nr. 1. Dirhem Seldjoukide de Kaïkhosrou II, fils de Kaïkobod, frappé à Iconium en 642 H. — (1244 de J. C.)

Avers. Dans le champ:

السلطان الاعظم || ظل الله في العالم || غياث الدنيا و الدين || كيتخسر بن كيتقباد || قسيم امير
المومنين ||

Sultanus supremus || umbra Dei in mundo, || Ghéijis-ed-dunia-w'ed-din || Keichosru filius Keikobadi ||
intimus amicus Emiri fidelium. ||

En marge:

(.....) هذا || الدرهم || للخروسة || قونية ||

(Cusus est) hic || Dirhem || in divino praesidio tuendæ || Konijæ ||

Revers. Dans le champ:

بسم الله الرحمن الرحيم || لا اله الا الله || محمد رسول الله || الامام المستعصم بالله || امير المومنين ||
In nomine Dei misericordis et clementis! || Non est Deus nisi Deus || Muhammed Apostolus Dei
est || Imamus el-Musta'sim-billah || Emirus Fidelium ||

En marge:

في سنة || اثنين || واربعين || و ||

Anno || secundo || et quadragesimo || et (sexcentesimo) ||. 642 h. — (1244 de J. C.)

Un dirhem semblable est publié dans la Recensio p. 154 Nr. 9, mais la date manque et dans la légende marginale de l'avers il y a مدينة في (in urbe) au lieu de l'épithète للخروسة, qui n'a pas encore été vue, si je ne me trompe, sur des monnaies seldjoukides. Cette épithète a été souvent employée, sous les Djoudchides pour qualifier les villes suivantes: Bolghar, Saraï, Asak, Krimm, Gulistan et Zunghi-Schéhr et c'est cette même épithète qui est encore usitée de nos jours en Russie où le mot Горохранительный Градъ a la même signification: Divino praesidio tuenda urbs, mot évidemment emprunté à la langue arabe
الخروسة

Nr. 2. Aspre comnénat de Manuel I., de 1238—1263.

Avers. MNLΛ ° KM — Manuel Comnène. L'empereur debout, tenant un labarum de la main droite, et un rouleau de la gauche.

Revers. Ο ΑΓΙΟ ΕΥΓΕΝΙΟ • St. Eugène nimbé et debout, s'appuyant de la droite sur une longue croix et retenant de la gauche les draperies de son vêtement.

Nr. 3. Aspre pareil au précédent, mais une partie des légendes est effacée.

Nr. 4. Autre semblable, mais dans un état de conservation encore inférieur.

Nr. 5. Dirhem houïnguide d'Abagha Khaan frappé dans le courant du mois Schaaban de l'année 668 H. — (1269 de J. C.)

Avers. Dans le champ: تان العدل — Khaan justus au milieu d'un ornement sexagone, vulgairement nommé le cachet de Salomon.

Revers. Dans le champ:

لا اله الا الله وحده لا شريك له

Non est Deus || nisi Deus unicus || socio carens ||.

Entre la 1^e et la 2^e ligne, en caractères très fins:

شعبان سنة ثمان ستين ستمائة

(Mense) Schaaban, anno octavo sexagesimo sexcentesimo. — Le mois est le 8^e de l'année musulmane.

Nr. 6. Dirhem pareil à celui qui précède mais avec la légende

شهر جمادى الاول سنة سبع (sic) ستمائة

(Mense) Djumadi el ervel, anno sept(uagesimo) sexcentesimo 670 H. — 1271 d. n. e. Ce mois est le 5^e de l'année musulmane. Je me suis permis de suppléer, au mot سبع qui désigne le nombre 7, la terminaison decimale; car le date 607 n'est pas admissible avec ce type.

Nr. 7. Autre de la même année et du même mois, mais le mot شهر ayant été omis, on a eu de la place pour inscrire la date tout au long.

جمادى الاول سنة سبعين ستمائة

(Mense) Djumadi el évvel anno septingentesimo sexcentesimo. 670 h. — (1271 de J. C.)

Nr. 8. Dirhem pareil à ceux qui précèdent mais avec la légende:

شعبان سنة احدى و سبعين و ستمائة

(Mense) Schaaban anno primo et septuagesimo et sexcentesimo. Ce mois est le 8^e de l'année. L'an 671 h. correspond à l'an 1272 de J. C.

Nr. 9. Autre semblable, mais avec la légende:

شهر صفر سنة اثنين و سبعين ستمائة

(Mense) Sefer, anno secundo et septuagesimo sexcentesimo. En 672 h. (1273 de J. C.). Ce mois est le 2 de l'année musulmane.

Nr. 10. Pareille aux précédentes, mais avec la légende:

صفر سنة اربع و سبعين و ستمائة

(Mense) Sefer, anno quarto et septuagesimo et sexcentesimo. En 674 h. — (1275 de J. C.)

Nr. 11. Autre semblable, mais le nom du mois est indéchiffrable; légende:

..... سنة سبع سبعين ستمائة

..... anno septimo septuagesimo sexcentesimo. L'an 677 h. correspond à l'année 1278 de J. C.

Nr. 12. Dirhem bilingue que je crois être du même Khaan Abagha bien que je n'ai pas réussi à déchiffrer la légende mongole que je ne transcris pas, mais qu'on peut voir sur le dessin.

Revers.

بسم الاب و الابن و روح القدس الله و واحد

In nomine Patris || et Filii et Spiritus || sancti, Dei || unius.

Cette légende est terminée par une croix. Au dessus des premiers mots, il y a des caractères incertains qui me paraissent pouvoir être lus: شهر تفل-يس. Quant à l'émission de cette monnaie en Géorgie, il n'y a nul doute, mais l'indication locale de Tiflis serait un fait nouveau pour cette variété de monnaies houlaguides, il reste seulement à désirer un meilleur exemplaire pour décider cette question.

Dans les segments formés par le cadre dans le cercle, sont disposés les mots: en haut, سنة (anno): à gauche, ثمانين (octogesimo): en bas, ستماية (sexcentesimo) et à droite شهر تفل-يس qui peut être une corruption du nom de mois محرم Moharrem, le 1^{er} mois de l'année musulmane. La date 680 h. correspond à l'an 1281 de J. C.

Nr. 13. Pareille au Nr. 12, mais d'une fabrique plus grossière, la date est effacée et au lieu de la croix, après le mot احد il y a une étoile au bas de la légende.

Nr. 14. Autre pareille au Nr. 12, mais avec la date سنة احدى ثمانين ستماية. Anno primo octogesimo sexcentesimo, le nom du mois n'y paraît pas et au dessus de la 1^{re} ligne, on distingue le nom de Tiflis تفيليس suivi du mot incertain بلد شهر que je n'ose pas prendre dans le sens de ville comme synonyme de شهر.

Nr. 15. Dirhem semblable, mais la légende marginale est indistincte et au lieu de la croix, au bas, il y a une étoile comme sur le Nr. 13.

Nr. 16. Aspre comnénat de Jean II, de 1280—1297.

Avers. $\overline{\text{I}\Theta}$ ° KOMNIOC Joannes Comnénos.

Légende en caractères superposés. L'Empereur debout, tenant de la droite le labarum et de la gauche le globe crucigère, au dessus la main qui bénit, et dans le champ, à gauche, le monogramme formé des lettres $\Delta\text{E}\text{C}\text{H}$ pour $\Delta\text{H}\text{C}\text{I}\text{O}\text{T}\text{H}\text{C}$.

Revers. OA (en monogramme, pour O AΓΙOC) EYΓENIOC: Sanctus Eugenius. St. Eugène debout et nimbé, s'appuyant sur une longue croix et retenant de sa gauche les draperies de son vêtement. Dans le champ, entre la hampe de la croix et le saint, le monogramme PO comme signe monétaire. Cette variété est, je crois, inédite.

Nr. 17. Même légende et même type, mais au lieu du monogramme $\Delta\text{E}\text{C}\text{H}$, il n'y a qu'un Δ .

Revers. Pareil à celui qui précède et également avec les lettres PO dans le champ.

Nr. 18. Monnaie pareille aux précédentes, mais au revers il n'y a pas de signe monétaire.

Nr. 19. $\overline{\text{I}\Theta}$ ° KOMNIOC (sic) Joannes Comnénos. L'Empereur debout avec les mêmes attributs.

Revers. ° AΓΙOC EYΓENIOC St. Eugène dans la même attitude que sur les revers précédents.

Nr. 20. *Avers.* Comme celui qui précède.

Revers. Comme celui du Nr. 18.

Nr. 21. $\overline{\text{I}\Theta}$ ° $\overline{\text{K}\overline{\text{M}\overline{\text{N}}}}$. . . L'Empereur debout avec le labarum et le globe crucigère.

Revers. Pareil au précédent. Monnaie moins bien conservée.

Le dépôt, que j'ai décrit, me fait faire la conclusion suivante: pendant toute l'espace de temps compris entre la fin du règne de Manuel I et le commencement de celui de Jean II, on n'a point frappé d'aspres à Trébizonde: ceci explique assez clairement, pourquoi on ne retrouve pas de ces monnaies avec les noms d'Andronic II et de George Comnènes, car ils ont justement occupé le trône pendant cette lacune monétaire.

Le règne de Jean II est un des plus riches en aspres et c'est à ce règne aussi que se rattachent deux variétés fort rares: nommément les aspres de Théodora et la pièce, presque unique qui est gravée au bas de la planche ci jointe, sans qu'elle fasse partie du dépôt mentionné. Cette monnaie est de Jean II avec Alexis son fils et héritier: mais non pas de Manuel III et de son fils Alexis, comme Mr. de Pfaffenhoffen l'avait supposé d'après un exemplaire moins bien conservé qu'il avait sous les yeux. L'histoire ne dit pas que Jean II ait associé son fils Alexis au pouvoir souverain et il serait trop hardi de vouloir inférer de la présence des deux effigies sur la monnaie, qu'une pareille association ait eu lieu sous ce règne: mais, il me semble qu'on peut expliquer ce type, insolite à Trébizonde, par le désir, tout naturel chez Jean II, après l'usurpation éphémère de Théodora fille aînée de Manuel I Comnène, de constater publiquement le droit d'hérédité de son fils en le faisant représenter sur la monnaie de l'état.

Parmi les monnaies de Jean II, il y en a qui étant inférieures pour la fabrique, ont dans le champ de l'avvers une étoile à six rayons en pointes qu'on appelle le cachet de Salomon et qui consiste en deux triangles équilatéraux superposés. Ces pièces sont figurées dans l'ouvrage déjà cité de Mr. de Pfaffenhoffen Pl. III fig. 21, 22 et 26. L'étoile en question est la même qui figure sur les dirhems houlaguides d'écrits ci-dessus Nr. 5—11, fig. 6 et 9 et un pareil emprunt fait au type mongol, par les monnayeurs trébizondeins vers la fin du XIII^e siècle, est très-naturel, vu que les dirhems houlaguides en question devaient alors circuler à Trébizonde. Je crois encore qu'il faut attribuer la variété d'aspres de Jean II avec l'étoile, à la fin de son règne, puisque c'est presque exclusivement cette variété qui a servi de prototype aux grossières imitations qu'on faisait sous Jean IV, époque où le poids de l'aspre avait diminué d'un tiers et où la décadence de l'art avait atteint au comble de la barbarie.

Les monnaies au nom d'Alexis et au type de l'empereur et du saint à cheval, de deux modules différents me paraissent comme vous l'avez déjà dit^{*)}, devoir se rapporter à un seul règne et nommément à Alexis II 1297 à 1330, puisque la notice, mentionnée par Mr. Jules Friedländer, dans sa brochure sur les monnaies des grands maîtres des Rhodes, où il est question de la valeur et du poids des aspres (trébizondeins) se rapporte à l'an 1334. On peut même conclure de là que pendant le règne d'Alexis II on en a beaucoup frappé — et je serais aussi porté à lui attribuer les petites pièces également à ce type, mais avec la légende BA KMN car ces spécimens assez barbares peuvent sous entendre le titre *Βασιλευς* avec omission du nom de l'empereur. Mr. de Pfaffenhoffen les attribue à Basile I. c. Pl. XII fig. 114 et 115.

Je crois que depuis 1330 jusqu'à 1446, on ne frappait point d'aspres à Trébizonde, mais lorsque Jean IV fit alliance avec Ouzou Hassan, chef des Turcomans de la horde du mouton blanc et un des plus puissants souverains de son époque, cette alliance ou cette coalition à laquelle participait également le roi de Géorgie (Giorgi VIII), eut pour conséquence dans les deux pays en même temps la reprise du monnayage et pour ce qui concerne la Géorgie, on trouve même la confirmation de ce fait dans un

^{*)} Mémoires de la Société d'archéologie et de numismatique, III, p. 107.

document de l'an 1460 publié par Mr. Brosset, (voyage archéologique dans la Transcaucasie, Rap. VI, p. 84, 85), où il est question de monnaies géorgiennes désignées sous le nom de liéthri, ce qui en géorgien signifie blanc et provient sans doute du nom *ἀσπρον*. La ressemblance du type d'une de ces monnaies géorgiennes de Giorgi avec les aspres barbares de Jean IV de Trébizonde qui avait épousé une fille de Giorgi XIII, ne peut que corroborer à l'attribution des aspres barbares*) à Calo Joannes ainsi que l'a très heureusement proposée Mr. de Pfaffenhoffen.

La lacune dans l'émission de la monnaie trébizondeine que je suppose avoir été de 1330 à 1446, expliquerait aussi l'absence des pièces avec les noms d'Andronic III, de Basile, d'Irène, d'Anne et de Michel. Quant à David, successeur de Jean IV, son règne fut si troublé et Trébizonde marchait tellement à sa chute, qu'on ne pourrait guère supposer que ce David ait fait frapper monnaie en son nom.

En résumant ce que je viens d'énoncer concernant les époques d'émission et les interruptions du numéraire trébizondein, on peut dresser le tableau suivant.

Première émission de 1238 à 1263, qui comprend le règne de Manuel I.

Interruption, de 1263 à 1280. — règnes d'Andronic II et de George.

Seconde émission de 1280 à 1330, qui comprend le règne de Jean II avec l'interrègne de Théodora et le règne d'Alexis II.

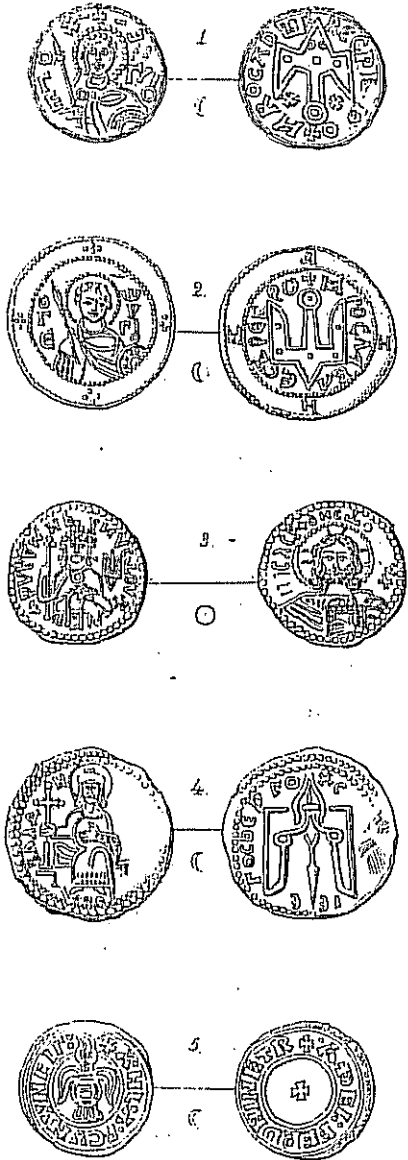
Interruption de 1330 à 1446, règnes d'Andronic III, de Manuel II, de Basile, d'Irène, d'Anne, de Jean III, de Michel, d'Alexis III, de Manuel III et d'Alexis IV.

Troisième émission de 1446 à 1457, qui se borne au règne de Jean IV exclusivement.

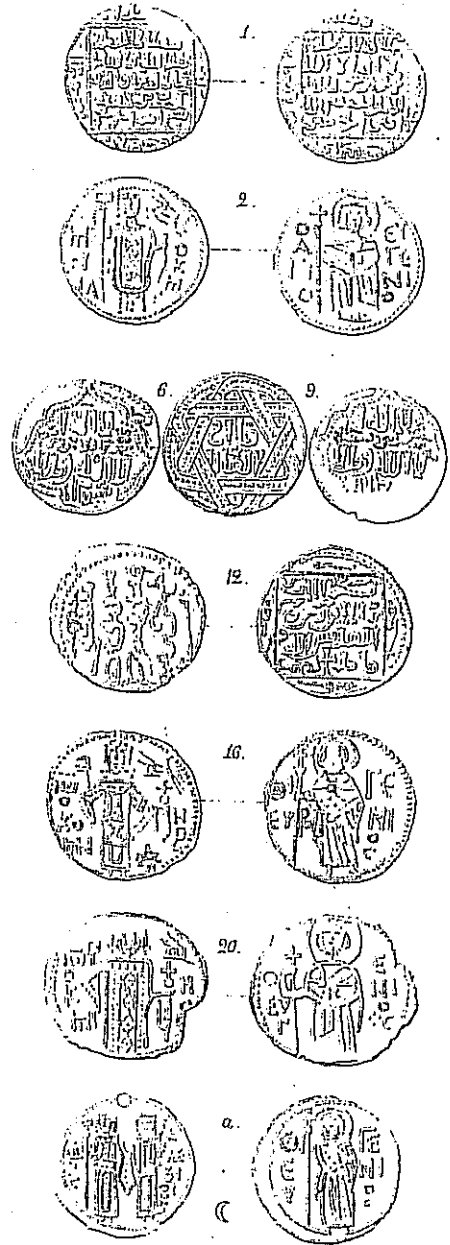
Le général *Jean de Bartholomaei*,
membre honoraire de la Société numismatique de Berlin, etc.

*) Le poids de ces aspres, étant inférieur d'un tiers aux aspres des premières époques, est en rapport avec les dirhems des Djoudchides, des Khans de Crimée et des Akkoyanlou les contemporains de Jean IV de Trébizonde.

A.



B.



Neue Ermittlungen auf byzantinisch-arabischen Bildmünzen, mit einem Anhang

von

Dr. Stickel.

Nebst einer Tafel.

Bekanntlich hat sich de Saulcy in seiner zweiten Lettre sur quelques points de la numismatique arabe das bleibende Verdienst erworben, den byzantinisch-arabischen bilinguen Bildmünzen ihre Stelle zu Anfang der moslemischen Münzprägung vor der Münzreform 'Abdulmalik's angewiesen und die im Jahre 1839 habhaften Exemplare dieser Art beschrieben zu haben. Sein Wunsch aber, dass was sonst noch davon in den Sammlungen vorhanden sei, an das Licht gebracht werden möge, ist in den inzwischen verflossenen dreissig Jahren nicht erfüllt worden. Wenigstens hat sich nichts Förderndes ergeben. Frähn's Opp. postuma führen einige schon bekannte Typen als auch in Petersburg vorhanden auf. In Marchant's Lettres sur la numismatique et l'histoire, Paris, 1851 und in Delgado's mir freundlichst zugesendeten herrlichen Münztafeln zu einem in Madrid vorbereiteten Werke über spanisch-arabische Münzen sind etliche Exemplare de Saulcy's reproducirt. Neu bekannt wird uns nur durch Herrn Karabacek (die Cufischen Münzen des Johannes in Graz, Wien 1868 S. 4) eine Varietät der Himsser Münzen mit einem Punkte statt des Sternes hinter *بسم*, und noch gedenkt derselbe beiläufig S. 9 dreier unbekannter Stücke dieser Classe in seiner eigenen Sammlung. Eines derselben, über das ich nachher weiter berichte, trägt den Namen eines neuen Prägeortes Ma'arat Misrin. — Mag diese Leere in dem wirklichen Mangel derartiger Prägen in den Cabinetten, woran ich kaum glauben kann, oder in anderen Ursachen begründet sein, sie veranlasst mich umsomehr, einige Stücke vorzuführen, die, zumal das erste, in ganz ausserordentlicher Weise die Aufmerksamkeit des Numismatikers erregen. Durch dieses erste Stück, das ich so glücklich bin, an das Licht zu ziehen, wird nichts Geringeres als die Thatsache constatirt, dass wirklich schon der zweite rechtmässige Khalife 'Omar in Syrien hat Münzen schlagen lassen, und dass uns jetzt eine Präge

dieser Art selbst greifbar vorliegt. Ein Ereigniss, wie wir es kaum in kühnster Hoffnung zu ahnen wagten.

No. 1 Æ (vgl. Taf. No. 1) — Das Stück, um welches es sich handelt, ist schon von Sauley in der angezogenen Lettre (Separat-Abdruck S. 39) als das einzige ihm von Chalcis bekamte beschrieben und abgebildet worden (Fig. 23). Es trägt auf dem Advers die ganze stehende Figur des byzantinischen Kaisers, mit der Rechten ein langes Kreuz haltend, dessen Stange geperlt ist, in der Linken den Reichsapfel mit dem Kreuze. Links von oben nach unten arabische Schrift, worin Sauley nach dem einzigen, ihm zu Gebote stehenden, an dieser Stelle etwas verwischten Exemplare den Ortsnamen قنسرين vermuthete, worin aber, wie sich alsbald ergeben wird, der Personennamen عمرو geboten ist. — Auf dem Reverse cursives M als Werthbezeichnung, darüber +, darunter Querbalken, zu beiden Seiten von oben nach unten: XAΛC d. i. Chalcis; in der Exergue unten las Sauley OMA . . .¹⁾ Das Stück befand sich in der Sammlung des Hrn. Lagoy in Aix, gelangte dann in die des verstorbenen Soret und mit dieser in das jenaische Cabinet.

Dass es aus Chalcis stammt, dem arabischen Qinnasrin, kann keinem Zweifel unterliegen. Wie Beladorsi S. 137. 144 f. berichtet, wurde diese Stadt schon im Jahre 16 d. H. von Abu 'Ubeida den Moslemen unterworfen; sie kann da nicht, wie behauptet worden, zerstört worden sein, denn aus der Historia Halebi ed. Freytag S. 2 ist zu erschen, dass im J. 16 d. H. der tapfere Khalad vom Khalifen 'Omar als Gouverneur von Qinnasrin eingesetzt wurde, dem Habib ben Muslim, im Jahre 20 Sa'id und noch in selbigem Jahre 'Omair ben Sa'id folgten, welcher Letzte diese Verwaltung bis zum Tode des Khalifen (J. 23 d. H.) behielt. Sonach steht nichts der Annahme entgegen, dass schon in dieser Zeit in Chalcis ein Münzhof in Thätigkeit gewesen sei. Aus der Regierungszeit 'Abdulmalik's, also etwa 50 Jahre später, liegen mir im hiesigen Cabinette Prägen aus dem Münzhofo Qinnasrin vor.

Nun habe ich in der Soret'schen Sammlung noch ein zweites, zwar stark verschliffenes, aber doch noch so weit hinlänglich deutliches Exemplar gefunden, um seine Identität mit dem von Sauley beschriebenen constatiren zu können. Es ist im Jahre 1852 ebenfalls von Lagoy an Soret gelangt. Bei diesem hat es geruht, ohne dass er die hohe Wichtigkeit seines Schatzes ahnte. Nachdem ich das Stück sorgfältig gereinigt hatte, was nur zu oft zum grossen Schaden der Erklärung von den Numismatikern unterlassen wird, trat auf diesem zweiten Exemplar zu meinem grossen Erstaunen, an der Stelle, wo Sauley قنسرين vermuthete, ein nicht zu verken-

1) De Sauley bemerkt dazu: „Je n'ose lire ici le nom du fameux khalife Omar —, et je laisse à de plus habiles que moi le soin de deviner le mot dont nous retrouvons les traces. Il est à regretter que cette monnaie soit dans un fâcheux état de conservation.“

nendes عمر 'Omar hervor. Diese Lesung, wenn sie irgend noch angezweifelt werden könnte, wird zudem noch durch das *OMA* des Reverses bestens bestätigt. Allein auch rücksichtlich dieses griechischen Wortes wurde mir noch durch meinen Graveur eine zweite Ueberraschung bereitet. Dieser hatte mit seinem scharfen Auge nach dem *OMA* noch ein Element bemerkt, in dem, wie es die Copie unserer Tafel zeigt, das zum vollen Namen Omar gehörige r hinzugefügt wird. Unser Bild stellt den aus beiden Exemplaren vervollständigten Typus dar. Auf dem ersten sind endlich vom Reichsapfel herab noch Spuren von Buchstaben zu Tage gekommen, die sich mit بن الخطاب sehr gut vereinigen lassen, so dass wir den vollen arabischen Namen des zweiten Chalifen عمر بن الخطاب vor uns haben.

Sehe ich von dieser Beifügung des بن الخطاب als doch nicht vollständig klar auf der Münze auch ab, so bleibt doch nicht minder gewiss, dass unter dem Namen 'Omar niemand anderes, als der erwähnte Khalife verstanden werden kann. Damit wird eine nach vielen Seiten hin höchst folgenreiche Thatsache gewonnen, und die Forschung über diese ganze Münzklasse auf eine neue sichere Grundlage gestellt. Wenn Maqrizi (*Hist. monet. arab. ed. Tychsen S. 8*) berichtet, der Khalife 'Omar habe seinen Namen auf Münzen setzen lassen, so liegt uns nun die Bestätigung dessen in unserem Münzstücke vor, und zwar nicht blos, wovon der arabische Berichterstatter zunächst redet, auf einem Dirhem mit Chosroischem Gepräge, sondern es erhellt, dass dieser Khalife ebenso die Nennung seines Namens auf den in Syrien geprägten Kupferstücken angeordnet hat.

Die Nothwendigkeit aber, unsere 'Omar-Münze dem gleichnamigen Chalifen zuzuweisen, ergibt sich folgendermassen. Die bilinguen syrisch-arabischen Bildmünzen zerfallen in zwei Hauptklassen, je nachdem sie ein Kaiser-, oder ein Khalifenbild tragen. Die Stücke der ersteren Art, zu denen das unsrige gehört, reichen, wie ich anderwärts ausführlicher erweisen werde, nur bis zu dem ersten Fürsten des Hauses Omajja, Mu'awija herab, denn dieser hat nach dem Zeugnisse Maqrizi's (*a. a. O. S. 10*) „sein Bild mit dem Schwert umgürtet“ auf die Münze setzen lassen. Somit wird die Zeit, in welche unser Stück gehört, auf die Jahre zwischen 16 und 41 d. H. begrenzt. Innerhalb dieser Periode kann auf einer Münze von Chalcis als Personennamen nur der eines Gouverneurs dieser Stadt, resp. Provinz, oder des Khalifen vorkommen, mit Wahrscheinlichkeit des Letzteren, weil auf den syrisch-arabischen Bildmünzen bis zur Münzreform im J. 77 d. H., gegensätzlich zu den afrikanischen, kein Amlerer als der Khalife (Abdulmalik) genannt ist. In der Reihe der Gouverneure Qinnasrin's aus dieser Zeit kommt zudem keiner des Namens 'Omar vor. Zwar wird ein 'Omair darunter genannt, aber عمر steht bestimmt nicht auf unseren beiden Exemplaren,

sondern عمر, und sonach bleibt gar keine andere Möglichkeit, als den zweiten rechtmässigen Khalifen darunter zu verstehen.

Aus dieser Thatsache, der Existenz einer 'Omar-Münze, wird nun sogleich, aller anderen Folgerungen nicht zu gedenken, einleuchten, dass Alles hinfällig wird, was neuerlich noch von dem italienischen Gelehrten St. Quintino (Delle monete dell' Imperatore Giustiniano II. Torin. 1845) gegen Saulcy's Bestimmung und für eine Verweisung dieser ganzen Münzklasse in die um 40 Jahre spätere Zeit Justinian's II. vorgebracht worden ist.

No. 2. Æ (vgl. Taf. No. 2) — Ich lege hier ein Ineditum des Kaiserl. Cabinettes in Wien vor, dessen Copie ich der Güte des Hrn. D. Karabacek verdanke. Es erregt in mehrfacher Hinsicht unser Interesse, obgleich die Rückseite in Allem, in dem *M*, dem Monogramm, dem Differenten, dem *ANO* — XVII und der Unterschrift *AM* d. i. Damaskus mit den von Saulcy a. a. O. Pl. I. No. 1. 2. mitgetheilten Prügen übereinstimmt. Neu ist aber auf dem Advers statt der stehenden Kaiserfigur mit langem, auf dem Boden aufstehenden Scepter hier die Darstellung des Kaisers, auf dem Throne sitzend, mit einem kurzen über die rechte Schulter gelegten Kreuze. Der sonst langhalsige Vogel auf der Standarte hat hier die Gestalt einer Taube, und ganz unzweifelhaft wird noch das räthselhafte *AEO* geboten. Die Versuche St. Quintino's, welcher mit Berufung auf Wiener Exemplare dies Wort wegzukritisiren sucht, scheitern an unserer Vorlage. Wie sie kein arabisches Wort enthält, gehört sie zu den entweder vor oder alsbald nach der Eroberung von Damaskus durch die Araber geschlagenen Stücken, jedenfalls noch bevor diese anfangen, ihren Einfluss auf das Münzwesen durch Beigabe einer arabischen Legende geltend zu machen.

No. 3. Æ (vgl. Taf. No. 3.) — Dieses dritte Stück ist mir jüngst aus der Sammlung des Hrn. Imhoof-Blumer in Winterthur zugesendet worden, um — ein Act seltener Liberalität — dem hiesigen Grossherzogl. Cabinette zu verbleiben. Sein Advers bietet eine reichere Emblematic als irgend eine andere derartige Münze. Zuerst die Figur des Kaisers mit dickem, bartlosem Kopfe, stark hervortretenden Augen, das Diadem durch zwei horizontale Streifen bezeichnet, mit dem Kreuze darüber. Mit der Rechten hält der Kaiser ein langes Kreuz unter dem Querbalken gefasst; Alles wie auf den *EN TOYTO NIKAI*-Münzen, welche Sabatier u. A. dem Heraclius I. beilegen; vgl. dess. Monnaies byzant. I. Pl. XXVIII. No. 26. Zwischen dem Schaft des Kreuzes und dem Kaiserrocke steht ein Fähnlein mit der Flagge nach innen, desgleichen nur noch auf einem einzigen, von Saulcy a. a. O. No. 3 abgebildeten, jetzt im hiesigen Museum bewahrten Stücke wahrgenommen wird, auf diesem aber mit der Flagge nach auswärts gekehrt. Links am Rande bemerkt man noch den Untersatz der Standarte, auf welchem der langhalsige Vogel zu sitzen pflegt. In seiner Linken hält der

Bd. XXIII.

Kaiser den Reichsapfel mit dem Kreuze, darunter einige Striche, darüber ein Stern und Ringel und rechts daneben ein sichelartiger Bogen, was sonst in solcher Weise auf keiner dieser Münzen gefunden wird. Ueber dem Sterne scheint noch ein Winkelhaken vorhanden zu sein, dem *A* des Wortes *ΛEO* entsprechend, das an derselben Stelle auf etlichen verwandten Stücken wahrgenommen wird und bis zu dieser Stunde als ein ungelöstes, fast quälerisches Räthsel vorliegt, das Viele in die Irre geführt hat. — Der Rev. bietet das Münzzeichen *M* als Majuskel mit dem Monogramm, welches von Einigen für das des Heraclius I., von anderen für das Christi gehalten wird; zwischen den Schenkeln statt des sonst gebotenen Differenten einen Stern, rechts herab دمشق Damaskus, unten verkehrt geschrieben وفية, links herab ein arabisches, verzerrtes, zerquetschtes, wahrscheinlich ebenfalls rückläufiges Wort, dessen Undeutlichkeit sehr zu bedauern ist. — Aus der ungeschickten Schriftform dürfen wir wohl schliessen, dass der übrigens nicht ungeübte Graveur des Arabischen unkundig war; auch die Verkehrung der Wörter zeugt dafür.

Das Wort وفية, für vollwichtig findet sich in dieser Form hier zum ersten und einzigen Male auf einer Münze; im Femininum wahrscheinlich bezüglich auf das unleserliche Wort. Ein واف, in gleichem Sinne tragen der Zeit nach nahestehende Bildmünzen 'Abdulmalik's von Haleb, Manbedsch und Qinnasrin, während die älteren zweisprachigen gewöhnlich طيب, entsprechend dem beigefügten byzantinischen ΚΑΛΟΝ bieten. Auch ein الروفا wird einmal auf der Münze von Istakhar J. 140 gefunden in Soret Lettr. à Sawelief. S. 4.

Schmückende Embleme als Sterne und Ringel kommen auf eigentlichen byzantinischen Münzen häufig vor, sechs- oder sieben- oder achtstrahlige Sterne bis zu dreien auf demselben Felde (Sabatier a. a. O. I. Taf. IX. No. 4. 7 ff.), Stern und Halbmond (ebend. No. 3), Stern und Sichelbogen, wie auf unserer Vorlage (das. Taf. XIII. No. 12.), aber sie erscheinen bis auf Heraclius sonst nur auf der Rückseite. Neben dem Bilde des auf dem Throne sitzenden Kaisers finde ich einen Stern auf einer Münze Leo's I. bei Sab. I. Taf. VI. No. 19. 21. Sollen hier, auf unserer Vorlage um den Reichsapfel gruppiert, diese Embleme etwa als Sonne, Mond und Sterne das Reich unter die Obhut des Himmels stellen?

In der neuen chronologischen Classification der syrisch-arabischen Münzen vor 'Abdulmalik's Münzreform, welche ich an anderem Orte darzulegen gedenke, wird das vorliegende Stück unter den Damaskus-Münzen die letzte Stelle der ersten Abtheilung einzunehmen haben, d. h. derjenigen, welche durch die byzantinischen Kaiserbilder gekennzeichnet wird, wie die zweite und dritte durch das Khalifenbild. Während die anderen Stücke jener ersten Ab-

theilung mit arabischen auch noch griechische oder lateinische Wörter und Schrift bieten, kommt hier ausser dem *M* und *A* nichts der Art mehr vor; der moslemische Einfluss auf die Münzprägung ist nun schon bedeutender als zu Anfang der arabischen Oberherrschaft. Doch musste man sich noch griechischer Stempelschneider bedienen; und als ob die Unterworfenen die ihnen gezogenen Schranken zuletzt noch vollständig hätten ausnutzen wollen, wird hier von Bildern und Emblemen des Christlich-Byzantinischen noch Alles in dem einen Typus zusammengenommen, was sonst mehr oder minder nur vereinzelt dargestellt worden war. Das vorliegende Stück macht den Schlussstein der mit der Kaiserfigur gezierten und leitet zu der seit Mu'wija mit einem Khalifenbilde versehenen Classe hinüber, die noch nicht den Namen 'Abdulmalik's und in der degenerirten Kreuzesform Φ auf Stufen letzte Spuren eines christlichen Vorbildes trägt.

Es wäre höchst erwünscht, dass die Lücke in der arabischen Legende, welche das unleserliche Wort noch lässt, durch ein wenn auch nur an dieser defecten Stelle besser erhaltenes Exemplar ausgefüllt würde. Möchten die Sammler ihre Vorräthe darauf eine neue Revue passiren lassen!

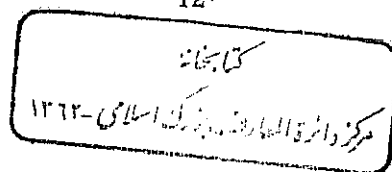
Kein geringeres Interesse als die bisherigen erregen die von Herrn Karabacek aus seiner Sammlung gütigst mir mitgetheilten Stücke.

No. 4. $\mathcal{A}\mathcal{E}$. (vgl. Taf. No. 4) — Auf Adv. das Khalifenbild mit dem langen Kreuze und dem Reichsapfel, hierneben das *KALON*, aber nicht wie sonst von oben nach unten, sondern umgekehrt. Ausserdem, und das ist das Merkwürdige, eine Contremarque, dergleichen auf derartigen Münzen noch nicht wahrgenommen worden sind, welche uns einen neuen Münzterminus liefert: بَدْعِلْ دَعْل die بَدْعِلْ in vitio, also fehlerhaft, untauglich (zum Cursiren) = مَقْسِد (Qam.), wodurch das Stück verrufen wird. Der Ausdruck

ist das Gegentheil des späteren بَح . — Auf dem Rev. *M* mit dem Monogramm darüber f wie auf de Sauley's No. 11, womit auch alles Uebrige übereinstimmt, ausser dass *CIC* des Städtenamens *EME-CIC* hier vollständig und die Verzierungen zu Seiten des Monogramms weggelassen sind.

No. 5b. $\mathcal{A}\mathcal{E}$ (vgl. Taf. No. 5.) — Eine 'Abdulmalik-Münze mit dem gewöhnlichen Bilde des stehenden Khalifen und der nur theilweise noch lesbaren Umschrift: $\text{لَعْبِدُ اللّٰهِ عِبْدُ [الملك امير] السومديين}$, deren Ende wie سه . Das völlig von dem bisher Bekannten Abweichende ist aber die Legende auf der Rückseite um das auf vier Stufen erhöhte Φ . Sie beginnt rechts in der Mitte mit rückläufigem محمد الله , geht oben auf die andere Seite des Φ hinüber لا اله ,

12*



das ist versetzt aus $\text{لا اله الا الله وحده}$, das fehlende و beginnt die Zeile auf der rechten Seite des Φ von unten, es folgt wieder rückläufig محمد , aber mit verdrehtem د ¹⁾, zum Schluss der Zeile noch ein Zug wie ein kufisches د , hier aber für ر zu nehmen, und darunter wie zur Umschrift gehörig سله , was mit ر zu vereinigen, fehlerhafte Schreibung سله ist, statt رسوله . Hiernach bleiben noch unter den Stufen zwei Elemente مه übrig. Nochmals Anfang des Namens محمد ? — Somit war dem Stempelschneider das Glaubenssymbol in der auf diesen Münzen herkömmlichen Weise zum Gravieren gegeben. Aber durch die Art, wie er es ausgeführt hat, einzelne Buchstaben verunstaltend, — د statt و , ر st. د — oder verdrehend, andere von ihrem Worte losreissend und dahin versetzend wo sie sinnlos sind, auch ein Element weglassend — و in رسوله — oder zwei ungehörig wiederholend — مه von محمد — endlich die ganze Richtung der arabischen Schrift von rechts nach links verfehrend und doch wieder in ein paar Sylben — وحده und سله — innehaltend, also Alles bunt durch einander wirrend, beweist der Graveur handgreiflicher, als sich irgend wo anders darthun lässt, dass ihm der Sinn der Legende völlig unverständlich war, und dass er von der Beschaffenheit der arabischen Schrift durchaus keine Kenntniss hatte. Die Richtigkeit jener lange schon gelusserten Vermuthung, dass zur Anfertigung derlei byzantinisch-arabischer Bilingues syrische, christliche Stempelschneider verwendet worden seien, kann kraft dieser Vorlage nicht dem geringsten Zweifel unterliegen. Damit sei jedoch nicht behauptet, dass alle derartigen Stücke nur von solchen Graveuren angefertigt wurden.

No. 6. Æ (vgl. Taf. No. 6) — Dünner Schrötling. Eine noch ungleich wichtigere Münze 'Abdulmalik's oder eines der nächsten Vorgänger als die beiden vorhergehenden, weil sie uns zwei neue Erscheinungen, einen bis jetzt unbekanntem Prägeort und ein arabisirtes griechisches Wort bietet. Letzteres auf dem Advers, der das schwertumgürtete stereotype Khalifenbild trägt, wiederum mit einer rückläufigen Umschrift. Wie das, so deutet auch der Ductus der Buchstaben auf einen nicht national-arabischen Graveur. Links vom Khalifen liest man deutlich امير الله... , den bekannten Titel. Man erwartet nun, dass nach Analogie anderer Stücke in dem rechts stehenden Worte der Name des Fürsten vorausgehe. Die rückläufige Richtung des امير macht dieselbe Richtung für dieses Wort wahrscheinlich, was noch weiter durch die Anfangsbuchstaben unten rechts bestätigt wird, ein einzeln stehendes ل , wonach ein ا folgt, aus dem eine Zacke aufsteigt, die weniger einem ل als د gleicht.

1) Wenn mich meine Erinnerung nicht trägt, differirt hier das Original etwas von der Abbildung.

Die drei folgenden Elemente م م م sind ganz deutlich; den letzten Zug, wie ح , halte ich für ن . Wollte man die ganze Gruppe von rechts nach links ح م م م ح , oder ح م م م ا , oder von links nach rechts ا م م م ح und dergl. lesen, so kommt kein irgend hier verwendbares Wort, geschweige ein Khalifename heraus. Allenfalls könnte bei rückläufiger Lesung und indem für \times ein \ast vom unkundigen Graveur geschnitten worden wäre, wie sich das auf der anderen Seite unseres Stückes zeigt, ein العثمان oder العثميين mit den gebotenen Elementen combinirt werden; allein der Artikel vor diesem Eigennamen ist eine Ungehenerlichkeit, die nicht von dem fremden Stempelschneider, sondern von der arabischen Vorschrift hergeleitet werden müsste, die ich aber keinem arabischen Schreiber zumuthen kann. Meines Erachtens kann überhaupt kein zu dieser Stelle passendes arabisches Wort aus den gegebenen und hinlänglich deutlichen Zügen herausgebracht werden. Indem ich also hiervon absehe, diese Züge, wie sie sich dem unbefangenen Auge darstellen, rückläufig gelesen, als انمثمان fasse und das انمثمان oder انمثمان ausspreche, ergibt sich (vgl. chald. ܐܢܡܘܨܝܢ arab. انمثمان und δραγμα) ein mit dem griechischen νόμισμα so nahe zusammen klingendes Wort, dass ich nicht zweifele, eben dieses in arabisirender Umformung hier vor mir zu haben. Im Gegensatz also zu dem bis zur Unterjochung Syriens durch die Araber currenten byzantinischen Golde ist dieses Stück als ein νόμισμα — ein geläufiger Terminus — des Emir al-muminin benannt worden. — Das der Inhalt der Bildumschrift.

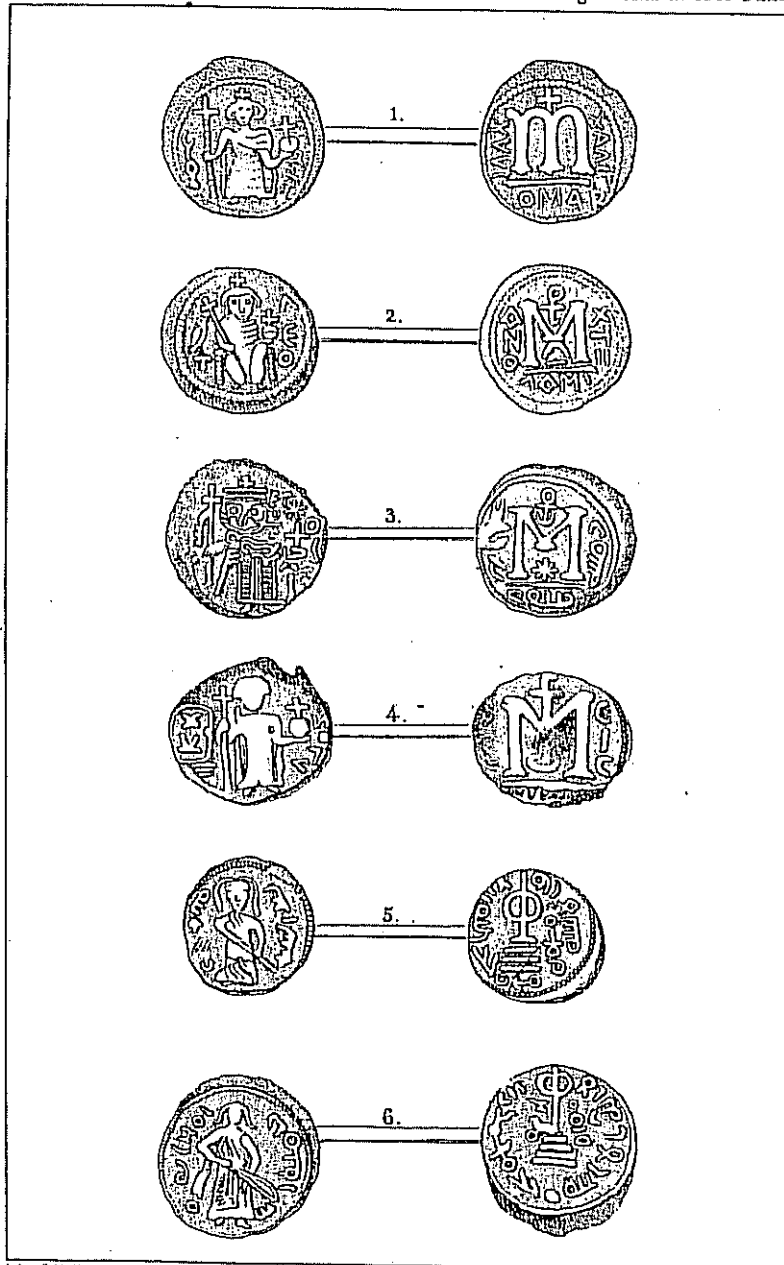
Der Rev. enthält das Φ auf vier Stufen mit dem Glaubenssymbole als Umschrift — darin وحد st. وحده , am Ende رسوله unvollständig — und im Felde rechts herab und links hinauf zwei Worte, die Herr Karabacek معرفة مصدرين liest. Eine um so scharfsinnigerẽ Deutung, als das \times durch den unkundigen Graveur wie in \ast gestaltet und das ح gequetscht ist. Von einem weniger Acht-samen hätten leicht dieselben Elemente mit Hinzunahme noch des Halbkreises auf der rechten Seite, einer blossen Zierath als Personennamen etwa مصدرين ميبون gelesen werden können. Wie aber an dieser Stelle regelmässig der Name des Prägeorts, kein Personennamen steht und ausser dem des Khalifen überhaupt auf dieser Münzreihe kein solcher annoch wahrgenommen worden ist, trifft die Lesung des Hrn. Karabacek unzweifelhaft das Richtige und es tritt damit ein neuer Münzhoft Syriens an das Licht. Im Marâsid wird das معرفة مصدرين als ein Städtchen und eine Gegend 5 Parasangen von Halab entfernt beschrieben, in dessen Nähe, wie Beladsori S. 149 berichtet, Abu 'Ubeida ein byzantinisches Heer schlug, und das er

hierauf einnahm. Eine ausführlichere Notiz über den Ort aus dem noch unedirten Werke des 843 d. H. verstorbenen Halabensers al-Dschibrini (Wien. Mspt. Bl. 70 av.) verdanke ich der freundlichen Mittheilung Hrn. Karabacek's. Dort heisst es:

ثم ذكر معرة مصرين فقال يقال لها معارة مصرين وهى مدينة مذكورة وبلدة مشهورة محفوفة بالاشجار وتشرب اهلها من ماء الامطار ولها سور قديم مبنى بالحجارة وقد انهدم ولم يبق منه أثر اهلها ذر يسار واموال واملاك ويقال انها هى التى [تعرف] بدات القصور وهى من قرى الخنز.

Indem ich sowohl Hrn. Karabacek wie Hrn. Imhoof-Blumer für die gefällige Mittheilung der interessanten und ergebnissreichen Stücke meinen öffentlichen Dank ausspreche, wiederhole ich an die Besitzer von Sammlungen die Bitte de Saulcy's, dieser lange unbeachteten Münzclassen eine besondere Aufmerksamkeit zu schenken und dadurch, wie die vorgeführten Beispiele darthun, den Ausbau der Wissenschaft bestens zu fördern. Mir persönlich würde erwünscht sein, über neu aufgefundene Stücke dieser Art bald Kunde zu erhalten, weil ich so eben mit dem Abschluss einer Schrift über diese Münzsorte beschäftigt bin.

Noch sei gestattet, einiger anderer bemerkenswerther Stücke aus der erwähnten Sendung des Hrn. Imhoof-Blumer zu gedenken: I. *AR* بهراه aus dem Jahre 97 d. H. (715, 6 n. Chr.) mit في und einem Punkte unter شريك. Es ist das zweitälteste Stück dieser Stadt; das ältere vom Jahre 95 erwähnt Frühn *Quinque Centur.* S. 57. II. *AR* واسط J. 118. III. ebendaher J. 121. IV. desgl. J. 129, V. desgl. J. 131, 6, بالشامية aus dem Jahre 131 d. H., ein zweites Exemplar zu Tornberg's *Num. cufic.* S. 302 No. 66a. 7. Ein omajjadischer oder abbasidischer Fils ohne Datum mit dem Glaubenssymbol, dessen erster Theil auf dem Advers als لا اله الا الله (sic) zweimal wiederholt ist, ohne لا, und auf dem Revers mit einem starken ن über der letzten Zeile. — VIII. Vier Fatimiden-Goldmünzen a, von Mansûria um 366 d. H., wie Marsden's I. No. 207, aber mit dem von Marsden nicht erkannten خير صفوة الله im innern Kreise der Vorder- und الامام الفرار der Rückseite; b, von Mişr J. 389, c, Iskenderia (?) J. 419 und d, von al-Mostansir billah Ma'ad Abu Tamim J. 433. — IX. Ein Seldschuken-Dirhem von Oeldscheitu I. mit den Legenden wie bei Bartholomäi *Lettr.* III à Soret S. 48 No. 80, aber ohne den Stadtnamen احسى Achsi. — Von den übrigen Stücken hebe ich nur noch zwei Exemplare einer neuern Kupfermünze von Mysore mit dem Mannlöwen-Bilde (Narsinga) hervor, mit „Schrî“ (Erhaben) in kanaresischer Schrift darüber, und auf der Rückseite unter der kanaresischen Schrift: ضرب ميسور Münze von Maisur.



Edh. v. C. Müller, Jena.

Steindr. v. E. Gilt.

6. Dr. Stickel: Neue Ermittlungen auf byzantinisch-arabischen Bildmünzen, mit einem Anhang.

(Zeitschr. d. deutsch. morgenl. Gesellsch., Leipzig, 1869, XXIII. B. 1. Heft, pag. 174—182, nebst einer Tafel).

Bei der literarischen Rundschau, welche in diesen Blättern regelmässig von den neuesten Erscheinungen in der Fachliteratur Kenntniss geben soll, hält es der Unterzeichnete für geboten, die Aufmerksamkeit der Münzfreunde auf die Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft zu lenken, in der seit ihrem Bestehen auch die Pflege der Numismatik eine offene Heimstätte gefunden. — Das soeben herausgegebene erste Heft des XXIII. Bandes dieser Zeitschrift enthält einen höchst belehrenden und ergebnissreichen kurzen Aufsatz über die oben angezeigten Münzen. Nur sechs Stücke werden daselbst beschrieben, und zwar zwei aus dem grossherzoglich jenaischen Museum, ein Stück aus dem kaiserlichen Münzkabinet in Wien und drei Exemplare aus der Sammlung des Referenten.

Das hervorragendste Interesse nimmt unzweifelhaft die zuerst beschriebene und erläuterte 'Omar-Münze in

Anspruch, welche, Dank dem glücklichen Scharfsinn des Herrn Verfassers, nach langer Verkennung nun erst in ihrer eminenten Bedeutung gewürdigt wurde. Neben dieser für die Geschichte des muslimischen Münzwesens so folgenreichen Entdeckung, über deren Zweifellosigkeit Referent selbst durch eigene Ansicht des Originals in Jena sich zu überzeugen die Gelegenheit hatte, bietet Herr Hofrath Stieckel eine weitere interessante Neuigkeit durch die Constatirung eines bisher noch unbekanntes Münzterminus: indem er die Contremarque des unter Nr. 4 beschriebenen Stückes بدغل in vitio, also fehlerhaft, untanglich (zum Cursiren), liest. Diese Deutung erscheint um so annehmbarer, weil die am Originale viel deutlicher als auf der beigegebenen Abbildung wahrzunehmenden Buchstabenelemente schwerlich eine passendere Erklärung finden lassen. (Vergl. hier dagegen Taf. VI, Nr. 7.)

Aber auch in sprachlicher Hinsicht kann der Ausdruck بدغل für den beanspruchten Zweck keinen Anstoß erregen; ist doch heute noch selbst im Persischen und Türkischen die Bezeichnung دغل زن (monetae adulterator, Falschmünzer) gang und gäbe.

Uebrigens kann zu diesem Münzterminus ein zweiter neu hinzugefügt werden, durch welchen der reine Gegensatz zum Ausdruck kommt. Referent liest nämlich auf einem in seiner Sammlung befindlichen, (schon von Castiglioni, Mon. Cuf. p. 305 f., Tav. XVI, Nr. 6, aus dem Jahre 268 beschriebenen, aber nicht erkannten) aghlabitischen Fünftel-Dinar (الخمسة) vom Jahre 265 d. H. (= 878. n. Chr.), die unter dem Glaubenssymbolum des Averses stehenden, bisher noch nicht entzifferten Worte:

بَلَاغِي d. h. sine errore (sine vitio), also fehlerfrei: zu verstehen von der Tadellosigkeit des Stückes in Bezug auf Reinheit und Güte des Goldes, sowie mit Rücksicht auf dessen Vollwichtigkeit. (Vgl. Taf. VI, Nr. 8.)*)

Bezüglich der beiden letzten (unter Nr. 5 und 6) besprochenen Stücke erlaubt sich aber Ref. seine in einigen Punkten abweichende Ansicht darzulegen.

Die 'Abd-ul-melik-Münze (Nr. 5) hat das ϕ auf fünf Stufen gestellt, deren unterste an ihren Endpunkten in Ringelchen ausläuft, wie diess auf gleiche Weise die byzantinischen Mustermünzen dieser Gattung zeigen. Es ist also hiemit jedenfalls die Deutung jener Ringelchen als Buchstaben ausgeschlossen.

Das rechts zur Seite des ϕ stehende Wort liest Ref. nach gewöhnlicher Weise von oben nach unten und glaubt indemselben den Prägeort دمشق Damascus zu erkennen, da auf dem Originale die am Abbilde fehlenden zwei Zacken des ش trotz des sie durchziehenden Sprunges des Schrötlings noch schwach erkennbar sind. (Vergl. Taf. VI, Nr. 9.)**)

*) Die Deutung Amari's (Storia dei Musulmani di Sicilia, Firenze 1858, II. p. 456 Anm. 2, und p. 457 f.) als ربعي rob'i, d. i. quartiglio, fällt von selbst zusammen, da das Goldstück ein Fünftel-Dinar ist.

***) Wie übereinstimmend war doch das Bestreben der damaligen byzantinischen oder syrischen Christen, die arabischen Worte als Geschichtschreiber sowohl, wie auch als Münz-Stempelschneider der Araber zu verstümmeln. Hier, bei der 'Abd-ul-melik-Münze mit ganz verunstalteten Legenden, erinnere man sich nur an das Ἀβυμὲλεχ ('Abd-ul-melik) der byzantinischen Chronisten.

Was nun die unter Nr. 6 beschriebene Münze mit dem neuen Prägeort Ma'arrat Misrīn betrifft, so kann sich Ref., dem das Stück in seiner Sammlung vorliegt, nicht entschliessen, der Erklärung des Herrn Verfassers beizutreten, nach welcher der rechtsseitige Theil der Aversumschrift verkehrt gelesen, انيمان (arabisirt aus νόμισμα) lauten sollte.

Das heute in der arabischen Schrift in Gebrauch stehende Aufsetzen der Buchstaben auf das Mīm (also ĩ nach der obigen Annahme), dürfte kaum je für diese frühe Zeit anderwärts palaeographisch nachweisbar sein, abgesehen davon, dass bei der Lesung انيمان die vor diesem Worte stehenden, auf dem Originale ganz deutlich erkennbaren Schriftzüge unter dem Schwerte des Chalifen unerklärt blieben.

Das ∪ des Herrn Verfassers ist auf der Münze das durch seine beiden Schenkel einen scharfen Winkel bildende Element >, während das vermuthete ĩ gewiss nichts anderes ist, als ein misslungenes ʌ, welches in solcher Gestalt auch auf einer umajjadischen Kupfermünze des I. Jahrhunderts d. H. in der Sammlung des Ref. nachgewiesen werden kann, wie denn überhaupt dieselbe Form für Inschriften bis in das VII. Jahrhundert d. H. als eine beliebte Verkünstelung des ursprünglichen reinen Zuges häufig in Anwendung kam. *) Das darauffolgende | hat auf der Münze den unteren Ausläufer nach

*) Diese Erklärung hat mindestens ebensoviel Berechtigung, als etwa die Annahme der Verstümmelung eines ohnehin schon verkehrt gravirten ʌ.

rechts geneigt, während die Buchstaben unter dem Schwerte auf den ersten Anblick der Münze, in Verbindung mit dem vorhergehenden λ unzweifelhaft das Wort $\lambda\alpha\lambda\lambda$ geben. (Taf. VI, Nr. 10.)

Ref. glaubt daher statt $\lambda\alpha\lambda\lambda$ die einfache, natürliche Lesung des bekannten Titels $\lambda\alpha\lambda\lambda$ „Stellvertreter Gottes“ (auf Erden) um so eher mit Recht vorschlagen zu dürfen, als derselbe Titel schon auf einer gleichen, aber in Manbedsch geprägten Münze gelesen wurde. Die Versetzung der zwei Mittelbuchstaben des ersten Wortes kann nicht Wunder nehmen bei den monströsen verzerrten, abgerissenen und durcheinandergeworfenen Buchstabenformen und Legenden, welche diese Gattung von Münzen besonders auszeichnen und mit denen auch drei der vom Herrn Verfasser beschriebenen Stücke — einschliesslich des eben besprochenen — reichlich bedacht sind.

Rücksichtlich des unter Nr. 2 veröffentlichten Ineditums des kaiserl. Kabinetts in Wien mit dem Prägeort $\Delta\text{AM}\alpha\sigma\alpha\sigma\alpha\sigma$ und dem auf der Standarte sitzenden Vogel, dürfte es vielleicht nicht ohne Interesse sein zu erfahren, dass sich in der Sammlung des Ref. eine Kupfermünze von طبرية Tiberias mit rein arabischen Legenden befindet, nach dem Typus des von Castiglioni (l. c. p. 37, Tav. XIV, Nr. 5) publicirten Stückes, wobei aber die erstere über dem zweiten Theil des Glaubenssymbols, wagrecht gelegt, den auf der Standarte sitzenden Vogel (Adler) zeigt. (Vgl. Taf. VI, Nr. 11.)

Indem Ref. die Anzeige über diese höchst dankenswerthe und fördernde Publikation beschliesst, glaubt

derselbe im Interesse der Münzwissenschaft dem daselbst ausgesprochenen Wunsche des Herrn Verfassers, welcher soeben mit dem Abschluss einer ausführlichen Schrift über die besprochene Münzgattung beschäftigt ist, auch in diesen Blättern Worte leihen zu müssen, indem er an die Leser der numismatischen Zeitschrift die Bitte richtet: durch Mittheilung etwaigen, in ihren Sammlungen vorhandenen bezüglichen Materials den weiteren Ausbau dieses gleich interessanten, wie dunklen Gebietes der Numismatik fördern zu helfen.

Dr. Karabacek.

VI.

Die angeblichen

ΛΕΘ-Münzen arabischer Prägung.

Durch das eben erschienene Werk des Herrn Geh. Hofrathes Dr. Stickel in Jena „Handbuch zur morgenländischen Münzkunde, 2. Heft“ wird die Aufmerksamkeit der Numismatiker neuerdings auf eine Münzgattung gelenkt, die schon vor langer Zeit durch ein von ihr gebotenes quälerisches Räthsel die kühnsten Hypothesen verschuldet hat. War doch schon vor dreissig Jahren auch Herr de Sauley vermöge des „pouvoir hasarder“ wie er selber sagt, hinsichtlich dieser Münzgattung mit einer der bekanntesten historischen Thatsachen in Widerspruch gerathen, der trotz Reinaud's Einsprache auch später noch Anhänger fand. Ein neuer Fingerzeig, wie leicht die angewöhnte Scheu vor Autoritäten bei unsern schwierigen Forschungen auf numismatischem Gebiete irrezuführen vermag.

Hier handelt es sich nun um jene byzantinisch-arabischen Prägen, von denen Herr de Sauley im Journal asiatique VII, 1839, Pl. I, Nr. 1—7 mehrere Exemplare hat abbilden lassen. Sie werden auch in verschiedenen

Sammlungen aufbewahrt und Herr Prof. Stickel hat uns eben wieder deren drei (l. c. Nr. 3, 4, 7) aus dem reichen Schatze des grossherzoglichen oriental. Münzkabinetes in Jena vorgeführt.

Die bisher bekannt gewordenen bilinguen Haupttypen sind folgende :

1. A v. Stehende Figur eines byzantinischen Kaisers, in der Rechten den Reichsapfel, in der Linken einen langen Kreuzstab haltend. Daneben ein Adler über einer T ähnlichen Figur. Rechts vom Kaiser von oben herabzulesen die drei Buchstaben ΛEO

Rev. Grosses M, darüber ein Monogramm des Heraklius, innerhalb desselben CI und zu beiden Seiten von oben herabzulesen zwei arabische Worte in äusserst rohen Zügen, die bei manchen Exemplaren selbst bis zu sinnlosen Halbbögen verzerrt sind (Vergl. de Saulcy, Pl. I, Nr. 4—5). Diese Worte haben zu lauten, links: جائن حاند „zulässig“, rechts: طوب (ضرب) „geprägt.“ Im Abschnitt meist mit Weglassung des د und in verzerrter Schrift: دمشق طابو d. i. Damascus.

Manche Exemplare dieses Typus mit solchen verstümmelten Legenden haben das Wort ΛEO retrograd, d. h. von unten nach oben zu lesen, wobei dann zugleich das arabische جائن im Revers dieselbe Richtung hat (de Saulcy Pl. I, Nr. 6).

2. A v. Dieselbe Darstellung in roher Ausführung. Rechts aber statt ΛEO von unten nach oben ΛCO.

Rev. Mit Uebergang nebensächlicher Veränderungen wie vorher; links vom M ein gequetschtes unlesbares Wort mit der Richtung nach oben, rechts: دمشق D a m a s c u s und im Abschnitt verkehrt gravirt: وفية (وفية) „vollwichtig.“

Von Herrn Hofr. Stieckel zum ersten Mal publicirt in der Ztschr. d. D. M. G. XXIII, Taf. I Nr. 3 und Handb. II, p. 18, Nr. 7.

3. Av. Kaiserfigur wie bei den früheren, aber rechts von derselben statt $\Lambda\epsilon\text{O}$ vollkommen deutlich $\Lambda\zeta\Phi$.

Rev. Ganz wie Nr. 1, nur sind die arabischen Worte hier völlig correct und sinngetreu gravirt.

- Vergl. Sauley, Pl. I, Nr. 7 und Stieckel, Handb. II, p. 17, Nr. 4.

Die auf den Vorderseiten dieser Stücke stehenden griechischen Worte harren noch einer angemessenen Deutung, welche, wie ich zu zeigen versuchen will, nur deshalb nicht gefunden wurde, weil man auf das scheinbar so klar gebotene $\Lambda\epsilon\text{O}$ alles, auf die vermeintlichen Verunstaltungen ΛCO und $\Lambda\zeta\Phi$ aber gar kein Gewicht gelegt hat. Dies war der Fehler, in den Sestini, Eckhel, Marchant, Adler, Castiglioni, Schiepati, de Sauley, Longpérier und Soret verfelen. Auch Hr. Prof. Stieckel suchte die Lösung durch $\Lambda\epsilon\text{O}$, obwohl ihm schon das auf dem Jenaer Stück gebotene ΛCO (nicht ΛOC wie es l. c. p. 16 heisst) momentan Zweifel über die Richtigkeit des eingeschlagenen Weges erregte.

Die hierüber aufgestellten Hypothesen können hier als bekannt übergangen werden; ich bemerke nur, dass, wie Sauley (l. c. p. 430) und Stieckel (Handb. II, p. 15 f.) überzeugend dargethan haben, die von allen Vorgängern

vorgefasste Meinung, ΛEO müsse als Eigennamen einem byzantinischen Kaiser angehören, sich durchaus nicht einem von der Geschichte erwähnten Träger dieses Namens anpassen lassen.

Dies führte daher de Sauley zur später wieder zurückgenommenen Vermuthung, ΛEO sei appellativisch als „Löwe“ (ΛΕΟΝ statt Λέων) zu nehmen und dem „Löwe Gottes“ beigeordneten vierten rechtmässigen Chalifen 'Alf (651—661 nach Ch.) zu vindiciren, wobei er aber hätte wissen sollen, dass damals Damascus die Residenz von 'Alf's Rivale Muawija gewesen (Journ. asiat. VII, pp. 431, 443). Gegenüber diesem in der That kühnen Wagniss — nicht des anmassenden Muawija, sondern des Herrn de Sauley — hat Herr Prof. Stickel (l. c. p. 17) die appellative Bedeutung des ΛEO als eine Wortsymbolik auf den durch die Araber seiner syrischen Besitzungen beraubten Heraclius bezogen, indem er dabei annimmt, die den Namen des mächtigen Byzantiners verabscheuenden muslimischen Eroberer hätten als Zugeständniss für ihre neuen christlichen Unterthanen auf ihren bilinguen Prägen auch noch des ehemaligen Landesfürsten in solcher Symbolik gedacht.

Auch dieser letzten der möglichen Conjecturen über die Bedeutung des vermeintlichen ΛEO kann ich leider nicht beistimmen. Den Grund dazu finde ich eben in der Unzulässigkeit erst noch eine symbolische Lösung zu suchen, wenn man als bequeme Analogie früher schon auf andern byzantinisch-arabischen Prägen desselben Typus an den gleichen Stellen die natürlichsten und ungekünsteltesten Deutungen gefunden hat.

Die Lösung des Räthsel bietet sich aber wie von selbst dar, durch eine einfache vergleichende Textkritik

aller dieser Periode angehörenden arabischen Münztypen. Dabei finden wir vor Allem die Thatsache, dass bei der grossen Menge der verunstalteten Prägen die Verstümmelungen sich immer mit einer auffallenden Gleichmässigkeit über die beiden Stempeln der Vorder- und Rückseiten erstrecken. Die Stücke, deren Legenden sichergestellt sind, beweisen es. Demgemäss ist es nicht der Fall, dass neben der tadellosen Vorderseite etwa die Rückseite fehlerhaft ist, wie es z. B. — die Correctheit des $\Lambda\epsilon\omicron$ noch immer vorausgesetzt — bei Nr. 1 sein müsste.

Daraus ergibt sich, dass die Stempelschneider in den ersten Zeiten des Islam, seien sie nun Araber oder Griechen gewesen, überhaupt in allgemeiner Weise unwissend und in ihrer Kunst wenig geübt waren, dass weder der arabisch noch der griechische Text der bilinguen Münzen je nach der Nationalität des Graveurs eine grössere Correctheit erhielt.

Die Beobachtung dieser klaren Thatsache auf unsere Münzreihe übertragen, führt uns aber ganz unvermerkt zu einem der bisherigen Annahme geradezu entgegengesetzten Resultat. Nicht eine gradweise Verunstaltung des immer nur allein ins Auge gefassten $\Lambda\epsilon\omicron$ hatte durch $\Lambda\omicron\omicron$ und $\Lambda\omicron\phi$ stattgefunden, sondern umgekehrt bei dem ursprünglich beabsichtigten $\Lambda\omicron\phi$ der correcten Münzen wurde der senkrechte Strich in ϕ vergessen, also $\Lambda\omicron\omicron$, und bei andern Stücken derselbe Strich des ϕ ins \omicron versetzt, also $\Lambda\epsilon\omicron$; eine parallele gradweise Abnahme in der Correctheit weisen demnach nur folgerichtig auch die arabischen Legenden auf. — Verlassen wir das $\Lambda\epsilon\omicron$ und halten wir nunmehr an dem $\Lambda\omicron\phi$ fest, so ist damit auch schon die Lösung gefunden. Bekanntlich besitzen wir auch noch eine ganze Reihe byzantinisch-arabischer Münzen aus der nahen

Himser-Prägstätte (Sauley, Pl. I, Nr. 11—12). Sie sind dem Typus nach vollkommen identisch mit unsern Damascener Geprägten und offenbar auch derselben Periode angehörig. Analog unserm $\Lambda\text{C}\Phi$ haben sie rechts von der Figur das griechische Wort $\text{K}\Lambda\Lambda\text{O}\text{N}$ von oben nach unten zu lesen, wobei aber zu bemerken ist, dass die correctesten Stücke sehr häufig statt des A ein Λ zeigen, wesshalb auch auf unsern Münzen ebensogut $\text{A}\text{C}\Phi$ als $\Lambda\text{C}\Phi$ gelesen werden kann. Auf gleiche Weise ferner wie das verstümmelte $\Lambda\text{C}\text{O}$ von unten nach oben zu lesen ist, zeigt eines dieser Himser-Prägen in meiner Sammlung (Ztschr. d. D. M. G. XXIII, Taf. I, Nr. 4) das $(\text{K})\Lambda\Lambda\text{O}\text{N}$ solcher Art verunstaltet in derselben Richtung. Da nun das $\text{K}\Lambda\Lambda\text{O}\text{N}$ die sinngetreue griechische Uebersetzung der auf dem Reverse dieser Münzen stehenden arabischen Währungsmarke $\text{طاب} (\text{طيب})$ „gut (im Gewichte)“ ist, so darf man wohl ohne Wagniss bei der sonstigen durchgängigen Uebereinstimmung dieser Stücke mit unsern Damascener Prägen für die letztern ein Gleiches vermuthen. Sie bieten die Währungsmarken $\text{حائب} (\text{جائب})$ d. h. „erlaubt, zuverlässig, nachdem das Gewicht der Münze als zuverlässig erkannt wurde“, oder $\text{وفية} (\text{وفية})$ (in der alten Schreibweise statt وافية , mit dem Alef Productionis) d. h. „zuverlässig (im Gewichte)“, daher „vollwichtig“, dem gegenüber die einzig mögliche Ausdeutung des $\Lambda\text{C}\Phi$ als $\text{A}\text{C}\Phi (\alpha\lambda\acute{\epsilon}\varsigma)$ d. h. „zuverlässig“, sich von selbst aufzwingt.

Das Wort $\alpha\sigma\mu\alpha\lambda\acute{\epsilon}\varsigma$ erscheint, weil es länger als das $\alpha\lambda\acute{\epsilon}\nu$ ist, abgekürzt, gleich wie andere griechische Legenden auf Stücken dieser Münzklasse.

Bekräftigt wird meine Erklärung noch, wenn überhaupt dieselbe einer Stütze bedürftig ist, durch das auf einer Kupfermünze vom Jahre 140 d. H. (757. n. Chr.) stehende Wort الوفاء (الوفاء) „die Zuverlässigkeit“, das als Substantivum von der Wurzel unseres وفية ellip-tisch aufzufassen ist, denn: **أَمَرَ اللَّهُ بِالْوَفَا وَالْعَدْلِ** „Gott hat die Zuverlässigkeit und Gerechtigkeit (in Mass und Gewicht) befohlen“ besagt als ältestes Beispiel die Legende einer in meiner Sammlung bewahrten unedirten Kupfermünze vom Jahre 101 d. H. (719. n. Chr.)

Unter 'Abd-ul-melik, † 703 nach Chr., ging unsere absolut gebrauchte Form وافية die wohl in keinem Zusammenhang mit dem unlesbaren Wort steht, wie Herr Hofr. Stieckel anzunehmen geneigt ist, in واف (وانف) über; und auf einer unedirten Münze in meiner Sammlung, ungefähr aus derselben Zeit und aus der Prägstätte فلسطين (Jerusalem) steht es in ganz neuer Wortverbindung, die über die Zulässigkeit der noch immer angezweifelte Währungsmarken unserer Kupferstücke ein für alle Mal gründlich entscheidet. Die Münze bietet nämlich in noch nirgends beobachteter Vollständigkeit die Bekräftigung: **فلسطىن وواف** „vollwichtiges Kupferstück.“

In gleicher Weise wird nun schliesslich auch das ΛΕΘ der muthmasslich ebenfalls in die erste Zeit der Eroberung Syriens durch den Islam fallenden Stücke mit griechischen Legenden zu erklären sein. Sie haben mit den früher besprochenen bilinguen Münzen den alexandrinischen Typus gemein und tragen den griechischen Ortsnamen ΔΑΜ (αμαός),

der auch ausgeschrieben ΔΑΜΑΚΚΟC auf bilinguen Münzen desselben Typus vorkommt (Saulcy Pl. I, Nr. 1—2 u. 8—9). Dem ungelibten Graveur mochte wohl auch hier bei seiner ihm schwer fallenden Arbeit der gangbare Name Leon plausibler erschienen sein, als das Versprechen der Zuverlässigkeit, auf die er ja, wie die Stücke zur Genüge beweisen, auch seinem Münzherrn gegenüber so wenig eingeschult war. Uebrigens entsage ich gern meiner Erklärung, wenn ein Anderer für das hergebrachte ΛΕΟ noch weitere Gründe vorzubringen vermag, die entscheidender sind, als die zusammenhängende Wortbedeutung des ΑCΦ (αλέξ) und رافعة „zuverlässig“ ist.

Dr. Jos. Karabacek.

COINS OF THE BYZANTINE-ARAB TRANSITION PERIOD

SHORTLY after the conquest of Syria by the Arabs a series of bronze coins made their appearance, which at first appeared to consist of 'folles' issued by the Byzantine Emperors Heraclius and Constans II.

The obverses bore the imprint of figures clad in long robes, crowned, holding a long cross in the right hand and a globus with cross in the left hand. The reverses showed the M of the 'folles' in either cursive or square script.

The inscriptions were varied; some were in Greek alone, others in Arabic, but sometimes both these languages appeared together. The mints named on the coins included Dimishq, Ba'albek, Homs, Tabariya, and Falastin.

This series is known and is accepted by numismatists as having been struck in Syria by or for the Arabs (*vide* the *Catalogue of Oriental Coins in the British Museum*, by Stanley Lane-Poole, Vol. IX, 1889, pp. 1-17).

A number of bronze coins have been collected in Trans-Jordan which appear to be connected with the series referred to in the above paragraph, although they do not bear intelligible inscriptions. Some indeed show no lettering at all.

It seems evident that the dies for these coins were prepared by workmen without knowledge of Greek and, therefore, people who were not employees of a Byzantine mint. It is true that regular mints of this period were guilty of gross errors in spelling, but not to the extent of producing a coin without intelligible inscription. It is suggested that these coins were also struck in Syria for the Arab conquerors before a purely Arab and Moslem type had been evolved in the reign of Abd al Malik ibn Marwan. The existence of such issues is suggested in the footnotes to pages 267 and 270 of the *British Museum Catalogue of Byzantine Coins*, by W. Wroth.

The collection illustrated in Plates XXIV-XXVI consists of sixty-three examples and contains only two instances of duplicate coins, that is to say coins struck from the same dies. These are Nos. 8 and 9 and Nos. 20 and 21.

This fact indicates a surprising number of dies in a makeshift issue of this nature.¹

A. S. KIRKBRIDE



CATALOGUE OF COINS

No.	Size ²	Obverse	Reverse
1	0.85	TYPE a Figure of Emperor, standing facing, holding in r. long cross, in l. globus cross; wears crown with cross and long robes. In field on r., palm branch surmounted by star, a crescent above globus.	M; above, a cross with a star on l., a crescent on r.; in field on l., ξ ; on r., Λ ; below, A.

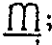


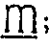

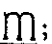
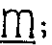
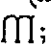

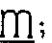
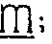

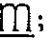
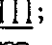
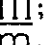
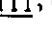
¹ For a further discussion of this problem cf. R. Cotteville-Giraudet, 'La collection Decourdemanche (Monnaies Musulmanes) au Cabinet de Medailles' in *Revue Numismatique*, 1934, pp. 199-219, who argues that the coins are Byzantine; and A. R. Bellinger, *Coins from Jerash, 1928-1934* (Numismatic Notes and Monographs, No. 81), 1938, pp. 14 ff. and especially 137-41, who finally settles the question and proves the coins to be Arabic.

² Size in inches.

A. S. KIRKBRIDE

No.	Size	Obverse	Reverse
		TYPE b	
2	0.85	Figure of Emperor as above. In field on r., O.	 \overline{M} ; above, a cross; in field on l., $\overset{\lambda}{N}$; on r., $\overset{\lambda}{O}$.
3	0.75	Same type. In field on l., T; on r., star and eagle.	Same type as No. 2.
4	0.7	Same type. In field on r., O.	Same type. In field on l., $\overset{\lambda}{H}$.
5	0.65	Same type. (Worn.)	Same type. In field on l., $\overset{O}{N}$; on r., $\overset{\lambda}{O}$.
6	0.7	Same type. In field on l., T.	Same type. In loops of M, $\overset{\lambda}{O}$; in field on r., $\overset{\lambda}{N}$.
7	0.65	Same type. (Worn.)	\overline{M} ; above, cross; on r., $\overset{\lambda}{\Delta}$.
8	0.8	Same type. Fields, blank.	\overline{M} ; above, cross; on l., $\overset{\lambda}{N}$; on r., $\overset{\lambda}{H}$; in ex., $\overset{\lambda}{\Delta P \gamma}$.
9	0.8	(Duplicate of No. 8.)	(Duplicate of No. 8.)
10	0.65	Same type. Fields, blank.	\overline{M} ; above, cross; on l., $\overset{\lambda}{O}$; on r., $\overset{\lambda}{N}$; in ex., $\overset{\lambda}{K H \lambda}$.
11	0.65	Same type. In field on l., T and eagle.	\overline{M} ; above, three crosses; on l., a star above a palm branch; in ex., $\overset{\lambda}{O H \dots}$.
		TYPE c	
12	0.75	Same type. In field on l., eagle; on r., a palm branch.	Same type as No. 2 but with stars instead of pellets in loops of M. No inscription.
		TYPE d	
13	0.75	Same type. In field on r., ω .	\overline{M} ; above, cross; on l., $\overset{\lambda}{\lambda}$; on r., $\overset{\lambda}{O}$; in ex., $\overset{\lambda}{\omega O}$.
14	0.75	Same type. Fields, blank.	\overline{M} ; above, cross; on l., $\overset{O}{N}$; on r., $\overset{\lambda}{\epsilon}$.
15	0.65	Same type. Fields, blank.	Same type. In field on r., ϵ .
16	0.8	Same type. (Worn.)	\overline{M} ; above, ψ ; on l., H; on r., $\overset{\lambda}{V}$.
		TYPE e	
17	0.75	Same type. (Objects in field obscure.)	 \overline{M} ; above, cross; on l., $\overset{\lambda}{N}$; on r., (?); in ex., $\overset{\lambda}{\omega \lambda \lambda \lambda \lambda \lambda}$ (first Arabic letter is illegible).
18	0.7	Same type.	Same type. On l., $\overset{\lambda}{\xi}$. (Arabic appears to be the same as that of No. 17.)
		TYPE f	
19	0.8	Figure of Emperor crudely drawn with a long cross in both l. and r hands.	\overline{M} (elongated M) above, cross; on l., $\overset{\lambda}{H}$; on r., $\overset{\lambda}{\xi}$.


BYZANTINE-ARAB COINS

No.	Size	Obverse	Reverse
TYPE g			
20	0.7	Same type as No. 1. In field on r., ε.	 ; above, cross; on l., $\frac{\text{O}}{\text{O}}$; on r., palm branch; in ex., seven dots. (No inscription.)
21	0.75	(Duplicate of No. 20.)	(Duplicate of No. 20.)
TYPE h			
22	0.8	Same type. In field on l., $\frac{1}{3}$; on r., star.	 ; above, cross; on l., (illegible); on r., $\frac{\text{A}}{\text{E}}$; in ex., CA ^o .
23	0.95	Same type. (Worn.)	Same type. On l., $\frac{\text{A}}{\text{O}}$; on r., $\frac{\text{A}}{\text{O}}$; in ex., OAJ.
24	0.75	Figure of Emperor with long cross in l. hand and globus in r.	 ; on l., $\frac{\text{A}}{\text{O}}$; on r., (illegible); in ex., CA ^o .
25	0.8	Same type as No. 1.	 ; above, cross; on l., H; on r., U; in ex., CAT.
TYPE i			
26	0.7	Same type.	 ; above, cross; on l., $\frac{\text{O}}{\text{A}}$; on r., $\frac{\text{H}}{\text{E}}$; in ex., (illegible).
27	0.75	Figure of Emperor with long cross in left, globus cr. in right. On l., Π.	 ; on l., $\frac{1}{7}$; on r., $\frac{\text{H}}{\text{O}}$.
28	0.8	Same type as No. 1. (Worn.)	 ; above, cross; on l., $\frac{\text{A}}{\text{U}}$; on r., (illegible); below, α.
29	0.81	Same type. (Crude work.)	 ; on l., $\frac{\text{H}}{3}$; on r., N; in ex., (illegible).
30	0.75	Same type. In field on r., O.	 ; above, NAN; on l., $\frac{\text{A}}{\text{N}}$; on r., $\frac{\text{A}}{\text{E}}$; in ex., $\frac{\text{A}}{\text{H}}$.
31	0.85	Same type. (Worn.)	 ; above, cross; on l., $\frac{\text{A}}{\text{N}}$ (rest illegible).
32	0.85	Same type. (Fragment of a larger coin.)	 ; (rest illegible).
33	0.85	Same type. (Fragment of a larger coin.)	 ; above, cross; on r., $\frac{\text{N}}{\text{N}}$.
34	0.8	Same type. (Worn.)	 ; above, cross; (rest illegible).
35	0.75	Same type. (Worn.)	 ; on r., $\frac{\text{O}}{3}$; (rest illegible).
36	0.75	Same type. In field on l., ε; on r., C.	 ; on r., $\frac{\text{N}}{3}$; (rest illegible).
37	0.85	Figure of Emperor with elongated neck, long cross in l. hand, globus in r.; in field on l., U; on r., O.	 ; on l., N; on r., ε; in ex., (illegible).

K

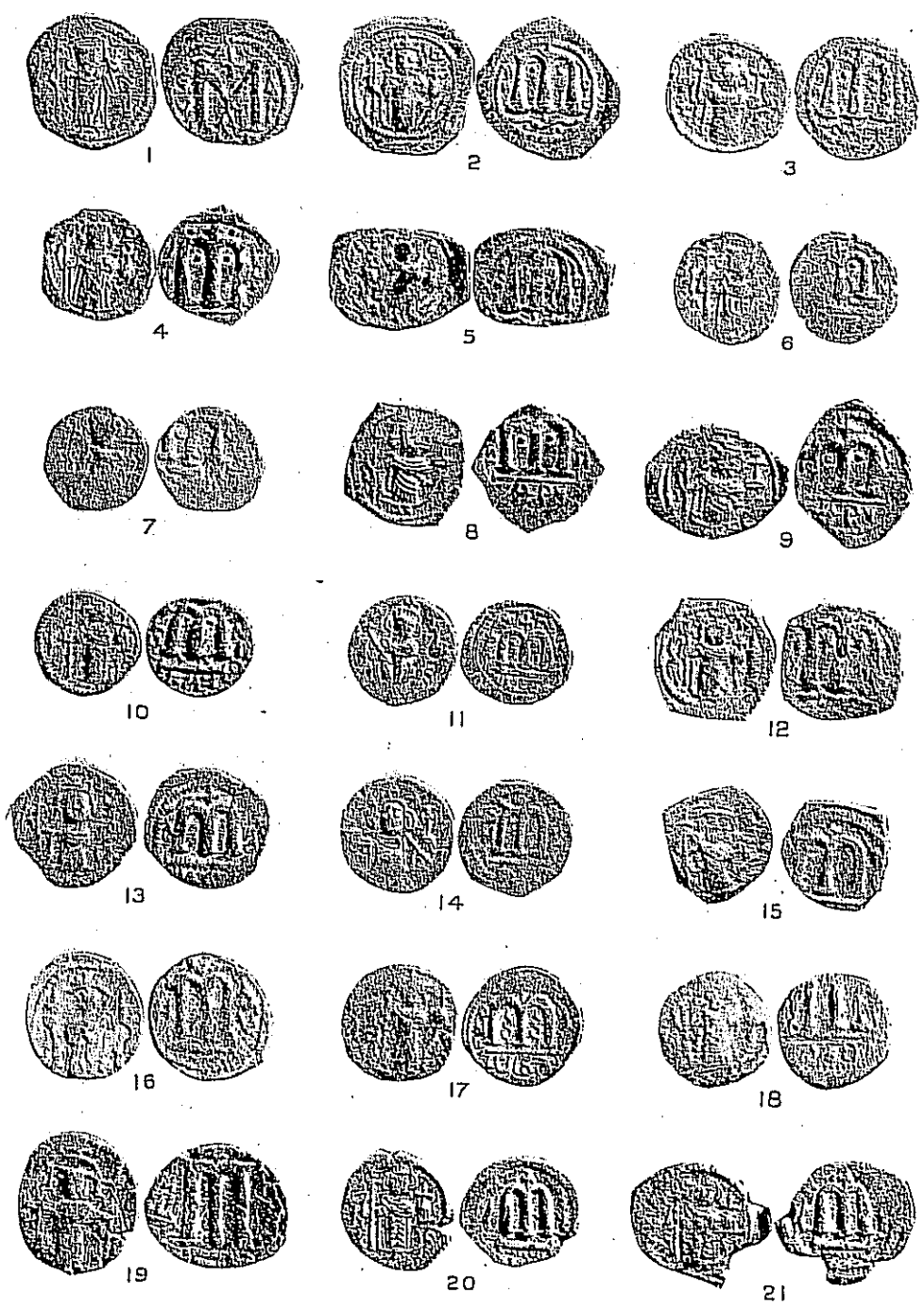
61

A. S. KIRKBRIDE

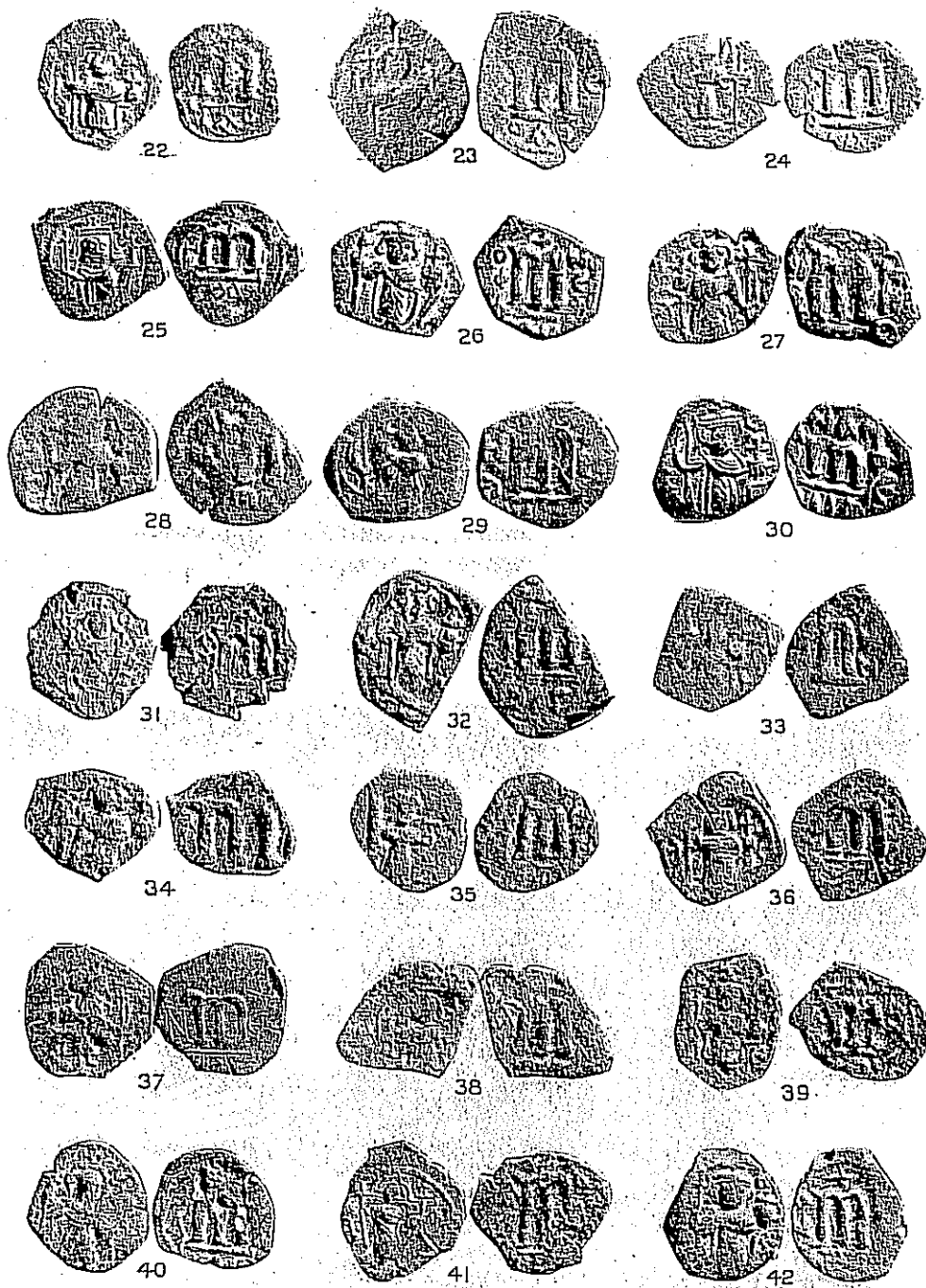
No.	Size	Obverse	Reverse
38	0.75	Same type as No. 1. (Fragment of a larger coin.)	\overline{m} ; above, cross; on l., A; on r., N.
39	0.85	Same type. In field on r., ε.	\overline{m} ; above, cross; on l., \hat{N} ; in ex., Γ .
40	0.75	Same type.	\overline{m} ; on l., $\overset{O}{\lambda}$, (rest illegible).
41	0.75	Same type. (Crude design.)	\overline{m} ; above, star; on l., \hat{N} ; (rest illegible).
42	0.85	Same type. In field on r., O.	\overline{m} ; above, cross; on l., \hat{N} ; (rest illegible).
43	0.9	Same type.	\overline{m} ; on l., $\overset{q}{\lambda}$; on r., \hat{N} .
44	1.0	Same type. In field on r., crescent. (Fragment of a larger coin.)	\overline{m} ; (worn).
45	0.8	Same type.	\overline{m} ; above, cross; on l., Π ; (rest illegible).
46	0.7	Same type. (Worn.)	\overline{m} ; above, cross.
47	0.65	Same type. (Worn.)	\overline{m} ; above, cross; on r., \hat{N} ; (rest illegible).
TYPE j			
48	0.65	Same type. (Crude design.)	\overline{m} ; above, cross; on l., $\overset{\wedge}{\uparrow}$; on r., $\overset{\wedge}{\downarrow}$.
49	0.65	Same type; globus in r. hand.	\overline{m} ; above, cross; on l., $\overset{\wedge}{\uparrow}$; on r., ε.
50	0.65	Same type; globus in r. hand.	\overline{m} ; on r., ε; (rest illegible).
51	0.7	Same type as No. 1.	\overline{m} ; in ex., \sim ; (rest illegible).
52	0.8	Same type.	\overline{m} ; above, cross; on r., $\overset{\wedge}{\uparrow}$; (rest illegible).
53	0.75	Same type; globus in r. hand surmounted by ψ instead of a cross.	\overline{m} ; above, \wedge ; in ex., $\wedge >$; (rest illegible).
54	0.9	Same type as No. 1. (Thin flan.)	\overline{m} ; on l., $\overset{\wedge}{\uparrow}$; on r., $\overset{\wedge}{\downarrow}$.
TYPE k			
55	0.8	Same type. In field on l., ε. (Crude design.)	\overline{m} ; above, $-O\wedge$; on l., \wedge ; on r., \wedge .
56	0.7	Same type. (Worn.)	 \overline{m} ; above, $<O\wedge$; on l., \wedge ; on r., \wedge ; in ex., \sim .
57	0.75	(Worn.) (Flan cut from a sheet of copper.)	\overline{m} ; above, O; on l., $\overset{\wedge}{\uparrow}$; (rest illegible).
58	0.7	(Worn.) (Flan cut from a sheet of copper.)	\overline{m} ; above, V; on l., O; (rest illegible).

BYZANTINE-ARAB COINS

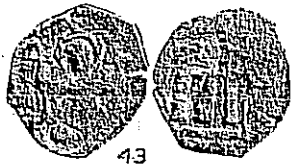
<i>No.</i>	<i>Size</i>	<i>Obverse</i>	<i>Reverse</i>
59	0.9	TYPE I (Worn. Fragment of a larger coin.)	\overline{M} ; on r., $\frac{O}{N}$; in ex., الله .
60	0.75	TYPE II Same type as No. 1.	\overline{M} ; on r., $\frac{C}{A}$; (rest illegible).
61	0.8	TYPE III Same type.	\overline{M} ; above, cross.
62	0.65	Same type, loop instead of cross in r.	Same type.
63	0.7	Same type. (Fragment of a larger coin.)	Same type.



COINS OF THE BYZANTINE-ARAB TRANSITION PERIOD



COINS OF THE BYZANTINE-ARAB TRANSITION PERIOD



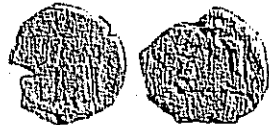
43



44



45



46



47



48



49



50



51



52



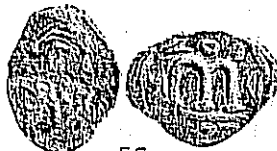
53



54



55



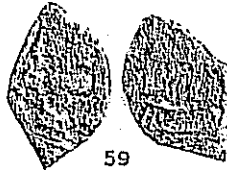
56



57



58



59



60



61



62



63

COINS OF THE BYZANTINE-ARAB TRANSITION PERIOD

UN POIDS MONÉTAIRE EN VERRE ARABO-BYZANTIN⁽¹⁾

PAR

MARGEL JUNGFLAISCH.

Les suites monétaires arabes se relient aux séries byzantines par une catégorie de monnaies dérivant toutes plus ou moins visiblement des types byzantins mais dont le caractère originaire va en s'estompant au fur et à mesure que la conquête arabe s'affermi.

Ces émissions sont qualifiées d'*arabo-byzantines*, elles furent frappées en Syrie, Palestine et Égypte depuis la conquête (bataille du Yarmouk, 13 H. = 634 D. — prise de Damas, 14 H. = 635 D. — prise d'Alexandrie, 20 H. = 641 D.) jusqu'à la réforme d'Abdel Malek vers 75-78 H. (694-697 D.), réforme qui eut pour objet l'instauration de monnaies purement arabes. On connaît plus de cent types différents de ces monnaies arabo-byzantines, ils comportent un grand nombre de variétés frappées sur l'or et surtout le bronze⁽²⁾. Une transition analogue s'observe en Mésopotamie et Iran avec la série arabo-sassanide, en Afrique du Nord et Espagne avec la série arabo-latine.

Ceci en ce qui concerne les monnaies.

Il est logique de présumer que le processus a été le même pour les poids et en particulier pour les poids monétaires. La preuve en manquait jusqu'à présent.

⁽¹⁾ Communication présentée en séance du 18 novembre 1946.

⁽²⁾ Leur premier catalogue spécial est en cours de préparation par le Dr. John Walker, sous les auspices du British Museum.

Les poids byzantins originaires de nos contrées peuvent se répartir ainsi :

- a) les poids ordinaires (commerciaux) en bronze, innombrables;
- b) les poids ordinaires en verre, fort rares; on n'en connaît que quelques-uns;
- c) les poids monétaires en bronze, également rares; on n'en a pas retrouvé plus d'une ou deux douzaines;
- d) les poids monétaires en verre, peu fréquents, mais le *Corpus* de Monneret de Villard avec ses addenda en a relevé plus de deux cents.

D'autre part, les poids provenant des premières périodes de l'islamisme se partagent comme suit :

- a) Les poids ordinaires en bronze, peu fréquents pour toutes les catégories jusqu'à l'époque ayoubite;
- b) Les poids ordinaires en verre, fort abondants et de toutes sortes jusqu'à la même époque, toutefois ils avaient déjà commencé à céder le pas au bronze depuis les Fatimites;
- c) Les poids monétaires en bronze, autant dire inconnus jusqu'à l'arrivée des Turcs en Égypte;
- d) Les poids monétaires en verre si fréquents dans les premiers temps, disparurent sous les Fatimites.

Durant la soixantaine d'années que dura la transition entre les périodes purement byzantine et purement arabe, les matériaux pondéraux nous font presque complètement défaut.

La raison de cette sorte d'hiatus est facile à comprendre. Le petit commerce, principal usager des poids ordinaires, était resté aux mains des autochtones, convertis ou non. Les guerriers de l'Islam dans leur hâte de pousser toujours plus loin leurs incursions avaient provisoirement laissé tels quels les systèmes pondéraux qu'ils trouvaient en usage sur leur chemin. Les anciens poids ayant momentanément continué à servir, il n'y avait aucun besoin impérieux d'en confectionner de nouveaux qui, eux, auraient sans doute présenté les caractéristiques du moment.

Le jour où les Arabes prirent le loisir de s'installer dans leurs conquêtes et de les aménager suivant leurs lois, les circonstances

changèrent entièrement. Ils furent alors amenés à confectionner de nouveaux prototypes tant pour les poids ordinaires (commerciaux) que pour les monétaires. Afin de faire passer leurs réformes dans la pratique journalière, ils durent certainement émettre sinon des étalons, tout au moins des « poids modèles » qui furent probablement faits en verre.

Ce sont ces témoins d'une évolution mémorable que nous devons nous efforcer de retrouver et de tirer de l'oubli. Même s'ils présentent encore un dernier reste d'aspect extérieur byzantin, ils n'en sont pas moins foncièrement arabes.

A la catégorie des modèles de poids ordinaires appartient sans doute le n° I. 1 a, catalogué par Monneret de Villard⁽¹⁾ et auquel son possesseur éclairé feu S. M. le Roi Fouad I^{er} attribuait à bon escient une importance de premier ordre. Malheureusement, comme c'est le cas pour d'autres objets probablement contemporains, le verre en était fragile; le bris des bords a empêché de reconstituer avec certitude son poids initial.

Le poids dont il sera maintenant question ressemble à première vue aux autres. C'est l'ordinaire empreinte sur un disque de verre mesurant 14 millimètres de diamètre. A l'intérieur du cordon formé par la pression du coin sur le verre pâteux, un cercle de perles espacées. Dans le champ, deux effigies impériales (Constant II et Constantin IV (?) 655 à 657 D.) debout de face à mi-corps. Les deux empereurs sont coiffés de diadèmes plats surmontés de croix informes, leurs cheveux pendent en fortes boucles de chaque côté de la tête (à Byzance et dans tout l'Orient, à cette époque, les cheveux et la barbe longs étaient un insigne du pouvoir. Tout souverain déposé était aussitôt tondu et rasé). Ils tiennent entre eux une longue croix dont il manque deux bras, le haut et le gauche (détail typique qui se retrouve sur les monnaies arabo-byzantines d'Alexandrie, frappées à l'effigie de Constantin IV Pogonat). Anépigraphes.

Il n'y a rien au revers si ce n'est une légère trace du meulage ancien ayant servi à ajuster le flan au poids exact.

⁽¹⁾ U. MONNERET DE VILLARD, *Exagia bizantini in vitro*. Ex. *Rivista Italiana di Numismatica*, 1922, part II/III, p. 14 et 15.

Quatre particularités attirent immédiatement l'attention.

D'abord l'entourage. Ce cercle de perles espacées n'existe sur aucun poids en verre byzantin non plus que sur aucune monnaie byzantine. Il est essentiellement arabe archaïque. Il se retrouve souvent autour de nombreuses estampilles aux sujets variés dont la majorité porte le *بِسْمِ اللَّهِ* et datant du premier siècle de l'Hégire.

Ensuite, le défaut de toute légende. Les poids en verre byzantins s'ils ne portent pas une légende complète présentent au moins un monogramme, une initiale, une lettre numérale qui manquent ici.

Puis la représentation des deux effigies sous une forme et dans un style qui sont exactement copiés des monnaies arabo-byzantines antérieures à celles portant l'effigie du Khalife.

Enfin et surtout, l'enlèvement de deux bras de la croix. Cet enlèvement ne peut être l'effet d'un hasard puisque ce sont toujours les deux mêmes bras qui manquent : le gauche et le supérieur.

La réunion de ces quatre particularités concordantes (alors que chacune d'entre elles serait déjà une présomption suffisante) prouve l'influence arabe sans laisser l'ombre d'un doute.

Le verre vu de l'extérieur est d'un bleu marine légèrement grisâtre ; par transparence, il est d'un bleu vif clair (coloration obtenue par un sel d'argent) ; il est tendre et présente une tendance à se dévitrifier. Malgré cela, la masse est encore intacte et son poids actuel de 2, 91 grammes est certainement le poids initial.

Empressons-nous de signaler que ce poids est trop faible ou trop fort pour un poids monétaire byzantin de l'époque d'Héraclius. Ceux-ci pèsent autour de 4, 40 grammes (*solidus*) ou 2, 20 grammes (*semi solidus*).

Inférieur à la drachme pondérale (*dirakmy* = 3,14 grammes), il approche de fort près le poids théorique du dirhem d'Abdel Malek, supposé de 2, 95 grammes. Les poids de deux dirhems d'Abdel Malek à fleur de coin et dans un état de conservation parfait (Bibliothèque Nationale, Paris, Lavoix I, n^o 175 Basrah et 188 Damas) sont exactement de 2, 91 grammes chacun, comme le présent exagia. Il a donc été confectionné afin de contrôler à leur arrivée en Égypte les nouvelles espèces (dirhem) frappées à Damas et mises en circulation à partir de 79 H. (698 D.). C'est vers cette date qu'il a dû être fabriqué en Égypte ou à Gaza.

Pour cette époque de la réforme monétaire d'Abdel Malek ibn Merouan, le poids moyen des dirhems de conservation courante se trouvant dans les collections est voisin de 2,85 grammes par suite du frai et de la tolérance. Le peseur tenait compte de ce frai et de cette tolérance en ajoutant un grain de blé (ou un grain d'orge ébarbé s'il s'agissait de payer) dans le plateau de la balance où se trouvait la monnaie à vérifier.

Il est donc possible de dire que ce poids en verre est :

- 1° Arabo-byzantin;
- 2° Monétaire;
- 3° Au poids maximum du dirhem de la réforme d'Abdel Malek ibn Merouan.
- 4° Contemporain ou postérieur de peu de mois à cette réforme.

septembre 1946⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Depuis cette date, nous avons trouvé deux poids en verre portant des monogrammes byzantins «déformés» qui ne relèvent pas de la métrologie byzantine mais sont ajustés au système créé par Abdel Malek.

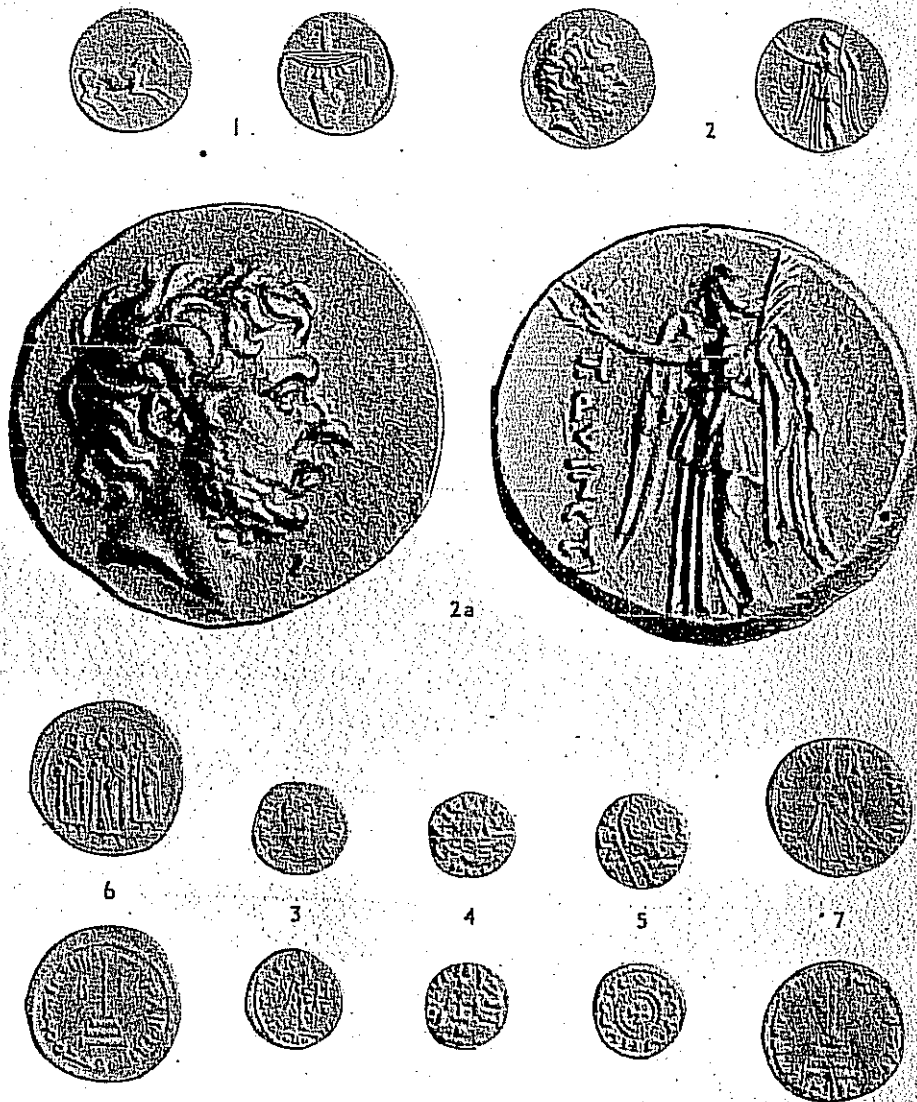
TWO ARAB-BYZANTINE DINARS

THROUGH the generosity of Mr. Philip Grierson of Gonville and Caius College, Cambridge, the Islamic series in the Department of Coins has been enriched by the gift of two extremely rare and valuable gold *dīnārs* issued in the reign of the Umayyad Caliph 'Abd al-Malik ibn Marwān (A.D. 685–705). The finer specimen of the two (Pl. VI, 6) shows the Byzantine Emperor Heraclius and his two sons, Heraclius Constantine on the right with Heraclonas on the left. Unlike its Byzantine prototype this Arab dinar has lost all traces of Christian symbolism. The 'cross on steps' of the reverse has been transformed into a small globe on top of a post, while the monogram of Heraclius has been altered to two Greek letters B I. In place of the Greek legend of the Byzantine original an Arabic legend in early Kufic script records: 'In the name of Allah; there is no God except Allah alone; Muhammad is the Apostle of Allah.' The coin was minted c. A.D. 695, no doubt at the Umayyad capital, Damascus.

The second coin (Pl. VI, 7), unfortunately a little damaged, is equally remarkable. Instead of the figure of the Emperor as on its Byzantine precursor, we have the standing figure of the Umayyad Caliph 'Abd al-Malik ibn Marwān, wearing Arab head-dress and long robes. Unlike the Christian Emperor on the prototype, who carries cruciform globe and sceptre, the Caliph in striking contrast grasps his sword ready to lead the attack against the Infidels. On the reverse is the transformed 'cross on steps', as on the previous specimen, but the Kufic legend reads: 'In the name of Allah this dīnār was struck in the year 76', i.e.

A.D. 695/6. This important coin was, therefore, issued in the year preceding the famous coinage reform of the Caliph, when iconography was superseded and only Arabic legends were allowed to appear on the coins. This *dīnār*, like the other, was undoubtedly minted at Damascus.

JOHN WALKER



VI. GOLD COINS

1. Egyptian; 2. Roman; 2a. Enlargement of (2);
3-5. Merovingian; 6, 7. Arab-Byzantine

POIDS MONÉTAIRES EN VERRE BYZANTINO-ARABES

Les poids monétaires en verre provenant de l'Égypte et des pays voisins, émis par les autorités byzantines, sont fort bien connus. Ugo Monneret de Villard, dans son important article sur ce sujet, paru en 1922 (1), a déjà relevé vingt-trois publications antérieures à la sienne ; il a enregistré tous les exemplaires connus déjà publiés, de même que ceux encore inédits se trouvant dans diverses collections. En 1932, Marcel Jungfleisch dans une communication faite à l'Institut d'Égypte a décrit la collection Froehner (2), en ajoutant ainsi encore 45 dénéraux byzantins au corpus de Monneret de Villard.

Les poids monétaires en verre confectionnés par les Arabes, eux aussi, ont été l'objet de nombreuses études (Rogers, Flinders-Petrie, Lane-Poole, Casanova, Jungfleisch, Miles, etc.). Les poids arabes présentent tous des légendes en arabe, ils ont donc été émis, sans exception, après l'introduction de la réforme monétaire et pondérale du khalife omeyyade 'Abd-al-Malek. Plusieurs tentatives ont précédé l'émission définitive de cette réforme ; en Perse occupée ainsi qu'en Syrie (Damas), c'était encore le dirhem sassanide qui servait de fond à des variantes de légendes musulmanes. En Palestine et en Syrie toujours, les inscriptions islamiques s'ajoutaient au facies monétaire emprunté au solidus et au follis byzantins. La nouvelle monnaie purement arabe n'a pris sa forme définitive qu'en 77 H (696 ap. J.-C.). Il s'ensuit que les poids à légendes arabes, eux aussi, ne pouvaient être émis avant cette date.

Les exemplaires les plus anciens sont de rarissimes verres au

(1) Ugo MONNERET DE VILLARD, *Exagia bizantini in vitro*, dans *Rivista Ital. di Num.*, 1922, p. 93-106.

(2) Marcel JUNGFLEISCH, *Les dénéraux et estampilles byzantins en verre de la Collection Froehner*, dans *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, XIV, 1932, p. 233-256.

nom d'Abd-al-Malek. Certaines estampilles portant le nom du khalife Yezid, attribuées par Petrie et Casanova à Yezid I, appartiennent sans doute à Yezid II ⁽³⁾.

Les émissions byzantines de poids en verre, aussi bien que celles des monnaies, ont cessé à la prise de Babylone (Fostat) et d'Alexandrie par les Arabes entre 21 et 25 H (641-646), date qui marquait la conquête définitive de l'Égypte. D'autre part, comme nous venons de le mentionner, les émissions arabes de monnaies et de poids n'ont pas commencé avant 77 H (696), laissant ainsi un vide d'une cinquantaine d'années.

Bien qu'aucun poids n'ait été publié de cette période de transition, durant laquelle l'administration byzantine avait déjà cessé de fonctionner et où la nouvelle — celle du conquérant — n'était pas encore constituée, il est absolument certain que les habitants de l'Égypte continuaient à se servir de poids pour leurs transactions journalières. Quels étaient ces poids ?

Les conquérants arabes poursuivirent d'abord l'expansion et la consolidation militaire de leur nouvel empire sans se soucier de l'administration des pays nouvellement subjugués. Pendant assez longtemps ils laissaient fonctionner librement les organismes existants et gardaient à leur service les fonctionnaires locaux. C'est pourquoi les poids byzantins, déjà en cours, continuaient à servir. Au fur et à mesure qu'ils se détérioraient et se cassaient, le besoin de nouveaux poids commençait à se faire sentir. En l'absence d'une autorité pour les poids et mesures, leur fabrication devait forcément dépendre de l'initiative individuelle des commerçants coptes auxquels ces objets étaient familiers.

Il est très vraisemblable que ces nouveaux poids ressemblaient aux poids byzantins dont ils étaient sans doute les imitations plus ou moins bien réussies, le système pondéral byzantin étant le seul officiellement reconnu en Égypte depuis plusieurs siècles. Pourtant, on ne trouve pas un mot chez les chroniqueurs arabes au sujet des monnaies ou poids monétaires, ou bien au sujet des poids commerciaux employés en Égypte durant la période de tran-

(3) Nous souscrivons à l'avis de G. C. MILES, *Early Arabic Glass Weights and Stamps. A Supplement* (Num. Notes and Monographs, 120), New York, 1951, p. 8 et *Contributions to Arabic Metrology* (Num. Notes and Monogr., 141), New York, 1958, p. 8.

sition ; aucun monument archéologique non plus, présentant un texte, ne nous éclaire en cette matière.

Marcel Jungfleisch, dans un article paru en 1946 dans le *Bulletin de l'Institut d'Égypte* (4), a été le premier à attribuer un jeton en verre, retrouvé en Égypte, à la période de transition byzantino-arabe. D'après Jungfleisch, ce poids aurait été émis au début de la conquête arabe au moment de la réforme monétaire et pondérale du khalife omeyyade 'Abd-al-Malek, ou tout au plus peu de mois après cette réforme. L'auteur pensait reconnaître sur l'impression de ce poids les bustes de deux figures impériales et il a même esquissé quelques détails. Il a identifié le poids du jeton (2,91 g) avec celui du dirhem de la réforme. Dans une note additionnelle à son article, Jungfleisch mentionne l'acquisition de deux autres poids monétaires byzantino-arabes, l'un portant un monogramme byzantin déformé, l'autre deux lettres numériques.

A notre avis, l'attribution de la pièce de M. Jungfleisch ne résiste pas à un examen approfondi. Le jeton, d'un type connu (pl. VIII, 1), appartiendrait plutôt à l'époque mamelouk ; il est imprimé d'un cachet portant deux hiéroglyphes dégénérés, probablement mal copiés de quelque inscription lapidaire de l'ancienne Égypte. L'exemplaire de M. Jungfleisch a une empreinte mal venue, floue, avec des figurations vagues et difficiles à reconnaître, ce qui est probablement à la base de son interprétation. A titre de comparaison, nous présentons l'image d'un jeton mamelouk de ce type (pl. VIII, 2) et nous pensons que leur identité n'est guère douteuse.

Tout en constatant l'erreur d'attribution de la part de M. Jungfleisch, on ne peut pas nier l'intuition brillante de l'auteur quant à l'existence de poids byzantino-arabes ; nous avons pu nous rendre compte que les deux poids, signalés dans la note à la fin de son article, appartiennent vraiment aux séries de la période de transition.

Depuis 1956, plusieurs poids monétaires de ce genre ont été retrouvés et étudiés par nous. De plus, un examen attentif des publications de Monneret de Villard et de Jungfleisch (coll. Froehner) a révélé l'existence d'un certain nombre de jetons que ces auteurs ont insérés dans le catalogue des dénéraux byzantins, auxquels ils ont cependant réservé une place à part à cause de certaines particularités.

(4) Marcel JUNGFLAISCH, *Un poids monétaire en verre arabo-byzantin*, dans *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, XXIX, 1946, p. 13-17.

Ce sont exactement ces caractères particuliers qui, à notre avis, différencient ces dénéraux des émissions byzantines et les font classer parmi les byzantino-arabes. Les poids monétaires byzantins portent toujours clairement la garantie officielle de l'autorité qui les a émis : le protocole de l'empereur ou de l'éparque avec ou sans buste impérial, ou bien le monogramme officiel de l'émetteur. Sur nos jetons byzantino-arabes, le buste est toujours anépigraphé et les monogrammes sont déformés, illisibles. Ceci est facile à comprendre, si l'on pense qu'il n'existait plus d'autorité pour garantir le poids. Les poids monétaires byzantino-arabes sont donc tous anonymes.

Il serait probablement utile, bien qu'elles soient déjà connues, de passer en revue une fois de plus, les différentes classes des poids byzantins (d'après Jungfleisch) :

- A. Poids ordinaires ou commerciaux en bronze : innombrables.
- B. Poids ordinaires ou commerciaux en verre : fort rares. (A notre avis, très peu d'exemplaires parmi les quelques poids connus semblent provenir d'un atelier byzantin officiel, comme p. ex. le poids fort discoïde du Palestine Archeological Museum of Jordan).
- C. Poids monétaires en bronze : également rares. On n'en a pas retrouvé plus d'une ou deux douzaines.
- D. Poids monétaires en verre : peu fréquents, mais le corpus de Monneret de Villard avec ses addenda en a relevé plus de deux cents.

Les poids provenant des premières périodes de l'Islam se classent comme suit :

- A. Les poids ordinaires ou commerciaux en bronze : rares sous les Omeyyades et les 'Abbassides.
- B. Les poids ordinaires ou commerciaux en verre : fort abondants et de toutes sortes pendant la même époque en Égypte.
- C. Les poids monétaires en bronze : autant dire inconnus jusqu'à l'arrivée des Turcs en Égypte.
- D. Les poids monétaires en verre : si fréquents dans les premiers temps, disparurent avec les Fatimites.

Dans son *Exagia bizantini in vitro*, Ugo Monneret de Villard a groupé les jetons en verre byzantins en neuf classes (A-I). Presque la totalité des pièces relève des huit premières classes et présente, avec un ou plusieurs bustes impériaux, ou bien sans buste, une inscription ou un monogramme, ou les deux à la fois, et parfois en-

core des lettres isolées. Dix jetons seulement (plus trois de la collection Froehner publiée par Jungfleisch) sont anépigraphes. Ce sont les numéros 2 a, 3 a, b, c et d, et 4 a et b de la classe I de Monneret de Villard, ainsi que les numéros CM 41, 42 et 43 de Jungfleisch. Suivant ce que nous venons de dire, ces treize pièces sont des dénéraux byzantino-arabes.

A ces treize jetons viennent s'ajouter huit pièces inédites, appartenant en partie à l'ex-collection Jungfleisch, en partie à la nôtre, que nous présentons ci-après.

Les deux premiers poids portent un monogramme seulement, comme ceux de la classe H de Monneret de Villard. Un examen attentif révèle que ce monogramme n'est pas lisible, bien que les éléments qui le composent soient encore des caractères byzantins, mais déjà dégénérés, déformés. Les imitations des lettres sont réunies, par un artisan ne connaissant pas le grec, arbitrairement, sans aucune signification. Certes, le monogramme byzantin qui est à l'origine de l'imitation peut se deviner, mais la contrefaçon est évidente.

Un troisième jeton présente les lettres numérales IB sans autre légende ou signe ; il est donc anonyme et appartient aux séries byzantino-arabes. Le classement de Monneret de Villard ne comporte pas de classe dans laquelle les lettres numérales ne soient pas accompagnées de légendes ou d'un monogramme.

Le plus grand nombre des dénéraux byzantino-arabes portent un buste, ou plutôt une imitation de buste, sans légende aucune. D'exécution primitive, maladroite, ces gravures sont plus grossières que les moins habiles de l'époque iconoclaste. Sur certains de ces bustes les yeux et la bouche sont encore reconnaissables. Sur les autres, la tête n'est plus qu'un macaron avec deux globules minuscules à la place des yeux et une mince crête pour nez ; la bouche a été oubliée, le menton et les oreilles manquent ; pas de diadème ; si le cou existe, il est planté sur les épaules comme un bouchon dans une bouteille. D'autres jetons présentent, en guise de buste, une enflure hémisphérique sans détails anatomiques, sur d'autres encore, le buste est réduit à une simple petite lentille sans détail.

Métrologie

Une partie des poids monétaires byzantino-arabes, on peut s'en rendre compte d'emblée, appartiennent au système pondéral byzantin, dont ils sont la continuation. Conformément à ce système, le

poids d'un solidus se rapproche de 4,55 g, celui du demi-solidus de 2,275 g et le poids du trémissis de 1,52 g.

D'autre part, plusieurs jetons sont d'un poids plus faible ; un premier examen semble même indiquer que nous avons à faire à deux systèmes métriques distincts : l'un appartenant à celui des Byzantins, l'autre à la réforme d'Abd-al-Malek. Il peut paraître curieux qu'on ait donné le nouveau poids légal à des dénéraux au facies byzantin. D'après certains auteurs, il n'est pas exclu qu'ils aient été émis immédiatement après l'introduction de la réforme, quand une certaine confusion était encore possible. Pourtant, cette explication ne nous paraît pas satisfaisante, puisque la réforme d'Abd-al-Malek avait expressément pour but d'éliminer les éléments non islamiques des émissions.

Les poids monétaires byzantins étant à l'origine des dénéraux byzantino-arabes, nous avons accordé notre attention aux poids enregistrés dans les articles de Monneret de Villard et de Jungfleisch. Or, à notre surprise, bon nombre de ceux-ci n'atteignent pas le poids théorique. Plusieurs jetons pèsent 4.56 g, 4.53, 4.51, 4.48 etc., mais bien d'autres ne pèsent que 4.40, 4.34, 4.25, 4.20, 4.08 et même 3.80 g. Bien que l'état de conservation des pièces n'ait pas été noté par ces auteurs, d'après notre expérience la plupart de ces petits monuments sont assez bien conservés. La déficience du poids ne dépend pas, ou pas très souvent, de l'état de conservation, car dans notre collection, les mêmes variations de poids s'observent sur des jetons byzantins en parfait état. Si d'assez nombreux dénéraux sont d'un poids trop faible, quelques-uns sont au contraire trop forts : nous en connaissons qui atteignent 4.79 g. Il paraîtrait donc que l'oscillation du poids est plutôt due à la dextérité de l'artisan qu'à un facteur de métrologie.

En admettant une telle oscillation du poids des dénéraux byzantins, nous n'avons aucune raison de supposer une rigidité plus grande pour les jetons byzantino-arabes (5). Ces derniers, nous

(5) Vu la fréquence des jetons anépigraphes de poids déficient, la question s'est posée de savoir s'il ne s'agissait pas de dénéraux byzantins authentiques pour solidi de poids réduit. D'une part, les dénéraux byzantins (épigraphes) de poids déficient se rencontrent aussi fréquemment que les jetons byzantino-arabes (anépigraphes) également de poids déficient. D'autre part, Howard L. ABELSON a clairement démontré dans son excellent livre *Light-weight Solidi and Byzantine Trade during the Sixth and Seventh Centuries* (Num. Notes and

l'avions déjà dit, devaient être des émissions privées de commerçants coptes.

Pour conclure on peut dire que les poids monétaires byzantino-arabes ont été produits suivant les normes du système pondéral byzantin.

Voici le tableau des poids des dénéraux byzantino-arabes connus par nous :

COLLECTION	No.	1 solidus grammes	1/2 sol. g	trémissis g	carat ou sillique g	? g
Balog	1	4,54				
	2			1,47		
	3		2,27			
	4	4,64				
	5	4,26				
	6		2,25			
	7	3,65				
	8		2,08			
	9					
	10					0,75 (4 carats ?)
Monneret de Villard	Classe I, 2 a		2,07			
	3 a		1,94			
	b	4,51				
	c	4,56				
	d		2,18			
	e				1,40	
	4 a	3,72				
b				1,52		
Froehner	5 a	4,42				
	Classe I,					
	CM 41	3,46				
	42	3,54				
	43				0,68	

Monogr., 138), New York, 1957, que les solidi de poids réduit n'ont jamais circulé au Moyen-Orient (faisant partie de l'Empire), mais qu'ils étaient destinés au commerce avec l'Europe occidentale et, moins fréquemment, avec la Russie. Il faut donc conclure, une fois de plus, que les dénéraux qui nous occupent sont bien des poids monétaires byzantino-arabes.

Les jetons byzantino-arabes que nous avons observés ne sont pas toujours des imitations réussies du prototype byzantin qu'ils remplacent. Au contraire, des vingt-quatre exemplaires connus par nous, deux seulement peuvent être comparés aux exemplaires de la classification de Monneret de Villard. Ce sont les deux premiers de notre catalogue actuel, portant un monogramme. D'ailleurs, comme il a été déjà signalé, c'est la déviation des prototypes byzantins qui nous permet de reconnaître la facture byzantino-arabe. On serait presque tenté de l'appeler facture copte, puisqu'il s'agit de produits égyptiens par excellence.

Nous proposons la classification suivante pour les poids monétaires en verre byzantino-arabes :

I. Avec monogramme seulement : c'est l'imitation des jetons de la classe H de Monneret de Villard.

II. Avec des lettres numériques seulement : ne correspond pas à la classe G de Monneret de Villard, car les quatre exemplaires enregistrés dans le catalogue de ce dernier présentent tous un monogramme précédant les lettres numériques.


III. Avec un buste : toujours anépigraphes. Les bustes impériaux sur les jetons byzantins d'autre part sont, sans exception, accompagnés de légendes ou de monogrammes, ce qui sert de base à leur classement.

CATALOGUE

des poids monétaires en verre byzantino-arabes inédits.

CLASSE I

AVEC MONOGRAMME SEULEMENT

1. Pas de cordon périphérique. Dans un cercle linéaire, monogramme dégénéré. L'artisan aura probablement voulu imiter le monogramme byzantin bien connu :  (Πάρον?). Plusieurs lettres sont reconnaissables, d'autres paraissent estropiées et sont assemblées au hasard. Excellente conservation.

Poids d'un solidus.

Verre vert-clair bleuâtre transparent, assez fixe.

Diamètre total : 24,5 mm.

Diam. de l'empreinte : 17 mm.

Poids : 4,54 g.

Ex-coll. Jungleich (pl. VIII, 3).

2. Pas de cordon périphérique. Dans un cercle linéaire assez effacé, monogramme dégénéré, sans signification, aussi confus que le premier. Semble avoir été imité du même monogramme, mais variante de l'imitation. La gravure étant assez effacée, nous présentons son dessin au lieu de la photo. Bon état de conservation.

Poids d'un trémissis. Verre vert-clair translucide, légère dévitrification.
Diamètre total : 16 mm.
Diam. de l'empreinte : 9 mm.
Poids : 1,47 g.

Coll. Balog (pl. VIII, 4).

CLASSE II

AVEC LETTRES NUMÉRALES SEULEMENT

3. Pas d'entourage excepté un gros cordon périphérique formé par l'impression. Au centre, en gros caractères majuscules les lettres numériques IB = douze (siliques ou carats). Le poids de ce jeton unique correspond exactement à celui de douze carats ($12 \times 0,1895 \text{ g} = 2,27 \text{ g}$). Le corpus de Monneret de Villard ne contient pas de classe à lettres numériques sans autre inscription. Parfait état de conservation.

Poids d'un demi-solidus. Verre vert-bouteille clair transparent.
Diamètre total : 21 mm.
Diam. de l'empreinte : 14 mm.
Poids : 2,27 g.

Ex-coll. Jungfleisch (pl. VIII, 5).

CLASSE III

AVEC BUSTE SEULEMENT

(Tous les exemplaires de cette classe sont anépigraphe).

4. Pas d'entourage excepté un gros cordon périphérique formé par l'impression. Buste de face de style très primitif, la tête découverte ; les yeux et le nez se distinguent encore, mais la bouche est à peine esquissée. Pas de chevelure, pas d'oreilles, pas d'épaules. Parfait état de conservation.

Poids d'un solidus. Verre bleu-azur transparent, fixe.
Diamètre total : 21 mm.
Diam. de l'empreinte : 13 mm.
Poids : 4,64 g.

Coll. Balog (pl. VIII, 6).

5. Pas d'entourage excepté le gros cordon périphérique formé par l'impression. Buste de face sans aucun détail anatomique. La tête est réduite à un petit macaron hémisphérique assis sur les épaules flanquées de deux étoiles rudimentaires. Parfait état de conservation.

Poids d'un solidus.

Verre bleu-azur transparent, fixe.
Diamètre total : 25 mm.
Diam. de l'empreinte : 14 mm.
Poids : 4,26 g.

Coll. Balog (pl. VIII, 7).

6. Pas d'entourage excepté le gros cordon formé par l'impression. Buste de face, la tête ronde comme un demi-pois. Pas de chevelure, ni oreilles, ni bouche ou menton. Les yeux sont comme deux pointes d'épingles, un trait mince représente le nez. Excellent état de conservation.

Poids d'un demi-solidus.

Verre brun-clair transparent, fixe.
Diamètre total : 19 mm.
Diam. de l'empreinte : 9 mm.
Poids : 2,25 g.

Coll. Balog (pl. VIII, 8).

7. Ressemble au précédent, mais sans détails anatomiques de la tête. Mal imprimé, flou. Bon état de conservation.

Poids d'un solidus (faible).

Verre vert-pâle transparent.
Assez fixe.
Diamètre total : 19 mm.
Diam. de l'empreinte : 12 mm.
Poids : 3,65 g.

Coll. Balog (pl. VIII, 9).

8. Gros cordon périphérique formé par l'impression. Dans le champ, une enflure hémisphérique, sans le moindre détail anatomique, même pas une ébauche du cou ou des épaules. Excellent état de conservation.

Poids d'un demi-solidus.

Verre bleu-azur translucide.
Diamètre total : 17 mm.
Diam. de l'empreinte : 10,5 mm.
Poids : 2,08 g.

Coll. Balog (pl. VIII, 10).

9. Comme le précédent mais en plus petit. Excellent état de conservation.

Poids de 4 siliques
(ou carats).

Verre bleu-prusse translucide,
bulleux et crasseux. Tendre mais
intact.

Diamètre total : 11 mm.

Diam. de l'empreinte : 5 mm.

Poids : 0,75 g.

Coll. Balog (pl. VIII, 11).

10. Pas de cordon périphérique, ni entourage. Buste de face, d'exécution des plus primitives, ressemblant aux dessins d'enfants. Les contours, simplifiés à l'extrême, sont formés par un gros trait en relief. La tête est un cercle, assis sur le cou et les épaules également formés par un seul trait. Les yeux sont indiqués par deux besants, aucun autre détail anatomique. Conservation assez bonne.

Verre jaune très clair, assez
transparent, crasseux.

Diamètre : 32 mm.

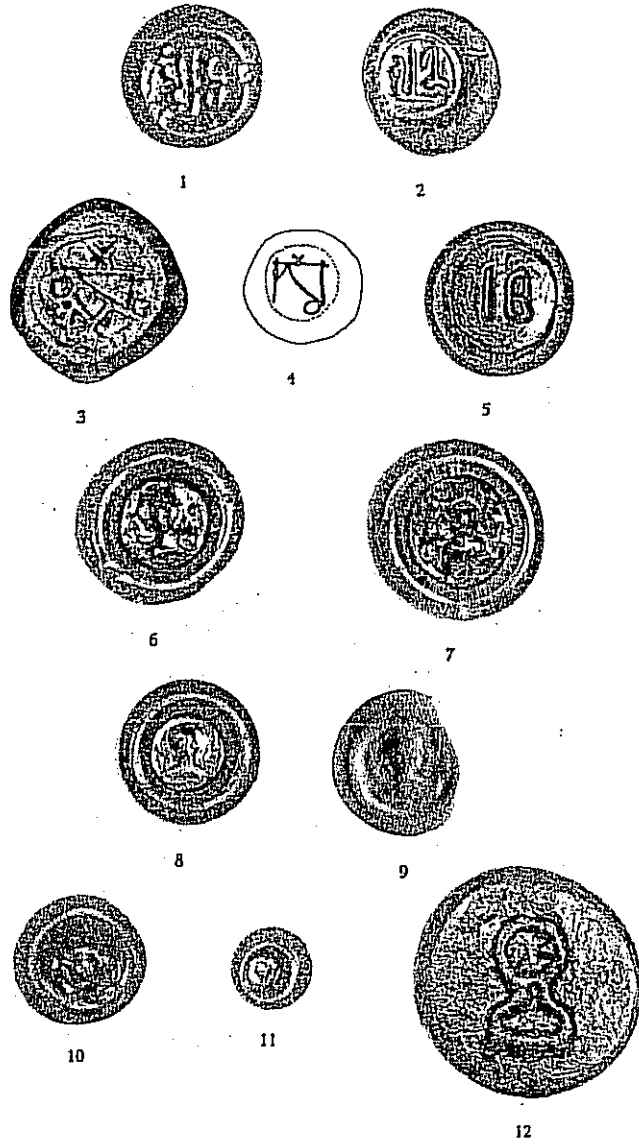
Poids : 10,22 g.

Coll. Balog (pl. VIII, 12).

Ce jeton sort de l'ordinaire non seulement par son style, mais aussi par son diamètre et son poids. Tout en admettant une certaine perte de substance, d'ailleurs sans grande importance, il est difficile d'établir si le poids initial appartient aux séries des poids monétaires ou bien s'il s'agit d'un poids commercial. Nous le présentons ici dans l'espoir que d'autres exemplaires, qui pourraient être retrouvés, puissent contribuer à son identification.

Le Caire.

D^r Paul BALOG.



POIDS MONÉTAIRES EN VERRE BYZANTINO-ARABES

BYZANTINE MILIARESION AND ARAB DIRHEM: SOME NOTES ON THEIR RELATIONSHIP

(SEE PLATES X-XIII)

Anyone who has held in one hand a Byzantine silver coin (*miliarsion*) of the second half of the 8th or of the 9th century, and in the other an Umayyad or 'Abbāsīd dirhem, cannot have failed to recognize the close morphological relationship between the two. To be sure the Byzantine coin bears a cross potent on steps and Christian legends in mixed Greek and Latin letters, while the Arab coin is purely epigraphical and in Kufic characters; but in fabric, general design, approximate weight and size and in "feel," the two are strikingly similar. The Byzantine obverse field containing the cross is surrounded by a circular legend; the inscriptions of the reverse are arranged in severe horizontal lines resembling the area legends of the dirhem; both obverse and reverse fields are surrounded by triple beaded borders almost identical in style to those on the Arab silver.

The relationship between the two was remarked upon nearly a hundred years ago by Jean de Bartholomaei, who wrote:¹ "Au VIIIe siècle, le dirhem koufique, bientôt après son apparition, devient si répandu et si accrédité, qu'il avait déjà cours dans toute l'Asie, et il dut également être admis, dans l'empire de Byzance, où le numéraire d'argent blanc, était alors en très-petite quantité. Aussi vers la fin du VIIIe siècle, la monnaie d'argent byzantine prit-elle une physiognomie tout semblable au dirhem des Khalifes; les effigies y disparurent et furent remplacées par des légendes, soit circulaires, soit en plusieurs lignes au milieu du champ, les cercles de grénétis se doublèrent et se triplèrent, tout comme sur les dirhems de l'époque, et ce type, byzantin arabisé, se maintint invariablement pendant un siècle et demi c. a. d. jusqu'à la moitié du Xe siècle."

¹ "Lettre à Mr. B. de Köhne sur un dépôt de monnaies déterrées à Tiflis, en 1858," in *Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappen-Kunde* 1859-1862, 65-71.

These astute observations were quoted in extenso by J. Sabatier in his *Description générale des monnaies byzantines* (Paris, 1862) I, 90-91. Keary, in his well known article on the morphology of coins, made no mention of the resemblance or relationship, although he did recognize a possible influence of Arab coinage on Carolingian denarii.² Engel and Serrure repeated part of Bartholomaei's remarks but without further elaboration.³ Subsequently the matter has attracted little attention, possibly because the relationship seemed so obvious and unworthy of further comment, but more probably because Byzantinists and Arabists alike in their specializations had failed to observe the affinity. Wroth, for example, says only that the "Hexagram having ceased to be coined, Constantine V (741-775) inaugurated a silver piece characterized by its thin, flat fabric, and by a reverse 'type' consisting entirely of an inscription;"⁴ and "the triple or double border which surrounds each side imparts some finish to an otherwise plain coin".⁵ Goodacre remarks on the introduction of the "distinctive" coin and observes that it is apparently a new denomination.⁶ Very recently André Grabar has discussed the introduction of the new type of silver with particular reference to the beginning of the iconoclastic controversy and the use of the $\overline{\text{IC}} \overline{\text{XC}}$ NICA legend, but his only allusion to the resemblance between the new type and the dirhem is in the statement that "un signe religieux abstrait et une longue inscription, cette formule rejoignait ou presque les formules des monnaies musulmanes, où l'on trouve

² C. F. Keary in *NC* 1886, 62-64. Sture Bolin goes so far as to say that "it is generally known that the Arab silver dirhem provided the model for the Carolingian silver denier," and "...when the Carolingian coins began to be minted in the reign of Pepin the Short, the Latin letters used in the inscription were designed in such a way as to reveal clear Cufic characteristics." ("Mohammed, Charlemagne and Ruric," in *Scandinavian Economic History Review*, I, 1953, 13). The deniers he refers to are ones attributed to Noyon, Quentovic, Saint-Germain and Saint-Marcel, illustrated in E. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne* (Strasbourg, 1884) II, pl. III, nos. 49, 51-54, 65, 66. Perhaps this is so, but even with my consuming interest in pseudo-Kufic, I must confess to being a little skeptical. But I have never seen the coins themselves.

³ *Traité de Numismatique du Moyen Age*, I (Paris, 1891) 335.

⁴ *BMC Imp. Byz. Coins* (hereafter referred to as *BM*) p. lxxvii.

⁵ *Ibid.*, p. xciii.

⁶ Hugh Goodacre, *A Handbook of the Coinage of the Byzantine Empire* (London, 1957) p. 139; also p. 12.

aussi l'emploi simultané d'inscriptions en lignes horizontales superposées et en lignes circulaires, le long du bord."⁷

Now it seems to me that both the abrupt change in the style, fabric and weight of the Byzantine silver coinage in the 8th century, as well as the patent relationship between the new *miliaresion* and the Arab dirhem, are phenomena of considerable interest and that they deserve somewhat more thoughtful comment. The *hexagram*⁸ of Heraclius, introduced in Constantinople in 615 A.D. (PLATE X, 1),⁹ was a large, thick coin of irregular and rather crude fabric, weighing about 6.5 grams.¹⁰ Under Constans II (641-668 A.D.), Constantine IV (668-685 A.D.) and during the first reign of Justinian II (685-695 A.D.) the coin continued to be struck at about the same weight.¹¹ Thereafter, between 695 and 741, during the reigns of Leontius, Tiberius III, Justinian II (second reign), Philippicus, Anastasius II, Theodosius III and Leo III (but see below), little if any silver appears to have been issued from the Constantinople mint.¹² Then, to judge

⁷ A. Grabar, *L'iconoclasme byzantin* (Paris, 1957) 126. Sture Bolin (loc. cit. in n. 2, above) remarks that "exactly the same tendency [i.e., the arrangement of inscriptions in rows, as on the Carolingian coinage] is to be found in the silver coinage of the Byzantine empire from the mid-eighth century onwards."

⁸ The νόμισμα ἑξάγραμμον ἀργυροῦν, or double *miliaresion*.

⁹ ANS 55.59, 24 mm., 6.51 gr., \downarrow . Cf. *BM*, p. 195, nos. 99 and 103.

¹⁰ Ten specimens in the ANS collection average 6.40 grams; the heaviest 6.56, the lightest 6.17. Twenty-two specimens at Dumbarton Oaks average 6.40 grams, ranging from 5.76 to 7.00 grams (two, far under weight, not included). In the *BM* catalogue 13 specimens average 6.47 grams and range between 5.57 and 6.82 grams. The theoretical weight of the *hexagram*, i.e., 6 γράμματα or *scripula*, was 6.82 grams.

¹¹ *Constans II*: 8 reasonably well preserved specimens in the ANS average 6.45 grams, ranging from 5.93 to 6.68 grams; 16 at Dumbarton Oaks average 6.34 grams, ranging from 5.68 to 6.77 grams (4 specimens of 5.22 grams and less omitted); in the *BM* catalogue 9 specimens average 6.57 grams and range from 6.27 to 6.84 grams (5 specimens omitted). *Constantine IV*: ANS, 2 specimens, 5.45 and 6.06 grams; Dumbarton Oaks, 10 specimens, average 6.46 grams, ranging from 5.85 to 6.84 grams; *BM* catalogue, 4 specimens, 4.51, 5.93, 6.49 and 6.62 grams. *Justinian II*: ANS, none; Dumbarton Oaks, none; *BM* catalogue, 3 specimens, 6.18, 6.22 and 6.63 grams. A specimen of Constans II in the ANS is illustrated in PLATE X, 2 (ex E. T. Newell Coll., 23 mm., 6.68 gr., \downarrow).

¹² See, however, the very rare issues of Tiberius III (F. de Pfaffenhoffen in *RN* 1865, 286, and Tolstoi, *Monnaies Byzantines* [St. Petersburg, 1914] 885), Philippicus (Tolstoi, 901) and Theodosius III (Tolstoi, 913-914). A few silver coins have been attributed to Leo III, but these are, in Philip Grierson's opinion, forged solidi.

by the existing numismatic evidence, some time between July 741 and November 743,¹³ Artavasdus, rebel brother-in-law of Constantine V, introduced the new type of *miliaresion* with which this paper is concerned.

This innovation was formerly attributed to Constantine V,¹⁴ but since the only known type of silver issued by him bears also the name of his son Leo, and since the latter's association on the throne with his father took place in 751, the issue of Artavasdus¹⁵ must take precedence.¹⁶ Between the suppression of Artavasdus' revolt in 742 or 743 and a date not earlier than 751 we know of no silver, but thereafter until the reign of Basil II (976-1025) this new style of *miliaresion*, with only slight modifications in the obverse type and appropriate changes in the legend of the reverse, persists as the only silver issue of the Constantinople mint. With regard to the invention of the new type, the possibility of reattributing some of the coins of Leo IV to Leo III, thus depriving Artavasdus of the distinction, is discussed below, pp. 207-210.

My own interest in the affinity between the new *miliaresion* and the Arab dirhem, and in the obvious priority of the latter, was

¹³ The exact dates of Artavasdus' rebellion are uncertain. Among the modern authorities Louis Bréhier (*Vie et mort de Byzance* [Paris, 1948] 81) is the most specific: Artavasdus was crowned in July 741, Constantinople was recovered by Constantine V on November 2, 742 (as in F. Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches*, I (München, 1924) 37). G. Ostrogorsky (*History of the Byzantine State*, transl. Joan Hussey [Oxford, 1956] 147-148) places Constantine's defeat by Artavasdus in 742, his reentry into Constantinople on 2 November 743. A. A. Vasiliev (*History of the Byzantine Empire* [Madison, 1952] 260) is not precise: Artavasdus was in control for a year within the period of the first two years of Constantine's reign, i.e., between 741 and 742 or 743. Wroth (*BM II*, 391) adopted Brooks' chronology (742?-744?), but also cited Lombard's (on which Bréhier chiefly relies), i.e., June (?) 741-742. ¹⁴ E.g., Wroth, *BM I*, p. lxxvii, and, quite recently, Grabar, *op. cit.*, 121 and 122.

¹⁵ *BM II*, 391 (Paris) = Grabar, *op. cit.*, pl. VI, 28. This specimen weighs 1.82g. The following unpublished specimens have come to my attention: *BM* (acquired since Wroth's catalogue), 1.68 gr., †; Dumbarton Oaks, two specimens, 1.80 gr., †, and 1.70 gr., †; ANS 58.231, 1.60 gr., †. Philip Grierson has recently informed me that there are eight specimens in the National Museum in Warsaw: 2.20, 2.10, 2.00, 1.98, 1.75, 1.70, 1.68, and 1.32. I have been able to include these in the table, p. 211, below.

¹⁶ The first to make this observation, so far as I know, was Aline A. Boyce in "A solidus of Artavasdus," *ANSMN V* (1952) 91-92.

heightened a year or two ago when Philip Grierson¹⁷ brought to my attention a specimen of Constantine V and Leo IV at Dumbarton Oaks (no. 2, below) which revealed clear traces of its having been struck over an Arab dirhem. Here, if such were needed, was striking confirmation of the relationship between the two coinages. Subsequent search and correspondence have resulted in the discovery that this is not by any means an isolated phenomenon. Sixteen such overstrikes are described in the following pages.¹⁸ They may be summarized as follows:

¹⁷ May I take this opportunity to express my warm thanks to the many friends and colleagues who have helped me in the preparation of this article. Philip Grierson was not only the first to inform me of the existence of this overstrike, but off and on for a period of a good many months, whether at Dumbarton Oaks or in England, he has patiently replied to my many inquiries and has been helpful and encouraging in more ways than I can say. Alfred R. Bellinger made it possible for me to obtain a cast of the specimen in the Whittemore collection and has shared with me both his knowledge and his enthusiasm. I am grateful to the authorities of the Fogg Museum in Cambridge, Massachusetts, of the Dumbarton Oaks Research Library and Collection in Washington, and of the Hermitage Museum in Leningrad for permission to publish coins in these collections. A. A. Bykov of the Hermitage very kindly supplied me with photographs of the Tolstoi specimens. Herbert A. Cahn of Basel was good enough to borrow a specimen from a European collector and to send it to me so that I could make a plaster-cast. John Walker of the British Museum and Georges Le Rider of the Cabinet des Médailles in Paris kindly furnished information which I required. Among others to whom I am especially indebted for advice and help are Speros Vryonis Jr., George L. Kustas and George Galavaris. I feel that after all the trouble they have taken, these kind people may be disappointed that nothing more substantial than this little article has resulted, but I do want them to know how much I appreciate their help and interest.

¹⁸ Since these lines were written four more specimens with clear evidence of dirhem undertypes have come to my attention. Three are in the Campbell Collection in the University of Nebraska State Museum, and I am indebted to the Rev. I. C. G. Campbell for permitting me to examine the coins and to mention them here. They are: C 1544, Leo IV and Constantine VI, 23 mm., 2.20 gr., ↑, Arab annulet preserved at 5 o'clock on obverse, traces of Arab marginal legend from 11:30 to 9 o'clock on reverse; C 1564, Constantine VI and Irene, 21 mm., 1.78 gr., ↑, probable traces of Arabic at 5 o'clock on obverse, traces of two lines of Arabic area legend (probably the 2nd and 3rd lines of the obverse) from 8 and 9 o'clock to 1:30 and 2:30 o'clock on reverse; C 1565, Constantine VI and Irene, 22 mm., 1.86 gr., ↑, on the obverse at 10:30 o'clock and running across, the first four letters of the third line of the Arabic obverse area legend, and at 6:30 o'clock outside the Byzantine triple beaded border, an annulet, and on the reverse at 1:30 o'clock traces of reverse mar-

- Constantine V and Leo IV: 5 specimens, overstruck on Umayyad dirhems of 87 H., 98 H., 80-98 H., an Umayyad or 'Abbāsīd dirhem of 130-139 H., and an Umayyad or 'Abbāsīd dirhem of uncertain date.
- Leo IV and Constantine VI: 5 specimens, overstruck on an Umayyad or 'Abbāsīd dirhem of 79-140 H.(?), 'Abbāsīd dirhems of 147-157 H. and of 156 H., and two Umayyad or 'Abbāsīd dirhems.
- Constantine VI and Irene: 5 specimens, overstruck on 'Abbāsīd dirhems datable between 132 and 181 H.
- Theophilus and Michael III: 1 specimen probably overstruck on an 'Abbāsīd dirhem.

In addition to these, mention is made (p. 206) of seven other possible overstrikes ranging in date from ca. 751 to perhaps as late as 856 A.D. It may well be that there are many more such *miliaresia* overstruck on Arab dirhems. The number of collections of Byzantine silver that I have been able to examine at first hand is limited.¹⁰ Also one should bear in mind that the presence of traces of Arab undertypes may have escaped the notice of collectors and curators not aware of this pheno-

ginal legend, at 2:30 to 3 o'clock the word *kullihī* (part of the same marginal legend), and an annulet or part of a letter on a double linear border surrounding the Arab area. To judge by this latter characteristic this dirhem may perhaps be attributed to the period between 158 and 193 H., or, considering the dates of the Byzantine issuer, 775-797 A.D.; the other two cannot be more precisely dated, but they are probably 'Abbāsīd. Another specimen was acquired by the ANS in December 1959 (ANS 59.232): Leo IV and Constantine VI, 21 mm., 1.98 gr., ↑, traces of Arabic legend at 9 o'clock and possibly in right field below cross on obverse, traces at 3 to 4 o'clock on reverse.

¹⁰ ANS, Dumbarton Oaks, the National Numismatic Museum in Athens (with the kind permission of Mme. E. Varoucha-Christodouloupoulos), the collection of Dr. John F. Lhotka of Oklahoma City who was good enough to send me his silver for examination, and a few in the hands of dealers in New York. In September 1958 Mr. Lars O. Lagerqvist kindly permitted me to examine the Byzantine coins in the Swedish Cabinet in Stockholm. It is perhaps worthy of note that in that collection there is not a single *miliaresion* of the period in question, although there are of course thousands of dirhems from the Viking boards.

menon and not sufficiently familiar with the Arab coinage to detect the remnants of a letter or two of the Kufic legends. Furthermore the possibility may be suggested that there exist many *miliaresia* the overstriking of which was so strongly and effectively done that no trace whatever of the undertype remains visible to the eye. It will be observed in the examples described and illustrated below that frequently the Byzantine overstriking very nearly obliterates all the Arab legends, but enough remains to demonstrate beyond any doubt that the original planchet was that of an Arab dirhem. One wonders whether microscopic or X-ray examinations of specimens showing no apparent Arab traces might reveal differences in density or structure that would indicate the fact of an earlier striking. The question is not without interest, for it suggests further lines of inquiry in which numismatist and physicist might collaborate to the benefit of the historian.

The purpose of the present article is two-fold: to lay the evidence of these overstrikes before students of Byzantine history—and especially before those interested in Arab-Byzantine relations—and to hint at some implications and unsolved problems which relate not only to the overstrikes but to the broader question of the circumstances surrounding the introduction of the new *miliaresion*. Let us begin with a detailed description of the overstrikes themselves.

Constantine V and Leo IV

751-775 A.D.

1. *Miliaresion*. Tolstoï,²⁰ p. 959, no. 49, pl. 67. 22 mm., 1.7 gr. Two specimens are listed under this number, but only one is illustrated. Tolstoï notes without further comment that both are struck on Arab dirhems. The plate, supplemented by the photographs furnished me by A. Bykov of the Hermitage Museum, shows the following details:

Obv. Between the left vertical bar of the transverse arm of the cross and 7 o'clock, ... احدى الله ... "one, Allāh,"

²⁰ J. Tolstoï, *Monnaies Byzantines* (St. Petersburg, 1914).

being the middle and end of the first line of the Arab reverse area; on the main vertical shaft of the cross, [الصمد] [المد] [المد] [المد], "the Eternal One. He does not beget and," being the second line of the Arab reverse area; in the field to the right of the cross, ... يولد ... "is not begotten," being part of the third line of the Arab reverse; at 3 to 4 o'clock, ... [كفو] ..., "like," being part of the fourth line of the Arab reverse; and starting at 10 o'clock and running counter-clockwise, [محمد رسول] [الله ارسله بالهدى ودين الحق ليظهره على] [الدين كله ولو كره المشركون] "[Muḥammad is the messenger] of Allāh, sent with guidance and the re[ligion of truth, to make it prevail over] every other religion, even though the [polytheists] may be averse" (Qur'ān IX, 33), being the marginal legend of the Arab reverse.

Rev. Beginning and ending at 10 o'clock, [بسم الله ضرب هـ] [هذا] [الدرهم بواسط في سنة] [سبع وثمانين] "In [the name of Allāh, th]is dirhem was struck at Wāsiṭ in [the year] seven and eighty", being the marginal legend of the Arab obverse.

PLATE X, 3.

The year 87 H. is equivalent to 705/6 A.D. Thus this Arab dirhem, issued under the Umayyad Caliph al-Walīd I, was overstruck by the Byzantine mint between 45 and 70 years later. Wāsiṭ,²¹ the most prolific of all Umayyad mints, lay midway between al-Kūfah and al-Baṣrah in southern 'Irāq. It was founded in 84 H. (703 A.D.), just three years before the coin under consideration was struck. A dirhem of Wāsiṭ dated 87 H. in the collection of the ANS is illustrated in PLATE X, 4.²²

²¹ The name of the mint is not legible in Tolstoj's plate. For various reasons, no longer worth recounting, I had decided that Wāsiṭ was probably the mint before Mr. Bykov's photograph arrived to confirm this conclusion.

²² ANS 56. 163, ex Boyd Coll., 28 mm., 2.66 gr.

2. *Miliaresion*. Dumbarton Oaks Collection. 25 mm., 2.15 gr. Byzantine die position: ↓; Arab die position: ←.

Obv. Beginning at 5 o'clock and continuing around the periphery, outside the Byzantine marginal inscription, the entire reverse marginal legend of an Arab dirhem (cf. the full text in the description of no. 1, above). Traces of reverse area legend above and to left of left arm of cross.

Rev. Beginning at 1 o'clock and continuing around periphery:

بِسْمِ اللَّهِ ضَرَبَ هَذَا الدَّرْهَمَ .. (٩٨) فِي (٩) سَنَةِ ثَمَانٍ وَتِسْعِينَ

"In the name of Allāh, this dirhem was struck in the year eight and ninety." In portions of this legend the lower parts of the letters are obliterated.

PLATE X, 5 (enlarged 2 diameters), 6.

The date (98 H. = 716/7 A.D.), while very imperfectly preserved, is certain, and I believe *fī*, "in," can be read before the word "year." The mint name, however, is very dubious. Only one letter appears to be preserved and even this may not be a letter but simply a flaw or a bit of the Byzantine overstrike. If it is a letter, it would be *jīm*, *khā* or *hā*—all three the same in Kufic script. At least 20 mints are known to have issued dirhems in the year 98,²³ and of these at least 15 have the word *fī*, "in," before the date. Among these latter, two mint names with the letter *jīm-khā-hā* within the name offer themselves as candidates: Iṣṭakhr and Darabjird. If the letter is indeed present then the more likely of these two is Darabjird, for there is too much space before *fī* for only one letter (*rā* of Iṣṭakhr), whereas there would appear to be enough space to accommodate the *ra-dāl* of Darabjird. This important town lay in the province of Fārs, south-east of Shīrāz. Unfortunately no specimen of Darabjird, 98 H., is available for illustration, but a dirhem of Iṣṭakhr of that year (PLATE X, 7) will demonstrate how little space is required between the *khā*

²³ John Walker, *A Catalogue of the Arab-Byzantine and Post-Reform Umayyad Coins (A Catalogue of the Muhammadan Coins in the British Museum, Vol. II)*, London, 1956, p. lx, where 19 are listed. To these should now be added a specimen of Junday-Sābūr which I have recorded in the possession of a collector in Casablanca.

and $f\bar{z}$, and why I imagine that Darabjird is the more probable name.²⁴

This overstrike was issued between 34 and 59 years after the striking of the original coin.

3. *Miliaresion*. ANS 59.104 (purchased). 22 mm., 1.88 gr. Byzantine die position: ↓; Arab die position: ↑.

Obv. Between 6 and 4:30 o'clock, part of Arab reverse marginal legend, بالهدى ودين الحق Traces of Arab area legend at 11 o'clock.

Rev. Between 3 and 12 o'clock, part of Arab obverse marginal legend, ending with [ثا]ثين ومئة ".... ty and one hundred." Probable traces of Arab area legend at 5 o'clock.

PLATE X, 8.

It will be noted that of the Arabic mint-date formula only the word for "one hundred" and the last three letters of the decade are preserved. These three letters could be the termination of the words *thalathīna* (30), *sittīna* (60) or *thamanīna* (80), but the dirhem cannot be later than 159 H. (the equivalent of 775 A.D., the last year of Constantine V's rule), and the decade must therefore be "thirty." One or two letters appear faintly at about 3 o'clock, but they are not clear enough to be deciphered as part of the mint name, the word *sanaḥ* ("year") or a digit. At all events the dirhem must date between 130 and 139 H. (747-757 A.D.), and thus predates the overstriking by a maximum of 28 years and a minimum of 3 years.

4. *Miliaresion*. Tolstoī, op. cit., 959, no. 49, another specimen. Not²⁵ illustrated, but Tolstoī noted that this specimen also was struck on an Arab planchet. 22 mm., 1.6 gr.

Obv. Faint traces of Arab reverse area legend downward above right arm of cross. Beginning at 12 o'clock

²⁴ ANS 56. 163, ex Boyd Coll., 26 mm., 2.54 gr. (clipped) ↓.

²⁵ See no. 1, above.

and reading counter-clockwise ... ق ليظهره على الد...
(part of Qur'ān IX, 33).

Rev. Unidentifiable traces of Arabic legend at right between 2 and 5 o'clock.

PLATE X, 9.

Not enough of the undertype is preserved on this specimen to enable us to determine the date. Since the reverse marginal legend is the same on both Umayyad and 'Abbāsīd dirhems, we cannot tell whether the original coin was struck before or after 750 A.D.

5. *Miliaresion*. Hermitage Museum, Leningrad. Provenance unknown. 24 mm. Pierced.

Obv. Possible traces of Arabic reverse area legend in lower right field.

Rev. At 7 o'clock and from 4 to 2 o'clock, reading counter-clockwise, traces of Arab obverse marginal legend, ... سنة في سنة ... (؟)د... (؟)ا [هد] ..., "[....thi]s [dirhem] (؟)d (؟) in the year"

PLATE XI, 1.

I believe there can be little doubt about the presence of في سنة, "in the year." Preceding this there may be the letter *dāl*. Only two Umayyad mints at which dirhems were struck have names that end with this letter: one the rare Birāmqubadh, the other, Darabjird. The latter retains the preposition *fī* in the mint-date formula until the year 98 H. A noteworthy characteristic of the epigraphy at Darabjird is the sharp angle that the marginal legend takes after the preposition, the word *sanaḥ* being almost at right angles to the preceding base line. This feature appears to be present here, and hence there is a good possibility that the original coin is a dirhem of Darabjird, struck between the years 80 and 98 H. (699-717 A.D.).²⁶

²⁶ See the corpus of preserved years in Walker, *op. cit.*, 139-141. For the location of Darabjird, see p. 197, above.

Leo IV and Constantine VI

776-780 A.D.

6. *Miliaresion*. Fogg Museum, Cambridge, ex Thomas Whittemore Coll. 22 mm., 1.89 gr.

Obv. Beginning at 11:30 o'clock and extending to 8 o'clock, part of Arab obverse marginal legend, *... لام سنة ...* "in Madīnat al-Sa]lām, year six and fif[ty and one hundred]." Most of the Byzantine circular legend left of the cross is too weakly struck to show over the Arabic words. Also, to the left of the left arm of the cross, *لā*, being the first word of the third line of the Arab obverse area legend.

Rev. At 10:30 o'clock and from 4 to 1 o'clock, portions of the Arab reverse marginal legend: *... رسول الله ...* (cf. no. 1, etc.). Also at right of third and fourth Byzantine lines, possible traces of *بخ بخ*, *bakh bakh*, "bravo, bravo," beneath Arab reverse area legend.

PLATE XI, 2, 3 (enlarged 2 diameters).

This dirhem was an issue of Madīnat al-Salām, i. e., Baghdād, struck in the year 156 H. (772/3 A.D.) under the Caliph al-Manṣūr, the grandfather of Hārūn al-Rashīd. It will be observed that the Byzantine overstrike postdates the Arab original by a maximum of eight and a minimum of four years. An example of the 'Abbāsīd undertype is illustrated in PLATE XI, 4.²⁷ Note the words *بخ بخ* beneath the reverse area.

7. *Miliaresion*. Property of a private European collector = ex *Münzen und Medaillen*, List 128 (Sept., 1953), no. 56. 24 mm., 2.16 gr.

²⁷ ANS, ex Wood Coll., 26 mm., 2.90 gr. ↗.

Obv. Annulets 00 at 3 and 7 o'clock. Very faint traces of Arab obverse area legend in lower right quarter of empty field, and possibly in lower left quarter.

Rev. Beginning at 3 o'clock, portion of Arab reverse marginal legend, محمّد...الحق ليظهره على الدين كله ولو كره المشركون (cf. no. 1, etc.).

PLATE XI, 5, 6 (enlarged 2 diameters).

In this case there is very little clue to the date or mint of the original coin. It cannot, of course, be later than 164 H. (780 A.D.), the last year of Leo IV's reign. The epigraphy of the reverse marginal legend is not sufficiently distinctive to limit the date. However, the pairs of annulets on the obverse provide us with certain restrictions: they do not occur on Umayyad dirhems, thus eliminating any date earlier than 132 H. (750 A.D.); and an examination of the trays of dirhems in the collection of the ANS between the beginning of the 'Abbāsid dynasty and 164 H. reveals that pairs of annulets (without alternating single or triple annulets) occur only in the decade between 147 and 157.²⁸ In all probability then this Arab dirhem was struck between these two dates, i. e., 764 and 774 A.D.; and the overstriking therefore probably occurred not less than two years and not more than 16 after the original issue.

8. *Miliaresion*. Tolstoī, op. cit., 967, no. 9, pl. 67. 25 mm., 2.15 gr. Three specimens are listed under this number, but only one is illustrated. It is assumed that the first weight given is that of the specimen illustrated in Tolstoī's plate and described below. Tolstoī notes, without further comment, that all three specimens were struck on Arab dirhems.

Obv. Traces of Arab marginal legend at 10-11 o'clock, 7 o'clock and 6 o'clock. Also an annulet probably surviving from the original dirhem border at 12 o'clock.

²⁸ At various dates in this interval at Arrān, Arminiya, al-Baṣrah, al-Muḥammadiyah, and Madīnat al-Salām. There may, of course, be others.

Rev. Traces of Arab area legend between 4th and 5th lines of Byzantine inscription and at right angles to it; probable traces of Arab marginal legend at 2-3 o'clock and at 9 o'clock.

PLATE XII, 1.

Too little of the Arab undertype is preserved, in the photograph at least, to permit even approximate identification of the dirhem.

9. *Miliaresion*. Tolstoï, op. cit., 967, no. 9, not illustrated in Tolstoï's plate. 22 mm., 1.9 gr. Cf. no. 8, above.

Obv. At 7:30 to 9 o'clock, several letters of Arab obverse marginal legend, just possibly صطخر [ا] ..., " ... [I]ṣṭakhr...."

Rev. Traces of Arab reverse area (?) legend at 5 o'clock, and possibly at 11 o'clock.

PLATE XII, 2.

The letters preserved on the obverse of this specimen are unmistakably Arabic and the first two look very much like *ṣād's* or *ṭā's*. This combination would suggest only *Iṣṭakhr*, and if one assumes that only the tops of the next two letters are preserved then one could see in them the *khā* and *rā* which follow, making the word almost complete. My only hesitation is caused by the length of the second preserved element, which is longer than the usual *ṭā* in the mint name (compare the illustrated specimen of this mint, PLATE X, 7). The only other possibility (if indeed the preserved letters are part of the mint name, and I cannot identify them as any other part of the conventional Arabic legends) would be *al-Basrah*, but this would entail reading the second element as a *rā*, and this letter never takes an elongated form at this mint. If, then, *Iṣṭakhr* is the correct reading, the original dirhem could date as early as 79 H. (698/9 A.D.)²⁹ and at least as late as 140 H. (757/8 A.D.).³⁰

²⁹ Walker, op. cit., 112-114.

³⁰ H. Lavoix, *Catalogue des Monnaies Musulmanes de la Bibliothèque Nationale*, I (Paris, 1887) 489, no. 1685. The only other known 'Abbasid dirhem of *Iṣṭakhr* is one of 139 H. (G. C. Miles, *Rare Islamic Coins*, NNM 118, New York, 1950, p. 57, no. 221).

10. *Miliaresion*. Tolstoi, op. cit., 967, no. 9, not illustrated in Tolstoi's plate. 24 mm., 2.1 gr. Cf. no. 8, above.
- Obv.* Probable traces of Arab marginal legend at 10 o'clock.
- Rev.* Traces of Arab marginal legend at 1 o'clock and possibly of area legend underneath the 4th line of the Byzantine legend at the left. The pellet between τ and ι in the 3rd line of the Byzantine inscription may perhaps be the centering point which occurs on many Arab dirhems.

PLATE XII, 3.

Here again so little of the original is preserved that closer attribution cannot be attempted.

Constantine VI and Irene

780-797 A.D.

11. *Miliaresion*. ANS 46.51, ex H. W. Bell Coll. 20 mm., 1.39 gr. Byzantine die position: \uparrow ; Arab die position: \searrow (?).
- Obv.* Beginning at 11:30 and 1:30 o'clock and running down upper shaft of cross and parallel to it in field, the beginning of the 2nd and 3rd lines of the Arab obverse area:

..... الله "Allah...."

.... لا شر "There is no part[ner]...."

- Rev.* Traces of Arab reverse marginal between 9 and 12 o'clock; of the linear border enclosing the reverse area between 8 and 12 o'clock; and of the reverse area legend running across the field from 2 to 11 and from 5 to 8 o'clock.

PLATE XII, 4, 5 (enlarged 2 diameters).

Precise attribution of the dirhem is impossible, but judging by the epigraphy of the few letters both on the obverse and the reverse, one can at least say with reasonable confidence that the piece was 'Abbāsīd rather than Umayyad. This would place the original between 132 and 181 H. (750-797 A.D.).

12. *Miliaresion*. ANS 57.163, ex Münzen und Medaillen, Basel. 21 mm., 1.69 gr. Byzantine die position: ↑; Arab die position: uncertain.

Obv. Probable traces of Arab reverse marginal legend at 6:30-7 and 9-10:30 o'clock, where there are irregular depressed areas; also probable trace of area legend below and to left of left arm of cross.

Rev. Diagonally from 3 to 6 o'clock, the 3rd line of the Arab obverse area legend, لا شريك له, "There is no partner with Him;" and at 6 o'clock 3 or 4 letters of the marginal legend, possibly, [الد] ر ه م, [al-dī]rham bi-....., "this dirhem in....."

PLATE XII, 6, 7 (enlarged 2 diameters).

The character of the epigraphy of the third line of the Arab obverse is unmistakably 'Abbāsīd, but closer attribution is probably out of the question. As in the case of no. 11, but without reservation, we can say that the original coin was struck between 750 and 797 A.D.

13. *Miliaresion*. Hermitage Museum, Leningrad (Tolstoī collection?). 22 mm. This piece supposedly is Tolstoī, 981, no. 13, which Tolstoī states is overstruck on an Arab dirhem, but the photograph furnished me by Mr. Bykov does not correspond with the illustration in Tolstoī's pl. 68 (see no. 14, below). A note from Mr. Bykov accompanying the photograph suggests that Tolstoī's no. 13 and no. 14 were interchanged on the plate, but this would not appear to be the case. At all events the specimen here described and illustrated is not illustrated in Tolstoī's catalogue.

Obv. Traces of Arab obverse marginal legend between 6:30 and 5:30 o'clock; and possible traces of area legend in field at left of steps.

Rev. Crossing the 1st and 2nd lines of the Byzantine inscription and clearly evident between 11:30 and

9:30 o'clock, the ends of the three lines of the Arab reverse area legend: [رسول محمد] and [الله], "Muhammad is the messenger of Allāh."

PLATE XIII, 1.

There is no doubt whatever about this specimen's being 'Abbāsīd, as the reverse area legend, "Muhammad is the messenger of Allāh," replaced the Umayyad formula (Sūrah CXII) at the beginning of the 'Abbāsīd period. Compare PLATE XI, 4, for the placement of this inscription. One cannot, however, limit the date more closely than 750-797 A.D.

14. *Miliaresion*. Tolstōi, op. cit., 981, no. 13, pl. 68. 19 mm., 1.95 gr. Cf. the note under no. 13, above. My illustration is taken directly from Tolstōi's plate.

Obv. No traces of Arab original.

Rev. Diagonally upward from 8 o'clock, part of one line of Arab area legend (obverse or reverse?).

PLATE XIII, 2.

Again this dirhem is probably 'Abbāsīd.

15. *Miliaresion*. Ratto Auction Catalogue, *Monnaies Byzantines*, etc., 9 Dec. 1930, no. 1776, pl. XL. 21 mm.

Obv. In field to right of cross, upside down and slanting downward with respect to the vertical shaft of the cross, the ends of the 2nd and 3rd lines of the obverse area of an Arab dirhem: ٥٨.... "He is o[ne]; ٥٨... [There is no part]ner with him."

Rev. From 10 to 8 o'clock, traces of Arab reverse marginal legend.

PLATE XIII, 3.

Also probably 'Abbāsīd.

Theophilus and Michael III

Ca. 840-842 A.D.

16. *Miliaresion*. ANS, ex E. T. Newell Coll. 23 mm., 1.66 gr. Byzantine die position: †; Arab die position: uncertain.
Obv. Between 7 and 9 o'clock, outside the word *lhsqs*, probable traces of Arab legend.
Rev. Between 3rd and 4th lines of Byzantine inscription, at extreme right, portion of an Arabic (?) letter.

PLATE XIII, 4 and 5 (enlarged 2 diameters).

The identification of this specimen as an overstrike on an Arab dirhem is not entirely certain. It is just possible that the elements that I have taken to be Arabic letters on both obverse and reverse are actually traces of double-striking or of a Byzantine overstriking on a Byzantine original.

Other specimens that have come to my attention that may be overstrikes on Arab dirhems are the following: one of Constantine V and Leo IV (Ratto, op. cit., no. 1753), possible traces on obverse beneath right arm of cross and at 5 o'clock; another of the same rulers in the BM with the possible remains of a *tā marbūṭah* with a dot over it, as on dirhems of Iṣṭakhr of the year 95 H. (information of Dr. John Walker); one of Leo IV and Constantine VI (*BM*, p. 394, no. 7), possible traces on obverse between 3 and 6 o'clock, at 9 o'clock, and in lower left field; two more of Leo IV with several probable traces (in the collection of Dr. John F. Lhotka); one of Constantine VI and Irene (*Ars Classica*, auction catalogue no. XV, 2 July 1930, Lucerne, no. 2074), double struck, with barely possible Arabic traces on obverse from 7 to 9 o'clock, and on reverse in upper right of field and at 3 to 5 o'clock; and one of Michael III with Theodora and Thecla (842-856 A.D.), with almost certain traces on both obverse and reverse (Dr. Lhotka's collection).

No *miliaresia* later than this last with clear or even possible evidence of their having been overstruck on dirhems have come to my notice. However, to illustrate the continuity of the "dirhem style" of Byzantine silver I show in PLATE XIII, 6-7, *miliaresia* of Basil I and

Constantine, 869-879 A.D. (ANS 46.51, ex H.W. Bell Coll., 26 mm., 2.73 gr., ↑), and of Leo VI and Constantine VII, 911-912 A.D. (ANS, ex E.T. Newell Coll., 25 mm., 2.86 gr., ↗).

With this evidence before us that a number of *miliaresia* of the new type were struck on Arab planchets let us examine a little more closely some of the problems associated with the introduction of the reformed silver. Two questions, closely related, immediately spring to mind: were perhaps the first *miliaresia* of this type *all* struck over Arab dirhems, and was Artavasdus actually the innovator? The numismatic evidence at present available dictates the answer no to the first question and yes to the second. Of the *miliaresia* of Artavasdus that I have examined or that others have examined for me, none appears to be an overstrike;²¹ and there are many of the joint rule of Constantine V and Leo IV (751 onward) which show no visible traces of Arab undertypes. But, as I have suggested, it is possible that the physicist's or metallurgist's penetrating eye might cause us to reconsider this question. Obviously I am not at the moment in a position to press this point. The second query, however, is, I believe, one which merits careful examination before the answer is allowed to remain categorically affirmative. With some hesitation and misgivings, then, I submit the following arguments against the accepted view that Artavasdus was the first to strike the "dirhem type" of silver.

It is true that as *strategus* of the Armeniakon theme Artavasdus would doubtless have been familiar with the Arab dirhem (indeed most imperial functionaries, wherever situated, would by this time have seen and handled this coin) and would have had cause to admire its quality. Also one might expect a rebel to mark his success by issuing a coin of revolutionary type. But is it likely that he, an iconodule, should have introduced a type of coin which, on the face of it, has a rigid iconoclastic appearance and which imitates the severe imageless epigraphic style of the Arab dirhem? Would not Artavasdus' father-in-law, the great and iconoclastic Leo III (717-741), have been the more probable innovator? His close association with the Arab world throughout his long career is well known. He is re-

²¹ Mr. Grierson examined seven of the eight specimens in the National Museum in Warsaw and detected no traces of Arabic legends.

ported even to have been able to speak Arabic.³² There are those who believe that his iconoclastic policies were prompted at least in part by the hope that the destruction of the icons would tend to break down opposition between Moslems and Christians and thus promote the subjugation of the former to the Empire.³³ The issue of a silver coin resembling the dirhem would have been consonant with such policies. Another question may be put in this connection: Constantine V recovered his throne in 742 or 743, but, according to the presently accepted view (which, to be sure, in the premises is inescapable), he issued no silver until 751 when, in association with his son Leo, he followed the precedent of the arch-enemy who had usurped his throne a decade before. What may be the historical justification of this curious performance? And if there be reasonable cause to doubt its acceptance as a fact and to propose the alternative—that is, the attribution of the first dirhem-type *miliaresia* to Leo III—can the necessary numismatic adjustments be made?

Without attempting a complete argument of the case I may at the moment suggest the following possibilities: sometime between March 720, when Leo III associated his son Constantine V with him, and June 741, Leo could have introduced the new *miliaresion*. The occasion might have been after Leo and Constantine had won their great victory over the Arabs at Akroinos (Afyūn Qara Hışār) in 739, or, more probably, in 740.³⁴ It is conceivable that tribute or

³² Actually, some of the arguments which I suggest here in support of Leo III as the possible innovator might equally well be applied in favor of Artavasdus. He was an Armenian (George Finlay, *A History of Greece*, ed. Tozer, Oxford, 1877, II, 47) and his name is Iranian (cf. F. Justi, *Iranisches Namenbuch*, Marburg, 1895, 38-39, s. v. *Artawazdah*); another Artavasdus, general of the Anatolics in 778, also was an Armenian (J. B. Bury, *Later Roman Empire*, London & N. Y., 1889, II, 479); and still another person by this name, the Hetaeriarch in 867, spoke Persian (J. B. Bury, *Eastern Roman Empire*, London, 1912, 178). Might Artavasdus not have been particularly susceptible to "oriental" influences? My attention was first drawn to the origin of Artavasdus' name by Mr. Kenneth A. Luther, a graduate student at Princeton University and a participant in the ANS Summer Seminar in 1959.

³³ Bréhier, *op. cit.*, 76 ff.; Vasiliev, *op. cit.*, 234, 252; Charles Diehl & Georges Marçais, *Histoire du Moyen Age, Tome III, Le Monde Oriental de 395 à 1081* (Paris, 1944) 252.

³⁴ Vasiliev, *op. cit.*, 238; Ostrogorsky, *op. cit.*, 139; Bréhier, *op. cit.*, 76-77; Diehl & Marçais, *op. cit.*, 252. L. Caetani, *Chronographia Islamica* Rome, 1912 ff.) 1534. There is a good deal of confusion about the date, chiefly due to

booty in the form of Arab dirhems provided a large supply of silver, part of which was restruck with Byzantine dies of the new type. Alternatively the new issue might be connected with Leo III's emergency tax of or after October 26, 739, to finance the rebuilding of the capital's walls following the great earthquake,³⁵ although the general consensus now is that the term δικέραιον³⁶ referred not to a coin but to the tax.

As for the strictly numismatic problem, the legend on the reverse of the *miliaresia* now attributed to Leo IV and Constantine VI (776-780) could as well refer to Leo III and Constantine V. We would then have Artavasdus following suit in 741 and 742 (or 743), a break in the series until 751 (not satisfactorily explained in any case according to the attribution commonly accepted), and the resumption of the type in or about the latter year under Constantine V and Leo IV, continuing until 775. What then of the rule of Leo IV and Constantine VI, if the silver formerly attributed to them were assigned to Leo III and Constantine V? Perhaps some of them could be attributed to the former pair of rulers, some to the latter. Are there any differences among the known specimens with the names of Leo and Constantine (in that order)³⁷ which would enable us to distinguish between two issues? A preliminary study of the limited body of material at my disposition reveals only one possible criterion. Of 45 specimens which

contradictory testimony in the Arabic sources. Cf. E. W. Brooks, "The Arabs in Asia Minor (641-750), from Arabic Sources," in *JHS* XVIII (1898) 182-208. For the location of Akroinos, see Fr. Taeschner, s.v. Afyūn Kara Hışār in *Encyclopaedia of Islām*² (1955). There were of course other occasions on which the Arabs were defeated in Asia Minor during this period, for example in 105, 106 and 114 H. = 723/4, 724/5 and 732/3 A.D. (cf. Caetani, op. cit., 1321-2, 1338, 1439).

³⁵ Theophanes (ed. Bonn) 634-635; Dölger, op. cit., 37. Cf. L. Bréhier, *Les Institutions de l'Empire Byzantin* (Paris, 1949) 258; Diehl & Marçais, op. cit., 257; George Finlay, *A History of Greece* (Oxford, 1877) II, 32.

³⁶ Du Cange, *Glossarium . . . Graecitatis* (Lugduni, 1688), I, 637; idem., *Glossarium . . . Latinitatis* (Basileae, 1762), III, *Dissertatio*, 45, *ult.*

³⁷ There is no question of confusing the *miliaresia* of Leo V and his son Constantine (813-820) or of Leo VI and Constantine VII (911-912) with those of Leo III or IV because their legends end with ΗΑΣΙΛΙΣ ΡΟΤΑΙΟΗ, a title introduced on the coinage by Michael I (811-813). Cf. Vasiliev, op. cit., 268, in reference to the probable occasion. Finlay (op. cit., I, 450), on the basis of scant metrological data, once proposed assigning the silver of Leo V to Leo III, but he failed to take the matter of the title into consideration.

I have examined or about which I have data, ten have on the obverse the misspelling (?) $\eta\text{I}\Sigma\Upsilon\text{S}$ ³⁸, and the rest have $\eta\text{S}\Upsilon\text{S}$. Admittedly this aberration may simply be a die-engraver's error. If it is intentional it would seem to be a poor way for Leo IV's mint-master to have distinguished his coins from those of Leo III. I have no intention of pressing the point.³⁹ In any case, if this criterion should have any validity, the issues with $\eta\text{S}\Upsilon\text{S}$ (i.e., the majority of those examined) would have to be assigned to Leo IV, because among them is the specimen in the Whittemore Collection (no. 6, above), restruck on a dirhem of 156 H., or 772/3 A.D., which of course is long after the death of Leo III.

Another question that comes to mind is that of the relationship, if any, between the weight of the new *miliaresion* and of the dirhem. I have no intention of entering into the complicated problem of Byzantine metrology, even if I were competent to do so. Philip Grierson intends shortly to publish an exhaustive study of the metrology of the *miliaresion*, and to this article I shall be happy to refer the reader. It may, however, be useful to set forth here such data as I have been able to assemble on the weights of the relevant Byzantine and Arab denominations. As stated above, the *hexagram* of Heraclius and his immediate successors weighed about 6.5 grams. The new silver currency departed radically from its predecessor not only in design and fabric but in weight. The following table summarizes the metrological data which I have recorded for the period from Artavasdus to Basil I.

³⁸ ANS, two specimens; Tolstoï, 967, no. 10; Ratto Catalogue, no. 1769; four at Dumbarton Oaks; and three in the collection of Dr. J. F. Lhotka.

³⁹ Closer study might result in the emergence of other criteria. The presence or absence of pellets or rosettes after the reverse legend may have some significance. I have found them to be lacking on all specimens with the misspelled word on the obverse. But they are also lacking on some of the others. As for any relevance that die-positions might have, no suggestive data present themselves, because of the 28 Leo-Constantine specimens of which I know the positions 24 are at 12 o'clock and among the four with reverses at 6 o'clock none has the misspelling. One should perhaps note, however, that the arrangement of the dies on the coins of Artavasdus and of Constantine V-Leo IV is irregular (Artavasdus: two at 12 o'clock, three at 6 o'clock; Constantine V-Leo IV: two at 12 o'clock, six at 6 o'clock). Later, i.e., from Constantine VI onward, reverses are regularly at 12 o'clock. In other words at the start the majority are at 6 o'clock, under Leo-Constantine the majority are at 12 o'clock, and later all are at 12 o'clock. Could the Leo-Constantine specimens at 6 o'clock be attributed to Leo III, the others to Leo IV?

<i>Ruler</i>	<i>Dates</i>	<i>No of Spec.</i>	<i>High</i>	<i>Low</i>	<i>Avg.</i>	<i>Frequency Peak</i>
Artavasdus	ca. 741-743	13	2.20	1.32	1.79	1.66-1.70
Constantine V & Leo IV	751-775	8	2.15	1.61	1.79	1.71-1.75
Leo IV & Constantine VI	776-780	35	2.22	1.49	1.99	2.11-2.20 ⁴⁰
Constantine VI & Irene	780-797	31	2.65	1.39	1.93	2.16-2.20
Irene	797-802	None	—	—	—	—
Nicephorus I	802-811	None	—	—	—	—
Michael I	811-813	9	2.25	2.01	2.10	2.11-2.15
Leo V & Constantine	813-820	11	2.24	1.71	1.95	2.01-2.05
Michael II	820-829	12	2.21	1.62	2.02	2.11-2.15
Theophilus	829-842					
	Light series	11	2.30	1.66	2.00	1.91-2.00
	Heavy series	7	3.26	2.63	3.05	3.06-3.15
Michael III	842-867	23	2.28	1.49	1.99	1.91-1.95
Basil I	867-886	22	2.90	2.41	2.70	2.71-2.85

Most, but not all, of the 8th century specimens are clipped; in the 9th century few are. Since the various degrees of clipping make it difficult to decide which specimens should be eliminated, if any, I have included all except fragmentary or badly damaged pieces. The above table, although compiled from a rather limited body of material, shows fairly clearly that from the time of Leo IV down through the reign of Michael III (with the exception of part of Theophilus' reign when there appear to have been two standards) the weights of recorded specimens (not heavily damaged) suggest that the intended standard was somewhat in excess of 2 grams. Previous to Leo IV's reign, i.e., in the period of Artavasdus and Constantine V, the weights are well under this figure, but the material is too scanty to justify the

⁴⁰ There is a lesser peak at 1.86-1.90.

inference that at the beginning the intended weight was under 2 grams. With Basil I and thereafter until Basil II at the beginning of the 11th century when the type changes and silver again becomes very scarce, the weight is raised to a figure in excess of 2.70 grams.⁴¹

As for the Arab dirhem in the period under consideration we have a sufficiently large body of evidence to show that after 'Abd al-Malik's coinage reform the intended weight was in the neighbourhood of 2.97 grams, i.e., nearly a gram heavier than that of the *miliaresion*. The pre-reform Arab-Sasanian dirhem was still heavier—nearly 4 grams.⁴² In the following table I have assembled some data, largely from material in the Museum of the ANS, which probably give a fairly accurate picture of the actual weight of the Arab dirhem during the period of somewhat more than two centuries from about 651 to 865 A.D. The reader will note the remarkable consistency of weight after the reform of 79 H./698 A.D.

After the reign of the Caliph al-Musta'in the weight of the dirhem becomes very erratic, and to include in the above table statistics relative to the years when al-Mu'tazz, al-Mu'tamid, al-Mu'ta'id and al-Muktafi occupied the throne in Baghdād would serve no useful purpose.⁴³ For example, under al-Mu'tazz (252–255 H./865–869 A.D.) dirhems range in weight from as low as 1.95 grams to as high as 3.70, with an unimpressive peak somewhere between 2.86 and 2.95. With al-Mu'tamid (256–279 H./870–892 A.D.) the peak is again between 2.91 and 2.95, but many specimens weigh more than 3 grams, and

⁴¹ Philip Grierson tells me that his calculations show that during the first period of the new *miliaresion* the theoretical weight would have provided 144 to the pound, in the second 108 to the pound.

⁴² John Walker (*A Catalogue of the Arab-Sassanian Coins*, London, 1941, p. cxlvii) does not give a precise figure for the Arab-Sasanian dirhem in the BM catalogue but states that it has "an average weight that can be put round about the same figure" as the average that Mordtmann arrived at by weighing 2000 Sasanian dirhems, viz., 3.906 grams. Unfortunately we have, so far as I know, no frequency table calculations for the Sasanian drachm (R. Göbl, *Aufbau der Münzprägung*, Wiesbaden, 1954, gives only "durchschnittlich" 3.7 to 4 grams), but it would appear that the Arab-Sasanian standard was indeed no lower than the Sasanian. Zambaur's article *dirhem* in the first edition of the *Encyclopaedia of Islām* needs quite drastic revision.

⁴³ A thorough study of the metrology of this period, with due consideration of the possibility of different standards at various mints, might bring some order out of what appears to be chaos, but this is not the place for such an inquiry.

(a) <i>Period</i>	(b) <i>No. of Spec.</i>	(c) <i>Frequency Peak</i>	(d) <i>No. of Spec. in (c)</i>	(e) <i>Avg. of (d)</i>
Arab-Sasanian, 31-83 H./651-702 A.D.	145 ⁴⁴	3.96-4.00	20	3.982
Post-Reform Umayyad, 79-132 H./698-750 A.D.	292 ⁴⁵	2.91-2.95	80	2.924
'Abbāsīd				
Al-Ṣaffāh, 132-136 H./749-754 A.D.	12 ⁴⁶	2.91-2.95	4	2.930
Al-Manṣūr, 136-158 H./754-775 A.D.	123 ⁴⁶	2.91-2.95	38	2.930
Al-Mahdi, 158-169 H./775-785 A.D.	31 ⁴⁷	2.91-2.95	16	2.930
Al-Hādī, 169-170 H./785-786 A.D.	32 ⁴⁸	2.86-2.90	7	2.881
Hārūn al-Rashīd, 170-193 H./786-809 A.D.	44 ⁴⁷	2.91-2.95	21	2.933
Al-Amīn, 193-198 H./809-813 A.D.	22 ⁴⁷	2.91-2.95	9	2.930
Al-Ma'mūn, 198-218 H./813-833 A.D.	31 ⁴⁷	2.91-2.95	14	2.933
Al-Mu'taṣim, 218-227 H./833-841 A.D.	30 ⁴⁹	2.91-2.95	10	2.934
Al-Wāthiq, 227-232 H./841-847 A.D.	24 ⁵⁰	2.91-2.95	9	2.920
Al-Mutawakkil, 232-247 H./847-861 A.D.	20 ⁴⁶	2.91-2.95	9	2.925
Al-Musta'in, 248-251 H./862-865 A.D.	16 ⁵¹	2.96-3.00	4	2.970

⁴⁴ In the collection of the ANS. Clipped specimens (25 in number) are excluded. These latter range between 2.26 and 3.03 grams with a peak between 2.71 and 2.75 grams and a lesser peak between 2.86 and 2.95; in other words the clipping appears in most cases to have been done to conform roughly with the lower post-reform weight standard.

⁴⁵ Cf. G. C. Miles, "The Iconography of Umayyad Coinage," *Ars Orientalis* III (1959) 213, where the *average* weight of 289 specimens in the ANS collection was calculated at 2.8920 grams. Walker *BMC Arab-Byz.*, p. xcvi) gives the average weight of post-reform Umayyad dirhems in his catalogue as "approximately 2.90 grams."

⁴⁶ All the undamaged specimens in the ANS.

⁴⁷ All the undamaged specimens in the ANS of the mint of Madinat al-Salām (Baghdād) only.

⁴⁸ As the ANS has only 8 specimens, I have included the undamaged specimens of the BM (5) Paris (6) and Berlin (13). All mints are included.

⁴⁹ As the ANS has only 8 specimens, I have included the undamaged specimens of the BM (13), Paris (2) and Berlin (7). All mints are included.

⁵⁰ As the ANS has only 7 specimens, I have included the undamaged specimens of the BM (6), Paris (3) and Berlin (8). All mints are included.

⁵¹ As the ANS has only 4 specimens, I have included the undamaged specimens of the BM (7), Paris (1) and Berlin (4). All mints are included.

some more than 4 and even as much as 5 grams. The situation is equally chaotic under al-Mu'taḍid and al-Muktafi (279-295 H./892-908 A.D.).

To return to the period of particular concern to us, the table above clearly demonstrates that from the date of 'Abd al-Malik's dirhem reform in 698 until well into the middle of the 9th century the average weight of preserved specimens falling within the largest frequency group is approximately 2.93 grams. If we allow $1\frac{1}{2}\%$ for loss of weight,⁵² we arrive at an intended weight of 2.97(395) grams, which agrees precisely with the supposed theoretical weight of the classical Arab dirhem which has long been accepted by European writers.⁵³ Actually this theoretical weight in grams for the dirhem is nothing but a figure arrived at by taking $\frac{7}{10}$ of the weight of the dinar (following the Arab metrologists who wrote that the weight of the legal dirhem stood in relationship to the dinar in the ratio 7:10); and the weight of the dinar was calculated empirically at 4.25 grams on the basis of the average weight of a few Umayyad and 'Abbāsīd dinars and dinar glass weights.⁵⁴ Without digressing too far it might serve a useful purpose to present here the results of some calculations of my own with respect to the weight of the dinar.

Adding $1\frac{1}{2}\%$ for wear to the above figures for dinars we arrive at an intended weight of 4.251 for both the Umayyad and the 'Abbāsīd issue. As for the glass weights, it will be observed that the weight is appreciably higher, 4.2301 grams without allowance for loss of weight. I am not competent to say how much one should allow for the loss of weight in glass as opposed to gold, but if one applies .005% instead of .015% (which perhaps is reasonable in view of the relative hardness of glass)⁵⁵ one arrives at the same figure, 4.251, for the glass exagia.

⁵² Cf. P. Naster, "Trouvaille de monnaies Carolingiennes à Zelzate," *RBN* 1950, 222-223.

⁵³ E.g., Zambaur (loc. cit.); Vasmer *apud* F. v. Schrötter, *Wörterbuch der Münzkunde*, 145; Adolf Grohmann, *Einführung und Chrestomathie zur Arabischen Papyruskunde* (Prague, 1955) 206.

⁵⁴ In most if not all instances modern writers refer, directly or indirectly, to E. von Bergmann's article, "Die Nominale der Münzreform des Chalifen Abdulmelik," in *Sitzungsberichte der phil.-hist. Cl. der kais. Akademie der Wissenschaften*, Wien, LXV (1870) 239ff.

⁵⁵ We recall that the Caliph 'Abd al-Malik is alleged to have ordered the manufacture of glass weights as glass would not be "susceptible of alteration either by augmentation or by diminution." Cf. G. C. Miles, *Early Arabic Glass Weights and Stamps* (ANSNMM 111, New York, 1948) 2-3.

(a) <i>Period</i>	(b) <i>No. of Spec.</i>	(c) <i>Frequency Peak</i>	(d) <i>No. of Spec. in (c)</i>	(e) <i>Avg. of (d)</i>
<i>Dinars</i>				
Umayyad, 77-132 H./696-749 A.D.	81 ⁵⁶	4.16-4.20	40	4.1887
'Abbāsīd, 132-218 H./749-833 A.D.	96 ⁵⁷	4.16-4.20	50	4.1886
<i>Dinar Glass Weights</i>				
<i>Weights</i>				
Umayyad & 'Abbāsīd, 90-194 H./709-810 A.D.	85 ⁵⁸	4.21-4.25	56	4.2301

⁵⁶ Undamaged specimens in the collections of the ANS and the University Museum, Philadelphia (the latter now on deposit at the ANS), not including al-Andalus. Cf. G. C. Miles, "Some Early Arab Dinars," *ANSMN* III (1948) 93-114, where the weights of the individual specimens are given but no metrological observations are made. A. S. Ehrenkreutz, "Studies in the Monetary History of the Near East in the Middle Ages," in *Journal of Economic and Social History of the Orient* II (1959), 128-161, dealing with this and supplementary material, concerns himself with the fineness, not the weight, of dinars.

⁵⁷ Undamaged specimens down through the reign of al-Ma'mūn, from the same sources.

⁵⁸ These weights are assembled from records in my files; the specimens are in many different collections, public and private. Weights of specimens from unreliable published sources are excluded. Incidentally, the weights of one-half and one-third dinar glass weights (not included in the above table) are extraordinarily accurate: of 48 intact one-third dinar weights 16 weigh 1.41 grams each, and 42, or approximately 87%, weigh between 1.40 and 1.43 grams. Dirhem glass weights are not common and there are not enough undamaged ones in my files to justify the compilation of a frequency table.

These calculations (based on more material than heretofore and perhaps more scientifically compiled) appear to confirm the conventional figure of 4.25 grams for the weight of the dinar and of 2.97 for that of the dirhem; and the Arab metrologists do indeed seem to be correct in their statement of the weight ratio between the dinar and the dirhem in the "classical" Arab period. In general also it may be marked that the Arab dirhem appears to have been struck with much greater accuracy than the Byzantine *miliaresion*, and one may reasonably conclude that the dirhem normally passed by tale, the *miliaresion* by weight.

One would expect that the Byzantine overstrickers would have made some effort to reduce the weight of the Arab planchet to conform with their own standard. What evidence do the recorded examples provide? We find that all are clipped, most of them severely (diameters range from 19 to 24 mm.); only two (nos. 2 and 8, each 25 mm.) approximate the normal dirhem size. Consequently the weight in every instance is far below the Arab standard. The heaviest (I.C.G. Campbell specimen of Leo IV) weighs 2.20 grams; two specimens weigh 2.15 (nos. 2 and 8); and the rest range between 1.39 and 2.1 grams, in most cases well up to, if not slightly exceeding, the Byzantine average.

I shall not venture to draw any conclusions from all these figures. One thing is evident, and that is that in introducing the new coin the Byzantine authorities had no intention of having its weight approximate that of its prototype. Whether there was an intended relationship between the weights of the *miliaresion* and the dirhem is not clear, although the evidence suggests that the former may have been struck at a weight approximating two-thirds of the Arab coin. One should perhaps seek an explanation which would take into consideration a comparison of the Arab and Byzantine gold-silver ratios. Here unfortunately we are on very difficult ground. Theoretically the 8th century dinar was worth 12 dirhems, but we have evidence also for this period of 20:1, 22:1 and even 28:1.⁵⁹ The *miliaresion*, at least theoretically, appears to have been reckoned at 1/12 of the solidus.⁶⁰

⁵⁹ The best modern summary is in Grohmann, *op. cit.*, 190ff., based partly on Sauvage's well-known collection of source material and partly on the testimony of the papyri. Cf. also A. v. Kremer, *Über das Einnahmebudget des Abbasiden-Reiches vom Jahre 306 H. (918-919)*, Wien, 1887, 7ff.

⁶⁰ Cf. A. Andreades, "De la monnaie et de la puissance d'achat des métaux précieux dans l'Empire byzantin," in *Byzantion* I (1924) 79-80.

Perhaps the economic historians can make use of these figures to affirm or reject some fiscal relationship between the two neighboring silver currencies. But in any case the study would not be conclusive without an examination of the relative fineness of the silver employed in the two denominations, and this I have not attempted. Still another problem is the fluctuation in the gold-silver ratio which in these troubled times must have been considerable.

The question of the fineness of the silver suggests one other field of speculation and of possibly fruitful research in connection with the introduction of the new *miliaresion*. What was the origin of the Byzantine silver bullion in the 8th and 9th centuries? I can only adumbrate some lines of inquiry and hope that other students better qualified than I may find them worth pursuing. What silver mines within Byzantine territory were being exploited?⁶¹ Did the Byzantines lose important silver mines in the Taurus area to the Arabs in the 7th and 8th centuries, and might the scarcity of silver coinage in the period between 695 and the second quarter of the 8th century be attributable in part to such circumstances?⁶² Did the iconoclastic melting-down of church and monastery plate and treasures⁶³ serve as a source of coinage metal for the *miliaresion*? Or alternatively did

⁶¹ A cursory search would seem to indicate that literature on the subject is scanty. M. Cary ("The Sources of Silver for the Greek World," in *Mélanges Glotz* I [Paris, 1932] 133-142) does not carry his study beyond the Hellenistic period. R. J. Forbes (*Metallurgy in Antiquity*, Leiden, 1950) lists many silver deposits and mines in Anatolia (pp. 190-192) and in Greece, Macedonia, Thrace and the islands (pp. 198-200), but makes no specific mention of Byzantine operations. The title of O. Davies' *Roman Mines in Europe* (Oxford, 1935) indicates the limits of his important study. Many suggestive references will be found in David Magie's *Roman Rule in Asia Minor* (Princeton, 1950), pp. 7, 44, 179, 196, 374-375, 493, 804, 1069, 1239. Dr. Speros Vryonis Jr. has been good enough to let me examine a preliminary draft of a study of his on Byzantine mining which one hopes will soon be published. He concludes that silver was available to the Byzantines on their own soil in mines which probably continued in operation from antiquity down into Ottoman times.

⁶² We do know that the Arabs had taken over the argentiferous section of Armenia and later, in the latter half of the 9th century, lost control of this region (cf. R. P. Blake, "The Circulation of Silver in the Moslem East down to the Mongol Epoch," in *Harvard Journal of Asiatic Studies* 1937, 309, citing J. Laurent, *L'Arménie entre Byzance et l'Islam depuis la conquête arabe jusqu'en 886* [Paris, 1919] 241 ff.).

⁶³ Bréhier, *Vie et Mort de Byzance*, 80-81.

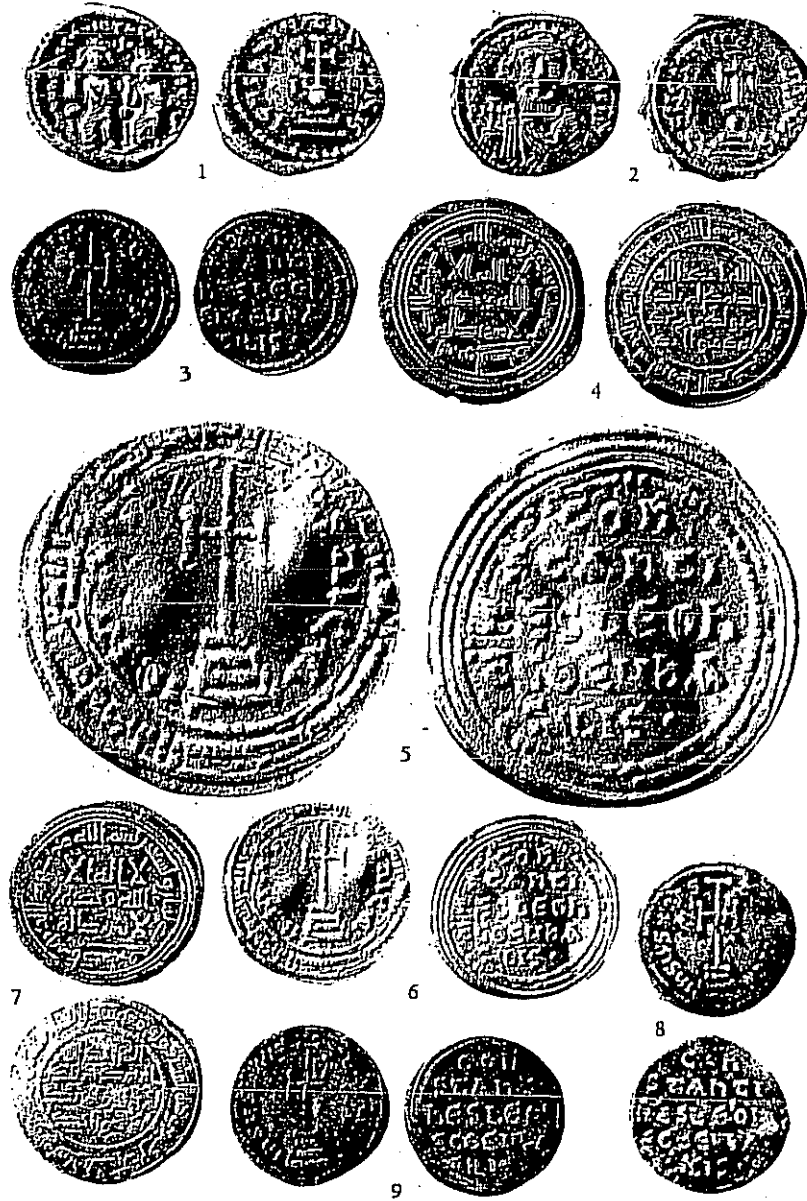
Arab tribute in the form of dirhems provide sufficient silver, whether restruck, as the examples under consideration in this article, or melted down and freshly issued as *miliaresia*?⁶⁴ Finally we must not forget that despite the theoretical state of war which perpetually existed between Islam and Byzantium, the actual fighting was intermittent and meanwhile trade continued both by land and by sea, with the result that the precious metals in the form of coin doubtless changed hands frequently and in large quantities.

Once more the examination of a numismatic phenomenon appears to raise more problems for the historian than it resolves, but none of us can ignore the evidence and perhaps this article will have served its purpose in drawing attention to a little-known episode in the history of Arab-Greek relations.

GEORGE C. MILES

⁶⁴ There is frequent mention in the chronicles of tribute being exacted from the Arabs (although needless to say the tribute as frequently flowed in the opposite direction). For specific instances cf. the references to Dölger, *op. cit.*, in R. P. Blake, "Some Byzantine accounting practices illustrated from Georgian sources," in *Harvard Studies in Classical Philology*, Vol. 51, p. 22, n. 1. See also the following episodes recorded, for example, in Bréhier, *Vie et Mort*: ca. 718 A.D. (p. 76), 740 A.D. (pp. 76-77), ca. 745-751 A.D. (p. 85), 778 and 780 A.D. (p. 87). Of course the sums were not necessarily paid in silver, but even where the figures are given in *nomismata* or dinars these words may have been used as terms of account and may represent recalculations in whole or in part of sums of dirhems.

X



BYZANTINE MILIARESION AND ARAB DIRHEM



BYZANTINE MILIARESION AND ARAB DIRHEM



BYZANTINE MILIARESION AND ARAB DIRHEM



1



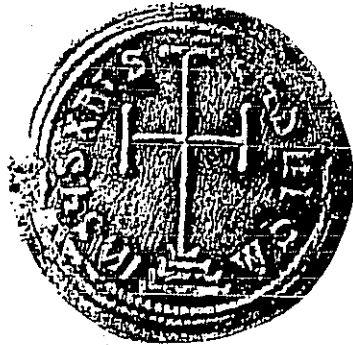
2



3



4



5



6



7



BYZANTINE MILIARESION AND ARAB DIRHEM

LES
PRINCIPAUTÉS FRANQUES
D'ORIENT

D'APRÈS LES PLUS RÉCENTES DÉCOUVERTES DE LA NUMISMATIQUE.

Parmi les branches si multiples et si variées de la science numismatique, il en est peu d'aussi attachantes, par les nombreuses questions qu'elle soulève et par l'imprévu de ses découvertes, que celle qui se rapporte aux croisades. Jetés hors de leur milieu normal, mis en contact constant avec les musulmans, les Byzantins et tous les peuples d'Orient, les croisés établis aux pays d'outre-mer subirent à chaque instant, sous toutes les formes et dans toutes leurs institutions, l'influence de ces nations diverses. Leur monnaie, précieux indice au point de vue de l'histoire, ne devait pas échapper à l'action de tant de causes réunies. De là des étrangetés, des nouveautés de style, de types, de légendes (1) pleines de singularité; de là aussi une variété extrême, une originalité sans cesse renouvelée, qui ajoutent un charme particulier à l'étude de ces monnaies, témoignage palpable de cette longue période de conquête, à la fois si guerrière et si colonisatrice. On aime à voir et à déchiffrer une de ces monnaies, informe et barbare peut-être, mais authentique, de ces Tancrède, de ces Baudouin, de ces Boémond, héros aventureux qui s'en allaient jeter sur les rives du Jourdain et par-delà l'Euphrate les bases de ces principautés bizarres, dont les chefs et les soldats étaient des chevaliers et des gens d'armes de France, d'Italie et d'outre-Rhin, et les sujets des Bédouins du désert, des Arméniens de la montagne, des Syriens de Phénicie ou de Palestine.

(1) On appelle *légendes* les inscriptions gravées sur les deux faces de la monnaie, et presque toujours circulairement disposées près de la circonférence.

I.

Lorsque les premières armées de la croisade se mirent en marche pour la terre-sainte, leurs chefs, les principaux chevaliers, emportèrent avec eux la monnaie de leurs pays respectifs, et, comme l'élément français dominait parmi eux, ce furent surtout des monnaies françaises qui servirent aux premières transactions des croisés. A chaque expédition de terre-sainte, à chacun de ces nouveaux départs, moins importants, mais qui se répétaient à intervalles de plus en plus rapprochés dans tous les ports d'Occident, le même fait se renouvela, et, bien qu'alors les princes chrétiens devenus souverains en Orient se fussent mis depuis longtemps à frapper monnaie, l'argent d'Occident continua d'affluer sur la route du Levant. De là ces découvertes fréquentes que l'on fait en Syrie et jusque sur les bords de l'Euphrate de deniers appartenant à nos anciens rois ou barons de France. Parmi ces monnaies laissées par les croisés, on retrouve le plus souvent celles que le vieux chroniqueur Raymond d'Agiles énumère avec précision : ce sont les monnaies du Mans, de Chartres, du Poitou, de Dol et de Gien, et le fait le plus intéressant que révèle l'abondance de ces pièces est moins sans doute l'affluence de croisés manceaux ou poitevins que la preuve du crédit dont les monnaies de ces ateliers jouissaient en Occident. Les deniers de Lucques, également cités par Raymond d'Agiles et qu'on retrouve fréquemment aussi en Orient, y ont été apportés par les nombreux guerriers italiens de la croisade. Outre les espèces citées, on en rencontre encore une foule d'autres en Orient : des monnaies féodales frappées par tous les barons de France, depuis la Flandre et l'Artois jusqu'à la Provence, jusqu'aux comtés de Toulouse et de Béarn.

N'est-il pas curieux de découvrir aux rives du Jourdain, sous les décombres d'Édesse ou de Jérusalem, dans les ruines de ces glorieux châteaux du *Karak des chevaliers* ou de la *Pierre du désert*, placées comme des sentinelles perdues à l'entrée de l'immense Asie, un humble denier, une vulgaire obole, frappés dans quelque obscure seigneurie des bords de la Loire ou des vallons de Bretagne, à Gien, à Guingamp, ou sur le flanc des Pyrénées, à Melgueil ou à Morlaas-de-Béarn? Quelle histoire émouvante, bizarre, presque toujours tragique, pourraient raconter ces petites pièces laides et mal frappées qui du beau et lointain pays de France sont venues terminer leur destinée sous les débris de quelque forteresse de terre-sainte pour reparaitre après huit siècles d'oubli et être vendues par les brocanteurs indigènes aux touristes de Londres ou de New-York! Quelle longue et pénible odyssee que celle de ces petites pièces apportées dans l'escarcelle du pauvre clerc ou du

chevalier de fortune! De quel drame final elles témoignent bien souvent lorsque, retrouvées en nombre au pied de quelque vieille ruine, elles viennent pour la millième fois raconter un de ces faits, incessamment renouvelés dans cette période violente entre toutes, d'attaque subite, de défense désespérée, de fuite précipitée, d'enfouissement de trésors qu'on espère aller rechercher dans des temps meilleurs et qu'on ne recherchera jamais! Et ce n'est pas de France seulement qu'on découvre des monnaies aux pays de la croisade; chaque nation d'Occident a fourni son contingent : les pièces des rois de Castille et d'Aragon s'y rencontrent mêlées à celles des empereurs d'Allemagne, des archevêques de Cologne ou de Mayence, des rois de Hongrie, des Pisans, des Vénitiens et des Génois, à celles des rois d'Angleterre, confondues enfin avec les pièces à types byzantins des Normands de Naples, de Salerne et de Bénévent. Il n'est pas jusqu'aux croisés des rives de la Baltique qui n'aient laissé, sous la forme des monnaies de leurs princes, une trace palpable de leur séjour aux pays du Levant. Enfin ce n'est point uniquement en terre-sainte qu'on surprend ces débris d'un autre âge : les routes principales suivies pendant des siècles par les grandes armées de la croisade et par ces groupes de pèlerins qui s'acheminaient pour ainsi dire journellement vers l'Orient en sont comme semées. Sur tout le trajet que suivaient les croisés, soit pour gagner Constantinople et de là Antioche à travers les dangers sans fin de l'Asie-Mineure, soit pour aller s'embarquer dans les principaux ports d'Italie, la pioche ou la charrue mettent de temps à autre à découvert quelques-unes de ces monnaies étrangères appartenant à l'époque des expéditions du Levant. Tantôt on les retrouve isolées, tantôt, et le plus souvent, en nombre considérable, constituant ce qu'on appelle en termes d'archéologie des *trésors*.

Ces épaves des croisades, laissées sur les grandes voies qui conduisaient d'Occident en Orient, ne sont pas un des témoignages les moins curieux de ces immenses et pénibles voyages qu'entreprenaient avec une insouciance naïve, avec une merveilleuse énergie, les populations les plus reculées, habitant les côtes de la Mer du Nord, ou les contrées plus lointaines encore voisines des glaces du pôle. Parmi bien des faits de ce genre, nous n'en citerons qu'un seul rapporté par M. A. Morel-Fatio. En 1861, pendant que l'administration du chemin de fer faisait exécuter la profonde tranchée qui sépare aujourd'hui la ville de Vevey, en Suisse, de son ancienne église de Saint-Martin, des enfans trouvèrent un coffret contenant un nombre assez considérable de petites monnaies d'argent muettes, c'est-à-dire sans légendes; elles étaient barbares, grossièrement fabriquées et couvertes de types bizarres. Après quelques hésitations,

M. Morel-Fatio fut fort étonné d'y découvrir tous les caractères de pièces scandinaves du commencement du XIII^e siècle. Comment ces pièces d'origine si lointaine étaient-elles venues s'égarer sur les bords du Lac-Léman, puis sur le versant méridional du Saint-Bernard, à Étroubles et aussi à Avenches, dans le pays de Vaud, où d'autres découvertes de monnaies identiques furent faites vers la même époque? Si l'on ouvre l'ouvrage du comte Riant sur la part que les peuples scandinaves prirent aux croisades (1), on y lit l'indication des trois itinéraires suivis par les peuples du nord pour atteindre Jérusalem : la route de l'est d'abord à travers la Russie, — puis la route occidentale, pénible et long trajet de cabotage dans les grandes barques du nord, le long des côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée, — enfin la route du midi, ou route de terre, qui suivait le Rhin, traversait la Suisse, le Saint-Bernard et l'Italie. C'était celle que prenaient les pèlerins désireux de recevoir à Rome la bénédiction pontificale avant de gagner le saint-sépulcre. Les monnaies d'Avenches, de Vevey, d'Étroubles, sont ainsi une série de vestiges d'une route parcourue du nord à Rome. La lumière devient complète quand on lit le précieux itinéraire de Nicolas Sœmundarson, abbé du monastère bénédictin de Thingeyrar en Islande, qui alla en terre-sainte de 1151 à 1154. On y trouve les détails les plus précis sur le trajet des pèlerins scandinaves à travers la Suisse; chaque journée de marche y est tracée; Avenches, Vevey, Étroubles, y figurent comme étapes avec leurs noms écrits en langue norroise.

L'argent d'Occident n'arrivait pas seulement en Orient dans les coffres et dans les escarcelles des chevaliers ou des autres pèlerins. Les rois, les princes, les hauts barons, se faisaient envoyer de l'argent monnayé en terre-sainte pour leurs besoins particuliers et pour l'entretien des troupes qui les accompagnaient. On aimait peu à user de ce moyen à cause des grands dangers de la traversée et des chances considérables de perte auxquelles on était exposé. Pourtant il fallait parfois y recourir, ainsi que nous l'apprennent plusieurs documens de l'époque. Telle est une pièce des archives énumérant longuement les sommes en or et en argent monnayés ou non monnayés, envoyées en Palestine au comte Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX, « l'an du Seigneur 1250, au passage de mai, » par son chargé d'affaires, Guillaume de Montléart. Cet envoi considérable s'élevait à la somme de 17,909 livres, 5 sols, 5 deniers. Une partie était en pièces d'or étrangères ou en lingots d'argent, mais il y avait 6,000 livres en menue monnaie nationale, en *deniers tournois*, qui étaient destinés à la solde journalière des simples soldats combattant sous la bannière du comte, les mon-

(1) Paul Riant, *les Scandinaves en terre-sainte*, Paris 1855.

naies d'or étrangères et les lingots servant aux grandes transactions et pour les rapports des chefs de l'armée entre eux.

Le plus souvent les croisés avaient recours pour relever leurs finances épuisées à des procédés moins chanceux et plus sûrs. Les uns, les plus aisés, prenaient en partant de véritables lettres de change d'une maison de banque ayant des succursales aux pays d'outre-mer ; les autres, plus humbles, à la solde d'un roi ou d'un seigneur, allaient à ces mêmes succursales, qui se fondèrent en Orient avec une prodigieuse rapidité aussitôt après le triomphe des chrétiens, et y prenaient l'argent qui leur était nécessaire et qu'on leur délivrait contre reçu au nom de leur suzerain. La lettre de crédit était infiniment plus commune que la lettre de change, et les archives en contiennent de nombreuses collections toutes scellées par les suzerains, par des évêques ou des notaires.

Nous avons vu les croisés introduisant en Syrie des masses considérables de numéraire frappé en Occident. Quant aux monnaies en usage dans le Levant à l'époque de leur arrivée, elles continuèrent à y être employées par les Byzantins, leurs voisins, et les musulmans, leurs ennemis. Ils y trouvèrent, circulant en immense quantité, ces monnaies byzantines dont les types sont connus de tous ceux qui ont fait le voyage d'Orient et quelque peu fréquenté les boutiques des marchands d'antiquités ou jeté un regard sur les vitrines des changeurs arméniens et juifs. La monnaie byzantine d'or était surtout abondante; son nom grec, *hyperpyron*, rappelle la pourpre des empereurs dont l'effigie y figure constamment. Les croisés, les marchands francs, transformèrent le mot grec en celui d'*hyperpre*, que les chroniqueurs écrivent de cent façons diverses, selon l'orthographe fantaisiste de l'époque : *hyperpère*, *hyperpre*, *perpre*, etc. Ce mot, indiquant l'espèce monétaire la plus usitée, revient fréquemment dans les écrits contemporains; il figure dans les actes, les contrats, les documens de tout genre qui nous ont été conservés; mais le plus souvent la monnaie d'or des empereurs grecs prit de Byzance, où elle était frappée, le nom de *besant*. Le besant, c'est la pièce d'or, c'est le *louis d'or* de l'époque. Presque toutes les transactions dans l'étendue entière des pays du Levant se font en besans jusqu'à ce que la vogue toujours croissante du ducat ou sequin vénitien vienne à son tour détrôner cette vieille prérogative. Par extension, l'expression *besant* ne désigna bientôt plus seulement la pièce d'or d'origine essentiellement byzantine, elle s'appliqua à toute pièce d'or en usage dans le Levant; il y eut le besant sarrasin, celui des rois chrétiens de Chypre, celui des rois d'Arménie. Le besant prit place sur l'écu des chevaliers et compta parmi les figures héraldiques du blason.

A côté de la monnaie des empereurs grecs, les croisés trouvèrent

également dans les territoires qu'ils allaient occuper des espèces émises par les derniers conquérans du sol, la monnaie arabe des califes, les *dinars* d'or et les *dirhems* d'argent. Les deux faces de ces pièces étaient couvertes de légendes en caractères arabes, sur lesquelles on lisait les noms et les titres du calife régnant, le nom de la ville où elles avaient été frappées, puis la date de l'émission, généralement unie à des inscriptions pieuses en l'honneur de Dieu et de son prophète. On sait que la loi musulmane interdisait toute représentation de la figure humaine. Partout où la conquête arabe s'était étendue comme une marée montante sur les plus vieilles provinces de l'empire grec, les *dinars* des califes, que les croisés et leurs chroniqueurs appelaient *besans sarrasins*, circulaient en grande quantité.

II.

A peine en possession de leurs nouvelles et étranges principautés, îles flottantes au milieu de l'océan musulman, les chefs élus des croisés, les rois de Jérusalem, les comtes d'Edesse, les princes d'Antioche, les comtes de Tripoli, songèrent à frapper monnaie à leurs nouveaux titres. On sait quel fut à ce sujet et de tous temps l'empressement des conquérans, aussi bien des plus grands vainqueurs que des plus minces aventuriers et des plus chétifs parvenus : de nos jours encore, il n'est pas de principicule heureux, pas de président éphémère d'une république américaine, pas de commune révolutionnaire, pas de comité insurrectionnel un instant triomphant, qui ne se hâte de faire frapper monnaie à sa plus grande gloire. C'est une façon d'annoncer son triomphe *urbi et orbi*; c'est une manière aussi, pour ceux que dévore l'ambition d'éros-trate, de se survivre sûrement à eux-mêmes et à leur victoire d'un jour; mais ce n'étaient point de pareils soucis de gloire posthume qui tourmentaient les barons du moyen âge, tous ces princes, ces seigneurs, ces évêques, qui faisaient frapper monnaie partout et toujours, dans leurs villes et leurs châteaux. Et pour ne parler que des rudes guerriers des croisades, s'ils étaient ambitieux, avides d'acquérir gloire et renommée, ils l'étaient bien plus d'accroître leurs ressources pécuniaires et de ramener l'abondance dans leurs coffres sans cesse épuisés. Or, de tous les droits dits régaliens dont jouissaient les souverains ou les possesseurs de fiefs, le droit de frapper monnaie fut toujours un des plus fructueux. Le suzerain en possession de ce privilège en avait la plupart du temps la seule et complète direction; il pouvait à son gré, et aussi souvent qu'il lui plaisait, retirer sa monnaie, la remplacer par une émission d'un titre inférieur, forcer ses sujets à rapporter à sa *monnaie* les pièces

décriées et à les échanger avec une perte énorme contre les nouvelles. Il pouvait obliger tout étranger venant commercer dans ses domaines à échanger la monnaie foraine dont il s'était muni contre la sienne, et cela avec une perte considérable dont seul il fixait le taux à son bon plaisir; qu'on se figure ce que devait être cette dernière vexation à cette époque du moyen âge, alors que, dans bien des provinces, chaque localité, chaque baronnie, presque chaque château entouré d'un groupe de maisons vassales, possédait sa monnaie particulière.

En arrivant en Syrie, les premiers croisés se hâtèrent donc de frapper monnaie à l'exemple de tous leurs contemporains. Le premier d'entre eux dont nous possédons des monnaies est ce Baudouin, un des chefs les plus illustres de la première croisade, qui ne fut comte d'Edesse que pendant un temps fort court. On sait qu'il abandonna bien vite sa nouvelle comté des bords de l'Euphrate pour aller ceindre à Jérusalem la couronne de terre-sainte, et cependant les monnaies dont nous venons de parler ont été frappées par lui comme comte d'Edesse.

C'est bien une des plus incroyables aventures de la première croisade que cette conquête d'Edesse et de son territoire par le jeune et ambitieux prince croisé, conquête dont le vieil évêque Guillaume de Tyr nous fait le récit avec une naïve simplicité. Baudouin, qui s'était croisé avec une grande partie de la chevalerie de son pays, et qui avait pris une part glorieuse aux premiers combats des pèlerins, quitte à Marésie la grande armée latine marchant sur Antioche. Escorté de 200 cavaliers seulement que suivaient de loin un millier d'hommes d'armes, il se dirige rapidement vers l'est, se jette à corps perdu en plein pays ennemi, s'empare des villes, des forteresses, conquiert toute la contrée jusqu'à l'Euphrate et délivre les populations chrétiennes du joug arabe; puis, continuant sa course folle, il n'hésite pas à traverser le grand fleuve asiatique et marche droit sur la lointaine cité d'Edesse. Cette ville obéissait encore aux empereurs de Byzance et se trouvait en grand péril, isolée de toutes parts au milieu de la conquête musulmane. Le bruit des exploits de Baudouin vint aux oreilles du vieux gouverneur grec; il l'appela à son secours, et quelques jours après le prince croisé entra dans Edesse, après avoir parcouru l'espace considérable qui sépare l'Euphrate de cette ville à la tête de 20 cavaliers seulement. La nouvelle de cette conquête extraordinaire se répandit aussitôt; tous les trainards, tous les aventuriers de la grande armée, chevaliers, écuyers, nobles et vilains, tous ceux qui étaient fatigués de souffrir et pressés de jouir, abandonnant la route de Jérusalem et le siège d'Antioche, où la peste décimait les pèlerins, accoururent à Edesse. En deux mois, toutes les villes au-delà de l'Euphrate et

sur ses bords furent enlevées à leurs émirs arabes ou se rendirent à discrétion, et le comté d'Edesse, la plus ancienne des principautés franques d'Orient, se trouva constitué. Tous, Grecs, Arabes, Arméniens, émerveillés de tant d'audace, acceptèrent le joug du vainqueur. Un peu plus de deux ans après ces événemens, la nouvelle de la mort prématurée de Godefroy de Bouillon et de sa propre élection à la couronne de Jérusalem vint surprendre Baudouin. Il quitta sa comté d'Edesse, la cédant avant son départ à son cousin Baudouin du Bourg.

Pendant ses deux ans de règne, Baudouin I^{er} fit frapper monnaie de cuivre. En vrai chevalier du moyen-âge, dédaigneux de l'art et de toute élégance, il se servit simplement des grossières pièces de cuivre byzantines et y fit graver son effigie par-dessus les types primitifs. Ces pièces, pour être informes et barbares, n'en offrent pas moins un vif intérêt, ne serait-ce que parce qu'elles représentent les plus anciennes monnaies émises par les guerriers chrétiens dans le Levant. Le revers porte une simple croix, mais sur la face principale, Baudouin s'est fait représenter en pied, en costume de guerre, en cote de mailles, la tête coiffée du heaume conique, la main gauche appuyée sur la garde de sa grande épée. Voilà pour le conquérant et pour le guerrier; mais Baudouin est trop pieux, ou plutôt trop politique, pour négliger le côté religieux, si important alors, en cette circonstance surtout, où il doit se faire pardonner d'avoir abandonné la route du saint-sépulcre pour satisfaire son ambition personnelle. Aussi, de la main droite, le voyons-nous élever au-dessus de sa tête la croix, et, sur la légende en langue grecque disposée autour de l'effigie centrale, lisons-nous ces simples mots : *Baudouin, serviteur de la croix*. C'est bien là la véritable effigie du croisé modèle brandissant en guise de sceptre le pieux symbole pour lequel il semble avoir tout abandonné, patrie, famille, riche héritage paternel, aux yeux des masses ignorantes et fanatisées.

Comme la croix de la monnaie de Baudouin représente le côté religieux, les caractères grecs de la légende représentent le côté politique et les préoccupations plus terrestres du chef croisé devenu, de simple pèlerin, prince puissant et administrateur d'un véritable état. Il faut flatter la population grecque d'Edesse; il faut ne pas lui faire trop vivement sentir qu'elle est vaincue et forcée d'obéir à des étrangers, à des Latins, à des schismatiques détestés; il faut lui montrer son nouveau chef, lui faire épeler son nom et ses titres dans la langue qui est la sienne. Partout les croisés se montrèrent ainsi plus politiques qu'on ne serait tenté de le croire et se plièrent aux exigences des diverses contrées où ils s'établirent. Dans le nord de la Syrie, à Antioche comme à Edesse, ils

trouvèrent à leur arrivée, soit les gouverneurs grecs installés, soit du moins la domination arabe affermie depuis si peu de temps que l'influence grecque était encore dominante. Aussi, dans toutes ces contrées, les légendes grecques furent-elles seules admises sur leurs monnaies pendant les premiers temps de la conquête, et Baudouin, Boémond et Tancrède estropièrent et dénaturèrent sans scrupule leurs noms glorieux pour les plier à l'orthographe baroque du bas-grec du XII^e siècle. Plus au sud au contraire, à Beyrouth, à Jaffa, à Jérusalem surtout, les croisés trouvèrent la conquête musulmane plus solidement établie. Ils adoptèrent immédiatement dans ces contrées l'usage des légendes en langue latine, seules usitées à cette époque pour l'épigraphie monétaire d'Occident.

On peut compter au nombre des plus anciennes monnaies de la croisade celles que fit frapper Tancrède à Antioche, lorsque la captivité du prince Boémond eut mis entre ses-mains la régence de la principauté. Les légendes de ses monnaies sont en langue grecque. Le pieux guerrier immortalisé par la *Jérusalem délivrée* conserve sur ses monnaies les légendes en usage à Byzance et s'intitule, en hellénisant son nom : *Tankridos, serviteur du Seigneur*; mais après cette formule, pleine d'humilité chrétienne, on imaginerait malaisément sous quel bizarre costume figure sur ces mêmes monnaies l'effigie du prince croisé. Il y apparaît de face, vu jusqu'à mi-corps, portant une grande épée haute; sa barbe est longue et descend en pointe sur sa poitrine, ses épaules sont revêtues d'une ample robe tout ornée de pierreries, et, chose plus extraordinaire, sa tête est couverte d'un large turban que surmonte la croix. Ce turban n'est autre chose que la *keffieh*, le vaste et léger châle syrien, qui était alors, comme il l'est aujourd'hui, l'indispensable coiffure de ces climats torrides. On sait en effet que les croisés, peu accoutumés à supporter sous leurs pesantes armures et leurs casques d'acier poli les ardeurs du soleil asiatique, durent, presque aussitôt arrivés en Syrie, adopter cet appareil protecteur, qui devait être un jour l'origine du lambrequin héraldique. Ils le mirent par-dessus le casque ou le heaume, et ce ne devait pas être un des moins curieux spectacles de ces expéditions que tous ces guerriers bardés de fer, cheminant sur leurs grands palefrois le long des sables brûlans de la mer de Phénicie, revêtus de la cotte de mailles et du heaume d'Occident surmonté de cette vaste pièce d'étoffe aux vives couleurs, de ce turban dont les dimensions si réduites aujourd'hui ne peuvent plus donner une idée même éloignée. La plus grande partie des croisés adoptèrent également avec empressement, en dehors des heures de marche ou de combat, l'usage de ces amples vêtemens flottans si nécessaires à l'hygiène des pays chauds, et dont les monnaies de Tancrède nous fournissent un remarquable exemple.

Ce fut dans un dessein évident de flatterie politique que Tancrede se fit représenter ainsi sous le costume classique des ennemis de la foi. Il voulait par cette concession apparente faire appel aux sympathies de ses nouveaux sujets musulmans : preuve nouvelle que l'esprit des croisés était infiniment plus pratique qu'on ne le supposait. Non-seulement la politique chrétienne du Levant savait fort bien ménager l'ennemi sarrasin, mais elle en arrivait souvent avec lui à un *modus vivendi* très réel. Bien des travaux publiés sur les guerres saintes (*l'Histoire* de Michaud, par exemple, qui est dans toutes les mains), par une préoccupation trop constante du côté fanatique des expéditions de Syrie, ne donnent qu'une idée fautive du véritable caractère de cette curieuse époque. On commence aujourd'hui à étudier ces événements si considérables sous cet aspect d'un ordre plus universel et plus vrai. L'intérêt général du sujet ne perdra rien à cette manière plus intelligente d'envisager ces grands faits, et la vérité historique y gagnera infiniment.

Les aspirations religieuses de la masse des premiers conquérans croisés firent rapidement place à des préoccupations d'un ordre plus matériel, et il en fut surtout ainsi parmi les nouveaux pèlerins que le bruit des grands succès remportés en Palestine précipitait chaque jour en foule vers ces pays ouverts à toutes les ambitions. L'enthousiasme, le fanatisme des premiers jours, furent bien vite remplacés par un vaste élan colonisateur et commercial. Il s'établit un puissant et continuél courant de la portion vitale des populations d'Europe, de toutes les énergies, de toutes les ambitions, de toutes les capacités, vers cet Orient si fertile et si vaste où il y avait place pour tous, où cent ports de mer, cent riches comptoirs attiraient l'activité des commerçans pisans, génois, vénitiens ou provençaux. Il y eut dans cet immense mouvement d'émigration quelque chose de comparable à celui qui entraîne encore aujourd'hui les forces vives de la vieille Europe vers les contrées jeunes et pleines de ressources de l'Amérique et de l'Australie. Cette rapide transformation, qui devait, parmi ce peuple de moines, de soldats et d'aventuriers, faire une part si large à l'esprit de négoce et de colonisation, ne put s'accomplir sans qu'il y eût nécessairement des rapports plus pacifiques entre les chrétiens et les mahométans, accommodemens dont on ne saurait se faire une idée lorsqu'on s'en tient à la lecture des chroniqueurs contemporains qui, pour la plupart prêtres ou clercs d'une piété profonde et naïve, ne voyaient dans la croisade et dans ses conséquences que l'extermination des ennemis de Dieu. Les monnaies de Tancrede offrent un exemple frappant de cet esprit de sage tolérance. Tout dernièrement encore nous avons eu la bonne fortune de découvrir, pendant un séjour en Orient, une mon-

naie de cuivre appartenant au même prince, et qui vient, elle aussi, apporter un éclatant témoignage de la politique conciliatrice des premiers princes croisés. Cette monnaie, unique jusqu'ici et grossièrement frappée, est bien chrétienne, puisque sur une de ses faces apparaît la figure du Christ nimbé; néanmoins on y lit avec étonnement cette bizarre légende écrite en bas-grec : *le grand émir Tanocrède*. Une portion de la légende est effacée, précisément à l'endroit où se trouvent les premières lettres du nom du prince, aussi est-il impossible d'affirmer que la lecture proposée soit exacte sur ce point; mais les deux premiers mots sont d'une lecture infiniment plus nette, et en tout cas nous avons sous les yeux ce fait extraordinaire d'une monnaie appartenant à la première période des croisades et portant cependant à côté de l'effigie du Christ un titre essentiellement arabe, transporté dans la langue grecque, et s'appliquant à un prince latin possessionné en Orient.

Une circonstance singulière semble du reste démontrer que Tanocrède, en adoptant le turban sur ses monnaies, avait imaginé quelque chose de hardi et d'un peu prématuré et qu'il dut revenir peu après sur sa première décision. La plupart de ses monnaies au costume oriental ont en effet été postérieurement surfrappées sous son règne même, et son buste primitif est recouvert par les effigies du Christ et de saint Pierre, patron de la cathédrale d'Antioche. Il est probable que Tanocrède, cédant aux vifs reproches du clergé, fit de bonne heure pratiquer cette substitution.

Tout cela prouve que les relations entre musulmans et chrétiens furent souvent moins hostiles que la tradition vulgaire ne le faisait croire. Des découvertes récentes viennent de mettre au jour des faits de même ordre, mais d'une portée beaucoup plus grande au point de vue historique. Lorsqu'on passe en revue les monnaies frappées par les divers princes croisés, on s'aperçoit qu'elles sont presque toutes de cuivre ou de mauvais billon, très rarement d'argent pur, et que les monnaies d'or manquent absolument. Il est évident que toutes ces pièces de valeur infime ne furent jetées dans la circulation par les barons de terre-sainte que pour satisfaire aux exigences multiples du petit trafic et de la vie de chaque jour. Mais il est également certain que cette menue monnaie ne pouvait suffire aux besoins d'un commerce aussi considérable que celui des riches comptoirs du Levant. Comment aurait-on soldé en deniers ou en oboles de cuivre et de billon ces sommes si élevées, ces comptes si importants qui figurent dans la foule des actes et des documens contemporains parvenus jusqu'à nous, ces 10, ces 15,000 besans, ces 50, ces 100,000 pièces d'or qui servaient à régler les traites des maisons de banque, les opérations des changeurs ou les emprunts faits aux négocians pisans ou génois, à payer enfin la ran-

con du roi et des seigneurs tombés aux mains des Sarrasins, ou à acheter la trahison des émirs et des gouverneurs arabes?

Il y a peu d'années, on était encore dans une ignorance absolue de toute cette portion de l'histoire monétaire des croisades, et c'était vainement qu'on cherchait la monnaie d'or des princes chrétiens de Syrie. Il semblait impossible que leurs ateliers n'eussent pas frappé des pièces de ce métal indispensable à tout mouvement commercial de quelque importance; mais comme ces pièces ne s'étaient pas rencontrées encore, on en était réduit à supposer que toutes ces transactions se réglaient au moyen de l'or byzantin ou sarrasin. Cependant on ne pouvait s'expliquer comment, à côté de ces mots : *besans sarrasins*, figure sans cesse, dans les actes du temps, cette autre expression de *besans sarracénats*, que l'on pourrait traduire par : *besans imités des besans sarrasins*. On retrouvait également à chaque page ces autres expressions : *besans au poids d'Acre*, *besans au poids de Tripoli*, *besans au poids de Tyr*. Ce sont précisément les grandes villes commerçantes où étaient installés les plus riches comptoirs italiens et où s'était concentrée la majeure partie du mouvement des affaires en Orient.

Jusqu'à ces dernières années, on était donc d'accord sur un seul point : c'est que les croisés n'avaient point frappé de monnaie d'or dans les mêmes conditions et aux mêmes types que leurs pièces de cuivre et de billon. On supposait que toutes les transactions de quelque importance devant aboutir plus spécialement aux commerçans musulmans, les Latins établis en Orient s'étaient gardés de frapper une monnaie d'or dont les types chrétiens eussent été mal vus des Orientaux. Or il est aujourd'hui constant que les croisés ont fait frapper en quantités énormes des besans d'or, et que ce sont ces besans qui sont désignés par ces mots : *au poids d'Acre*, *de Tyr*, *de Tripoli*, suivant qu'ils ont été frappés dans l'une de ces trois villes; mais, chose étrange, on a découvert qu'afin de faciliter les transactions avec les Arabes, ces besans chrétiens frappés en Orient furent de serviles imitations des pièces d'or sarrasines. Ce sont les mêmes légendes célébrant Allah et Mahomet et indiquant les noms des califes avec la date de l'hégire. De là cette expression mystérieuse de *besans sarracénats*, ou besans frappés à l'imitation des pièces sarrasines.

Voilà donc pourquoi on n'avait jamais retrouvé encore cette monnaie d'or des princes croisés; voilà pourquoi on n'aurait même jamais pu la distinguer de la monnaie d'or arabe, si l'inhabileté des ouvriers latins n'avait souvent produit des imitations par trop maladroites. Cependant, même avec ce signe diagnostique, il sera toujours difficile d'affirmer que tel besant, portant le nom d'un calife, a bien été forgé au Caire ou à Bagdad, et non point à Tyr ou à

Ptolémaïs, dans les ateliers des princes croisés. Un historien arabe dit que, « durant les trois années qui suivirent la conquête de Tyr (1129), les Francs continuèrent à battre monnaie au nom du calife El-Amer, mais qu'au bout de ce temps ils cessèrent de le faire. » Cet auteur ne se trompait point, et comme le dit M. Lavoix, conservateur au cabinet des médailles, dans un intéressant mémoire auquel nous empruntons ces détails, nous possédons, nous possédions même depuis longtemps, sans le savoir, ces monnaies frappées par les croisés à la plus grande gloire de Mahomet. Cette émission d'espèces musulmanes faite par des chrétiens se continua pendant tout le temps du séjour des croisés en terre-sainte; on les frappait à Tripoli, à Tyr, à Saint-Jean-d'Acre; elles eurent cours partout.

Mille raisons puissantes rapprochèrent forcément les deux races ennemies sur le territoire de la conquête : nécessités de la vie de chaque jour, disette si fréquente dans ces pays sans cesse exposés à toutes les horreurs de l'invasion lorsque, les secours attendus de la mère patrie venant à manquer, il fallait, à moins de mourir de faim, songer à acheter ses vivres des mains de l'ennemi. Il y eut bientôt même des alliances avec les émirs arabes. On pourrait accumuler les exemples les plus curieux de cette fusion partielle des deux races. C'est ainsi qu'il y avait à la solde des croisés et combattant dans leurs rangs, sous le nom de *turcoples*, un grand nombre de mercenaires arabes, et la charge de *grand-turcoplier* ou chef des Turcoples, devint un des emplois importants de la cour des rois de Chypre. On retrouve du reste plus tard, en Anatolie et en Grèce, ces mêmes grands-turcopliers devenus de véritables chefs d'aventuriers, se louant au plus offrant et combattant au service des princes angevins, en Morée, et des chefs de la compagnie catalane, en Thessalie et en Attique.

C'étaient des artistes sarrasins qui décoraient les édifices parfois fort luxueux élevés par les croisés : ce furent des ouvriers syriens qui ornèrent le magnifique palais élevé à Beyrouth par les Ibelins. Dans la plupart des villages de terre-sainte, habités pêle-mêle par les Syriens, chrétiens ou musulmans, les Turcs ou même les Bédouins, les deux races vivaient dans des rapports pacifiques. Les mariages avec des Syriennes converties, avec des femmes sarrasines même, n'étaient pas rares, ainsi que le dit Foucher de Chartres dans le tableau qu'il nous trace de l'esprit qui animait les colonies franques vers l'époque du règne de Baudouin II : « le lion et le bœuf mangent au même ratelier, les idiomes les plus différents sont maintenant communs à l'une et à l'autre nation, et la confiance rapproche les races les plus éloignées. » Le baron de Slane a retrouvé, dans les inventaires des archives des familles arabes de Syrie, la mention de permissions de chasse accordées réciproquement

sur certains cantons par les princes francs et les émirs. Enfin les incessantes dissensions des princes arabes entre eux, dissensions dont profitèrent les chrétiens pour appuyer les uns au détriment des autres, ne furent pas une des moindres causes du rapprochement entre les deux races. En un mot, il se passa sous beaucoup de rapports, en Syrie, ce qui était advenu en Sicile, où l'influence arabe continua à prédominer à la suite même de la conquête normande, et où les compagnons de Robert Guiscard adoptèrent un grand nombre de coutumes de la civilisation orientale, si bien qu'une civilisation moitié arabe et moitié byzantine régna à la cour franque de Palerme.

Il y eut donc entre chrétiens et sarrasins des relations fréquentes qui amenèrent un échange constant des besoins de la vie. Dès lors, comme le dit fort bien M. Lavoix, le monnayage latin frappé aux types chrétiens ne suffit plus. Il fallut se conformer aux usages des Arabes et leur donner en paiement une monnaie frappée à un type qui leur fût familier. Cette monnaie d'or, commune aux Arabes et aux chrétiens, dut faciliter singulièrement leurs rapports journaliers. Ce besant chrétien au poids d'Acre, de Tyr, de Tripoli, fut, avec le *dinar* sarrasin, le numéraire le plus en usage dans tout l'Orient chrétien ; il semble que le besant au type sarrasin, accepté de tous, fut le seul qui ait eu cours légal dans toutes les principautés latines du Levant.

Quels furent les personnages qui fabriquèrent dans les ateliers chrétiens de Syrie ce monnayage impie ? Plusieurs chartes contemporaines répondent à cette question ; toutes sont d'accord pour nous montrer les seuls Vénitiens en possession de ce privilège si lucratif. Les rois chrétiens d'Arménie, par exemple, stipulent à chaque nouvelle charte octroyée aux négocians de la république, que, « si les Vénitiens importent de l'or ou de l'argent sur leurs terres et qu'ils en frappent des besans ou des monnaies, ils seront tenus de payer un droit, ainsi que le paient ceux d'entre eux qui frappent des besans et des monnaies au pays de Saint-Jean-d'Acre. »

Ainsi ces mêmes Vénitiens, qui plus que personne profitèrent des croisades, qui plus tard, lors de la prise de Constantinople, surent se réserver les meilleures portions du territoire de l'empire, ces Vénitiens qui, bien avant 1204, s'étaient arrogé tant de droits en Syrie, jusqu'à posséder leurs quartiers, leurs coutumes et leurs franchises dans toutes les villes considérables de terre-sainte, — nous les voyons encore accaparant le plus fructueux de tous les privilèges : celui de battre monnaie. Ils payaient au roi de Jérusalem un droit de 15 pour 100 sur les sommes mises par eux en circulation. Un document du temps nous donne jusqu'à l'indication de la maison où était établie la *Zecca* de Saint-Jean-d'Acre, l'atelier

monétaire vénitien où se fabriquait cette curieuse monnaie d'imitation si répandue en Syrie.

Mais comment la portion pieuse de la population, et surtout l'élément ecclésiastique, prenaient-ils leur parti d'un pareil état de choses? Comment ne s'opposaient-ils point à ces actes qui constituaient, aux yeux des croyans sincères, la plus criminelle des transactions avec les ennemis de Dieu? Nous n'avons que peu de données sur ce sujet; les chroniqueurs contemporains n'y font aucune allusion, et leur silence même en dit plus long que tous les anathèmes auxquels on pourrait s'attendre. Dans les commencemens du moins, cette fabrication d'une monnaie impie dut traverser une période clandestine et de pure tolérance. Et, si même elle fut ainsi tolérée, il ne faut en accuser que l'avidité du gain qui fut, au temps des croisades comme toujours, l'éternel mobile des actions humaines.

Il nous reste cependant une preuve certaine de l'impression que produisit un fait si directement en opposition avec l'esprit général des croisades. Le légat pontifical, Eudes de Châteauroux, qui accompagna Louis IX en terre-sainte, en écrivit longuement au pape Innocent IV; sa lettre ne nous a pas été conservée, mais nous avons la réponse du souverain pontife. Innocent blâme vivement une telle coutume, et approuve l'excommunication lancée par son légat contre les chrétiens de Saint-Jean d'Acre et de Tripoli, « qui frappaient des besans et des drachmes avec le nom de Mahomet et l'ère musulmane. » Il ordonna à Eudes de Châteauroux de faire cesser aussitôt « cet abominable blasphème. » De même nous voyons en 1266 Clément IV réprimander sévèrement, par une bulle datée de Viterbe, l'évêque de Maguelonne, au sud de la France, qui frappait des monnaies avec le nom de Mahomet, *cum titulo Mahometi*. Ces pièces d'imitation, frappées à Maguelonne, n'ont pas encore été retrouvées; elles ne le seront probablement jamais; c'est qu'elles étaient servilement imitées de celles d'Espagne, et qu'il est par conséquent presque impossible de les en distinguer. L'intervention d'Innocent IV, si nette et si sévère, effraya les Vénitiens, et la fabrication des besans fut provisoirement suspendue, mais on ne pouvait se passer d'une monnaie qui était devenue familière aux marchands des deux nations et dont l'absence gênait singulièrement leurs relations. Que firent les Vénitiens pour tourner cette difficulté? Ils usèrent d'une pieuse supercherie qui nous montre sous son véritable jour cet esprit de négoce subtil et plein de ressources des trafiquans italiens du moyen âge. Au lieu des légendes musulmanes frappées d'interdit, ils écrivirent, mais toujours en arabe, des légendes chrétiennes sur leurs monnaies. Il n'y avait que le sens de changé; l'apparence extérieure de la monnaie restait la même. Ces

pièces nouvelles, et véritablement extraordinaires, ne sont pas rares aujourd'hui dans les collections publiques. Au centre du champ couvert par les mots arabes, on aperçoit une très petite croix. Il existe même quelques monnaies d'argent à ce type, mais elles sont moins nombreuses que les besans d'or. Voici les légendes qu'on retrouve avec de très faibles variantes sur beaucoup d'entre ceux-ci : *frappé à Acre l'an douze cent cinquante et... de l'incarnation du Messie, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Dieu unique*; puis sur la face opposée : *à la gloire de la croix de Notre-Seigneur Jésus, le Messie, d'où nous vient notre salut, notre vie et notre résurrection, et qui nous a délivrés et nous a pardonnés*, ou bien encore : *un Dieu, une foi, un baptême*, et de l'autre côté : *gloire à Dieu de siècle en siècle, le Père, le Fils, le Saint-Esprit, Dieu unique*. Ces dernières monnaies paraissent avoir été toutes frappées à Saint-Jean d'Acre, et, chose curieuse, elles portent presque toutes comme dates les années 1251 à 1255, qui correspondent au séjour de saint Louis dans cette ville. M. Lavoix en conclut que ce fut très probablement le roi saint Louis qui imposa à l'atelier de Ptolémaïs cette réforme, et que ce fut alors qu'on inscrivit en arabe sur la monnaie ces formules de la loi qui en faisaient une monnaie chrétienne sous un type purement musulman. C'était bien toujours une concession aux nécessités des transactions internationales, mais du moins il n'y avait plus sacrilège évident.

N'est-il pas étrange que cette monnaie d'or des croisés, qu'on ne pouvait parvenir à découvrir et qui cependant avait été émise par eux durant des siècles, se cachât précisément sous cette physionomie arabe, sous ces pieuses légendes du Koran; derrière lesquelles ceux que préoccupait outre mesure le caractère religieux des principautés franques d'outre-mer auraient bien peu songé à l'aller chercher?

III.

A l'histoire des principautés de terre-sainte se lie intimement celle du royaume chrétien de Petite-Arménie, qui comprenait l'ancienne province de Cilicie. Sa frontière orientale se confondait avec celle des terres franques et s'étendait jusqu'à une faible distance de cette vallée de l'Oronte, alors fertile et populeuse, où s'élevait, entourée de sa haute et magnifique ceinture de tours et de murailles, la grande cité latine d'Antioche. L'histoire de ce royaume d'Arménie, de cette petite souveraineté chrétienne du moyen âge, d'abord blottie dans les profondes vallées de l'âpre chaîne du Taurus, puis s'étendant peu à peu jusqu'aux rivages du golfe de Cilicie, est certes une des plus curieuses. Les Arméniens, établis en ces

contrées vers le XII^e siècle, race vivace et énergique, luttèrent incessamment contre tous les envahisseurs, Sarrasins, Arabes, Tartares et Égyptiens, qui les environnaient d'un cercle de fer, se rétrécissant sans cesse. Ils avaient pour chefs des princes nationaux, les Roupéniens, ou descendants de Roupène, d'abord simples princes régnans ou *barons*, comme les appellent les chroniqueurs francs des croisades, puis rois véritables consacrés par l'église de Rome et par l'empereur d'Allemagne lui-même. Leurs sujets, réduits d'abord aux habitans de quelques villages groupés autour des châteaux perdus dans les montagnes, arrivèrent rapidement à une puissance qui en fit pour les princes croisés établis en Syrie d'utiles et précieux auxiliaires. Grandis et fortifiés de leur côté par l'arrivée inattendue des premiers croisés, les Arméniens s'appuyèrent maintes fois sur eux dans leur résistance désespérée contre les armées musulmanes. Puis, lorsque les grandes catastrophes fondirent sur la Palestine et que le nom même des anciennes principautés franques eut disparu de Syrie, les Arméniens, frappés à mort par tant de désastres, tour à tour tributaires des sultans seldjoucides d'Iconium, des khans tartares et des sultans mamelouks du Caire, se soutinrent avec peine quelque temps encore; ils étaient comme protégés par le voisinage de ce glorieux royaume latin de Chypre, qui avait si courageusement relevé l'étendard de la croix chassé de Syrie par les victoires de Saladin et de ses successeurs. Des princes de la maison de Lusignan remplacèrent même sur le trône d'Arménie les descendants de Roupène. Puis enfin tout fut fini pour Chypre comme pour l'Arménie, et l'invasion égyptienne, entraînant son dernier roi captif au Caire, transforma en une solitude fumante les pentes sauvages du Taurus et les plaines de la Basse-Cilicie.

Les monnaies des rois chrétiens de la Petite-Arménie sont nombreuses. Généralement imitées des monnaies en usage parmi les populations chrétiennes ou infidèles voisines, elles portent presque toujours l'effigie du souverain, assis sur un trône richement orné, dans toute la splendeur royale d'autrefois, ou bien encore chevauchant, la couronne en tête et l'épée au poing. D'autres fois on y voit figurer la croix ou bien encore le lion, emblème héraldique de ces princes belliqueux. Toutes ces monnaies portent des légendes en caractères arméniens, où le prince prend le titre de roi (*thakavor*) de tous les Arméniens; on y lit également le nom de l'atelier où fut frappée la monnaie, c'est parfois celui de Tarsous, l'ancienne Tarse, la métropole de la Cilicie grecque et romaine, beaucoup plus souvent celui de la ville royale de Sis. Cette capitale de l'Arménie était située dans la haute vallée du même nom, et bien souvent les princes roupéniens s'y retirèrent pendant que dans la plaine passait le flot dévastateur de l'invasion mogole, arabe ou égyptienne, accourue des plateaux

de la Haute-Asie ou des bords de l'Euphrate et du Nil. Ce fut dans un autre de ces châteaux royaux d'Arménie, dans celui de Gaban, que se joua en 1374 le dernier acte du drame qui mit fin à l'agonie du malheureux et héroïque royaume chrétien. Ce fut derrière ses hautes murailles que le dernier roi d'Arménie, Léon VI, se défendit pendant neuf mois contre les innombrables contingens égyptiens et éthiopiens du sultan Melik-Aschraf-Scha'ban. Forcé par la faim de se rendre à discrétion, il vit son royaume anéanti par la plus effroyable des dévastations. Lui-même, longtemps chargé de fers sur le sol d'Égypte, au château du Caire, obtint enfin sa liberté, grâce aux bons offices des princes d'Aragon et de Castille. Il partit pour l'Occident en 1382, après huit ans de captivité, afin d'implorer en sa faveur la compassion de l'église et des souverains, qui le reçurent partout avec le respect que commandait sa grande infortune. Alors commença pour lui une de ces odyssees, une de ces existences errantes et étranges, dont la vie du moyen âge nous offre tant et de si curieux exemples. Tour à tour plein d'espoir, caressant les plus chimériques projets de restauration, puis plongé dans le découragement et presque dans la gêne, vivant des subsides des princes d'Occident, Léon VI résida successivement à Rome, à Madrid, à Londres et à Paris. Ce roi errant finit par mourir dans cette dernière capitale, le 29 novembre 1393, dans le palais des Tournelles, rue Saint-Antoine, vis-à-vis de l'hôtel de Saint-Pol, demeure habituelle des rois de France. Il fut inhumé aux Célestins, où son corps resta jusqu'à la révolution. Ses cendres furent alors jetées au vent comme celles de tant d'autres. Son tombeau, d'abord transporté au musée des monumens français des Petits-Augustins, a été déposé pendant la restauration dans les caves des sépultures royales de Saint-Denis, où il est conservé actuellement.

Héthum I^{er}, fils du grand-baron Constantin et successeur de Léon, premier roi d'Arménie, eut un des règnes les plus longs et les plus agités de cette époque si troublée de l'histoire de la Cilicie chrétienne; ses monnaies sont fort nombreuses. Sur les unes, Héthum figure à côté de la reine Isabelle, sa femme : tous deux sont debout, parés de la robe flottante et de la couronne royale, et portent entre eux une longue croix. D'autres pièces du même prince rentrent dans la classe de ces monnaies si curieuses appelées *bilingues*, parce qu'elles portent des légendes écrites en deux langues différentes. Celles du roi Héthum rappellent une des pages les plus douloureuses de l'histoire de l'Arménie, alors que son prince, vaincu, fut devenu pour plusieurs années le vassal des puissans sultans d'Iconium. Sur le revers figure Héthum à cheval, entouré d'une légende en caractères arméniens, mais la face opposée tout entière est occupée par une légende arabe qui énumère les titres et les surnoms

des vainqueurs de l'Arménie, suzerains infidèles du roi chrétien : *le sultan, le magnifique, ressource de la religion, Kaikobad, fils de Kaikosrou*, ou bien encore : *le sultan suprême, ressource du monde et de la religion*.

Les bizarres monnaies dites *bilingues* ne sont pas rares au moyen âge ; souvent elles consacrent la suzeraineté d'un prince ou d'un pays sur un autre, mais souvent aussi elles n'ont d'autre origine que la nécessité de faciliter les transactions de deux nations de langue différente en rapports fréquens de trafic et d'affaires. Ce monnayage singulier fut adopté par les musulmans et les chrétiens sur tous les points où les deux races, mises en contact forcé par un long voisinage, étaient entrées dans la voie des relations pacifiques. On connaît des monnaies *bilingues* frappées par les rois de Castille pour les rapports de leurs sujets avec les envahisseurs musulmans établis en Espagne ; on en connaît par contre qui furent frappées par les Maures de Tanger pour les anciennes populations chrétiennes qu'ils avaient subjuguées. Il y eut même des monnaies *trilingues*, et un des exemples les plus connus de ces concessions faites aux populations vaincues nous est fourni par les princes normands conquérans de Sicile ; leurs monnaies, frappées avec des légendes grecques et arabes sur une face, latines sur la face opposée, portent des symboles chrétiens mêlés à des versets du Koran.

Parmi les plus singulières monnaies de ce genre, il faut citer encore celles qui furent fabriquées en Orient par les Génois dans leur lointaine colonie de Caffa, en Crimée ; elles portent d'un côté des légendes latines, et de l'autre une inscription tartare en caractères arabes. L'antique Théodosie, qui fut longtemps le point commercial le plus important de toute la rive septentrionale de la Mer-Noire, avait été, à une époque fort reculée déjà, visitée par les Génois. Le premier signe certain de l'existence d'une colonie puissante en ce lieu nous est fourni par un document de 1289, dans lequel les Génois de Théodosie ou de Caffa décident d'envoyer trois navires au secours de Tripoli, le principal comptoir de Gènes en Syrie, alors assiégée par le sultan Kélaoun. Les progrès de la jeune cité criméenne avaient été extraordinairement rapides, mais aucun événement ne lui avait été plus favorable que le retour à Constantinople des empereurs grecs en 1261, et le triomphe de ce Michel Paléologue dont les Génois s'étaient montrés en toute occasion les fidèles alliés. Caffa devint la métropole de la Mer-Noire. Tout le sud de la Crimée, l'ancienne Gothie, dont la fertilité était extrême, fut le territoire de la grande cité commerçante qui approvisionnait de blé et de poisson salé Byzance et la majeure partie de l'empire grec. En communication constante avec les vastes plaines du sud de la Russie par les grands fleuves de cette région, reliée à l'embouchure du

Don par la colonie vénitienne de la Tana, qu'a remplacée aujourd'hui la moderne Azof, Caffa tenait entre ses mains l'abondance ou la disette de tous les pays riverains de la Mer-Noire et du Bosphore. Il y eut une époque, vers 1400, où Caffa compta jusqu'à 5,000 demeures de négocians européens.

Malheureusement les Génois n'étaient pas seuls en possession de la Crimée. Ils y avaient de puissans et incommodes voisins, et les chefs tartares de la Horde-d'Or, ces grands khans du Kipchak, qui régnaient sur toute la partie orientale de la Russie méridionale, avaient en Chersonèse un lieutenant, le khan de Crimée, dont la résidence était à Soldaya, capitale mogole de la péninsule. Les Tartares formaient une nation plus civilisée qu'on ne serait porté à le croire; elle était sédentaire et se livrait en masse à l'agriculture, dont les produits devenaient l'objet d'échanges entre eux et les trafiquans de Caffa. Les Génois avaient un consul à Soldaya, auprès du khan de Crimée, et celui-ci entretenait à Caffa un fonctionnaire chargé de la protection de ses nationaux et de la perception de certains droits. Les rapports des Génois avec les Tartares ne se bornèrent pas toujours à ces relations pacifiques; il y eut de vifs et sanglans démêlés, et les vieilles murailles de Théodosie, encore debout aujourd'hui avec leurs écussons des anciens consuls génois, virent plus d'une fois s'élaner à l'assaut les sauvages guerriers de la Grande-Horde. Souvent même les Génois eurent à payer de lourds tributs aux Tartares de Crimée.

Le commerce considérable que les négocians de Caffa entretenaient avec les sujets du khan nous explique l'existence des curieuses petites monnaies qu'on retrouve de temps à autre sur le littoral septentrional de la Mer-Noire. Ces monnaies sont d'argent et portent d'un côté les armes parlantes de Gènes : une porte de ville, *janua*, d'où la grande cité a pris son nom; autour de cette porte, on lit en lettres latines le nom de Caffa et les initiales de ce consul annuel que la jalouse métropole envoyait pour la représenter à la tête de l'administration de la colonie. Chaque printemps, ce magistrat arrivait à Caffa, à la tête d'une flotte guerrière chargée de fonctionnaires nouveaux et de troupes fraîches, et destinée à ramener aux rives génoises les trésors amassés pour la république par ses enfans sur les bords du Pont-Euxin et de la mer d'Azof. Sur l'autre face de ces monnaies, une légende en caractères arabes nous fait connaître le nom du khan de la Horde-d'Or; au centre apparaît un signe de forme bizarre, assez semblable, lui aussi, à une porte de ville : c'est l'emblème, le *tamgha*, du chef mogol. Dans quelle circonstance ont été frappées ces étranges monnaies? fut-ce simplement pour faciliter les transactions commerciales entre les Génois et leurs voisins, ou bien faut-il y voir un signe de vasselage?

S'agissait-il d'un tribut à payer au khan, et celui-ci exigeait-il que ce tribut lui fût compté avec une monnaie portant son nom? Quoi qu'il en soit, ces petites pièces sont d'intéressans témoignages de ces temps aventureux, de curieuses reliques de ces hardis commerçans qui en plein moyen âge, par-delà cette Mer-Noire si dangereuse et si mal connue, avaient implanté sur les côtes de Crimée la brillante civilisation de la *ville de marbre* et créé la fortune de ses grandes maisons patriciennes. Lorsque les événemens de Crimée transportèrent sous les murs de Sébastopol, à la suite des armées anglo-françaises, un corps sarde auxiliaire qui fit glorieusement son devoir, plus d'un officier de ces vaillans bersagliers piémontais aurait pu reconnaître sur les tours et les créneaux de Caffa ou sur les murs des châteaux ou des ports génois échelonnés sur la côte méridionale de Crimée, les écussons de ses pères.

IV.

Les monnaies des rois mêmes de Jérusalem, des barons de la première baronnie de terre-sainte, comme ils s'intitulaient parfois, sont peu nombreuses. On n'en connaît aucune du premier d'entre eux, de Godéfray de Bouillon. Il est d'ailleurs peu probable que le pieux guerrier qui poussa l'humilité jusqu'à refuser de recevoir la couronne royale dans la ville où son sauveur avait été crucifié et couronné d'épines, ait eu cette autre vanité de faire frapper monnaie à son effigie et d'y faire inscrire le titre qu'il ne voulait point porter. On ne possède également aucun souvenir numismatique de Foulques d'Anjou, de ce roi chevaleresque qui fit une fin si tragique dans la plaine de Saint-Jean d'Acre, sous les yeux de la reine Mélissende et de toute sa cour.

Quant aux monnaies de billon, deniers et oboles des autres rois de Jérusalem, des Baudouin, des Amaury, des Jean de Brienne, elles sont fort intéressantes parce qu'on y voit figurés, grossièrement, il est vrai, mais avec certains détails d'exactitude naïve, les principaux monumens qui faisaient, au temps des croisades, la gloire ou la force de la ville sainte. Sur les deniers de Baudouin IV figure une haute et large tour crénelée : c'est la célèbre Tour David ou Tour de David, édifice bien connu des pèlerins et des voyageurs, dont les assises inférieures sont évidemment contemporaines des rois de Juda, et qui au moyen âge portait le nom sous lequel elle est encore désignée de nos jours. La base constitue un massif antique sans aucun vide intérieur, que M. de Saulcy croit être la substruction de la vieille tour Phasaël, décrite par Josèphe; ce serait donc une de ces trois tours de la ville sainte qui furent considérées comme des merveilles par Titus lui-même, et

qui furent respectées lors de la destruction de la Jérusalem ju-daïque. L'assimilation de l'édifice gravé sur les monnaies de Baudouin avec cette Tour David est confirmée par une autre petite pièce de cuivre de fabrication analogue, et qui est la plus curieuse peut-être des monnaies frappées par les croisés à Jérusalem : on y voit le même édifice crénelé, accompagné cette fois de la légende explicative : *Turris David*, qui lève tous les doutes. Cette humble petite monnaie est encore précieuse à un autre titre : elle nous rappelle un des épisodes les plus dramatiques de la lutte suprême des chrétiens de Palestine contre les troupes victorieuses de Saladin. Lorsque l'immense désastre de Tibériade eut fait tomber aux mains de l'émir sarrasin le roi Guy avec toute son armée, Saladin n'eut qu'un désir, rentrer avant tout en possession de la ville sainte, et ses troupes allèrent immédiatement assiéger Jérusalem. Le gouverneur était alors Balian d'Ibelin, il se prépara à une résistance désespérée ; mais ses ressources étaient par trop insuffisantes, et, le 2 octobre 1187, il était forcé de capituler après un siège de quatorze jours. Un passage d'un chroniqueur contemporain affirme qu'à l'approche des Sarrasins « on dépouilla les églises pour se créer des ressources et obvier à la rareté du numéraire, et que le peuple, effrayé de l'approche de Saladin, vit sans scandale convertir en monnaie le métal qui couvrait la toiture du Saint-Sépulcre. » Or cette monnaie obsidionale frappée par les derniers défenseurs de la ville sainte est très probablement la petite pièce de cuivre qui porte le nom de la Tour David. Les chrétiens de Jérusalem, entourés d'ennemis innombrables, furent naturellement conduits à graver sur leur monnaie la Tour David, leur dernier espoir, le donjon séculaire bâti sur les restes de cette tour Phasaël, qui avait vu les révoltes des Juifs contre Titus et leur courageuse résistance, et qui devait cette fois encore protéger la capitale contre l'effort des Sarrasins. Le gouverneur de Jérusalem, livré à lui-même, a fort bien pu, sur les monnaies dont il ordonnait l'émission, ne mentionner que le nom de la sainte forteresse qu'il était chargé de défendre.

Sur les monnaies d'Amaury I^{er} et de Jean de Brienne figure, en place de la Tour David, un édifice circulaire, supporté par une série continue d'arcades et couvert par un toit conique dont les poutres vont aboutir à un cercle ouvert. C'est la célèbre rotonde de l'église du Saint-Sépulcre, représentée telle qu'elle existait au temps des croisades, et telle qu'elle exista jusqu'au grand incendie de 1808, avec son rang d'arcades soutenues par des colonnes, sa galerie supérieure et sa couverture en bois ouverte au centre. Les descriptions anciennes ne laissent aucun doute sur la forme du monument fameux dont l'aspect général et les élémens principaux sont reproduits sur les pièces d'Amaury et du roi Jean. Enfin, sur de rares

deniers de cuivre, frappés par le roi Guy de Lusignan, on remarque un troisième type de monument encore très reconnaissable. C'est un édifice circulaire, percé de larges fenêtres, recouvert d'une ample coupole ou calotte hémisphérique. Dans cette reproduction, bien distincte de celle du Saint-Sépulcre, M. de Vogüé a retrouvé la figure de la grande et célèbre mosquée d'Omar (*Kubbet-es-Sakhrak, Dame de la Roche*). Cette mosquée qui, pour la plupart des naïfs soldats de la croix, était le temple même des Juifs, fut pour cela même transformée par les croisés en église et donnée à l'ordre du Temple. Alors comme aujourd'hui cet édifice, *là où li frères du Temple manoiënt*, était composé d'une rotonde surmontée par une coupole. C'est elle que le graveur du roi Guy a voulu représenter sur les monnaies de son souverain. La même rotonde à coupole est gravée sur les sceaux de l'ordre du Temple du XII^e siècle, et elle y désigne évidemment aussi cette ancienne mosquée, devenue la principale possession des chevaliers à Jérusalem. Voilà donc trois variétés de monnaies des rois croisés qui perpétuent jusqu'à nos jours la figure de ces trois monuments dont s'enorgueillissait la capitale des Latins d'Orient, la Tour David, le Saint-Sépulcre, le Temple ou mosquée d'Omar.

Il est encore un précieux et presque introuvable denier du roi Jean de Brienne qui mérite, lui aussi, une mention spéciale : il rappelle l'événement le plus important de cette sixième croisade dont les suites furent si désastreuses pour les restes des seigneuries franques de Palestine. On sait que les chefs de cette croisade, obéissant à un plan que devait reprendre après eux et sans plus de succès le roi Louis IX, s'étaient décidés à aller attaquer les Sarrasins au cœur même de leur puissance, sur cette terre d'Égypte d'où ils tiraient leurs plus grandes ressources et leurs meilleurs soldats. La prise de Damiette, après un long siège, devait leur assurer la conquête de la vallée du Nil. Au mois de novembre 1219, les assiégés, décimés par la peste et la famine, ouvrirent leurs portes, et les croisés entrèrent dans la ville arabe, sans assaut, sans capitulation, sans pillage. Un affreux spectacle fit reculer d'horreur les premiers qui pénétrèrent dans cette vaste nécropole : les places publiques, les mosquées, les maisons, toute la ville était remplie de cadavres, et, de toute cette nombreuse population, 3,000 habitans à peine subsistaient encore. Damiette fut donnée à perpétuité au roi de Jérusalem, Jean de Brienne, et chaque nation qui avait fourni un contingent à l'armée eut une des tours de la ville. Mais le roi ne devait pas conserver longtemps cette conquête si chèrement achetée. Un homme, un prêtre, type achevé du politique italien ambitieux et remuant, devait tout perdre : c'était Pélage, le célèbre cardinal-évêque d'Albano, légat du pape auprès de l'armée des pé-

lerins. Il prétendit commander seul l'armée au nom du chef de la chrétienté, et reléguer au second rang l'autorité du roi de Jérusalem. Les relations s'envenimèrent rapidement entre les partisans de ces deux hommes, et Jean de Brienne quitta l'armée abandonnant sa nouvelle seigneurie africaine dès la fin de l'année 1220. Sa retraite fut fatale à l'armée des croisés. Il revint, il est vrai, l'année suivante à Damiette, lorsque l'éclage, demeuré seul chef réel de l'armée, eut amené par sa soif de commandement une situation impossible entre lui et la noblesse qui refusait de lui obéir; mais tant de dissensions avaient singulièrement compromis le succès de la croisade. Les Arabes avaient de toutes parts repris l'offensive, et dès le mois de septembre les croisés, menacés d'une destruction complète par les eaux du Nil débordé, remettaient Damiette aux mains du sultan d'Égypte, qui leur octroyait en échange un morceau de la vraie croix, une trêve de huit années et la liberté des captifs. De ce règne éphémère du chevaleresque Jean de Brienne, futur empereur latin de Constantinople, sur cette terre d'Égypte si souvent trempée du sang des croisés, il nous reste une petite pièce de billon portant la tête couronnée du roi Jean, avec ces mots en latin : *Jean, roi*, et au revers : *Damiette*. Cette monnaie sera toujours fort rare; elle ne dut en effet être forgée que durant ce court intervalle où Damiette demeura aux mains du roi Jean. C'est la seule monnaie d'origine franque qui ait jamais été frappée au temps des croisades sur la vieille terre des Pharaons.

Outre les séries monétaires des quatre grandes baronnies de la croisade, Jérusalem, Antioche, Edesse et Tripoli, on connaît encore des pièces de cuivre et de billon frappées par des seigneurs croisés dans un certain nombre de fiefs secondaires. Le droit de monnayage était un privilège infiniment trop important pour n'avoir pas attiré, dès le début de leur établissement en Orient, l'attention des chefs croisés. Aussi, lorsque immédiatement après la conquête de Jérusalem ils songèrent à poser les bases légales suivant lesquelles devaient se constituer leurs nouvelles principautés, lorsqu'ils voulurent donner des lois et des coutumes à ces royaumes qu'ils venaient de conquérir, ils n'oublièrent pas le droit de monnayage et se gardèrent de l'octroyer seulement aux quatre grandes baronnies. Les assises de Jérusalem nous donnent le nom de tous les feudataires du royaume de Palestine qui furent investis du droit de frapper monnaie. La liste en est longue et contient plus de vingt noms. On ne possède malheureusement encore que bien peu de monnaies de ces seigneuries secondaires, qu'il serait si intéressant d'étudier et de connaître. Cependant, malgré la négligence qu'on met à récolter ces pièces dont tout l'intérêt réside dans leur valeur historique, il ne se passe pas d'année sans qu'un heureux hasard n'en fasse dé-

couvrir quelqu'une dont la venue comble une place encore vide. Cette année même, nous avons eu la bonne fortune de retrouver une petite pièce inédite frappée au château du Toron par un des seigneurs de ce lieu. Le Toron de Syrie était un des plus fameux châteaux des croisés; il avait été bâti par Hugues de Saint-Omer, prince de Tibériade, sur une éminence située à 10 milles de Tyr, qui était alors aux mains des Sarrasins. Le Toron devait protéger le territoire de Tibériade contre les incursions des bandes armées de l'émir de cette ville. Plus tard, quand Tyr fut tombée aux mains des croisés, le château du Toron fut constamment une des principales places d'armes de Syrie, et ses seigneurs jouèrent un rôle considérable en terre-sainte. Un d'entre eux, Humfroi III, est ce prince chétif, aussi faible d'esprit que de corps, qui se laissa enlever sa femme, la princesse Isabelle, héritière des droits à la couronne du Saint-Sépulcre, par l'ambitieux Conrad de Montferrat, seigneur de Tyr et rival de Guy de Lusignan. Du vieux Toron des croisés, qui vit si souvent le flot des armées sarrasines battre le pied de ses tours massives et où flotta si fièrement l'étendard des sires du Toron, il ne reste plus aujourd'hui que quelques substructions massives; mais de ce sommet élevé on jouit d'une vue merveilleuse sur tout le pays accidenté qui l'environne. Sur la petite pièce de cuivre qui seule aujourd'hui rappelle l'existence du fier château franc, on lit la simple légende : *Castri Toroni* (Monnaie) du château du Toron. Au centre figure une vaste porte bardée de fer, fortifiée et crénelée; c'est la porte d'honneur de la forteresse.

Mais pour une baronnie de terre-sainte dont on retrouve quelque monnaie inédite, combien d'autres ne sont pas représentées encore dans ce cadre des vieux souvenirs! pour un château dont une petite pièce de cuivre vient nous redire le nom jadis glorieux, combien d'autres perdus sur les rivages de la mer, dans les gorges des montagnes ou sur les confins du désert, et dont on ne possède rien encore! Qui connaît en France l'histoire de ces lointaines et colossales forteresses de la Pierre-du-Désert et de Montréal, gardiennes de la *terre d'oultre-Jourdain*, et de tant d'autres moins éloignées, mais également formidables: Margat, possession célèbre de l'ordre de l'Hôpital, Ibelin, Blanchegarde, qui dominait la campagne d'Ascalon, Beaufort, Châteauneuf, Chastel-Blanc, aux chevaliers du Temple, Château-Pèlerin, également à cet ordre, et qui commandait *le détroit*, ce défilé célèbre situé entre Césarée et Caïphas? Qui parle encore de tant d'enceintes glorieuses, aujourd'hui ruinées, où combattirent et périrent par milliers, pendant deux siècles et plus, les plus nobles chevaliers et écuyers de France?

Parmi ces ruines qui servent aujourd'hui d'asile aux Arabes nomades et aux bandes de chacals, il n'en est pas d'aussi imposantes

et de mieux conservées que celles du célèbre *Krak* ou *Karak* des chevaliers de l'Hôpital, bâti sur la crête des monts Ansariés. On doit à M. G. Rey, auteur d'un savant travail sur *les Forteresses des croisés en terre-sainte*, une minutieuse description de ces restes gigantesques. Du fond de cette grande place de guerre, qui devint leur propriété vers 1195, les hospitaliers devinrent rapidement si formidables, qu'ils imposèrent tribut à tous les princes musulmans du voisinage, et dominèrent toute la vallée de l'Oronte. Ce superbe château, qui pouvait contenir des milliers de combattans, est encore aujourd'hui à peu près dans l'état où le laissèrent les chevaliers au mois d'avril 1271, lorsqu'ils furent contraints de le livrer aux troupes victorieuses du sultan Malek-ed-Daher-Bybars-el-Bendoukdar. « C'est à peine, nous dit M. Rey, si quelques créneaux manquent au couronnement de ses murailles; c'est à peine si quelques voûtes se sont effondrées. Aussi aucune description ne peut rendre l'aspect de ces ruines immenses se dressant dans ces sauvages solitudes; aucun spectacle ne peut donner une plus grande idée du génie militaire et de la richesse de l'ordre qui sut élever et défendre un pareil amas de constructions. »

Citons enfin, parmi ces ruines chrétiennes qu'on admire en Syrie, celles de *la Pierre-du-Désert* ou *Karak du Désert*, de cette ville-château des seigneurs d'outre-Jourdain, lointaine résidence de l'archevêque latin de Rabbah. Bâties sur un énorme rocher, de trois côtés défendu par une immense paroi verticale, elles ont été relevées pour le duc de Luynes par MM. Mauss et Sauvaire. Le Karak du Désert était le plus grand château de cette mystérieuse seigneurie trans-jordanienne de Montréal, encore si peu connue et qui s'étendait à l'est de la Mer-Morte jusqu'au grand désert. C'était un des fiefs les plus importants de la croisade, dangereux poste d'avant-garde, sans cesse exposé aux premières atteintes de l'invasion musulmane, placé en travers de la grande route militaire qui allait d'Égypte à Damas. Son territoire se nommait au temps des guerres saintes « la Syrie Sobale, » et comprenait la terre de Moab et la biblique Idumée.

Ce dut être une rude et dramatique existence que celle de ces seigneurs francs perdus par-delà le lac Asphaltite, en face de l'immensité sarrasine. On n'en sait que bien peu de chose. Il semble qu'à un moment donné ils aient possédé une flotte sur la Mer-Rouge. On sait également qu'ils comptaient de nombreux bédouins parmi leurs hommes-liges. La Pierre-du-Désert leur fut enlevée dès 1188 par les troupes de Saladin. Il paraît aussi qu'ils possédèrent jusqu'en 1170, sur cette lointaine Mer-Rouge, presque fabuleuse alors, la ville d'Elyn (peut-être l'Ela d'aujourd'hui?); le roi

Baudouin y alla en 1116 à la tête de ses troupes, et les chevaux des barons français se baignèrent dans ces flots inconnus. Guillaume de Tyr nous a dépeint l'effroi et la stupeur « des estranges gens de cette estrange terre à la vue des cavaliers d'Occident venus si loin et apparaissant tout à coup à leurs yeux effarés. » Les croisés occupèrent également vers cette époque l'île de Graye, dans le golfe Elanitique, bifurcation orientale de la Mer-Rouge, île séparée seulement d'Ela par un bras de mer de peu de largeur; « ce rocher presque désert est aujourd'hui encore couvert de ruines franques et sarrasines. Le pèlerin Thetmar visita cette île en 1217, quand elle était depuis longtemps retombée au pouvoir des musulmans; il y vit des constructions et un château dont les habitans étaient en partie chrétiens, en partie sarrasins; les Sarrasins étaient des gédlis, les chrétiens des captifs, francs, anglais et latins, tous pêcheurs du soudan de Babylone. »

Parmi les baronnies d'outre-mer énumérées par les assises comme ayant droit de monnayage et dont on possède aujourd'hui quelques rares deniers, il faut citer en première ligne celle de Beyrouth, ou Baruth, l'antique Béryte des Phéniciens. On a retrouvé les deniers de Jean d'Ibelin, sire de Baruth, un des membres les plus illustres de cette famille célèbre et puissante entre toutes celles de terre-sainte, qui posséda à la fois les fiefs d'Ibelin, d'Arsur, de Jaffa, de Rame ou Ramleh et la grande ville de Beyrouth. C'est lui que son neveu et son homonyme Jean d'Ibelin, le brillant auteur de la première collection écrite des assises de Jérusalem, désigne sous le nom de « mon vieil oncle le sire de Baruth. » C'est lui que Philippe de Navarre appelle *le beau et bon parleur*. En Syrie, il était connu de tous sous le nom de *vieux sire de Baruth*, et c'est lui que nous voyons jouer un rôle si considérable dans les événemens dont la Syrie fut le théâtre pendant tout le premier tiers du XIII^e siècle et principalement dans la célèbre guerre dite des Lombards.

On connaît également un rarissime denier des comtes de Jaffe et d'Ascalon. Jaffe était l'ancien nom de Jaffa, le port actuel où débarquent les pèlerins de Jérusalem et qui de tout temps, au moyen âge, eut une importance considérable. On possède aussi des monnaies à légendes latines frappées par Tancrede comme prince de Tabarieh ou Tibériade, le même que nous avons vu frappant monnaie grecque à Antioche. On a retrouvé des pièces de cuivre frappées à Saint-Jean-d'Acre par ce comte Henri de Champagne qui fut pendant quelque temps roi titulaire de Jérusalem, mais qui refusa constamment d'en prendre le titre et ne voulut jamais être couronné, tant il avait le désir de retourner dans sa chère Champagne. Sur ses pièces d'Acre, qui portent une grande fleur de lys, il s'intitule simplement *le comte Henri*. Les monnaies frappées par

les princes croisés à Tyr, qu'on appelait *Sur* ou *Sour* de son nom arabe, sont fort rares; on y lit les noms de Philippe et de Jean de Montfort, qui jouèrent, eux aussi, un grand rôle dans les affaires de terre-sainte au XIII^e siècle.

Sur les pièces fort rares de Renaud et des autres chefs de la seigneurie franque de Sidon, qui s'appelait Sagète ou Sète au moyen âge, figure une flèche, *sagette* en vieux français, arme parlante de l'ancienne rivale de Tyr. De jolis deniers de la même seigneurie portent, chose nouvelle à cette époque, une légende en langue française, *denier de Sète*. Ces charmantes petites pièces rappellent peut-être un épisode de la vie de saint Louis, naïvement raconté par Joinville et où perce la touchante galanterie de ce roi débonnaire. Louis IX, obéissant à un usage traditionnel, n'usait pour ses aumônes que de sa propre monnaie, frappée à son nom. Étant à Sagète, où régnait alors la princesse Marguerite, nièce de Jean de Brienne, que les chroniqueurs appellent souvent la dame de Sidon, le roi de France alla avec elle assister à une cérémonie religieuse; lorsque passèrent les quêteurs, le roi, par courtoisie, désobéissant à la règle, prit, dit Joinville, des deniers au coin de la bonne dame et les mit dans l'aumônière qu'on lui tendait au lieu de sa propre monnaie. A-t-on réellement retrouvé les deniers de la dame de Sagète, et ces petites pièces sont-elles sœurs de celles qui furent touchées par le pieux roi? En tout cas, leur histoire a quelque parfum de vieille galanterie chevaleresque et ne messied point à la belle et touchante figure du prince qu'aima tant Joinville.

Ainsi furent forgées, pendant une longue suite d'années, au nom de chevaliers français, flamands, italiens ou provençaux, de nombreuses pièces de cuivre et de billon, dans ces mêmes cités antiques d'où étaient sorties pendant tant de siècles toutes les belles et précieuses monnaies de l'antiquité syrienne, monnaies des Séleucides aux types admirables, monnaies autonomes de toutes ces villes de Syrie et de Phénicie, monnaies frappées par les chefs des Hébreux, innombrables pièces coloniales émises au nom de la longue série des empereurs romains, et sur lesquelles se profile l'étonnante et inépuisable variété des types mythologiques et des emblèmes de l'antiquité, depuis les Dioscures de Tripoli et la proue de navire d'Ascalon jusqu'au Neptune de Béryte, depuis la femme tourellée d'Antioche et de Laodicée, depuis l'Astarté de Tyr jusqu'au taureau ravissant Europe de Sidon et d'Aradus. Et c'est dans ces monnaies que semble revivre pour nous une époque oubliée, mal connue, dont elles trahissent tardivement plus d'un secret longtemps gardé.

L.-G. SCHLUMBERGER.

MONNAIES

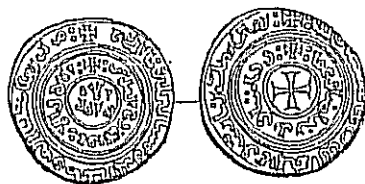
A LÉGENDES ARABES

FRAPPÉES EN SYRIE PAR LES CROISÉS

PAR

HENRI LAVOIX

CONSERVATEUR ADJOINT DU DÉPARTEMENT DES MÉDAILLES
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



PARIS

JOSEPH BAER ET C^{ie}

LIBRAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

2, RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 2

—
1877

171

MONNAIES

A LÉGENDES ARABES

FRAPPÉES EN SYRIE PAR LES CROISÉS

I

Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale possède un curieux volume. Il porte le numéro 17,803 du fonds latin. C'est un recueil de titres originaux et de copies de titres, dans lequel se sont glissées, il est vrai, quelques pièces douteuses, mais dont le petit nombre ne saurait infirmer ni la valeur, ni l'autorité de ces documents. Ce volume se compose, dans sa plus grande partie, d'engagements souscrits aux pays d'outre-mer par des Croisés à des banquiers italiens. Ces maisons de banque avaient leur siège principal, soit à

Gênes, soit à Florence, à Sienne ou à Plaisance, et leurs succursales en Chypre, en Égypte et en Syrie. C'est à ces compagnies que les chevaliers ont recours pour des emprunts, et c'est au nom de leurs gérants que les reçus sont signés par les emprunteurs. Sur trois cents pièces environ qui constituent ce recueil, nous avons compté près de deux cents billets à ordre; le reste comprend des mandats, des lettres de garantie et des lettres de circulation. Il nous est facile de saisir, par là, le système de crédit et de suivre le mouvement de l'argent pendant les guerres saintes.

Dans cette immense histoire des expéditions d'outremer, je ne prétends pas ouvrir et clore à cette place le chapitre des finances des Croisades. C'est une étude nouvelle dont l'importance sollicitera un jour, je l'espère, les recherches des savants, mais qui dépasserait et de beaucoup les limites de ce travail. Je me borne à une note à ce sujet: elle suffira, je pense, à indiquer l'intérêt de la question.

Le soldat des Croisades était peu prévoyant. Sans trop se rendre compte des dépenses du voyage, des frais de noisisation et des difficultés au point d'arrivée, il partait. Il marchait vers l'inconnu avec cette confiance que donne la foi et avec cet espoir qui naît de la vie aventureuse du soldat. Après avoir pourvu aux premiers besoins du départ, il attendait tout des événements. Lorsque notre Joinville prit la croix, il se rendit d'abord à Metz, où il laissa en gage *une grande foison de sa terre*. Le comte de Sarrebruck et lui, louèrent à frais communs à Marseille, un vaisseau pour eux et pour leurs gens. En débarquant en Chypre, leurs finances étaient presque épuisées. « Moi qui n'avais pas mille

» livres de rente en terre, je me chargeai quand j'allai
» outre-mer de moi dixième de chevaliers, et de deux
» chevaliers portant bannière; et il m'advint ainsi que,
» quand j'arrivai en Chypre, il ne m'était demeuré de
» reste que deux cent quarante livres tournois, mon
» vaisseau payé. A cause de quoi quelques-uns de mes
» chevaliers me mandèrent que si je ne me pourvoyais
» pas de deniers, ils me laisseraient. Et Dieu, qui ja-
» mais ne me faillit, me pourvut en telle manière que
» le roi, qui était à Nicosie, m'envoya quérir, et me
» retint à ses gages, et me mit huit cents livres dans
» mes coffres; et alors j'eus plus de deniers qu'il ne
» m'en fallait¹. »

Mais le sire de Joinville était un personnage, et tous les chevaliers n'avaient pas, comme le sénéchal de Champagne, la bonne fortune de voir le roi venir à leur secours. Chacun se pourvoyait donc à sa façon une fois arrivé en Terre-Sainte. Les envois d'argent étaient rares, en raison même des difficultés du transport et des chances de la traversée. Pourtant on se servait parfois de ce moyen, ainsi que nous l'apprend une lettre de l'abbé de Resson à Jean de Haumont. L'abbé confie à un chevalier, partant pour la Palestine, deux cents livres parisis que le porteur doit remettre aux pays d'outre-mer au destinataire. Cette somme provient des revenus de Jean de Haumont, touchés en son nom par l'abbé de Resson.

« Nobili viro et karissimo militi Johanni domino de Haumont. S., abbas de Resson, salutem in Domino et paratam semper ad ejus mandata voluntatem.

¹ Joinville, *Histoire de saint Louis*, édit. de M. Natalis de Wailly, p. 91.

Notum vobis facimus quod Guillelmo de Faiaco ipso uno militum ad transmarinas partes transfretaturo, ducentas libras parisienses vobis ultra mare tradendas commisimus. Que quidem ducente libre residue sunt denariorum per nos nomine vestro de terre vestre redditibus hucusque preceptorum, cum jam de dictis denariis in caput mensis Marcii proximo preteriti, Johanni Fabri, Rothomagensi mercatori, cujusdam obligationis vestre latori, trecentas libras turonenses vobis, ut apparuit, apud Nymocium in Chypro mutualas reddiderimus. Pecunie nichilominus si vobis ad hoc opus fuerit, noveritis et noverint universi quod, ad mandatum vestrum, cuicumque litteras vestras afferenti summam, quam vobis mutuo accipere placuerit, indilate solveremus, sive de vestris denariis ex nunc in futurum nomine vestro persolvendo, sive etiam de denariis nostris propriis. De statu autem vestro quem semper prosperum esse speramus, quociens oportunum erit, nos certiores reddere velitis. Valeat nobilitas vestra. Datum anno gratie M^o CC^o quinquagesimo, mense aprili¹. »

L'argent est donc envoyé directement : mais ces expéditions du numéraire ne sont pas dans les habitudes ; elles forment exception. Les chevaliers plus avisés ou mieux conseillés, prennent du papier d'une maison de banque. « A. 1207. Simon Rubeus bancherius latetur » habuisse L. 34 denariorum Januæ ex denariis 32 pro » quibus W^{mus} bancherius ejus frater debet dare in Pa- » lermo marcas octo boni argenti illi qui ei dabit hanc » cartam². »

C'est la lettre de change ; elle est rare. La lettre de crédit est commune. Je transcris avec plaisir cette noble lettre du connétable de Montmorency, que la volonté du roi Philippe retient en France, et qui, à défaut de son épée, met sa fortune au service de la guerre sainte.

¹ Ms. de la Bibliothèque nationale, fonds latin, n^o 17,803, f^o 89.

² Canale, *Storia di Genova*, tome III, p. 206.

« Ego Matheus, dominus Montis Morenciaci, Francie constabularius, notum facio universis presentes litteras inspecturis quod cum totam vitam et omnia bona mea ad deffensionem ecclesie sancte et ad expugnationem quorumlibet inimicorum ejusdem per totas mundi partes, pro posse meo, effundere firme et studiose velim, michi vero, de voluntate karissimi domini mei Philippi, illustris Francorum regis, a regno Francie discedere non liceat, committo vices meas in terra sancta Jherosolimitana, contra inimicos Crucis gerendas, karissimis dominis Radulpho de Marolio, cognato meo specialique super hoc meo procuratori, Johanni de Villeriis, Roberto de Hervileio, Guillelmo de Mileio, Radulpho de Vitreio, Johanni de Hedovilla, Guillelmo de Proseio, Henrico de Vendolio, Galtero de Betisiaco, Guillelmo de Savosia, militibus necnon armigeris et hominibus ipsorum, quos omnes ad expensas meas et vadia mea, hoc transmarino servicio durante, assigno et retineo. Et ad solucionem dictorum vadiorum faciendam, vel eciam, si opus fuerit, ad mutua quoque erga quaslibet personas, in partibus transmarinis, pro me et meo nomine, usque ad summam trium millium librarum turonensium contrahenda aut ad prestandum nominis mei garrandiam quibuslibet hominibus de feodo meo proprio ceu etiam hanoniensi ultra mare existentibus, pro quibuscumque mutuis sufficienter per eosdem privato nomine contrahendis, servata quidem clausula terre in manu mea posite, facio et constituo predictum meum specialem et certum procuratorem prefatum dominum Radulphum de Marolio, vel si ipsum mori aut alias deficere contingeret, duos quoslibet ex aliis militibus supra nominatis, per socios eorundem in solidum eligendos, promittens bona fide, me ratum et firmum habiturum quicquid per dictos procuratorem sive procuratores meos in predictis et circa predicta actum fuerit. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli mei munimine feci roborari. Actum Parisius, anno domini M^o CC^o nono decimo. Mense Marcio ¹. »

L'engagement porte au dos le nom du banquier Cor-

¹ Ms. n^o 17,603, f^o 81.

sali qui l'a accepté. L'évêque de Paris, Maurice de Sully, répond lui aussi des dettes contractées par des chevaliers :

« In nomine Domini amen.

Ego Maurilius, Dei gratia Parisiensis episcopus, universis notum fieri volumus, quod cum per relationem quorundam fidelium ex Acconensibus partibus redeuntium audiverimus certis militibus nostris ad periculosum opus ecclesie orientalis defendende insudantibus et telis paganorum cotidie se obicientibus quam plura, ad militandum necessaria deesse. Cumque igitur super hoc ex officio nostro tales Christi commilitones tueri debeamus et eis deceat diligenter stipendia provideri, notificari curamus omnibus hominibus quod quicumque impenderit et dederit octingentas marcas argenti dictis militibus nostris, videlicet Radulpho de Argentolio, Willelmo de Roquencurt, Giloni de Versaliis, Petro de Runcorollis, Petro Mareschallo, Guidoni de Hedovilla, Guidoni de Condren, Thome de Brueriis, Bartholomeo de Brueriis, Petro de Vicinis, Galoni de Montegniaco, Rogero de Villadauroy, Roberto de Hanacurt, Petro de Liencurt, Willelmo de Bouvilla et Giloni de Grangia, de dictis octingentis marcis collationem factam sufficienter probans per nos Parisius indilate restaurabitur et super hoc ex debita caritatis observatione ad curam et diligenciam quam maximas omnes exhortamur. . . . Actum Parisius anno incarnationis Domini M^o C^o XCI^o, episcopatus XXXI^o ¹. »

Je donne la traduction d'une lettre de Barthélemy, doyen d'Arras. Elle est datée d'Arras, et elle porte la date 1217 :

« Sachent tous, que quiconque aura compté par chaque année aux gentilshommes ci-dessous nommés, partant pour Jérusalem et porteurs des présentes, savoir à Baudouin de Henchin, jusqu'à concurrence de cent cinquante livres parisis; à Gui de

¹ Ms. n^o 17,803, f^o 69.

Hauteclouque, jusqu'à concurrence de cent trente livres; à Jean de Bouffles, jusqu'à concurrence de quatre-vingt-dix livres et à Pierre du Châtelet, jusqu'à la même valeur de quatre-vingt-dix livres, à chacun par chaque année, moi, à ce prêteur ou à son mandataire reconnu, qui m'apportera les lettres constatant l'obligation desdits seigneurs, je restituerai les sommes qu'il aura avancées auxdits seigneurs jusqu'à concurrence des valeurs ci-dessus énoncées, auxquelles sont estimés les revenus annuels des biens qui m'ont été commis par lesdits seigneurs¹. »

Si j'ai cité ce titre dans presque toute sa teneur, c'est qu'il nous donne la formule ordinaire des lettres de crédit; les pièces analogues se multiplient avec de légères différences dans les rédactions. Ces lettres sont signées, ou plutôt scellées, par les suzerains, par les hauts barons, par des évêques, ou par des notaires.

« Ego Rostagnus Paynus, publicus Massilie notarius, notum facio omnibus et testificor quod quicumque tradiderit in partibus transmarinis, nobiles viris Geraldo de Boza, Berengario Vincenzio, Raimundo Aigardo et Willelmo Gallardo, cuique eorumdem usque ad summam quinque et viginti marcharum argenti, ipse in dicta summa apud Massiliam per manus rectoris Massilie integre restaurabitur, prout amplius declaratur in generali plegiacionis magno instrumento, jussu et nomine predictorum rectorum publice confecto et in tribus transcriptis bulla plumbea capituli rectorum Massilie sigillatis redacto atque tradito communitati cruce signatorum in ipso designatorum. Ego autem, Rostagnus predictus, rogatu dominorum supranominatorum, ad majorem ipsorum securitatem et commoditatem, hanc cartulam per manum meam factam signi mei munimine roboravi. Actum in capitulo rectorum Massilie anno incarnationis Domini M^o CC^o XVIII^o, Indictione V, VII^o Idus Maii². »

¹ Ms. n^o 17,803, f^o 11.

² Ms. n^o 17,803, f^o 78.

A défaut de ces lettres d'introduction, de ces garanties, le Croisé de la Terre-Sainte faisait directement emprunt au banquier. A Saint-Jean-d'Acre, un Rohan empruntait aux Pisans Eudes de Polpëio, Hervé Roselli et Guillaume de Haïa cent vingt marcs d'argent et donnait pour gages ses armes, ses chevaux, ses harnais et tous ses biens :

« Ego Alanus, vicecomes de Rohen, notum facio universis quod ego super conventionibus habitis de mutuo centum et viginti marcarum argenti inter karissimos meos Eudonem de Polpreio, Herveum Rossellum et Willelmum de Haïis et Analdum Barbarum, Pisanum civem, me plegium constitui tali modo quod si prefati domini dictas conventiones in litteris eorundem plenius contentas irritarent, ego prenotatam pecunie summam solvere tenerer, ad hoc obligans equos meos, mea que arma et arnesia et generaliter omnia bona mea. Actum apud Accon, in crastino decollacionis Sancti Johannis Baptiste¹. »

Ces sortes d'obligations étaient peu communes. Sans doute le prêteur les consentait difficilement, en raison du péril qu'encourait la dette. En ces temps de combats continuels, la mort du chevalier contractant pouvait survenir et l'effet souscrit restait en souffrance. La guerre jetait le plus grand trouble dans les transactions, et la créance qui semblait la plus sûre n'était pas toujours payée à l'époque dite. Le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, débiteur de la maison Luchino Corsali, priait par intermédiaires ces banquiers de lui accorder des délais pour les sommes dues à eux par lui. Le roi donne pour motif de ces retards que depuis longtemps il ne lui est pas venu de secours d'outre-mer :

¹ Ms. n° 17,863, f° 5.

« Luchino Corsali et toti ejus Societati J. Dei gratia Jerusalem rex, salutem et sinceram dilectionem. Cum sollicitudo commodorum vestrorum continua nos teneat, ad vos transmittimus nobiles et dilectos nostros Gobertum de Merceio, Renardum de B. . . io et Radulphum de Alimonte quibus cum venerint loquturis vobiscum negociis . . . s satisfacere ut condecet vobis bonum et commodum erit cum nullum mutuum de interesse largius de restitutione vero certius vobis fuerit occurrendum ad garrantizandum de cetero predictorum dominorum convencionem si volueritis parati sumus de solucione autem ducentarum marcharum argenti de quibus vobis ad instans Pascha tenemur. Instanter vos rogamus ut nobis novum respectum usque ad proximum festum Omnium Sanctorum dare velitis, cum nobis, ut bene scitis, nullum adhuc auxilium ex ultramarinis partibus provenitum sit. Quod vero de hac requisicione nostra per vos resolutum fuerit, nos per ipsius nuntii relacionem certiores reddere velitis ut cilius innotescat quid nobis ulterius sit agendum ¹. »

En général, le chevalier croisé faisait un billet. Cette obligation, souscrite au bénéfice du prêteur et de la société qu'il représente, était habituellement signée par quatre témoins, deux du côté de l'emprunteur, qui sont deux chevaliers de son pays ou de sa connaissance, deux du côté du banquier, italiens comme lui. Le prêt est à un an de date; le terme du remboursement est fixé d'ordinaire à Pâques, à l'Assomption ou à la Toussaint. Quel était le taux de l'intérêt? Je l'ignore : il se dissimule; sans doute il s'ajoutait à la masse du capital, et il se confondait avec lui dans le chiffre de l'obligation. Comme on poursuivait l'usure, elle se dérobaux poursuites. Le prêteur imposait cette complicité à l'emprunteur. Les endosseurs du billet répondaient de la somme, eux et leurs biens. Parfois, un certain nombre de chevaliers se

¹ Ms. n° 17,603, p. 114; pièce entamée, rongée des vers.

réunissaient pour emprunter. Chacun signait à part une reconnaissance et contractait un engagement solidaire. Tous pour un, un pour tous.

« Notum sit omnibus presentes litteras inspecturis, quod nos Guelteneus de Brucco, Alanus de Pontè Brienci, Juhellus de Tramigo et Radulphus de Angulo, milites, mutuo recepimus à Bertono de Boscoro et ejus sociis, Pisanis civibus, centum et quinquaginta marcas argenti in festivitate omnium Sanctorum proximo ventura reddendas, promittentes bona fide, prestito juramento super missale, quod omnia dampnā quæ occasione defectus solutionis dicte peccunie prefatus Bertonus sustineret, eidem restitueremus integre. Actum apud Joppen in crástino fēsti beati Andree apostoli, anno Domini M^o C^o XCI^o 1. »

Si l'un des signataires disparaît, le banquier a recours sur les garants qui restent. Un chevalier, Rufin de Varagne, meurt sur les bords du Nil, au service du roi, avant le jour où s'est faite la paye de l'armée : il doit soixante livres tournois ; la fête de Pâques, époque à laquelle est fixé le remboursement de la somme, est passée. Le créancier s'adresse alors à Ar. de Noerio qui a répondu pour lui ; il lui rappelle ses engagements personnels et le prie de ne pas laisser en souffrance la signature de Rufin de Varagne.

« Nobili viro ac domino Ar. de Noerio militi in salutem et devotum in omnibus famulatum. Cum bone memorie Rufus de Varagna, sicut audiveritis, mortuus fuerit in servicio domini regis juxta fluvium Nyli ante pagam que fiebat militibus dicti domini regis, propter quod habere non poterit que sibi de suis stipendiis debebantur et ideo sexaginta libras turonenses quas nobis festo

¹ Ms. n^o 47,803, f^o 40.

Pasché nuper preterito redditurus erat,olvere non potuerit, ad vos, tanquam ad responsorem et debitorem per fidem vestram corporaliter prestitam constitutum, duximus per presentes litteras recurrentum, ut nobis, quam cicius, dictas LX libras persolvatis, loco dicti bone memorie, ita quod honorem vestrum et tam probi viri sicut defuncti animam perjurii reprehensionem nullo modo incurrere contingat ¹. »

Ce n'était pas encore assez de ces mesures. Pour plus de sécurité envers un débiteur dont le gage était difficilement saisissable, le banquier exigeait le plus souvent du chevalier la garantie de son suzerain. Elle était toujours donnée et, en cas de non paiement, le chevalier abandonnait ses biens. La terre répond toujours de la dette.

« Universis presentes litteras inspecturis.

Notum sit quod nos Robertus de Esnevalle, Colardus de Sancta Maria et Fulco de Orglandiis, milites, mutuo recepimus a Luchino Corsali, Jacobo Aspirani et eorum sociis, januensibus mercatoribus; centum libras turonenses ad solutionem quarum in festo omnium Sanctorum ex proximo instante in annum faciendam nobilissimus dominus Matheus, constabularius Francie, mediante certo procuratore suo, per ipsum super hoc constituto, erga prefatos mercatores se obligavit si nos a dicta solutione deficere contingeret. Nos vero ferram nostram in manu dicti domini constabularii ponimus tali modo, quod si a solutione predictae pecunie, ad prefixum terminum deficeremus, idem dominus constabularius predicta nostra terra fruatur usque ad perfectam debiti nostri restitutionem ². »

L'acte est du mois de septembre de l'année 1219.

¹ Ms. n° 17,803, f° 87.

² Ms. n° 17,803, f° 13.

Je dois à l'obligeance de M. Douët-d'Arcq la communication d'un titre appartenant aux Archives nationales (Trésor des chartes, carton J. 441, pièce n° 5), et que je transcris ici, en raison de son importance.

Universis presentes litteras inspecturis, Johannes de Bello-
monte, camerarius Francie, salutem in Domino. Notum sit om-
nibus quod cum dominus rex a Rosso Confilii, pro se et Scoto
Dominici, Bonencontre Guiton, Guicarini, Coencura Furnarii,
Martino Guillelmi, Bona gratia Ardemen et Bonacontre Escot,
sociis suis mercatoribus senensibus, michi fecit haberi mutuo
mille et quingentas libras turonenses, quod ipsis mercatoribus
reddere tenetur pro me idem dominus rex, ad Pascham proximo
venturam. Ego de debito illo in partibus Francie reddendo eidem
ad instantem Purificationem beate Marie ante dictam Pascham,
totam terram meam et omnia bona mea mobilia et immobilia spe-
cialiter obligavi, volens et concedens quod ego, et heredes mei,
si opus fuerit, compellentur per captionem et detentionem terre
mee et omnium bonorum meorum predictorum ad dictum debi-
tum in dicto termino Purificationis, plenarie persolvendum. In
cujus rei testimonium sigillum meum duxi presentibus appo-
nendum. Actum in castris juxta Cesaream, anno Domini M^o. CC^o
quingentesimo primo, mense Junio.

Comme presque toutes les lettres de garantie réunies dans ce recueil se rapportent à la croisade de saint Louis, la plus grande partie de ces actes portent le sceau du comte d'Artois, du duc d'Anjou, du comte de la Marche, du comte de Poitiers et du roi. Je multiplierais inutilement les citations. Les noms varient, les formules restent toujours les mêmes. Résumons : le prêteur a la signature du chevalier, avec caution du suzerain, qui est couvert par la terre qu'on lui abandonne, comme gage hypothécaire.

Malgré tant de précautions la créance courait encore les plus grands dangers : une lettre du roi saint Louis, datée de Césarée, et adressée aux prudhommes et à la communauté des Génois dans les pays d'outre-mer, est bien curieuse à ce sujet. Une galère du roi s'est emparée d'un pirate et a saisi sur ce vaisseau cent vingt obligations signées par des chevaliers aux marchands Génois. Le roi rend les lettres à qui de droit. Mais d'après l'avis de son conseil, sur ces cent vingt billets, il en retient cinquante-cinq qui déjà ont été payés. Le roi a recueilli sur ce fait le témoignage et la parole des intéressés; saint Louis avertit les marchands qu'ils auraient évité cette contestation s'ils s'étaient conformés à la règle, en enlevant des obligations acquittées le sceau de l'emprunteur, et il les rappelle à ces conventions qui, négligées, peuvent porter le plus grand préjudice aux intérêts des contractants.

« Ludovicus, Dei gratia Francorum Rex, prudentibus viris consilio et Communitati Civium Januensium citra mare existencium salutem et dilectionem sinceram. Vobis notificare volumus quod cum centum et viginti paria litterarum aliquibus de dicta communitate vestra civibus per nos ipsos pro tribus paribus et per quosdam milites, armigeros aliosque cruce signatos pro residuis obligatarum in quodam pyratice vase per galeas nostras nuper capto reperta fuerint, nobisque per dilectum et fidelem nostrum magistrum balistariorum tradita ad vos ipsa destinamus restituenda. Nos vero prudentum virorum consilio de dictis centum et viginti litterarum paribus quinquaginta quinque retinimus, sicut vana, cum super ipsis secundum quorumdam fide dignorum relationem et omni necessaria probatione diligenter coram nobis facta apparuerit jam predictis civibus fuisse plene et integre satisfactum, quod melius et ex eorundem civium parte justius probatum de facto fuisset per debitam cancellationem sigillorumve

sublationem, prout in talibus decet et expresse conventum extitit. Vobis igitur mandamus quatinus circa hoc tantam curam apponatis et cum ex tali indebita negligentia, prout per hunc proximum casum intellexeritis, multa prejudicia suboriri possint taliter super predictis vos in futurum habeatis quod vestram observanciam possimus merito commendare ac vobis exinde debeamus scire grates. Datum in castris juxta Cesar. Palest. anno Domini M^o CC^o L^o primo, mense Augusto.¹ »

Nécessairement le roi et les chefs d'armée qui tenaient à leur solde un grand nombre de chevaliers avaient des comptes ouverts très considérables dans les maisons de banque de Gênes, de Pise ou de Sienne, établies sur les places principales de Chypre, d'Égypte et de Syrie. Les mêmes noms de prêteurs italiens reviennent sans cesse dans ces obligations. Ce sont les Conti de Pise, Rosso Consilii de Sienne, Catano, Dominici, Amadei, Tarigo, Lazare Devinelli et son associé Luchino de Suzaro, Antoine Coxola, Agabito de Gazolo, Simon de Saulo, Odo Pancia, Lanfranc de Lizorio, Guillaume Boccanegra, Manfred de Coronato, tous marchands de Gênes. En voyant se répéter sans cesse ces noms dans ces actes, il est impossible de ne pas conclure que les chefs de la croisade avaient leurs banquiers attitrés. A Damiette, le génois Bonfils de Porfan, *faisait*, c'est le terme, pour le comte d'Anjou ; à Saint-Jean-d'Acre, Guillaume Boccanegra, pour le comte de Poitiers, lequel avait aussi pour banquiers à Damiette Nicolaï et Pancia. J'en passe, et de ceux de Jaffa, de Césarée et de Tripoli. Ces marchands italiens, vénitiens, pisans, génois, ces maîtres de la mer se sont emparés de tous les points de l'Orient ;

¹ Ms. n^o 17,803, f^o 115. Pièce originale avec le sceau royal en cire blanche et le contre-sceau à la fleur de lys.

ils y font des profits immenses, ils trafiquent de tout, de la victoire et de la défaite et lorsque les royaumes chevaleresques sortent épuisés des guerres d'outre-mer, l'Italie se lève alors pleine de force et de puissance, enrichie par l'argent des croisades.

Les Italiens avaient été, au ^{xii}^e siècle, les banquiers de Philippe-Auguste et des rois d'Angleterre. Au siècle suivant, ils avaient plus que jamais le maniement des capitaux des guerres saintes et leurs caisses faisaient des avances aux armées des comtes et du roi. Si un chevalier se présentait avec des lettres scellées de son suzerain, le banquier de Gênes ou de Pise payait sur son reçu ; il soldait aussi les gages en retard et faisait droit aux réclamations légitimes des Croisés.

« Gie, Johans de Bouchet, chevaliers, fais à savoir a touz ceus qui ces présentes lettres verront, que gie ai receu de Bonfiz de Porfan, marchaant de Gienes, faisant por mon Seignor li cuens d'Anjou, IV cenz livres de tournois por sis mois dou servise nostre seignor que gie ai fait en ceste sainte terre, moi tierz de chevaliers, ainsi com mon diz seignor li cuens feist marchie o moi des quix deniers gie me sui tenuz por contens et paiès et les ai quictez à mon dit seignor et au dit Bonfiz en tant com mester en seroit et ausi les lor ont quictez mes deux bachelers, c'est à savoir Johans Dou Parq et Guillaume Portebeize, chascun por suen fait. Et au dit Bonfiz gie en ai donné cestes présentes lettres séélées de mon seau. Ce fu fait devant Damette en l'an nostre Seignor mil CC et quarante et neuf, le jor de la feste saint Remi ¹. »

Pour répondre aux dépenses considérables occasionnées par la solde et le ravitaillement d'une nombreuse armée, le roi saint Louis avait ses banquiers à Chypre, à

¹ Ms. n° 17,803, f° 47.

Damiette et en Palestine. Autorisées par le roi, ces maisons payaient sur reçu à qui de droit :

« Excellentissimo domino suo Ludovico, Dei gratia Francorum regi, Guillelmus de Salione et Hugo de Burdigala, milites, salutem et paratum in omnibus servicium. Excellencie vestre significamus quod cum nobis dedissetis in mandamentum per patentes vestras litteras ut nos garnisoni militum, armigerorum et servientium ad sumptus vestros in castro peregrino commorantium, sua gagia usque ad octavam beati Dyonisii proximo preteriti pagari faceremus et ad pagam ipsorum faciendam, pecuniam non haberemus, nos ab Opecino Marihono, Januensi cive, latore presentium, quingentas et viginli libras turonenses mutuo recepimus, quarum solucionem per excellentiam vestram dicto civi indilate ordinandam promisimus et in testimonium recepte pecunie presentes litteras sigillis nostris sigillavimus ¹. »

L'acte est de 1251.

A Césarée, la Compagnie Jean Simonis et Gaspard Cocerel répondait pour les intérêts du roi ; à Saint-Jean-d'Acre et à Damiette, le roi avait pour banquiers le génois Larcario et cette puissante société de marchands avec laquelle saint Louis avait traité pour le transport de ses troupes en Orient, qui lui avaient fourni de nombreux vaisseaux et dont les caisses facilitaient les mouvements d'argent nécessaires à l'armée royale².

Lorsque Louis IX quitta la Terre-Sainte, il laissa une centaine de chevaliers sous le commandement de Geoffroy de Sargines. Les sommes remises au départ entre les mains du chevalier s'épuisèrent bien vite. Geoffroy fit appel au roi de France qui l'autorisa à emprunter en

¹ Ms. n° 17,803, f° 34.

² A. Jul, *Mémoires sur quelques documents génois*, p. 18, note 1. (Extrait des *Annales maritimes et coloniales*, mai 1842.)

son nom quatre mille livres tournois. Quelque temps après, il fallut que saint Louis lui ouvrit un nouveau crédit ; cette fois on s'adressa à une société de banquiers de Sienne dont les opérations se faisaient en Italie, en France et en Palestine. Elle avait pour chef Roland Bonseigneur, qui était aussi banquier du Pape et que Clément IV tenait en grande estime. Les chevaliers du Temple chargés de négocier le premier emprunt, s'étaient adressés avec succès aux marchands de Plaisance¹.

C'étaient de grands manieurs d'argent que ces chevaliers du Temple. Ils furent avec les Hospitaliers les caissiers des Croisades. Le roi d'Angleterre leur avait confié les sommes les plus considérables. C'est ce que nous apprend Jacques de Vitry :

« Sane hoc inter cœtera nullatenus silendum censemus quod rex Anglorum Henricus pecuniam multam apud Templarios et Hospitalarios dudum congesserat : qua, et Tyrus defensa, et cœtera negotia regni utiliter expedita. Hanc autem pecuniam Rex magnificus, pia et necessaria provisione, in Terræ subsidium, per multos annorum circulos, Jerosolymam transmiserat : cujus summa, ut dicitur, in triginta millia marcarum excrevit². »

En ces temps de luttes perpétuelles où les caisses de l'armée pouvaient facilement tomber aux mains de l'ennemi, les Templiers se chargeaient des dépôts et en répondaient aux dépositaires. On se souvient du passage de Joinville à propos de la rançon de saint Louis. Les ressources du roi étaient épuisées et il lui manquait en-

¹ V. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IV^e série, IV^e vol. *Emprunts de saint Louis en Palestine et en Afrique*, par M. G. Servois.

² Bongars, *Gesta Dei per Francos*, p. 1135.

core trente mille livres pour compléter la somme exigée. Joinville conseilla à saint Louis de les demander au commandeur et au maréchal du Temple. « Le roi les » envoya quérir et le roi me dit que je le leur disse. » Quand je le leur eus dit, frère Etienne d'Otricourt, qui » était commandeur du Temple, me dit ainsi : « Sire de » Joinville, ce conseil que vous donnez n'est ni bon, » ni raisonnable; car vous savez que nous recevons les » dépôts en telle manière, que par nos serments, nous ne » les pouvons délivrer excepté à ceux qui nous les bail- » lent. » Il y eut assez de dures paroles et d'injurieuses » entre moi et lui. Et alors frère Renaud de Vichiers, » qui était maréchal du Temple, prit la parole et dit » ainsi : « Sire, laissez aller la dispute du seigneur de » Joinville et de notre commandeur; car, ainsi que » notre commandeur le dit, nous ne pourrions rien » bailler que nous ne fussions parjures. Et quant à ce » que le sénéchal vous conseille que, si nous ne vou- » lons vous en prêter vous en preniez, il ne dit pas là » une bien grande merveille, et vous en ferez à votre » volonté; et si vous prenez du nôtre, nous en avons » bien assez du vôtre en Acre pour que vous nous dé- » dommaginez bien. » Je dis au roi que j'irais, s'il le » voulait; et il me le commanda. Je m'en allai vers une » des galères du Temple, la maîtresse galère; et quand » je voulus descendre dans la sentine de la galère, là » où le trésor était, je demandai au commandeur du » Temple qu'il vint voir ce que je prendrais; et il ne » daigna pas venir. Le maréchal dit qu'il viendrait voir » la violence que je lui ferais. Sitôt que je fus descendu » là où le trésor était, je demandai au trésorier du Tem- » ple, qui était là, qu'il me baillât les clefs d'une huche

» qui était devant moi ; et lui, qui me vit maigre et dé-
» charné de la maladie, et avec l'habit que j'avais en
» prison, dit qu'il ne m'en baillerait pas. Et j'aperçus
» une coignée qui était là à terre ; et alors je la pris et
» dis que j'en ferais la clef du roi. Quand le maréchal vit
» cela, alors il me prit par le poing et me dit : « Sire,
» nous voyons bien que c'est violence que vous nous
» faites, et nous vous ferons bailler les clefs. » Alors il
» commanda au trésorier qu'on me les baillât ; et quand
» le maréchal eut dit au trésorier qui j'étais, il en fut
» tout ébahi. Je trouvai que cette huche que j'ouvris
» était à Nicolas de Choisi, un sergent du roi. Je jetai
» dehors ce que j'y trouvai d'argent, et allai m'asseoir
» à la proue de notre vaisseau, qui m'avait amené. Et
» je pris le maréchal de France et le laissai avec l'ar-
» gent ; et sur la galère je mis le ministre de la Tri-
» nité. Le maréchal tendait l'argent au ministre sur la
» galère, et le ministre me le baillait sur le vaisseau là
» où j'étais. Quand nous vinmes sur la galère du roi,
» je commençai à crier au roi : « Sire, sire, regardez
» comme je suis garni ! »

Les Templiers ne se contentaient pas de ce rôle de consignataires : leur maison faisait aussi la banque ainsi que nous le voyons par une charte des Archives nationales, dans laquelle Blanche de Bourbon reconnaît avoir reçu des Templiers, à l'instance du roi saint Louis, une somme de 3,750 livres tournois. (A. 1249.) Mais en général les chevaliers du Temple se bornaient au rôle de caissiers : il arrivait parfois qu'ils niaient le dépôt. A Saint-Jean-d'Acre, Joinville leur confia quatre cents

¹ Joinville, p. 233.

livres. Quand le sénéchal envoya chercher quarante livres pour ses dépenses, le commandeur lui répondit qu'il n'avait pas d'argent à lui et qu'il ne le connaissait pas. Joinville porta alors ses plaintes au maître du Temple qui s'émut fort et le pria de se désister de cette demande. « Sinon, je ne vous aimerai plus, lui dit-il, » car vous voulez faire entendre que nos frères sont des » larrons. » Et je lui dis que je me désisterais pas, s'il » plaisait à Dieu. Je fus quatre jours en ce malaise de » cœur, comme celui qui n'avait plus du tout de deniers » à dépenser. Après ces quatre jours, le maître vint à » moi tout riant, et me dit qu'il avait retrouvé mes de- » niers. Pour la manière dont ils furent trouvés, ce fut » parce qu'il avait changé le commandeur du palais et » l'avait envoyé à un bourg qu'on appelle Séphouri; et » celui-là me rendit mes deniers¹. »

Pour bien comprendre la nécessité des établissements de banque pendant les Croisades, il faut se rendre compte à son début d'une de ces guerres saintes et la suivre dans sa marche. L'excellent livre de M. Riant nous facilite singulièrement ce travail et nous n'avons plus qu'à résumer quelques pages de *l'Expédition des Scandinaves en Terre-Sainte*. Le clergé impose lui-même ses revenus en faveur des Saints-Lieux; les subsides sont votés et la perception s'organise d'une façon régulière sur les biens ecclésiastiques. Des collecteurs sont choisis; ils parcourent le pays et lèvent dans chaque paroisse les dimes et les vingtièmes; l'argent est rapporté au siège épiscopal, et l'évêque donne quittance au collecteur. Après deux ou trois années, les sommes

¹ Joinville, p. 275

centralisées s'élèvent à un chiffre important. Les légats arrivent de Rome, munis de leurs pouvoirs. Ils vérifient les comptes; ils donnent main-levée aux évêques des sommes perçues et ils prennent en charge le produit des subsides. Venu de partout l'impôt est en majeure partie soldé en monnaie de cuivre qu'il faut changer contre de l'argent : cela fait, le produit des collectes est expédié à des maisons de banque italiennes, ou pour plus de sûreté encore, les banquiers font toucher ou vont toucher les sommes dans les contrées où elles ont été recueillies. L'argent est aux mains du Pape : le Souverain-Pontife l'expédie dès-lors aux pays d'outre-mer, soit par la voie des chevaliers du Temple ou de l'Hôpital, soit par le moyen des maisons de banque : on le distribue aux Croisés; il subvient aux besoins du roi de Jérusalem ou de Chypre, à ceux des Templiers et des Hospitaliers. Il paie en grande partie l'armement des vaisseaux de transport et la solde des troupes auxiliaires. Le plus souvent les subsides du clergé sont déposés entre les mains des chefs de la Croisade.

Quand saint Louis, de séjour à Saint-Jean-d'Acre, mit en délibération son retour en France, Gui Mauvoisin fut chargé, au nom des frères du roi, des barons et du comte de Flandres, de dire au roi quel était l'avis du conseil. Gui Mauvoisin opina pour le départ; le roi interrogea ses frères, le comte de Jaffa et le légat du Pape, qui tous furent du même avis. Joinville parla le quatorzième; son sentiment fut absolument contraire à celui des préopinants. « Le légat me dit tout fâché : « Comment pourrait-il se faire que le roi pût tenir la » campagne avec aussi peu de troupes qu'il en a ? » Et » je lui répondis aussi d'un air fâché, parce qu'il me

» semblait qu'il me le disait pour me piquer : « Sire, je
» vous le dirai, puisqu'il vous plaît. On dit, Sire, je ne
» sais si c'est vrai, que le roi n'a encore rien dépensé
» de ses deniers, mais seulement des deniers du clergé.
» Donc, que le roi dépense ses deniers, et que le roi
» envoie quérir des chevaliers en Morée et outre-mer ; et
» quand on entendra dire que le roi donne bien et lar-
» gement, les chevaliers lui viendront de toutes parts,
» et par là il pourra tenir la campagne pendant un an,
» s'il plaît à Dieu ¹. »

On sait comment saint Louis se détermina, contre l'opinion de tout son conseil, à rester en Palestine et comment il remercia Joinville d'un avis si librement donné.

Les deniers du clergé, pour me servir de l'expression de Joinville, supportaient donc une grande partie des dépenses des Croisades : nous pouvons nous rendre compte par quelques lettres du Pape Honoré III^e de l'importance des sommes recueillies par le Saint-Siège dans toute la chrétienté et envoyées par ses soins, en Terre-Sainte. Ce sont, en général, les Templiers, les Hospitaliers et les ordres militaires qui sont chargés du transport du numéraire provenant des dixièmes et des aumônes.

J'emprunte à la *Patrologie* de Migne (tome CCXVI, col. 37 et 38), cette lettre du Pape Innocent III, adressée au patriarche de Jérusalem et au grand-maître de l'ordre du Temple, l'an 12 de son pontificat (1209) :

« Ecce mittimus vobis per dilectum filium Joannem de Sam-

¹ Joinville, p. 283.

² Michaud, *Histoire des Croisades*, tome III, p. 642.

būco fratrem Hōspitalis Jerosolymitani, hospitalis sancti Basillii bis mille ac ducentos et sex obolos et dimidium inter novos, veteres, atque duplices, novem Skifatos, septem marabutinos, et præterea in Skifatis et auro fracto ad pondus Romanum uncias octoginta ; quæ videlicet omnia summam octingentorum quinquaginta librarum Proveniensiū senatus attingunt, discretioni vestræ per apostolica scripta mandantes quatenus ea in necessitatibus Terræ Sanctæ, prout melius expedire videritis, expendatis, habentes prædictum fratrem in Domino commendatum, et eum ad domum suam, cui salis esse noscitur necessarius, quantocius potueritis remittentes. Tantundem etiam assignari fecimus magistro et fratribus Aventini, qui per nuntium suum debent illud vobis similiter destinare. Misimus quoque vobis anno præterito per Templarios summam auri mille librarum Proveniensiū monetæ valentem, de qua nullum adhuc habuimus responsum a vobis. Disponimus, etiam mittere vobis per Hospitalarios et Templarios mille quadringentas marcas argenti, cum consilio vestro et nobilis viri Joannis Brēnen comitis, cum ad vos, Deo duce, pervenerit, expendendas. Sed et electo Antiochēno proposuimus pro necessitatibus suis pecuniam mutuare, quam ipse demum reddet pro necessitatibus Terræ Sanctæ.

Datum Laterani anno duodecimo. »

Le trésor du Pape, un trésor de guerre, ne s'épargne pas : fourni de toutes parts dans le monde chrétien, le numéraire s'unifie pour ainsi dire, pour faciliter les transports. Il se convertit en onces d'or, en marcs d'argent, en lingots ; c'est le moyen pratique, celui qu'emploient aussi les rois et les comtes. La conversion des espèces se fait dans le royaume : l'expédition des sommes s'opère en valeurs métalliques. Lorsque en 1230, Guillaume de Montléart, envoya au passage de mai, de l'argent au comte de Poitiers, son maître, le comte reçut 71 marcs d'or en *anfours*, en *oboles*, en *augustes* et en *perpres*, achetées 1684 livres 12 sols 6 de-

niers tournois et, en outre, 1850 marcs sterlings, dont la plus grande partie avait été changée en lingots¹. Une fois arrivées à destination, ces valeurs, espèces ou lingots, se convertissaient en monnaies en usage dans les pays d'outre-mer. M. de Vogué a cité un curieux passage de l'historien Raymond d'Agiles² : « Lorsque » la grande armée en marche vers Jérusalem, passa de- » vant Tripoli, le 13 mai 1099, l'émir de cette ville acheta » la neutralité au prix de présents magnifiques, parmi » lesquels se trouvaient 15,000 pièces d'or sarrasines. » Le chroniqueur ajoute que chaque pièce d'or valait » 8 ou 9 sous de la monnaie des chrétiens et que les » pièces en usage dans l'armée étaient les monnaies du » Poitou, de Chartres, du Mans, de Lucques et de Mel- » gueil. » Mais nous sommes au début des guerres saintes, la Croisade fait ses premiers pas, elle est concentrée jusque-là entre gens des mêmes contrées auxquels suffit l'argent familial du pays natal. Quand son action se développe, quand elle appelle à elle tous les peuples de l'Occident, quand elle les confond sur la terre qu'elle a envahie, quand elle mêle les vainqueurs aux vaincus, le numéraire particulier et à circulation restreinte ne lui suffit plus. Les grandes transactions ont commencé, les traités se sont ouverts ; il faut donc qu'une monnaie se crée, une monnaie locale, indépendante, répondant aux besoins généraux ; non la monnaie des Croisés, mais la monnaie des Croisades. Quel fut ce numéraire imposé par la nécessité, accepté à la fois par les chrétiens et par les musulmans ? Je touche ici au point le plus important de ce mémoire.

¹ *Revue numismatique*, 1847, p. 120.

² *Revue numismatique*, 1865, p. 303.

II

Un biographe arabe, Ibn Khallicân, dit : « Durant les » trois années qui suivirent la conquête de Tyr, les » Francs continuèrent à battre monnaie au nom de » El-Amer ; mais au bout de ce temps, ils cessèrent de » le faire¹. »

ولما ملكوا صور ضربوا السكة باسم الامر المذكور مدة ثلاث سنين ثم قطعوا ذلك

Les historiens arabes citent souvent les dinars de Sour (Tyr) الدنانير الصورية. Il est inutile, je pense, de relever ici tous les textes dans lesquels cette monnaie est mentionnée. Ibn El-Athîr raconte que Raymond, de Tripoli, se racheta moyennant cent cinquante mille dinars *soury* : « Le comte Raymond, descendant de Sandjyl (Saint- » Gilles), prince de Tripoli, avait été fait prisonnier par » Nour-ed-Din, près de Harem, dans l'année 559 (1164). » Il était resté captif jusqu'à la présente année où Saad- » ed-Dîn le relâcha moyennant cent cinquante mille di- » nars, monnaie de Tyr, et mille prisonniers (musul- » mans)². »

¹ *Ibn Khallicân*, édition du Caire, tome II, p. 489.

² *Recueil des Historiens des Croisades* : Historiens orientaux, tome 1^{er}, p. 619.

Ibn El-Athir nous a appris quelques pages plus haut que Nour-ed-Din, en mourant, avait constitué un legs pieux dont le produit s'élevait chaque mois à neuf mille dinars de la même monnaie : « Il construisit de nombreux collèges pour les hanéfites et pour les schaféïtes, ainsi que la grande mosquée dite Nourienne, à Mossoul, des hôpitaux, des caravansérails sur les routes et des monastères pour les soufis dans tous ses États. Il fit à tous ces établissements des donations considérables, et j'ai entendu dire que le produit de ces legs pieux s'élevait par mois à neuf mille dinars, monnaie de Sour (Tyr)¹. »

Makrizi et Nowairi, cités par M. Quatremère dans une note de l'*Histoire des Mamlouks*², nous parlent aussi des dinars de Sour. Abou'l-Fidâ et Abou'l-Pharadj reprenant l'un et l'autre la version de Beha-ed-Din, au sujet de la mort de Salâh-ed-Din, s'expriment ainsi. Le premier :

ولم يخلف السلطان صلاح الدين في خزانته غير سبعة واربعين درهما وجرم واحد صوري³

Le second est plus bref :

لم يخلف في خزانته غير دينار واحد صوري⁴

Le célèbre orientaliste M. de Slane a donné la traduction suivante du passage d'Ibn-Khaliçân qui a trait à ce

¹ *Recueil des Historiens des Croisades : Historiens orientaux*, tome 1^{er}, p. 606.

² *Histoire des Sultans mamlouks*, tome 1^{er}, 2^e partie, p. 42.

³ *Abulfedâ annales Muslemici*, tome IV, p. 138.

⁴ *Historia orientalis, authore Gregorio Abul-Pharagio*, p. 421, édition Pococke, MDCLXXII.

fait reproduit, après le biographe arabe, par Abou'l-Pharadj et répété en dernier lieu par Abou'l-Fidâ : « Ibn » Shaddâd says in the first part of his historical work : « He (*Salâh ad Dîn*) left, on dying, neither gold nor » silver in his treasury, with the exception of forty- » seven Nasirian dirhems and one gold piece coined at » Tyre¹. »

Voici le texte de Beha-ed-Din, l'historien du sultan Salâh-ed-Din :

وذلك انه ملك ما ملك ومات ولم يوجد في خزائنه من الفضة الا سبعة واربعين درهما ناصرية ومن الذهب الا جرم واحد صورية (صوري) ما علمت وزنه²

Je donne la traduction de Schultens : « Nempetantarum opum possessore demortuo, nihil repertum in » ærario argenti, præter septem et quadraginta drach- » mas nazariticas, nihil quoque auri, præter unum » nummulum Tyrium, cujus pondus ignoro. »

Une variante du texte dont je dois la connaissance à la bienveillance du savant M. de Slane, porte وجرهما واخذها صوريا c'est-à-dire, « un seul djerm d'or de Sour ».

Les historiens que nous venons de citer mentionnent, il est vrai, le dinar *Soury*, mais ils ne nous donnent pas de renseignements au sujet de cette monnaie. Deux textes d'une importance capitale dans la question combleront heureusement cette lacune.

Le pèlerin Ibn Djobeïr raconte qu'en allant à Tyr, il arriva dans le district de Béla, de Beschara, au nord de la Galilée : là il rencontra des Moghrabins soumis à

¹ *Ibn Khallikan's Biographical Dictionary*, tome IV, p. 545.

² *Vite et Res gestæ sultani Saladinî, etc., auctore Bohadino F. Sjedadi*, p. 12 ; édition Schultens.

un impôt d'un kirat et d'un dinar de l'espèce des dinars soury, par tête. La cause de cette contribution levée sur eux par les Francs était celle-ci : Une troupe de ces Moghrabins en paix avec les chrétiens s'était alliée à Nour-ed-Din, et après avoir pris une forteresse sur les Francs, ils avaient prélevé le plus riche butin. Les chrétiens irrités, avaient châtié ces révoltés en leur infligeant cette contribution¹ :

والضريبة فيه دينار وتيراط من الدنانير السورية على الراس

Les dinars *Soury* ont été frappés à Tyr, comme les dinars *Misry* *مصرية* à Misr² et les dinars *Dimeschky* à Damas. Beladsori dit, en parlant d'Abd-el-Melik³, que ce khalife fit frapper des dinars à Damas : ضرب هو الدنانير : الدمشقية.

C'est l'expression arabe ; la monnaie, qui porte souvent le nom du souverain qui la frappe, porte parfois aussi le nom de la ville où elle a été frappée.

Un savant auquel la numismatique arabe est redevable des meilleurs travaux, M. Stickel, a soulevé cette question : « Was sind الدنانير السورية ? Que sont les dinars de Sour⁴ ? » Les quelques lignes que j'ai citées d'Ibn Khallicân, ont échappé au savant professeur de l'Université d'Iéna. Je ne doute pas qu'averti par elles, M. Stickel n'eût abandonné des explications qui lui auraient paru insuffisantes. M. Stickel suppose que cette expression de dinar soury ne vient pas de ce que la

¹ *Ibn Djodâir*, edited by Wright, p. 304.

² V. *Les Historiens des Croisades : Historiens orientaux*, tome II, p. 248, et *Abou'l Fedâ*, tome IV, p. 610.

³ Al-Beladsori, *Liber Expugnationis Regionum*, p. 266, édition De Goeje.

⁴ *Zeitschrift der Deutschen morgenländischen Gesellschaft*, tome VIII, p. 837.

monnaie a été frappée à Sour, c'est-à-dire à Tyr. Il pense que les Arabes qui, aux premiers temps de la conquête musulmane, s'étaient servi de la monnaie d'or des Byzantins avant d'avoir adopté une monnaie nationale, ont fait plus tard usage dans la Syrie des monnaies grecques, concurremment avec les dinars frappés dans leurs propres ateliers. Ces monnaies, on les nommait soury, parce que c'était principalement à Sour que les marchands arabes faisaient commerce avec les Grecs. M. Stickel, abandonnant plus tard cette idée, a accepté l'interprétation de M. Nesselmann ¹.

D'après ce savant, le mot soury ne dériverait pas du nom de la ville de Sour, mais du mot arabe صورة qui veut dire figure. Le dinar de Sour est donc un dinar à effigie. Pourtant un passage de Cazwini, cité par le savant M. Stickel, combat de lui-même ces hypothèses. Ce géographe remarque à l'article Sour, que ces dinars tirent leurs noms de cette ville et que les habitants de la Syrie et de l'Irak s'en servaient pour régler leurs comptes ou pour mieux dire, pour faciliter leurs transactions commerciales.

ينسب اليها (صور) الدينار الصوري التي يتعامل عليها اهل الشام والعراق

Il est à remarquer que cette indication nous a été donnée par Cazwini, alors que Tyr, libre encore du joug musulman, vivait de ses habitudes chrétiennes ; car le géographe arabe est mort au mois de Moharrem de l'an de l'hégyre 682, de J.-C. 1283, et Tyr ne succomba sous les coups de Malik-El-Aschraf, que huit ans après, l'an

¹ Id., tome XII, p. 173.

690 de l'hégyre, c'est-à-dire dans l'année 1291 de l'ère chrétienne.

Le dire d'Ibn Khallicân, c'est-à-dire le fait de l'émission d'une monnaie arabe frappée par les chrétiens au type de la monnaie du khalife Fathimite El-Amer-Be-Ahkâm-Allah, nous est confirmé par les médailles.

Il existe dans les collections orientales une série de pièces d'or dans lesquelles on reconnaît des imitations des monnaies des Fathimites : exécutés avec une grande habileté, les coins du contrefacteur reproduisent fidèlement les dinars qui lui servent de modèle. Pourtant l'imitateur se trahit par quelque maladresse dans la légende, dans la lettre, dans le trait, et parfois par un oubli peut-être volontaire. Je rapproche ici deux monnaies : la première a servi de type à la seconde : c'est un dinar du khalife El-Amer-Be-Ahkâm-Allah frappé à Misr, l'an 514 de l'hégyre (1120 de J.-C.).



Légende marginale :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ضَرَبَ هَذَا الدِّينَارَ بِمِصْرَ سَنَةِ أَرْبَعِ عَشْرَةَ وَخَمْسِمِائَةٍ

Au nom du Dieu élément et miséricordieux, ce dinar a été frappé à Misr l'an 514.

2^o Légende circulaire :

ابو على الامر باحكام الله امير المؤمنين

Abou Aly El Amer be-Ahkâm Allah emir El Moutmenin.

Légende intérieure :

الامام المنصور

El Imâm el Mansour.

Au revers :

Légende marginale : le symbole religieux tiré des Sourates IX et LXI du Coran :

محمد رسول الله ارسله الخ

Mahomet est le prophète de Dieu qui l'a envoyé, etc.

2° Légende circulaire : le symbole chiite :

لا اله الا الله محمد رسول الله على ولي الله

Il n'y a de Dieu qu'Allah : Aly est l'ami d'Allah.

Légende intérieure :

عال غاية

(Monnaie) au titre le plus élevé.

Voilà le type primitif. Le n° 2 se rapproche tellement du dinar que je viens de décrire, il en est une reproduction si heureuse qu'on confondrait facilement le modèle et l'imitation ; pourtant, on suit la contrefaçon dans la singularité de quelques caractères, dans l'oubli de quelques lettres. La date a été omise et la première

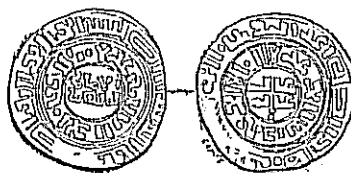
légende marginale s'arrête à la date, après le mot **بِسْمِ اللَّهِ** :
« *Au nom du Dieu clément et miséricordieux, ce dinar
a été frappé à Misr, l'an.* »

On trouve des dinars encore moins fidèles, auxquels
l'œil ne peut se méprendre à première vue : tel est celui
gravé sous le n° 3, pièce aux caractères épais et carrés

N° 3.

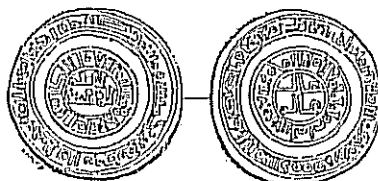


N° 4.



dont la légende marginale s'arrête au mot **مصر**. Le n° 4 a
subi des altérations plus grandes encore. Le n° 5, avec
ses caractères barbares, ne conserve plus que la phy-
sionomie d'ensemble de la monnaie du khalife El-
Amer.

N° 5.

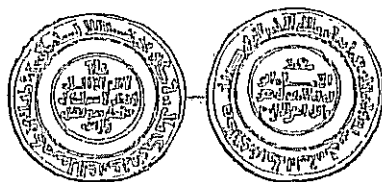


Une observation se présente : ce dinar est-il imité des
pièces de Misr ou des pièces de Sour ? Il est difficile de
se décider : les légendes sont les mêmes dans les mon-
naies de ces deux villes, elles ne varient que par le nom
de la localité : **مصر** ou **صور**, Misr ou Sour. Ces mots se
ressemblent ; la monnaie d'imitation a conservé le **ر** et

le س , qu'elle a fortement accentué. Je suis porté à croire que le contrefacteur a pris pour type le dinar de Sour, dont la zecca était entre les mains des chrétiens, mais je ne puis l'affirmer et je passe sur cette question de détail.

Mais le dinar d'El-Amer n'est pas le seul qui ait été imité : cette série des imitations des pièces fathimites est très-nombreuse. La Bibliothèque nationale en possède seize exemplaires. Mon ami M. H. Sauvaire, et mon ami M. Rogers, ont entre leurs mains une quarantaine de pièces de même famille qu'ils ont bien voulu me communiquer : il m'a donc été facile d'étudier ce monnayage et de le rechercher dans ses variétés. J'ai rencontré beaucoup de dinars imités des monnaies du khalife Fathimite El-Mostanser-Billah, qui régna cinquante-neuf ans, qui mourut en 1094 et dont la monnaie était répandue dans toute la Palestine et la Syrie, lorsque les Croisés entrèrent pour la première fois en Terre-Sainte. Les documents latins nous apprendront bientôt que ce monnayage d'imitation précéda l'époque indiquée par Ibn-Khallicân et qu'il remonte aux premières années de la conquête. Qu'il nous suffise maintenant de rapprocher les monnaies les unes des autres et de constater le fait matériellement.

N° 6.



Le n° 6 nous donne un dinar d'El-Mostanser-Billah frappé à Tripoli l'an 439 (1047 de J.-C.).

Légende marginale :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ضَرَبَ هَذَا الدِّينَرَ بَطْرَابِلُسَ سَنَةِ سَبْعٍ وَثَلَاثِينَ وَأَرْبَعِينَ

Au nom du Dieu ciément et miséricordieux, ce dinar a été frappé à Tharâboulos (Tripoli), l'an 439.

Légende intérieure en cinq lignes :

معد
عبد الله ووليه
الامام ابو تاميم
المستنصر بالله
امير المؤمنين

Moadd
Le serviteur de Dieu et son protégé
l'Imam Abou-Tamim
El-Mostanser-Billah
Emir El-Moumenin.

Légende circulaire, comme au n° 1.

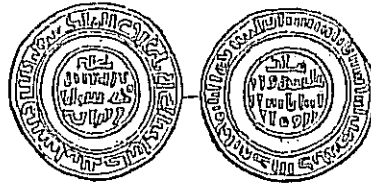
Légende intérieure en cinq lignes :

على
لا اله الا الله
وحده لا شريك له
محمد رسول الله
ولي الله

Aly
Il n'y a de Dieu qu'Allah
le seul, il n'a pas d'associé.
Mahomet est l'envoyé de Dieu,
est l'ami de Dieu.

Si l'on rapproche de ce dinar la pièce reproduite au n° 7, on reconnaîtra la même disposition dans les lé-

N° 7.



gendes, les mêmes éléments dans les lettres; quelques mots encore peuvent se lire, le reste est indéchiffable.

Le mot طرابلس est très-net et je crois lire distinctement dans la légende circulaire du droit :

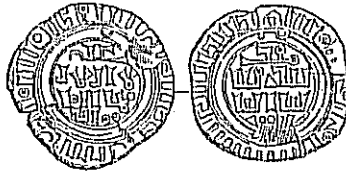
..... الرحمن الرحيم ضرب هذا الدينار بطرابلس

(Au nom de Dieu) clément et miséricordieux, ce dinar a été frappé à Tharâboulos.

Le reste m'échappe.

L'imitation est plus maladroite encore dans la mon-

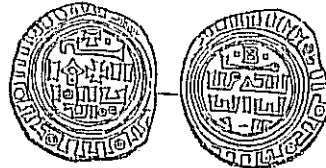
N° 8.



naie qui porte le n° 8. Pourtant on retrouve au droit les éléments du mot معد et au revers ceux du mot على.

Il est des pièces d'une fabrique plus grossière encore. Les deux lettres B et T se lisent, l'une dans le champ du droit, l'autre dans le champ du revers. Le n° 9 ne

N° 9.



diffère de ces monnaies que par la présence d'une croix, dans le champ. On ne peut mettre en doute que les monnaies frappées à l'imitation du dinar d'El-

Mostanser-Billah n'aient été les premières contrefaçons des espèces arabes. Le contrefacteur est à ses premiers essais, essais maladroits comme on a pu le voir. Le dinar qui suit, c'est-à-dire le dinar fait sur celui d'El-Amer, d'une grande supériorité de fabrique, indique déjà une habitude et une habileté. Les pièces très-nombreuses qui portent les lettres B et T et celles qui sont marquées à la croisette ont donc été émises, suivant moi, dans les premières années de la conquête. Ces deux lettres, B et T, sont-elles les initiales du nom de Tancrede, régent en l'an 1104 de la principauté d'Antioche pendant la captivité de Marc Bohémond et pendant la minorité de son neveu Bohémond? Nous indiquent-elles les noms de Bertrand et celui de la ville de Tripoli, dont Bertrand fut comte de l'an 1109 à l'an 1112? Je ne saurais me prononcer sur cette question. Les éléments sont trop vagues et, partant, les hypothèses trop dangereuses. Je ne veux demander à ces monnaies que la constatation de ce fait de l'émission de monnaies au type arabe frappées par les chrétiens.

Ce fait paraît singulier au premier abord, mais il trouve son explication naturelle.

Qu'on se reporte aux croisades : qu'on se rappelle ces prodigieux mouvements humains qui jetèrent pendant près de deux siècles tant de populations de l'occident sur la terre d'Asie! Français, Anglais, Allemands, Italiens se succédèrent dans ces expéditions ou se relevèrent tour à tour dans les pays occupés, sans qu'une occupation définitive imposât à la terre envahie les habitudes et les mœurs des conquérants. La Syrie, la Palestine, tombent au pouvoir des Croisés ; mais ce n'est là qu'une possession viagère, une conquête de surface. Etait-ce un pays

conquis que celui qui coûtait à garder plus d'efforts et de sacrifices qu'il n'en avait coûté à prendre? Était-ce une conquête assurée que celle qu'il fallait défendre le lendemain de la victoire contre un ennemi vaincu la veille? Jérusalem a son royaume, Tripoli, Antioche, Edesse leurs principautés : ce sont là des possessions mouvantes pour ainsi dire, arrachées tantôt aux Sarrasins par les Croisés, tantôt aux Croisés par les Sarrasins. Les armées du Christ, maîtresses des postes militaires, ne se sont que momentanément emparées du pays : la fortune de la guerre remet sans cesse tout en question. Les communications entre les chrétiens étaient le plus souvent coupées, et les places fortes des Arabes séparaient les unes des autres les places isolées des Francs. Des bandes d'Égyptiens et de Turcs parcouraient les campagnes et tenaient les vainqueurs assiégés dans leur propre conquête. Le vaincu réservait toujours ses droits sur la terre occupée par l'étranger : il fallait de toute nécessité compter avec lui, dans les temps les moins troublés de la conquête. Guillaume de Tyr et Jacques de Vitry nous ont laissé les plus curieux renseignements sur les populations de la Syrie et de la Palestine. Étrange confusion de peuples, mélange bizarre de races qui se rencontraient sur cette terre éternellement envahie!

C'étaient les Français, les Bretons, les Anglais, les Italiens, armés pour la sainte cause et toujours prêts à la guerre. Milices de la Croisade sans cesse renouvelées et que l'esprit des guerres saintes jetait de l'occident sur la terre promise. Ceux-là, l'historien les nomme les vrais soldats du Christ. C'étaient les marchands de Gènes, de Pise et de Venise dont les pères s'étaient fait un nom immortel dans les premières guerres sacrées; mais

la foi des ancêtres avait faibli en eux. « Ils seraient en-
» core infiniment redoutables aux Sarrasins, s'ils re-
» nonçaient à leur jalousie et à leur insatiable avidité,
» et s'ils n'avaient pas entre eux des querelles intermi-
» nables. Ils se battent plus volontiers les uns contre
» les autres que contre la perfide race des païens,
» comme ils se livrent beaucoup plus à leurs trafics et
» à toutes sortes de commerce qu'à la guerre pour le
» Christ, ils réjouissent et maintiennent ainsi nos en-
» nemis en sérénité¹. »

Au-dessous de ces masses variables d'envahisseurs, vivaient les couches superposées des vaincus, les peuples que la guerre avait successivement soumis. Les Sarrasins, ceux qui malgré la défaite des leurs restaient encore fixés au sol et qui cultivaient la terre dans les casaux des Francs. Les Grecs et les Syriens dont Jacques de Vitry nous a parlé longuement : « Il y a encore d'au-
» tres hommes, qui, dès les temps antiques, ont habité
» cette même terre, sous l'autorité de ses divers maîtres,
» Romains, Grecs, Latins et Barbares, Sarrasins et Chré-
» tiens, subissant pendant longtemps et avec des chances
» variées le joug de la servitude, partout esclaves, tou-
» jours tributaires, réservés par leurs maîtres pour les
» travaux d'agriculture et d'autres services de condition
» inférieure; ceux-là sont appelés Syriens. Ces hommes
» sont pour la plupart sans foi, pleins de duplicité, à
» l'instar des Grecs, rusés comme des renards, men-
» teurs et inconstants, dévoués à la fortune, traîtres.
» Devenus espions à vil prix, ils dénoncent les secrets
» des chrétiens aux Sarrasins, car ils ont été mêlés à

¹ Bongars, *Gesta Dei per Francos*, p. 1036 et suiv.

» eux, et ils se servent de leur langage. » Les Juifs entraient aussi dans ces complicités des races vaincues contre le vainqueur. N'oublions pas les *Poulains*, ces enfants dégénérés des premiers soldats de la Croisade, nés en Palestine et en Syrie et devenus peu à peu indignes de leurs pères. « Ils succédèrent aux possessions, » mais non aux vertus de leurs aïeux, ils abusèrent des biens que leurs parents avaient conquis au prix de leur propre sang. Si les *Poulains* n'avaient avec eux des Francs et des peuples d'occident, les Sarrasins ne les redouteraient pas plus dans leur lâcheté qu'on ne redoute des femmes. Eux-mêmes, concluant des traités avec ceux-ci, se réjouissent de la paix des ennemis du Christ; ils se suscitent sans cesse des guerres civiles et très-souvent demandent des secours contre les chrétiens aux ennemis même de notre foi. »

Placés ainsi au milieu des Sarrasins, des Syriens, et parmi ces *Poulains* même que leurs habitudes et leurs intérêts donnaient pour alliés à l'ennemi, les Francs, enveloppés par les populations orientales, subissaient leurs mœurs et leurs usages. De plus, les nécessités même de la situation imposaient parfois des traités de paix avec les Arabes. On en vint souvent à des transactions avec les émirs de la Palestine et de la Syrie; bientôt même des alliances et des rapports fréquents de commerce et d'échange s'établirent entre les Musulmans et les colonies militaires de l'orient. De ce moment, l'argent frappé au type chrétien ne suffisait plus pour entretenir des relations forcément imposées avec les Sarrasins, il fallut emprunter leur langue et leurs coutumes et accepter une monnaie émise, à un type qui leur fût familier.

D'autres causes aussi puissantes rapprochèrent souvent les deux races ennemies. La plupart des princes musulmans de l'Asie, mettant à profit les longs troubles qui avaient amené la décadence des Khalifes de l'Égypte et l'établissement du pouvoir des Seldjoukides, avaient proclamé leur indépendance. Ils devaient donc craindre que les sultans de Perse, desquels ils relevaient, ne voulussent punir ces actes de révolte et réunir toute la Syrie à leur domaine ou du moins en remettre les principautés à des feudataires plus soumis. Les Emirs menacés de la sorte dans la possession de leurs villes et de leurs territoires, songeaient à la fois à éviter la colère d'un maître puissant et à se maintenir dans leur pouvoir usurpé. Ils se liguèrent alors avec les Latins, et les uns et les autres, Francs et Arabes, trouvaient une mutuelle garantie dans cette union nécessitée par un commun danger. Plus d'une fois les étendards blancs de Dobais se mêlèrent aux bannières de Baudouin ou de Roger, et plus d'une fois les cavaliers de Togdekin ou les archers de Djiavali quittèrent les plaines d'Alep ou de Damas pour venir combattre dans les rangs des Croisés et rivaliser avec eux d'ardeur et de bravoure contre les Turcomans d'El-Ghazy. Ne vit-on pas aussi trop souvent les chefs latins, poussés les uns contre les autres par les plus funestes dissensions, chercher des alliés ou des défenseurs dans l'ennemi commun de leur foi et appeler les princes musulmans à aider des projets d'ambition ou à venger des querelles personnelles? Ces amitiés, que l'intérêt, ou la passion du moment faisaient naître, étaient passagères, il est vrai, mais elles n'en amenèrent pas moins des rapprochements entre les deux peuples, rapprochements qui, sur

divers points, laissèrent les traces les plus marquées. A Alep, par exemple, vers l'an 1122, les églises s'élevaient à côté des mosquées, et les chrétiens et les musulmans suivaient paisiblement leur culte. Emad-ed-Din remarque que Naplouse avait été longtemps habitée par les chrétiens et les Arabes simultanément, et que les uns et les autres cultivaient en fort bonne intelligence les campagnes des environs. Nous savons par Abou'l-Fidâ que Ramlah et Lydda furent donnés en partage aux Arabes et aux Chrétiens. Je pourrais ajouter d'autres exemples de ces fusions entre les deux peuples, mais ceux-ci suffiront, je pense, à prouver que la vie leur fut souvent commune.

Or, cette existence confondue de la sorte, appelait nécessairement un échange constant des besoins de la vie: il fallait, dès lors, qu'une monnaie connue des uns et des autres, vint faciliter les transactions de chaque jour. Les Croisés conservèrent donc leur monnayage particulier; leurs pièces grecques ou latines circulèrent entre les Grecs et les Latins, mais ils frappèrent, en outre, des espèces monétaires semblables à celles qui avaient cours parmi les Arabes et ce numéraire, qui facilitait leurs rapports d'intérêt ou de commerce avec les Musulmans de la Palestine et de la Syrie, était accepté dans tout l'Orient. Faut-il s'en étonner, et ne voit-on pas les rois chrétiens de la Géorgie ou de l'Arménie, mêlés à des peuples au milieu desquels la guerre les avait jetés ou que la guerre amenait autour d'eux, couvrir leurs monnaies de légendes arabes ou mongoles. Toujours une même loi régit les mêmes faits; un peuple conquérant envahit un pays et détruit ses forces militaires; mais une force plus grande

que la résistance armée le subjuge à son tour sur cette terre qu'il a soumise. Les besoins matériels, les nécessités même de son existence, le rapprochent de la population indigène vaincue. Forcé de vivre avec elle et par elle, il parle son langage, il se plie peu à peu à ses habitudes, il subit enfin une partie de ses usages, si toutefois même il n'est pas absorbé par sa propre conquête.

J'éloigne de ce travail une question aussi importante que celle de l'influence de l'Orient sur les colonies européennes. Quels furent les emprunts que les peuples occidentaux des Croisades firent successivement aux usages et à la civilisation arabe ? Je ne puis et je n'ai pas à faire de réponse à cette demande. Je me limite, je l'ai dit, à une note sur ce dinar d'imitation que les historiens arabes nomment le dinar de Sour, et auquel les historiens latins donnent le nom de besant *Sarracenus*, qu'ils distinguent ainsi du besant *Sarracenus*, c'est-à-dire du besant arabe : les textes vont nous le prouver. Pourquoi cette monnaie n'a-t-elle pas pris le nom de dinar, pourquoi le mot besant a-t-il prévalu ? Je ne saurais le dire. Les Croisés qui se servaient des poids sarrasins, du rotl, par exemple, qu'on trouve cité dans nos auteurs, employaient aussi les dénominations arabes pour les espèces monétaires. Guillaume de Tyr nous a conservé l'édit proclamé dans toute la Terre-Sainte par les chefs de la croisade à l'approche de l'armée menaçante de Salah-ed-Din. Quatre collecteurs furent chargés de centraliser rapidement les contributions de guerre, après les avoir prélevées sur tous les habitants.

« Hoc autem debent observare in his omnibus, qui habent

valens centum Byzantiorum, cujuscunque linguæ, cujuscunque nationis, cujuscunque fidei, non habita differentia sexus : et sive sint viri, sive sint fœminæ, omnes huic legi subjacebunt. Si vëro prædicti quatuor selecti, qui ad hoc deputati sunt, cognoverint pro certo, quod alicujus substantia non valeat centum Byzantios, accipiant super eum *Foagium*, id est, pro foco, Byzantium unum : quod si non potuerint integrum, accipient dimidium ; et si dimidium non potuerint, accipient *Rabuinum*, secundum bona fide videbitur faciendum ¹. »

Du Cange, qui cite le passage de Guillaume de Tyr, dit : « Raboinus, Rabuinus monetæ species in regno Hierosolymitano et Cyprio. » Je crois que le raboinus est une fraction du besant. C'est le mot arabe روباہ *roubâh*, qui désignait le quart du dinar. Quant au besant *Sarracenus* et au besant *Sarracenus*, mots auxquels Du Cange attribue la même signification, je pense que les textes que je vais citer, suffiront à déterminer la différence entre ces expressions.

Le besant *Sarracenus* est bien le dinar arabe : Raymond d'Agiles dit en parlant de l'émir de Tripoli, que pour éviter que les Croisés assiégeassent sa ville, cet émir proposait de leur payer un impôt : « Volebat nobis » dare rex Tripolis quindecim millia aureorum Sarracenæ monetæ ². » Nous lisons, dans Jacques de Vitry, à propos d'un des fils de Seif-ed-Din : « Iste portat » vexillum coram eo, quando equitat in expeditione. » Cui unusquisque fratrum singulis annis pro certo reditu dignitatis suæ transmittit mille sarracenos ³. » Je pourrais multiplier les citations. Quant au besant

¹ Bongars, *Gesta Dei per Francos*, p. 4034.

² Id., *ibid.*, p. 463.

³ Id., *ibid.*, p. 4123.

Sarracenatus, c'est la pièce frappée au type arabe : la forme passive de l'adjectif *sarracenatus* nous indique suffisamment la signification de ce mot. Il est vrai que le verbe *sarracenare* ne se trouve pas dans Du Cange, mais le Glossaire nous donne *christianare* (*catechumenum facere*) ; nous sentons par analogie le sens du verbe *sarracenare* et *sarracenari*, dont nous ne connaissons que le participe *sarracenatus*. Ce besant *Sarracenatus*, nous le trouvons partout mentionné dans des actes de vente, dans des cessions de territoire, dans des traités de paix ; il se constitue en sommes considérables dans les contrats de mariage princiers ; il entre en compte dans toutes les stipulations faites par les chrétiens ; il est avec le dinar sarrasin, le numéraire le plus en usage dans tous les pays de l'Orient occupés par les Croisés. Le *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano*, publié par Paoli, les *Tabulæ ordinis Theutonici* de Strehlke, le *Trésor des chartes d'Arménie*, de V. Langlois, les cartulaires récemment publiés, les *Recherches géographiques et historiques sur la domination des Latins en Orient*, de M. G. Rey ; toutes les archives des Croisades mentionnent le besant *Sarracenatus*.

An 1168. Avril. Et supradictus Fulco dedit jam dicto Pagano octogintos quinquaginta bisancios Sarracenatos annuatim tali modo, quod dominus Amalricus rex Jerusalem reddet ei annuatim quingentos bisancios Sarracenatos super macellum Acconnense ; quos ipse dedit jam dicto Fulconi pro castro suo Sapheth, quod castrum jam dictus dominus Amalricus rex dedit deo et milicie Templi, et jam dictum Templum reddet ei annuatim bisancios Sarracenatos CCCL de bisanciis septuagentis, quos ipsi dederunt predicto Fulconi annuatim propter sartum, quod ipse eis dedit. — Strehlke, p. 5.

An 1169. Août. Quæ vero sint illa, sequencia demonstrant, scilicet MCC bisantii Sarracenati in cathena Acconense annuatim recipiendi pro servitio duorum militum, etc. — Strehlke, p. 6.

An 1173. Mars. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris, quod ego Amalricus per dei gratiam in sancta civitate Jerusalem Latinorum rex quintus dono et concedo et confirmo pro pannis infirmorum beate Marie Sante domus hospitalis Theutonicorum pro animâ meâ et antecessorum meorum quadragintos bisantios Sarracenatos in assisiam in funda Neapolitana per III^{or} anni terminos. — Strehlke, p. 7.

An 1204. Charte de Gérard de Ham, connétable de Tripoli qui vend aux Hospitaliers sa terre de Tuban au prix de deux mille cent besans sarracenats : « Pretio » duobus millibus et centum bisantiis Sarracenatis. » — Paoli, p. 92.

An 1214. Charte de Léon, roi d'Arménie qui reconnaît avoir reçu des Hospitaliers la somme de dix mille besans sarracenats : « Ipse autem Dominus Magister » consensu et voluntate fratrum suorum de elemosinis » Hospitalis amicabilem dedit mihi decem millia bisantiorum Sarracencorum in auxilio supplendi matroni dilecte mee filie quam tradidi in uxorem » illustri Regi Jherosolimitano. » — Paoli, p. 104.

An 1236. Beatrix, fille de Gautier Ledur, vend aux Hospitaliers de l'ordre Teutonique le casal de Sapheth au prix de mille besans d'or : « Precio bisantiorum Sarracencorum mille auri, quos accepi et de quibus me » quietam et solutam voco. » — Strehlke, p. 67.

An 1262, janvier. — Acte passé après arbitrage du légat du pape entre l'évêque, le chapitre de l'église de Nazareth

et les Hospitaliers. L'évêque et le chapitre reconnaissent avoir reçu des Hospitaliers quatre mille besans d'or sarracenats : « Item dederunt et assignaverunt nobis » predictis archiepiscopo et capitulo Nazareno in pecunia numerata bisanciorum auri Sarracencorum quatuor millia bene ponderatorum ad rectum pondus » Accon quos a jam dictis magistro et conventu recepimus et recepisse confitemur renunciantes exceptioni bisanciorum non numeratorum, non receptorum et non bene ponderatorum. » — Paoli, p. 175.

Je pourrais ajouter encore des citations à ces citations, mais je crains de ne les avoir que trop multipliées. Les chartes font parfois mention du besant d'Antioche — Paoli, p. 121, — du besant de Tripoli — Paoli, p. 122, p. 139, p. 183, — du besant de Syrie — Strehlke, p. 36, p. 70, — que je crois être le même que le besant de Tripoli. Une chose frappe dans ces actes, c'est le retour de cette phrase : « Bisantii ad rectum pondus Accon » ; et de celle-ci : « *Besans bien prisés au droit peis d'Acre* », dans les chartes en langue française. Ethum, roi d'Arménie, donne en mariage à sa fille Euphémie vingt-cinq mille besans sarracenats :

« E li donons en mariage XXV. M. besans sarrazines au pois d'Acre par tele maniere qui nos li doirons les VIII. M. besans en mans. So é a saver or é argent é pierres pretiozes é perles, chascune choze a sun profit; é so que remandra de XXV. M. besans so è a dire le XVII. M. besans ñ payeruns besans sarrazines al pois d'Acre, ce que nos aurons é so qui remandra chascun besans a sa valor so é aire qui quatre besans de nos staurat par un besant sarrazines¹. »

¹ V. Langlois, *Le Trésor des chartes d'Arménie*, p. 146.

De tous les sarracenats, celui qui jouit du plus grand crédit, c'est le besant au poids d'Acre, aussi est-ce lui que nous trouvons le plus souvent nommé et qui est le plus particulièrement stipulé dans les contrats.

Il ressort de l'examen des chartes que le besant est d'argent et d'or : chose digne de remarque ! Si vous en exceptez quelques monnaies de Chypre et d'Arménie, la monnaie d'or des Croisés, je parle des Croisés de Palestine et de Syrie, n'existe pas ; quant aux espèces d'imitation arabe, elles sont en grand nombre dans les collections et il semble que le besant au type sarrasin, accepté par les chrétiens et par les musulmans, ait été la monnaie d'or qui ait été la plus répandue, avec la monnaie arabe, dans tous royaumes chrétiens d'outre-mer.

J'en conclus donc que la monnaie frappée à Tyr, à Tripoli, à Antioche et à Acre est le besant *Sarracenatus* des chroniqueurs et des chartes, comme il est le *dinar Soury* des Arabes : expression générale qui se rapportait à tout ce monnayage d'imitation : ce qui explique le passage de Beha-ed-Din au sujet de Salah-ed-Din : « Il » ne laissa dans son trésor que quarante-sept dirhems » Nasserieh et qu'un djerm d'or, un dinar Soury, dont » j'ignore le poids. »

Quelle était la valeur du sarracenat d'Acre ? Une charte de l'année 1243 extraite des Tables de la commune de Marseille, et citée par Ducange, répond à cette question. « Dimidius Acconis computatur pro libra. » Ce texte est confirmé par le passage de Joinville au sujet de la rançon du roi saint Louis : « Et alors les conseillers » retournèrent parler au Soudan, et rapportèrent au roi » que si la reine voulait payer un million de besants

» d'or, qui valaient cinq cents mille livres, ils délivrent
» raient le roi ¹. »

La politique du Saint-Siège semble avoir toléré pendant très-longtemps ce monnayage imposé par les nécessités; mais peut-être les contrefacteurs se rapprochèrent-ils par trop de leurs modèles dans des espèces qui nous ont échappé jusqu'ici ou que nous ne pouvons reconnaître en raison même de leur complète ressemblance. Toujours est-il que le pape Innocent IV s'éleva contre des habitudes tant soit peu impies. A son arrivée de Terre-Sainte, où il accompagnait le roi Louis IX en qualité du légat du Saint-Siège, et comme chef spirituel de la croisade, Eudes de Châteauroux rendit compte au Souverain-Pontife de ce qui se passait outre-mer. Nous possédons le curieux rapport du légat du Pape pendant son séjour en Chypre², mais nous avons à regretter la perte du rapport d'Eudes de Châteauroux, daté de Saint-Jean d'Acre et envoyé à Rome. C'est à un point de cette dépêche que répond la lettre suivante d'Innocent IV³ :

« Innocentius, etc., etc., venerabili fratri... episc. Tusculano, apostolicæ sedis legato, salutem... etc., etc.

Transmissa nobis insinuatione monstrati, quod, cum tibi liquido constitisset quod in bisanciis et drachmis quæ in Acconensi et Tripolitana civitatibus fiebant à christianis nomen Machomethi atque annorum a nativitate ipsius numerus sculpebantur, tu in omnes illos qui nomen et numerum ipsa in eisdem bisanciis et

¹ Joinville, p. 227.

² Ducherii Spicilegium, tome VII, p. 213.

³ Odorici Raynaldi continuatio Annalium ecclesiasticorum Baronii ad annum MCCCLIII, § 52, tome XIII, p. 635.

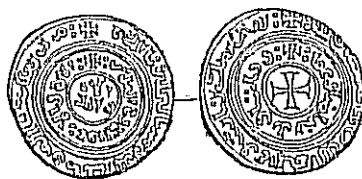
Cette lettre, dans laquelle s'étaient glissées jusqu'ici des erreurs de copie, a été dernièrement reproduite dans la pureté de son texte. Voyez la savante et curieuse étude que M. Hauréau, membre de l'Institut, a donnée sous ce titre : *Quelques lettres d'Innocent IV extraites des manuscrits de la Bibliothèque nationale.*

dragmis, sive in auro sive in argento, sculperent de cetero vel sculpi facerent in regno Jerosolymitano, principatu Antiocheno ac comitatu Tripolitano, excommunicationis sententiam promulgasti ; quare petisti ut eandem sententiam robur faceremus firmitatis debitum obstinere. Nos igitur, attendentes non solum indignum esse, sed etiam abominabile hujusmodi blasphemum nomen tam solempni memoriæ commendare, mandamus quatenus sententiam ipsam facias auctoritate nostra, sublato appellationis obstaculo, inviolabiliter observari. Datum Perusii, 11 id. februarii, pontificatus nostri anno decimo. »

Ainsi les défenses étaient formelles. L'excommunication frappait les contrefacteurs : à partir de ce moment le sarracénat des Croisés garde encore le type des dinars fathimites, il se sert de la langue et des caractères arabes, mais il n'emploie plus que des formules pieuses de la foi chrétienne.

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale possède huit exemplaires de cette nouvelle monnaie d'or. Toutes ces pièces ont été frappées à Saint-Jean d'Acre. Je donne la description du dinar gravé sous le n° 10.

N° 10.



Légende marginale :

ضرب بعكا سنة الف ومايتين احد وخمسين تجسد ربنا المسيح

Frappé à Acre l'an douze cent cinquante et un de l'incarnation de Notre Seigneur le Messie.

Légende intermédiaire :

الاب والابن والروح القدس

Le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Légende centrale :

الله واحد

Dieu unique.

Revers : légende marginale :

نفتخر بصليب ربنا يسوع المسيح الذي به سلامتنا وتحياتنا وقيامتنا وبه تحلصنا
وعيننا

Nous nous glorifions par la croix de Notre Seigneur Jésus le Messie, par lequel nous est venu notre salut, notre vie éternelle et notre résurrection et par qui nous avons été délivrés et pardonnés.

Une autre monnaie de notre collection nationale porte la date de douze cent cinquante-trois.

Une troisième donne la date de douze cent cinquante-quatre.

ضرب بعكا سنة الف ومانتين اربع وخمسين تجسد المسيح

Frappé à Acre l'an douze cent cinquante-quatre de l'Incarnation du Messie.

Le reste des légendes, comme au n° 10.

Les autres exemplaires sont incomplets : le British Museum possède un dinar d'une conservation parfaite portant la date de 1251. J'ai vu, dans la collection de mon savant ami H. Sauvaire, un exemplaire de 1257 ou

de 1259. En l'absence de points diacritiques, le mot سبع sept, si rapproché du mot تسع neuf, explique notre hésitation dans la lecture de cette date.

La légende pieuse de ces pièces : « *Le Père, le Fils, le Saint-Esprit, Dieu unique* », nous était connue. Nous l'avions déjà rencontrée sur les pièces des rois Bagratides de la Géorgie¹. Quant à la phrase : « *Nous nous glorifions par la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ* », elle répond à la parole de saint Paul : « *Mihi absit gloriari nisi in Cruce Domini nostri Jesu-Christi*². »

Une remarque : Ces monnaies chrétiennes furent frappées en 1251 et dans les années qui suivirent. Elles conservent encore le type des pièces fathimites, trente ans après que les princes Ayoubites l'ont abandonné : cette persistance n'est-elle pas une preuve du grand crédit dont jouissait le besant sarracemat, qui maintenait encore le type disparu qu'il avait imité à son origine ?

Si nous avons le dinar chrétien, nous possédons aussi le dirhem des Croisés. Celui-ci est frappé au type des dirhems du prince Ayoubite de Damas, Emad-ed-Din-Ismaïl. (643 de l'hég. — 1245 de J.-C.)

N° 11.



Voici la description de cette monnaie :

¹ V. Langlois, *Numismatique géorgienne*, p. 97.

² Gal., 6, 14.

Carré inscrit dans un cercle; légendes des segments
du cercle :

ضرب بعكا
سنة الف و مائتين
احد وخمسين
تجسد المسيح

Frappé à Acre
l'an mil deux cent
cinquante-et-un
de l'Incarnation du Messie.

Légende du carré inscrit :

الله واحد هو
الايان واحد
المعمودية واحد

Un Dieu,
une foi,
un baptême.

Au revers :

Carré inscrit dans un cercle; légendes des segments
du cercle :

الله الجيد
الى ابد
الابد
امين امين امين

Gloire à Dieu,
de siècle
en siècles.
Amen, amen, amen.

Légende du carré inscrit :

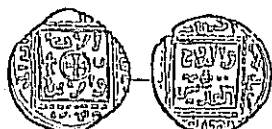
الاب والابن
والروح القدس
الله واحد

Le Père, le Fils
et le Saint-Esprit,
Dieu unique.

La Bibliothèque nationale possède trois exemplaires de cette pièce; ce sont des variétés, la date ne diffère pas. Deux dirhems que M. Schlumberger a eu la bonté de me communiquer, appartiennent à cette série de pièces émises à la même époque. La croix du revers, plus grande et plus épaisse, est entourée d'un cercle en cor-donnet.

L'obole de ces deniers, qui est aussi au Cabinet des médailles, ne contient ni le nom de la ville, ni la date de l'émission.

N° 12.



Carré inscrit dans un cercle ; légendes des segments :

(الله العبد)
الى ابد
الابد
امين

Gloire à Dieu,
de siècle
en siècles.
Amen.

Légende du carré :

الاب
والابن

Le Père,
et le Fils,

Au centre, une croix ; à gauche, fleur de lys ; à droite, croissant.

Revers :

Carré inscrit dans un cercle ; légendes des segments :

الله واحد
(الله العبد)
الى ابد
الابد
امين

Dieu unique.
Gloire à Dieu,
de siècle
en siècles. Amen.

Légende du carré :

والروح
القدس

Et l'Esprit
Saint.

Au centre, fleur de lys ; à droite, deux points.

Bien que le nom de la ville ne soit inscrit ni sur l'une ni sur l'autre de ces deux oboles, je ne crois pas qu'on puisse rapporter ces pièces à d'autres ateliers monétaires qu'à celui de Saint-Jean d'Acre; la fabrique du denier et de l'obole est la même, et d'ailleurs la fleur de lys gravée dans le champ rappelle la fleur de lys des pougeoises d'Acre¹.

La légende des dirhems : « *Un Dieu, une foi, un baptême* », est empruntée à saint Paul². Nous la trouvons dans le rapport d'Eudes de Châteauroux, que j'ai déjà cité et que le légat du Saint-Siège adressait de Chypre au pape Innocent IV :

« Die vero Epiphaniæ catechizavi quinquaginta VII Saracenos captivos : qui licet deberent nullam libertatem assequi, prout illis expresse dictum est, tamen instanter petebant fidei sacramentum. Et postquam ex illis triginta manu propria baptizavi, perrexi ad processionem Græcorum super quemdam fluvium : qui in præsentia Regis Franciæ, et Regis Cypri, et mea, recognoverunt quod erat *unus Deus, una fides, unum baptisma...* Et confessi sunt quando linxerunt crucem in aqua : nec aliud dixerunt nisi hoc, *lumen Pater, lumen Filius, lumen Spiritus Sanctus*³. »

On le voit, la monnaie de Saint-Jean d'Acre, avec les formules de la foi, a, elle aussi, reçu le baptême.

Une question se pose maintenant : Par qui a été frappé cette monnaie imitée du type fathimite, ce besant saracénat si souvent cité dans les chroniqueurs et dans les chartes? Qui a émis ce nouveau dinar de Saint-Jean d'Acre, devenu chrétien avec ses légendes arabes? Cette

¹ Y. Sauley, *Numismatique des Croisades*, p. 70.

² Ephes., 4-5.

³ Dacherii Spicilegium, tome VII, p. 223.

pièce, sort-elle des ateliers monétaires des rois de Jérusalem, des princes de Tripoli ou des princes d'Antioche, ou n'est-elle qu'une monnaie anonyme, la monnaie de la Croisade, source de revenus, exploitée par les Pisans, les Génois ou les Vénitiens, par ces Italiens, habiles spéculateurs, qui se ménagèrent tous les bénéfices commerciaux des expéditions d'outre-mer et que Jacques de Vitry a dépeints dans cette phrase : « In re sua publica procuranda diligentes et studiosi ¹. »

Mon opinion est que les Vénitiens se firent les fermiers de ce monnayage lucratif. En effet, parmi les privilèges accordés aux Vénitiens par le roi d'Arménie, Léon II, en 1201, se trouve cette clause : « Omnes Venetici qui adduxerint aurum et argentum, et bisancios seu monetas, inde fecerint vel operati fuerint in terra mea, hii teneantur persolvere dricturam, sicut persolvunt hii qui bisancios seu monetas operantur in Aconensibus partibus. Quod si bisancios seu monetas non operati fuerint, nullatenus persolvere dricturam teneantur². » En 1245, Hethum I^{er} confirme ces privilèges à la République et les renouvelle dans des termes identiques. La chrysobulle de Léon III en 1271, n'est qu'une traduction française des chartes précédentes. « Mais tous les Vénétiens chi porteront or et argent, et vodront coygner besanz ou monée, si donront la droiture, si cum ceaus chi à Acre donent droiture de besanz ou de monée. E se l'or ou l'argent ne se coigne besanz ou monée, ne donront nulle droiture. » Les Vénitiens frappaient donc monnaie à Saint-Jean d'Acre, en payant un droit : ils avaient aussi leur zecca à Tyr.

¹ Bongars, *Gesta Dei per Francos*, p. 4083.

² V. Langlois, *Le Trésor des chartes d'Arménie*, p. 409.

MM. Tafel et Thomas nous ont donné un document des plus curieux¹. C'est un rapport fait en 1243, au Doge, par Giorgio Marsigli, baile de Venise, ou plutôt c'est un état des possessions et des revenus de la République en Syrie à cette époque. Après avoir énuméré les propriétés de Venise à Tyr, le baile se plaint de ce qu'on retienne à la République une maison qui appartenait autrefois à Venise : « Retinctur nobis una domus in nostro terciario, » magna, in quâ, in tempore Marchionis Montisferrati, » qui fuit dominus Regni, fabricata et incusa moneta » fuit : quam domum dictus Marchio, dedit et tradidit » Ansaldo Bonuisini. Et nunc suus filius Balduinus Bonuisini habet et possidet. Et ignoramus causam, quare » fuerit ei tradita, et quare possideat. » La royauté d'une année de Conrad de Montferrat s'était éteinte en 1192. Venise, à cette époque, frappait donc monnaie à Tyr.

Les chartes de Léon II, en 1201, celles de Héthum, en 1245, et de Léon III, en 1271, nous apprennent que les Vénitiens, soumis à un certain droit, frappaient des besants et des monnaies à Saint-Jean d'Acre. Je crois avec Carlo Marin, l'historien du commerce de Venise, que le génie commercial de ce peuple trouva dans le trafic de l'or et de l'argent, et dans la conversion du métal en espèces, une source de grands revenus, et je pense que ce furent les Vénitiens qui frappèrent les monnaies anonymes des Croisades.

Je terminerai ce mémoire par une dernière observation. Les dates du besant d'Acre concordent avec les années du séjour de saint Louis en Palestine : 1251 — 1253 — 1254. A partir de ce moment, le sarracénat de

¹ *Fontes Rerum Austriacarum*, vol. XIII.

Ptolémaïs, tout en gardant le type primitif du dinar fathimite et en se servant encore des caractères et de la langue arabes, inscrit dans ses légendes les formules pieuses de la foi catholique : il ne dissimule plus son origine et sa nationalité, il l'affirme. Je pense et je n'hésite pas à dire que l'instigateur de cette réforme monétaire fut saint Louis. Nous voyons, en effet, le roi, fidèle à la même pensée, poursuivre le même but à son retour en France. Par une complaisance intéressée, le comte de Toulouse, son frère, autorisait, dans le comté venaisin, l'émission de pièces imitées des pièces arabes. En 1268, saint Louis écrivait au comte en le priant de faire cesser ce scandaleux abus : « *In cujus (monetæ) superscriptione, dit la lettre du roi, fit mentio de nomine per-* » *fidi Mahometi, et dicitur ibi esse propheta Dei; quod* » *est ad laudem et exaltationem ipsius, et detestatio-* » *nem et contemptum Fidei et nominis christiani. Rogamus vos quatenus ab hujusmodi opere faciatis* » *rudentes cessare* ¹. » Deux ans auparavant, le pape Clément IV, par une bulle datée du 26 septembre 1266, avait vivement admonesté l'évêque de Maguelone, Bérenger de Frédol, qui, au mépris de l'honnêteté de sa profession, pratiquait sur ses terres de semblables errements. « En vain, disait le Souverain-Pontife, vous » vous retrancheriez derrière l'usage pour excuser vos » torts. Au lieu de vous justifier vous-mêmes, vous ne » réussiriez qu'à accuser vos prédécesseurs ; car un tel » usage est un indice de corruption. Si c'est l'amour du » gain qui lui a donné naissance et le perpétue, une » pareille spéculation ne peut que déconsidérer la di-

¹ A. Germain, *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier*, p. 33.

» gnité épiscopale, puisque nous ne la tolérons même
» pas chez de simples clercs. Consultez votre confrère
» l'évêque d'Agde ; il vous dira combien, dans une posi-
» tion différente de celle d'aujourd'hui, nous nous
» sommes montré antipathique, en ce qui le regardait,
» à cette ligne de conduite. »

L'autorité du roi n'a aucune action sur l'évêque de Maguelone, qui échappe à sa juridiction ; mais on sent que la bulle du Pape a pour inspirateur la volonté de saint Louis. Je n'en veux pour preuve que cette phrase de la lettre de Clément IV : « Aussi n'hésitons-nous
» point à mander à Votre Fraternité, par ces Lettres
» apostoliques, que, si c'est sur les terres royales
» que vous agissez de la sorte, vous ayez à obéir aux
» ordres du roi. » En Orient comme en France, saint Louis, faisant appel au pouvoir spirituel du Pape, entreprend de réformer ce monnayage impie. A Saint-Jean d'Acre, où le roi le rencontre, le besant imité du dinar arabe, jouit d'une grande faveur commerciale ; c'est le numéraire connu et accepté depuis longtemps de tous. Il sert aux grandes transactions ; les usages lui donnent comme une possession d'état : le roi le maintient en le modifiant : mais sans atteindre son crédit, il ajoute à sa loyauté, et le sarracénat devient désormais une monnaie purement chrétienne sous un type musulman.

FIN.

MONNAIES ET SCEAUX DES CROISADES.

LETTRE A M. SCHLUMBERGER.

(Pl. VIII, IX et X.)

Monsieur,

Vous vous proposez de réunir dans une seule publication d'ensemble tous les souvenirs numismatiques des croisades et des principautés franques de l'Orient, et vous avez bien voulu me demander de vous faire connaître les monnaies inédites, ou les variétés intéressantes, que pourrait renfermer ma collection personnelle. Nul n'était mieux préparé que vous à ce travail, et j'ai été très-heureux d'apprendre que vous l'avez entrepris. Je m'empresse donc de vous adresser la description sommaire et l'empreinte des pièces qui me sont parvenues depuis 1865. Vous excuserez, j'espère, la brièveté des commentaires qui accompagnent cette nomenclature. Le temps me manque pour une étude plus approfondie ; vous saurez d'ailleurs suppléer aux lacunes de ce travail : vous voudrez bien aussi ne pas vous étonner si je considère comme inédites des pièces qui ne le seraient pas : à l'exception de vos articles et des travaux de M. Lambros, je ne connais pas les publications qui ont pu être faites depuis sept ans sur la numismatique des croisades. Mon éloignement me servira d'excuse auprès de ceux de nos confrères dont j'aurai eu le tort d'ignorer les œuvres.

Je dois pourtant ajouter à la liste des publications dont j'ai eu connaissance les deux intéressants articles que M. Lavoix a insérés dans le *Journal officiel* des 4 juillet et 11 juin 1876 : *Les banquiers aux Croisades*. Ce travail renferme des aperçus numismatiques du plus grand intérêt : il était attendu depuis longtemps : il nous donne les premiers résultats d'une étude que M. Lavoix poursuit depuis vingt ans et qui l'a conduit à enrichir la numismatique des croisades d'une série nouvelle et des plus curieuses, celle des imitations de pièces arabes faites par les monnayeurs francs. Je possède quelques pièces de cette série, recueillies par moi en Orient : je m'étais abstenu jusqu'à présent de les publier, par égard pour M. Lavoix auquel revenait de droit l'honneur de faire connaître lui-même au public le fruit de ses découvertes personnelles. Cette réserve ne me paraît plus possible aujourd'hui : votre recueil doit nécessairement renfermer, pour être complet, la description scientifique de toutes les pièces de cette intéressante série¹. Je vous adresse donc aujourd'hui la figure de celles qui m'appartiennent.

Ces imitations se rapportent à deux systèmes assez différents. Les unes sont des contrefaçons relativement exactes des anciens dinars des sultans fatimides d'Égypte et de Syrie. L'aspect général est le même : à première vue la falsification ne saute pas aux yeux ; elle n'apparaît qu'à la suite d'une lecture attentive qui révèle l'incorrection des légendes ; des lettres sont oubliées, l'orthographe des noms est fautive ; les dates et les indications d'ateliers monétaires sont illisibles, ainsi que les sentences pieuses qui forment d'ordinaire

¹ Pendant l'impression de cet article, M. Lavoix a fait paraître une brochure, sous le titre de : *Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les croisés*, dans lequel il a complété son travail primitif. (Note de la rédaction.)

le cadre circulaire des légendes concentriques. Malgré ces incorrections, il paraît évident que le monnayeur qui a gravé les coins de ces pièces savait l'arabe, ou tout au moins avait une assez grande habitude du pays pour en imiter, avec une certaine fidélité apparente, l'écriture compliquée. Les autres imitations, au contraire, sont l'œuvre grossière de graveurs occidentaux, s'efforçant de reproduire, à l'aide de leurs procédés imparfaits, des monnaies dont ils ne connaissaient ni le sens ni le mode de fabrication.

La plupart des lignes d'écriture pseudocoufique qui simulent les légendes de ces pièces sont formées de la juxtaposition arbitraire de petit traits en forme de coin allongé et de petits annelets obtenus les uns et les autres à l'aide de poinçons pareils à ceux dont l'emploi est si apparent sur la plupart des deniers français de la même époque. Des lettres latines et des croix mêlées à ces fausses légendes achèvent de démontrer leur origine chrétienne : ces pièces du second système sont évidemment l'œuvre de monnayeurs occidentaux : le doute ne me paraît pas possible ; celles que je vous envoie appartiennent à la première croisade ; je crois être arrivé à les classer avec une certitude suffisante. Quant à celles du premier système, je ne saurais à qui les attribuer : elles ne portent pas en elles-mêmes, comme les autres, la preuve de leur origine franque. Faut-il les considérer comme des contrefaçons indigènes, œuvre de faussaires contemporains ou à peu près de l'émission des espèces originales ? Ou bien sont elles le produit d'un monnayage franc perfectionné comme celui qui a dû s'établir, à la fin du XII^e et au commencement du XIII^e siècle, dans les villes du littoral ? Je ne saurais le dire.

M. Lavoix nous apprend qu'à cette époque on frappait des

besants *sarraceni* en grand nombre¹ à Saint-Jean-d'Acre, à Tyr, à Tripoli, et il ajoute que cette industrie fut excommuniée en 1250 par le légat du pape, Eudes de Châteauroux, qui accompagnait le roi saint Louis, indigné de voir le nom de Mahomet et l'ère musulmane figurer sur des espèces fabriquées par des chrétiens : cette sainte colère et cette rigueur s'expliquent si les espèces condamnées portaient réellement des symboles et des légendes empruntés à l'islamisme, comme les monnaies d'une correction relative auxquelles j'ai fait allusion en commençant : la sévérité pontificale se justifierait moins si le monnayage arabe des croisés était resté ce qu'il était au début, c'est-à-dire une imitation purement matérielle, sans signification réelle, couverte d'ailleurs contre le reproche d'hérésie par l'adjonction de symboles chrétiens.

Si donc les pièces du premier système ne sont pas tout simplement l'œuvre de faussaires musulmans, on peut les considérer comme le produit d'ateliers chrétiens de la fin du XII^e siècle ou du commencement du XIII^e.

Il est permis de croire qu'à cette époque, les monnayeurs employés par des croisés ou des Vénitiens avaient fait de grands progrès dans l'usage de la langue et de l'écriture arabes ; M. Lavoix nous apprend qu'en 1250, à la suite de l'excommunication qui interdisait la fabrication des pièces musulmanes, l'atelier de Saint-Jean-d'Acre émit des pièces semblables comme types aux dirhems ayoubides, mais portant des légendes chrétiennes gravées avec la pureté et la correction des légendes musulmanes contemporaines : le monnayage arabe chrétien avait donc atteint alors la per-

¹ Une seule chartre de 1186, conservée par Paoli et reproduite par M. Rey (*Archit. milit. des Croisés*, p. 257), mentionne des sommes de 8,000, 2,200 et 1,000 besants *sarraceni*.

fection. Il est permis de penser que ce résultat n'a pas été obtenu en un jour et qu'il est le fruit d'efforts successifs dont les monnaies doivent porter la trace.

Dans cette hypothèse, les pièces auxquelles j'ai fait allusion en commençant et qui, tout en offrant les caractères d'une contrefaçon, sont douées d'une correction relative, ces pièces, dis-je, ne pourraient-elle être considérées comme marquant l'un des degrés de l'échelle progressive, l'une des étapes qui conduisirent le monnayage chrétien des besants informes du début aux dirhems absolument chrétiens et absolument arabes de 1250 ?

Vous en déciderez, monsieur, d'accord avec M. Lavoix : guidé par le savant conservateur adjoint de nos collections nationales et à l'aide des nombreux éléments qu'il a réunis, vous répondrez aux questions que je me borne à poser.

J'espère que les quelques renseignements qui vont suivre vous seront de quelque utilité. Ils concernent surtout les monnaies grossières, frappées pendant les années qui suivirent la conquête de la Terre-Sainte et dont l'attribution soit aux premiers rois de Jérusalem, soit à leurs premiers feudataires, ne me semble pas contestable. A cette époque, la société fondée par les croisés vainqueurs était absolument occidentale, pour ne pas dire française : je crois l'avoir dit ailleurs déjà, la société chrétienne et féodale s'était transportée en Orient tout d'une pièce, avec ses institutions, ses mœurs, ses arts, ses monuments. Je suis loin de nier que la marche naturelle des événements, le contact des deux civilisations chrétienne et musulmane, les nécessités de la vie sociale et commerciale, aient amené certains rapprochements, certaines compromissions, du genre de celles que M. Lavoix a signalées, et qui, sur certains points, ont pu faire confondre la vie d'un baron d'outre-mer avec

celle d'un émir sarrasin. Mais au début, la séparation était plus profonde : les croisés empruntaient seulement à la civilisation locale les organes que leur civilisation ne leur fournissait pas. En ce qui touche spécialement le monnayage, ils n'avaient ni l'habitude de l'or, ni celle du cuivre; en Europe, l'argent était, au XII^e et même encore au XIII^e siècle, le seul métal soumis au marteau du monnayeur : fixés en Terre-Sainte les croisés y installèrent le monnayage d'argent qui leur était propre, sans rien changer ni aux types, ni aux procédés en usage en Occident. Quant au monnayage d'or et de cuivre qu'ils trouvèrent en vigueur et qu'ils durent forcément continuer, ils se bornèrent à adopter les systèmes locaux, calquant plus ou moins servilement les espèces byzantines ou arabes. Telle est, pour moi, l'explication la plus naturelle et la plus simple de l'émission des curieuses pièces qu'il me reste maintenant à vous décrire.

ROIS DE JÉRUSALEM.

BAUDOIN I^{er}.

(1100-1118.)

N^o 1. *Besant.*

Quatre lignes d'écriture pseudocoufique entourées d'un double cercle, puis d'une légende circulaire en écriture pseudocoufique. Dans le champ qui sépare les deux cercles, un croissant et un point.

ii). Quatre lignes et une légende circulaire en écriture pseudocoufique disposées comme sur le droit.

Or. Poids = 3^{gr},45.

Cette pièce est imitée du dinar d'or du khalife fatimide

Mostanser Billah. Le dinar original porte au droit le mot *معد* *m'ad*, suivi de quatre lignes de titres et de noms : le tout est entouré d'un double cercle et d'une légende circulaire qui contient la date et le lieu d'émission. Sur le revers on lit le symbole musulman, en trois lignes, surmontées du nom *علي* *Ali* et suivies des deux mots *ولي الله* *est l'ami de Dieu*. Cette phrase est la formule chiite dont les deux membres encadrent le symbole orthodoxe : *Il n'y a de Dieu qu'Allah, l'unique, qui n'a pas de compagnon; Mohammed est son prophète*. Une légende circulaire reproduit le passage du Coran connu sous le nom de la « mission prophétique ».

Sur la pièce imitée, les deux mots caractéristiques *علي* et *معد* qui sont placés, pour ainsi dire, en vedette de chaque côté de la pièce, dans le champ supérieur, sont assez fidèlement reproduits : mais le reste des légendes est très-grossièrement imité. Sur le droit, les quatre lignes du type sont réduites à trois et les caractères qui les composent n'ont qu'une lointaine analogie avec les lettres de l'alphabet coufique. Sur le revers l'imitation est un peu moins imparfaite, ou du moins on saisit, à travers les formes grossières de la légende, la physionomie générale de certains traits de l'original. Ainsi, sous le mot *علي* qui est très-clair, on distingue aisément une ligne qui reproduit à peu près le début du symbole :

لا اله الا الله *il n'y a de Dieu qu'Allah*].

Au commencement de la ligne suivante le mot :

محمد, Mohammed

se retrouve aussi sans peine : la dernière ligne offre aussi la trace des mots :

ولي الله, ami de Dieu.

Quant à la légende circulaire, elle est, aussi bien sur le

revers que sur le droit, réduite à un trompe-l'œil sans aucune signification : elle se compose d'une succession presque uniforme de traits et de petits cercles dont la disposition reproduit l'aspect général d'une ligne d'écriture coufique, mais non sa forme véritable.

Quelles que soient les imperfections de l'exécution, il me paraît établi que c'est le dinar de Mostanser Billah qui a servi de type à la pièce qui nous occupe. Ce fait, en lui-même, est tout naturel : étant donné que les croisés, ne possédant en propre aucun monnayage d'or, ont été conduits, par les besoins locaux, à contrefaire les pièces d'or ayant cours dans le pays, les espèces du khalife Mostanser Billah sont celles qu'ils ont dû imiter en premier lieu : ce khalife est mort en 487 de l'hégire ou 1094 de notre ère, c'est-à-dire cinq ans à peine avant la prise de Jérusalem par les croisés. Il avait régné près de soixante ans. Pendant ce long règne il avait émis un nombre considérable de monnaies, non-seulement en Égypte, siège principal de son gouvernement, mais dans la Syrie et la Palestine qu'il a toujours, au moins nominale, possédées. Les collections renferment une certaine quantité de ces pièces frappées à Damas, à Tyr, à Acre, à Tripoli, à Tibériade : pour ma part, j'en possède deux des années 441 et 463. Il est certain qu'au moment de l'arrivée des croisés en Palestine, les pièces d'or qui circulaient le plus abondamment dans le pays étaient celles de Mostanser Billah. Son fils, Most'ali Ahmed, n'avait pas eu le temps d'atteindre un chiffre d'émissions comparable à celui de son père, et d'ailleurs, ses luttes contre les Turcs Ortokides, avec leurs alternatives de succès et de revers, n'avaient pas dû lui permettre d'exercer d'une manière continue, en Syrie, les droits régaliens du monnayage.

Il est tout naturel que la première monnaie d'or imitée par les rois francs de Jérusalem ait été celle de Mostanser. Un texte que nous citerons tout à l'heure prouve que sous le règne de Baudouin II, au moins à partir de l'année 1124, ce furent les dinars d'A'mer, petits-fils de Mostanser, qui servirent de modèle au monnayage d'or latin. C'est donc au roi Baudouin I^{er} que nous sommes conduits à attribuer les pièces d'or manifestement fabriquées par des Occidentaux, à l'imitation des dinars de Mostanser, et qu'aucune désignation spéciale ne permet de classer sous le nom de l'un des princes feudataires du royaume de Jérusalem.

BAUDOIN II DU BOURG.

(1118-1131.)

N° 2. *Besant.*

Dans le champ d'un cercle, deux lignes d'écriture pseudo-coufique reproduisant à peu près les mots *الامام منصور*. Deux légendes circulaires en écriture pseudocoufique séparées par un double cercle.

ñ). Même type que le droit, sauf que les deux lignes du champ offrent l'imitation assez exacte, en écriture pseudo-coufique, des mots *عال غايه*.

Or. Poids : 3^{es},40.

N° 3. Mêmes types. Deux points dans le champ du revers¹.

Or. Poids : 3^{es},40.

Ces pièces sont imitées de celles du khalife fatimide Abou 'Ali el-mansour 'Amer bi-Ahkam Allah, petit-fils de Mostanser, et qui a régné de 495 à 524 de l'hégire (1101-

¹ Le graveur, par erreur, a dessiné, sur ces deux pièces, le revers avant le droit.

1129). Il avait adopté pour ses dinars un type différent de celui de son grand-père, mais que son père avait déjà employé. Sur ses pièces, deux cercles concentriques renferment les titres, symboles, indications ordinaires. Le champ est occupé par deux lignes courtes ainsi disposées :

av.)	الاحام المنصور	l'imam el-mansour	٩	عال غايه	١
------	-------------------	----------------------	---	-------------	---

Sur les pièces que j'attribue à Baudouin II, les légendes circulaires sont, comme sur la pièce de Baudouin I^{er}, réduites à une succession arbitraire de signes qui n'ont rien de commun avec les formules originales, si ce n'est une vague ressemblance extérieure; mais les caractères du champ sont imités beaucoup plus rigoureusement et ne laissent aucun doute sur la nature du dinar qui a été copié par le graveur croisé.

Un texte, découvert par M. Sauvairé dans le dictionnaire biographique d'Ibn Khallikan, et publié par M. H. Lavoix, nous apprend que « durant les trois années qui suivirent la conquête de Tyr, les Francs continuèrent à battre monnaie au nom du khalife El' Amer, mais qu'au bout de ce temps ils cessèrent de le faire. » Ce passage me paraît désigner mes deux pièces n^{os} 2 et 3, imitations évidentes de la monnaie d'El' Amer : il nous donne en même temps leur date, puisqu'il limite la durée de leur émission aux trois années qui suivirent la prise de Tyr, c'est-à-dire aux années 1124-1127. Cette période correspond au règne de Baudouin II du Bourg; c'est donc à ce roi que je me crois en droit d'attribuer les pièces en question.

¹ Les arabisants ne sont pas d'accord sur le sens de cette formule : je n'ai aucune qualité pour choisir une traduction plutôt qu'une autre.

HENRI DE CHAMPAGNE.

(1192-1197.)

N° 4. *Piéfort.*

+ COMES HENRICVS. Croix pattée cantonnée de quatre besants.

Ⓜ. + PVGES DACCON. Sorte de fleur de lis.

Cuivre pur. Diamètre, 0^m,022; épaisseur, 0^m,0025.

Cette pièce unique est le piéfort de la *pougeoise* frappée à Saint-Jean-d'Acre par Henri de Champagne et que M. de Saulcy a publiée (*Numism. des Croisades*, IX. 10).

PRINCES D'ANTIOCHE

BOÉMOND I^{er}. TANCRÈDE, RÉGENT.

(1098-1111.)

N° 5. *Besant.*

Quatre lignes d'écriture pseudocoufique entourées d'un double cercle et d'une légende circulaire pseudocoufique : dans le champ, au-dessus des quatre lignes, B (initiale de Boémond) entre deux points.

Ⓜ. Quatre lignes et légende circulaire d'écriture pseudocoufique disposées comme celles du droit : dans le champ un T, initiale de Tancrède. Or. Poids : 3^{es},30.

Cette monnaie est de la même famille que le besant n° 1 que nous avons attribué au roi Baudouin I^{er}; mais elle s'éloigne encore plus que lui de la pièce qui lui a servi de modèle, du dinar de Mostanser Billah. Sans la connaissance du type intermédiaire que nous fournit le besant de Baudouin, il serait difficile d'établir la filiation. La pièce de Boémond est postérieure à celle de Baudouin; pourtant elle est antérieure aux pièces suivantes qui nous montrent

un type encore plus dégénéré. C'est ce qui m'a conduit à l'attribuer à Boémond I^{er}, réservant les autres pour Boémond II.

BOÉMOND II. TANCRÈDE, RÉGENT.

(1111-1112.)

N° 6. *Besant.*

Mêmes types et mêmes légendes que le n° 7, plus une croisette au centre du droit. Or. Poids : 3^{es},45.

N° 7. *Besant.*

Mêmes types et mêmes légendes, sauf que la croisette est au centre du revers. Or. 2 exemplaires. Poids : 3^{es},35 et 3^{es},30.

La croisette, en accusant le caractère chrétien de ces pièces, confirme l'attribution que nous avons faite aux princes croisés de toute la série à laquelle elles appartiennent.

ROGER, RÉGENT.

Les monnaies de la régence de Roger sont nombreuses et grossières; leur grossièreté même exclut l'uniformité et a produit, dans la disposition des mêmes légendes, des variantes qui ne méritent guère la description: je vous citerai pourtant une pièce de ma collection dont le revers porte la légende ordinaire, ΡΟΤΞΡ ΠΡΙΥΚΙΠ. ΔΝΤΙΟΧ. écrite à l'envers et ainsi qu'il suit :

ΡΟΤΞΡ
ΠΡΙΥΚΙΠ
ΔΝΤΙΟΧ

RAYMOND DE POITIERS.

(1136-1149.)

N° 8. *Denier.*

+ RAIMVNDVS, entre deux grènetis. Tête nue de profil à droite; son cou traverse la légende.

᠒. + ANTIO.GHIC. Croix pattée. Billon.

N° 9. *Denier.*

+ R°A°IMVNDVS, entre deux grènetis. Tête coiffée du casque à nasal à gauche, entre une étoile à droite et un croissant à gauche.

᠒. °A°NTIOCHI°A° entre deux grènetis. Croix pattée. Billon.

Le N° 8 est une variété de la pièce que vous avez publiée.

Le N° 9 est inédit; son type est absolument celui des deniers de Boémond IV: il ne se distingue d'eux que par le nom dont il est signé. Le denier de Rupin que vous avez publié, et dont je possède deux exemplaires, porte la même tête casquée de chevalier croisé: il semble donc que ce type ait été adopté par tous les princes d'Antioche, au moins à partir de Raymond de Poitiers, d'où l'on sera peut-être amené à conclure que les deniers si nombreux à la tête casquée, signés du nom de Boémond, doivent être attribués non-seulement à Boémond IV, comme je l'ai proposé, mais aussi à Boémond III.

BOÉMOND III.

(1163-1201.)

N° 10. *Bulle de plomb.*

+ † SIGILLVM : BOAMVNDI † PRINCIPIS ANTIOCHIE :
Boémond à cheval, galopant vers la gauche, coiffé du cas-

que pointu à nasal, couvert de son écu, et tenant en arrêt sa lance ornée d'un pennon à quatre pointes.

Ⱳ. + : SANCTVS : PETRUS : SANCTVS PAVLVS : . Saint Pierre et saint Paul nimbés, debout; l'un tient une croix : entre eux, une tige fleuronnée.

Une description du même sceau se trouve dans Paoli (*Codice diplomatico dell' ord. di S. G. di G.*), cité par M. Rey (*Archit. milit. des Croisés*, p. 257) comme appendu à une charte de 1186.

Il circule un certain nombre de contrefaçons moulées de cette bulle : des exemplaires faux m'ont été présentés, tant à Paris qu'à Constantinople.

COMTES DE TRIPOLI.

RAYMOND II.

(1151-1187.)

N° 11. *Denier.*

+ RAMVNDVS COMS. Croix cantonnée de deux besants.

Ⱳ. + CIVITAS TRIPOLIS. Soleil et croissant.

Billon. 2 exemplaires.

Variété de la pièce publiée par M. de Saulcy (VII, 1).

ROIS DE CHYPRE.

J'ai bien peu de chose à ajouter à la magnifique série que M. Lambros a publiée. Je suis loin d'avoir toutes les pièces qui la composent : j'ai pourtant quelques variétés qui offrent un certain intérêt et que je vais rapidement passer en revue.

PIERRE II.

(1369-1382.)

N° 12. Gros.

+ PIERE ROI DE GERUA. Roi assis sur son trône, tenant le sceptre de la main droite et de la gauche le globe crucigère : à sa gauche l'écu de Lusignan.

ṛ. + ESALEM · EDCHIPRE · E. Croix de Jérusalem. R.

JANUS.

(1388-1432.)

N° 13. Gros.

+ IANUS · PAR.... DE · DIE · ROI. Le roi sur son trône, de face, tenant son sceptre et le globe crucigère, ayant à sa gauche son écu écartelé, au 1^{er} et au 4^e, d'une croix à branches égales qui représente la croix de Jérusalem, et aux 2^e et 3^e, d'un lion rampant qui est de Lusignan. Dans le champ, à gauche, un S gothique à l'envers.

ṛ. + D'IERVZALEM · D'CHIPRE · D'ARMENI. Croix de Jérusalem. R.

N° 14. Demi-gros.

IAN·U2·PAR. Le roi de face sur son trône. Dans le champ S gothique à l'envers.

ṛ. + LA GRACE·DE·DIE·ROI. Croix de Jérusalem. R.

Cette dernière pièce n'est qu'un exemplaire très-bien conservé de la pièce fruste que M. de Saulcy a publiée et qu'il a d'instinct attribuée au roi Janus. J'ai contesté cette attribution dans un travail que la *Revue numismatique* a inséré en 1864, nos 24, 26. Mais les objections que j'avais soulevées tombent devant l'évidence des faits. La pièce n° 14 est d'une parfaite conservation et la lecture de la

légende est indubitable. Quant au n° 13, c'est une variété de la pièce que j'avais décrite dans le même article sous le n° 21, d'après un exemplaire qui m'avait passé par les mains, dans l'île de Chypre, mais que je n'avais pu acquérir.

JEAN II.

(1432-1458.)

N° 15. *Gros.*

IEH·A·ROI. Le roi sur son trône ; à sa gauche, l'écu de Lusignan ; dans le champ, la lettre P.

Ⓜ. + D'IERVSALEM·D'CHIP. Croix de Jérusalem. R.

N° 16. *Gros.*

Pièce absolument semblable à la précédente, mais surchargée après coup de cinq contre-marques, l'une au centre représentant une croix, les quatre autres aux quatre angles portant un objet indéterminé.

N° 17. *Gros.*

+ IEHAN PAR LA GRACE DE DIE RO. Le roi de face, etc... Son écu à gauche sommé d'une couronne à 3 fleurons.

Ⓜ. + DE IERVSALEM·EDECHIPRE. Croix de Jérusalem. R.

LOUIS DE SAVOIE.

(1458-1464.)

N° 18. *Gros.*

+ ··UDO··CUS·..... . Le roi de face, etc...

Ⓜ. + IESAL·..... ARMENIE. Croix de Jérusalem. R.

Pièce mal conservée et poinçonnée de cinq contre-marques, l'une au centre, les autres aux quatre points cardinaux. La première porte le chiffre 2, les autres une croix semblable à celle de la contre-marque centrale du n° 12.

JACQUES II.

(1464-1473.)

N° 19. *Gros.*

Pièce au cavalier, identique à celle que j'ai publiée en 1865 (*Revue numismatique*, pl. XIV, 9), mais portant des contre-marques : au centre un 8, dessous un 2, aux quatre points cardinaux un point entouré d'un cercle.

N° 20. *Sézin.*

+ IACOBUS-DEI-GRATIA-REX. Lion rampant.

℞. + IERUSALEM-CIPRI-ET-ARMENIE. Croix de Jérusalem. Cuivre.

Assez bonne fabrique qui contraste avec la grossièreté ordinaire des pièces de cuivre de ce roi.

GRANDS MAITRES

DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

GEOFFROY LERAT

(1195-1206.)

N° 21. *Bulle de plomb.*

Il ne peut-être question de monnaies frappées par ce grand maître : à cette époque, l'Ordre n'était pas souverain et n'exerçait aucun droit régalien : mais je possède une bulle de plomb qui porte son nom ; en voici la description.

+ GAVFRIDVS CVSTOS.

Le grand maître agenouillé à droite ou plutôt assis devant la croix à double traverse accostée de l'*alpha* et de l'*oméga*.

℞. + hOSPITALIS IHERVSALEM.

Personnage couché : au-dessus de lui, le toit d'un édifice

à coupole centrale flanquée de deux coupoles latérales ; de la coupole centrale pend une lampe ; à la tête du personnage couché une croix ; à ses pieds un encensoir. Si mes souvenirs ne me trompent pas, un sceau semblable a été signalé par Paoli, dans son *Codice Diplomatico*. Pl. 20.

FOULQUES DE VILLARET.

(1307-1319.)

Les espèces de ce grand maître, le premier qui battit monnaie, sont d'une extrême rareté : M. Lambros possède un demi-gros signé de lui, d'une admirable conservation. J'en ai un beaucoup moins beau dont voici la description :

[FRA] TER·FVL'GO.

Le grand maître agenouillé devant la croix à double traverse. Sous la croix un M¹.

ṛ. MAGR·hOSPITAL'. Croix pattée. Poids : 1^r,50. Trouée.

N° 22. Je possède également une bulle de plomb de ce grand maître aux types ordinaires avec les légendes :

... ATER : FVLGO : CVSTOS :

ṛ. + : HOSPITALIS : IHERVSALEM : .

ÉLION DE VILLENEUVE.

(1319-1346.)

Les monnaies de ce grand maître sont bien connues, mais les figures qui en ont été publiées ont été données d'après des exemplaires défectueux et ne sont pas très-

¹ M. de Vegüé n'a acquis récemment un gros et un autre demi-gros de ce grand maître dont nous devons donner les gravures ; de tristes préoccupations personnelles de notre savant collaborateur nous ont empêché d'en obtenir les dessins. (*Note de la rédaction.*)

exactes : je vous envoie la description d'une pièce aux types ordinaires très-bien conservée, et deux variétés assez intéressantes :

Gigliato.

+ FR'ELION · D'VILANOVE · D' · GRA · MR ·

Ⓜ + OSPITAL' S' IOHIS · IRLNI · QT' · RODI · Argent.

Poids : 3^{er},60.

Sur cette pièce, de fabrication assez grossière, le grand maître est représenté sans barbe et sans capuchon ; sur les pièces suivantes, au contraire, il a le costume qui sera celui de tous les grands maîtres, -ses successeurs dans l'île de Rhodes : l'exécution est meilleure, le poids plus fort.

N° 23. *Gigliato.*

+ FR ELION D' · VILANOVA · DI · GRA · MR. Le grand maître agenouillé devant la croix à double traverse ; il porte la barbe, un grand manteau à capuchon avec une croix brodée sur l'épaule gauche.

Ⓜ. Légende et types ordinaires. Argent. Poids : 3^{er},85.

Aspre.

+ FR' : ELIONUS : DEI : GRACIA : MAR :

Ⓜ + OSPITALIS S IOHIS IRL'NI QT R.

Types ordinaires. Poids : 1^{er},90.

DÉODAT DE GOZON

(1346-1353.)

N° 24. *Gigliato.*

+ FR' : DEODAT : D : GOSONO : D'I : GRA' : MR :

Le grand maître agenouillé sans croix sur l'épaule.

Ⓜ. + OSPITAL : S : IOHIS : IRLNI : QT : RODI :

Types ordinaires. Poids : 3^{er},85.

Aspre.

+ FR' · D ···· D : GOSONO : D'I : GRA : MR :

Ⓜ. † : OSPITAL' S : IOHIS ꝛ IRLNI : QT ꝛ † ꝛ RODI ꝛ
Types ordinaires. Trouée. Poids : 1^{er},90, ou exactement
la moitié de la pièce précédente, en tenant compte du trou.

PIERRE DE CORNILLAN.

(1354-1355.)

Gigliato.

† F.PETRVS · CORNILIANI · D'I · GRA · M ·

Le grand maître agenouillé sans croix sur l'épaule.

Ⓜ. Type et légende ordinaires.

ROGER DE PINS.

(1355-1365.)

Gigliato.

† F ROGIERIVS · D PINIBVS · D'I GRA M.

Types ordinaires : dans le champ, à droite, derrière le
grand maître, une pomme de pin, empruntée aux ar-
moiries de Pins.

Ⓜ. Type et légende ordinaires.

RAYMOND DE BÉRENGER.

(1365-1374.)

N° 25. *Gigliato.*

† RAIMVNDVS · BENGARI · DEI GR M.

Type ordinaire : dans le champ, à droite, derrière le
grand maître, écu aux armes de Bérenger.

Ⓜ. † OSPITAL' · S · ION'S · IRLNI · QTS ꝛ RODI ·

Croix ordinaire.

Magnifique pièce, à fleur de coin, d'un diamètre un peu
supérieur à celui des gigliati ordinaires et pesant 3^{es},85.N° 26. *Gigliato.*

F. RAIM'VS · DES · BERENGER · DEI · GRA · M.

Type ordinaire.

Ⓜ. Type et légendes ordinaires.

Le mélange de latin et de français dans la légende de cette pièce est assez curieux.

A la description de ces deux pièces j'ajouterai celle d'une bulle du même grand maître.

N° 27. *Sceau.*

+ FR R. . NGARII CVSTOS PAVPERVM.

Ⓜ. + HOSPITALIS · IHERVSALEM ·

Types ordinaires. Le personnage couché paraît être nimbé.

ROBERT DE JUILLY.

(1374-1376.)

La pièce de ce grand maître, que j'ai publiée en 1865, était précisément trouée à l'endroit du nom, de sorte que je me suis trompé sur sa véritable forme; j'ai depuis trouvé trois autres exemplaires de cette rare monnaie qui m'ont permis de corriger cette erreur : en voici la description rectifiée.

N° 28. *Gigliato.*

+ F·ROBERTVS · D · GULHIO · D · GRA · M · ° ·

Type ordinaire : derrière le grand maître, son écu portant une croix fleurdéliée, chargé en chef d'un lambel à trois pendants.

Ⓜ. Type et légende ordinaires.

M. de Longpérier a démontré autrefois, à l'aide d'une charte, que le nom de ce grand maître devait se lire *Juilly* et non *Juillac*, selon la forme adoptée par tous les historiens de l'Ordre : la numismatique vient confirmer cette rectification.

JEAN FERNANDEZ DE HEREDIA.

(1376-1396.)

Gigliato.

+ F. · IOH'ES : FERANDI · D'I · GRA · MAGR ·

Type ordinaire : dans le champ, à droite, derrière le grand maître agenouillé, un château emprunté à ses armoiries et un caractère indéterminé qui ressemble à un G.

Ⓜ. Type et légende ordinaires.

PHILIBERT DE NAILLAG.

(1396-1421.)

N° 29. *Gigliato.*

FR° PHILIBERTI° DE NAI...CO : M...

Type ordinaire : derrière le grand maître agenouillé, son écu, (d'azur) à deux léopards passants (d'argent). Sous la croix du Calvaire A.

Ⓜ. OSPITAL'IS : IOA NS : OP... · D° G°

Type ordinaire : la fin de la légende est difficile à interpréter : elle semble être une altération de la formule connue *Conventus di Rodi*. Le G aurait été gravé par erreur pour un R, à moins pourtant que cette lettre ne soit l'initiale du mot Jérusalem écrit en italien *Gerusalemme*. Nous avons vu cette orthographe usitée à Chypre à la même époque et les pièces du grand maître suivant nous font assister à l'apparition de la langue italienne sur les monnaies de Rhodes.

Aspre.

La même pièce que la précédente comme types, mais assez mal conservée.

ANTOINE FLUVIANO.

(1421-1437.)

N° 30. *Gigliato*.

+ ♂ F° ANTONIUS ♂ FLUVIANI ♂ GRAN ♂ MAO°. Types ordinaires : derrière le grand maître, son écu chargé d'une fasce. Sous la croix du Calvaire un G.

♠. + OSPITALIS ♂ S ♂ IO [h] IS ♂ [IRLN] I : DI ♂ RODI : Croix fleuronnée ordinaire.

N° 31. *Gigliato*.

..... LUVIAN ♂ GRAN-MASTRO. Même type que la précédente.

♠. + OSPIT..... DI : RODI.

Mal conservée. Trouée.

Ces deux rares pièces m'ont été apportées à Constantinople, l'une en 1872, l'autre en 1873. Depuis cette époque la seconde a passé dans la collection de M. Lambros, par voie d'échange.

La langue italienne est ici mélangée à la langue latine : le titre du grand maître est *Gran Mastro* écrit complètement sur l'une des pièces, en abrégé sur l'autre. Zanetti, au dernier siècle, possédait un *gigliato* de Fluviano avec le titre *Grammastro* : c'est également la forme que ce titre affecte sur la pièce que vous avez publiée dans la « Revue Archéologique ». Nous la retrouverons plus loin, sur les monnaies du successeur de Fluviano.

JEAN DE LASTIC.

(1437-1454.)

Les aspres de ce grand maître sont devenus moins rares : pour ma part, j'en possède six, dont les légendes re-

produisent, avec de légères variantes, les formules déjà publiées par M. Lambros. En voici pourtant une que je crois nouvelle et qui est intéressante à cause de la liaison qu'elle établit entre les pièces de Lastic et celles de son prédécesseur.

Aspre.

+ : F : IOHS : D : LESTIC : [G] RAMMA :

Le grand maître agenouillé devant une croix à double traverse : derrière lui son écu orlé chargé d'une fasce.

Ⓞ. + OSPITALIS : S : IOhS : IRL'I :..... DI. Buste de Saint Jean-Baptiste de face, portant de la main gauche un *Agnus Dei* et une croix à étendard.

EMERY D'AMBOISE.

(1503-1612.)

N° 32. + : F. EMERICVS · DAMBOISE · MAGNS · MAGIS · entre deux grènetis. Champ écartelé aux armes d'Amboise et de la Religion.

+ AGN' DEI QVI TOS : PECCA · MVD · MISE · NO ·

Agnus Dei. Argent. Poids : 2^{sr},55.

Le coin a glissé,

Le type de cette pièce est celui de la monnaie d'or qui a été publiée par M. Friedländer (*Trad. Langlois*, Pl. II, 44).

MONNAIES DIVERSES.

J'ai fait allusion, au début de cette lettre, aux pièces d'imitation arabe dont l'exécution est assez correcte et qui, si elles ne sont pas l'œuvre de faussaires musulmans, sont peut-être le produit des ateliers établis dans les villes du

littoral syrien, soit par les princes croisés, soit par les Vénitiens à la fin du XII^e siècle ou de la première moitié du XIII^e. Je possède trois de ces pièces, dont je crois inutile de vous envoyer la figure, car elles ne diffèrent pas à première vue des pièces similaires qui ont servi de modèle à leurs auteurs : deux sont imitées des dinars du khalife fatimide Daher-li-agag-din-allah (A. H. 411-427. A. D. 1021-1036); elles portent au droit dans le champ les deux lignes suivantes en coufique incorrect :

الداهر بلسن لله
امير المؤمنين يم

reproduction fautive des titres du khalife ; le revers porte :

محمّد رسول الله
على ولي لله

reproduction incorrecte du symbole chiite. Quant aux doubles légendes circulaires qui encadrent chacun des côtés de la pièce, elles ne présentent, sous une apparence correcte, qu'une suite arbitraire de signes.

La troisième est une imitation du même dinar de Mostanser Billah qui a servi de modèle aux besants que nous avons décrits plus haut, mais une imitation beaucoup moins imparfaite : on lit dans le champ du droit :

معد
عبد الله ليله
الامام ملا وسع
الكديس مله
العازر

imitation fautive des titres du khalife, et dans le champ du revers :

على
لا اله الا الله
وحده لا شريكه
محمد رسول
الله

imitation non moins fautive du symbole chiite. Quant aux légendes circulaires, elles n'offrent aucun sens.

La figure que je vous envoie sous le n° 33 est celle d'un piéfort de cuivre dont le revers est lisse, mais dont le droit porte l'empreinte d'un coin ayant servi à la fabrication de besants aussi éloignés que possible de leur prototype : les légendes pseudocoufiques n'ont même plus conservé l'apparence du modèle : c'est le dernier degré de la dégénérescence dans l'imitation. Aucune indication ne permet de porter un jugement sur l'époque précise et le lieu de cette contrefaçon.

Je n'ai pas à vous apprendre, Monsieur, que pendant tout le moyen âge, l'Orient a été le théâtre de contrefaçons multipliées ; les monnaies musulmanes n'ont pas été les seules imitées ; certains types occidentaux ont été particulièrement recherchés ; de ce nombre sont les sequins ou ducats de Venise : ils ont été imités dans la plupart des ateliers de l'Archipel : les sequins frappés à Rhodes, à Chio, à Mételin, à Péra, se reconnaissent à leurs légendes ou à des marques particulières : il en est d'autres dont l'origine est indéfinie : de ce nombre sont deux sequins de ma collection dont les types sont identiquement semblables à ceux des premiers ducats de Venise, mais dont les légendes

n'offrent qu'une suite incohérente de lettres latines ou pseudolatines.

N° 33. Signet d'Henri de Gaurèle.

J'ai acquis à Constantinople une bague d'assez faible diamètre (20 millimètres), composée d'un simple jonc cylindrique d'or, muni d'un chaton ovale au centre duquel est enchassée une cornaline.

Sur la cornaline sont gravés deux lions héraldiques affrontés : sur la sertissure d'or qui encadre la pierre est gravée la légende :

+ S (igillum) HENRI DE GAURELE.

La famille de Gaurèle, de Gaurelle ou de Gaurelée était une des plus considérées parmi les familles françaises établies en Chypre à la cour des Lusignan ; elle figure dans les *lignages d'Outremer* (édit. G. Rey, p. 608) comme alliée aux meilleures maisons du royaume, Brie, Mimars, Morf, etc.... Un Henri de Gaurelle vivait à la fin du XIII^e siècle et a marqué dans l'histoire locale. Ma bague lui a peut-être appartenu ; elle est le produit intéressant d'un art mixte : l'Occident, comme mon savant confrère M. J. Labarthe¹ l'a démontré, n'a pas eu de graveurs en pierre dure avant la fin du XIV^e siècle : l'Orient, au contraire, n'a jamais, sous ce rapport, perdu la tradition antique ; la gravure de la cornaline, exécutée sans doute en Chypre, est l'œuvre d'un artiste oriental qui a reproduit le type héraldique du lion rampant : la pierre a été, suivant un usage dont M. Labarthe a relevé plusieurs exemples, enchassée dans un cercle de métal sur lequel un graveur français a ajouté la légende dans sa propre langue.

¹ *Dissertation sur l'abandon de la Glyptique en Occident*, 1871.

Je terminerai cette trop longue lettre par la description de deux trouvailles faites dans les environs de Constantinople pendant mon séjour en cette ville ; l'une se composait presque exclusivement de monnaies des principautés franques de Grèce ; l'autre, au contraire, ne renfermait que des deniers français du XI^e siècle : c'était le petit pécule d'un pauvre pèlerin qui sera mort dans les plaines de la Thrace à la suite de Gautier sans Avoir ou de tout autre précurseur ignoré de Pierre l'Ermite. Cette dernière trouvaille est la plus intéressante, tant à cause de son origine que de la lumière qu'elle peut jeter sur la chronologie des pièces anonymes de Normandie, de Bretagne, de Champagne.

TROUVAILLE DE 1871.

	Pices.
Guillaume de Villehardouin.	20
Charles I d'Anjou.	4
Charles II d'Anjou.	5
Florent de Hainaut.	4
Isabelle de Villehardouin.	19
Philippe de Savoie.	13
Philippe de Tarente.	25
Mahaut de Hainaut.	14
Jean de Gravina.	3
Guillaume de la Roche.	62
Guy II de la Roche.	50
Matapans de Venise.	15
Incertaine.	1
	235

TROUVAILLE DE 1875.

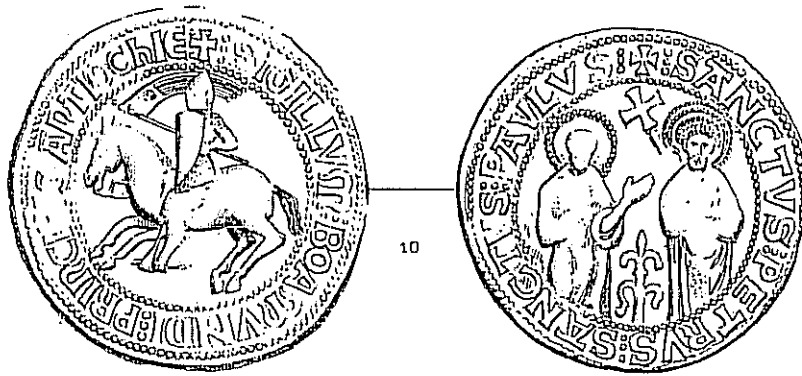
Toutes les pièces qui la composent sont décrites dans l'ouvrage classique de M. Poëy d'Avant. Je les désignerai par le numéro qu'elles portent dans ce livre.

	Pièces.
Melle, xi ^e siècle. N° 2457.	39
Rennes, id. N° 199.	1
Id. id. N° 205.	16
Id. Alain III. N° 215.	10
Chartres, xi ^e siècle. N° 1731.	6
Troyes. Crespy (?). Variété du n° 5931. .	1
Troyes, Eudes II. N° 5932-4.	3
Rouen, xi ^e siècle. N° 123, 125, 128, 154.	5
Lyon, Rodolphe III. N° 5024.	2
	83

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très-distingués.

Vogué.

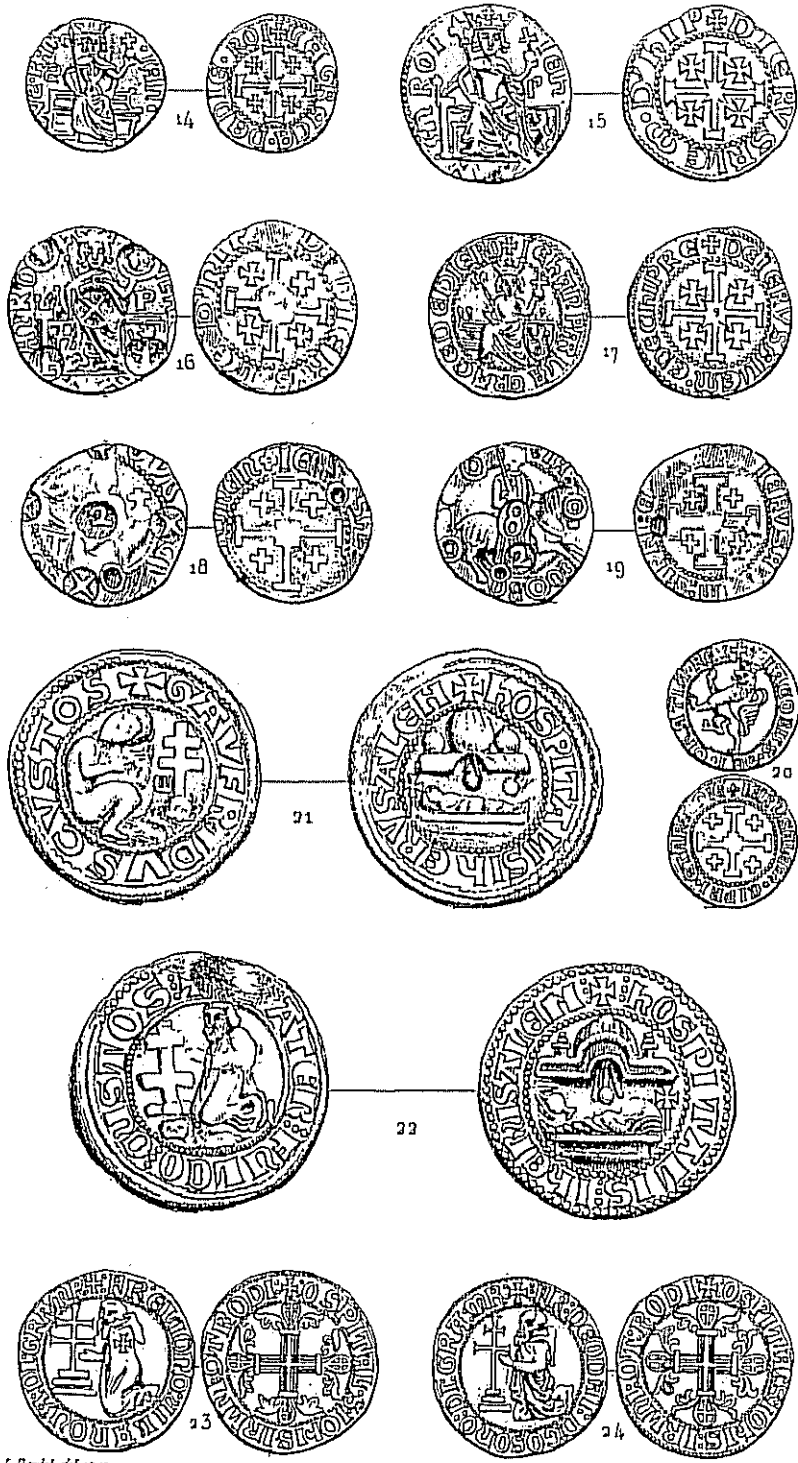
Vienna, 20 avril 1877.



L. Dardel del. et sc.

Jean Dumas gravet

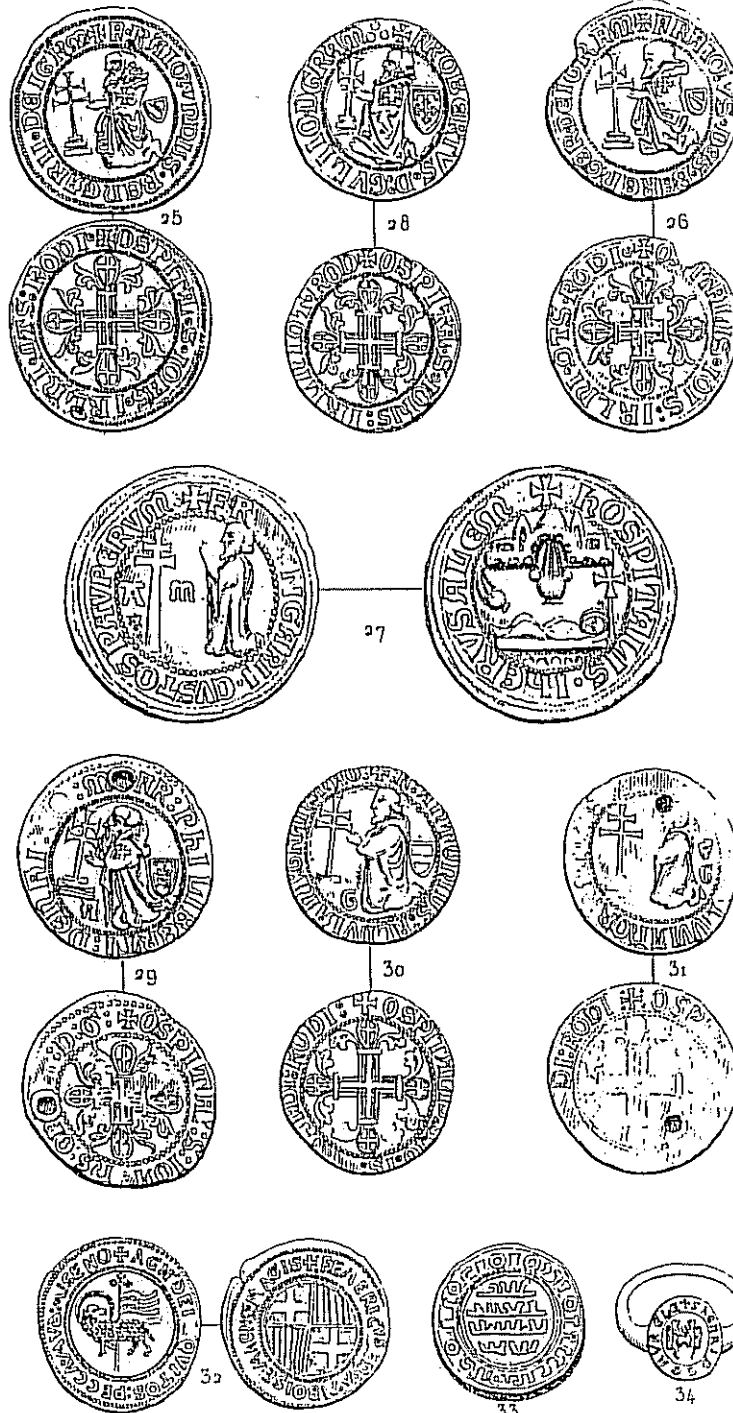
MONNAIES ET SCEAUX DES CROISADES



L. Bardet del et sc.

J. Duranet fecit

MONNAIES ET SCEAUX DES CROISADES



L. Dardel del. et sc.

Jno. Dumus Verut

MONNAIES ET SCEAUX DES CROISADES

NUMISMATIQUE
DE
L'ORIENT LATIN

PAR
G. SCHLUMBERGER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
LAURÉAT DE L'INSTITUT

Avec 19 Planches gravées par L. DARDEL

PUBLIÉ SOUS LE PATROISAGE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

1954



AKADEMISCHE DRUCK- U. VERLAGSANSTALT
GRAZ-AUSTRIA

265

MONNAIES D'IMITATION ARABE

FRAPPÉES PAR LES FRANCS DE SYRIE ET DE PALESTINE

Je ne saurais mieux commencer ce chapitre qu'en rapportant ici les lignes que j'écrivais il y a un an, sur le même sujet (1).

« Lorsqu'on passe en revue les monnaies frappées par les divers princes croisés, on s'aperçoit qu'elles sont presque toutes de cuivre ou de mauvais billon, très-rarement d'argent pur, et que les monnaies d'or manquent absolument. Il est évident que toutes ces pièces de valeur infime ne furent jetées dans la circulation, par les barons de Terre-Sainte, que pour satisfaire aux exigences multiples du petit trafic et de la vie de chaque jour. Mais il est également certain que cette même monnaie ne pouvait suffire aux besoins d'un commerce aussi considérable que celui des riches comptoirs du Levant. Comment aurait-on soldé en deniers ou en oboles de cuivre et de billon, ces sommes si élevées, ces comptes si importants qui figurent dans la foule des actes et des documents contemporains parvenus jusqu'à nous, ces dix, ces cent mille pièces d'or, qui servaient à régler les traites des maisons de banque, les opérations des changeurs ou les emprunts faits aux négociants pisans ou génois, à payer la rançon du roi et des seigneurs tombés aux mains des Sarrasins, ou à acheter la trahison des émirs et des gouverneurs arabes. »

« Il y a fort peu de temps encore, on était dans une ignorance absolue de toute cette portion de l'histoire monétaire des croisades, et c'était vainement qu'on cherchait la monnaie d'or des princes chrétiens de Syrie. Il semblait impossible que leurs ateliers n'eussent pas frappé des pièces de ce métal indispensable à tout mouvement commercial de quelque importance; mais, comme ces pièces ne s'étaient pas rencontrées encore, on en était réduit à supposer que toutes ces transactions se réglaient au moyen de l'or byzantin ou plutôt sarrasin. Cependant on ne pouvait s'expliquer comment, à côté de ces mots : *besants sarrasins*, figurait sans cesse, dans les chroniques et les actes du temps, cette autre expression de : *besants sarracénals, sarrazinats, sarracinas, sarénals*, etc., etc., que l'on pourrait traduire par : *besants imités des besants sarrasins*. On retrouvait également à chaque page ces autres expressions : *besants au poids d'Acre, besants au poids de Tripoli* ou *besants tripolitains, besants au poids de Tyr* ou *besants tyriens* (*bizantii ad rectum pondus Accon* ou *Acconense, ad pondus Tripoli, ad pondus Tyri*; *bizantii Tripolitani, Acconilani, Tyrenses*; *besans au dreit peis* ou *foiz d'Acre*, etc.). Ces villes, on le sait, étaient précisément les grandes places commerçantes où

(1) G. SCHLUMBERGER. *Les Principautés franques du Levant, d'après les plus récentes découvertes de la numismatique*. Paris, 1876, p. 18 et suiv.

étaient installés les plus riches comptoirs italiens, et où s'était concentrée la majeure partie du mouvement des affaires en Orient. »

« Jusqu'à ces dernières années, on était donc d'accord sur un seul point, à savoir que les croisés n'avaient point frappé de monnaie d'or dans les mêmes conditions et aux mêmes types que leurs pièces de cuivre et de billon. On supposait que, toutes les transactions de quelque importance devant aboutir plus spécialement aux commerçants musulmans, les Latins établis en Orient s'étaient gardés de frapper une monnaie d'or dont les types chrétiens eussent été mal vus des Orientaux. Aujourd'hui, par contre, nous sommes infiniment mieux renseignés sur ces faits si curieux, et l'on sait, d'une manière certaine, que les croisés ont fait frapper en quantités énormes des besants d'or, et que ce sont ces besants qui sont désignés par ces mots : *au poids d'Acre, au poids de Tyr, au poids de Tripoli*, suivant qu'ils ont été frappés dans l'une de ces trois villes ; mais — fait étrange pour qui aborderait avec des idées préconçues l'étude des choses de la croisade, fait plus naturel pour ceux qui s'inspirent, à la fois, et de l'esprit véritable du grand mouvement oriental du moyen âge, et des constantes et invariables lois que suit la fabrication de la monnaie — on a découvert en même temps, qu'afin de faciliter les transactions avec les Arabes, ces besants chrétiens frappés en Orient ne furent que de serviles imitations des diverses pièces d'or sarrasines, imitations plus ou moins grossières, plus ou moins maladroites, suivant l'époque et les circonstances. Ce sont, en somme, et par à peu près, les mêmes légendes, célébrant Allah et Mahomet et indiquant les noms des khalifes avec la date de l'hégire. De là cette expression mystérieuse de « besants *sarracénals* » ou besants frappés à l'imitation des pièces sarrasines. »

C'est à M. H. Lavoix, conservateur au Cabinet des médailles, qu'on doit la première connaissance de ces faits nouveaux, qui jettent une si grande clarté sur la véritable histoire monétaire des pays d'outre-mer à l'époque de la croisade. Le savant numismatiste a successivement exposé le résultat de ses recherches dans un article du *Moniteur* de 1865, dans deux articles du *Journal officiel* de 1875, et tout dernièrement dans un mémoire détaillé paru au mois d'août 1877 (1). Plus récemment encore, M. de Vogüé, dans un article inséré dans le tome II des *Mélanges de numismatique* (2) a fait faire un grand pas à la question, en proposant, pour les diverses classes de besants *sarracénals*, des attributions aux divers règnes et aux diverses souverainetés de Syrie. Je renvoie à ces travaux spéciaux les lecteurs désireux de connaître tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur cette question si nouvelle. Je me contenterai de résumer ici les faits dont la connaissance est indispensable, et dont l'exposition me paraît indiquée et nécessaire dans un ouvrage d'ensemble comme celui-ci. Le plus ordinairement je reproduirai textuellement les déductions si savantes et si précises de M. de Vogüé.

Quant à la raison d'être de cette monnaie d'imitation, j'estime que, dans un travail purement et exclusivement numismatique, il est inutile d'aborder cette question d'ordre plutôt économique. Il n'est pas un archéologue, pas un numismatiste qui ne s'explique facilement les mille raisons puissantes qui, rapprochant forcément en Syrie les deux grandes races ennemies sur le terrain des transactions commerciales ou autres, engagèrent les Francs à modeler leur monnaie d'or sur celle des Sarrasins ; il n'est pas un numismatiste qui n'ait présents à la mémoire bien des exemples de faits pareils. Et à ceux qui croiraient à une exception pour la numismatique chrétienne du Levant, se basant sur des impossibilités d'ordre religieux, qui ne permettraient point d'admettre la possibilité de l'imitation de la monnaie sarrasine dans les propres ateliers des défenseurs de la Croix, il y aurait simplement à répondre qu'ils ignorent le véritable esprit des croisades, et n'ont qu'une idée bien imparfaite de ce qu'était la réelle situation des colonies chrétiennes en Orient. Cette situation peut se résumer en une phrase unique : il y eut, pendant des siècles, entre chrétiens et Sarrasins, malgré des guerres innombrables, des relations incessantes qui amenèrent un échange constant des besoins de la vie. « Dès lors, comme le dit fort bien M. Lavoix, le mon-

(1) Voyez à la *Bibliographie numismatique de l'Orient latin*, p. 8.

(2) *Mélanges de numismatique*, t. II, 1877.

nayage latin frappé aux types chrétiens ne suffit plus. Il fallut se conformer aux usages des Arabes et leur donner en paiement une monnaie frappée à un type qui leur fût familier. Cette monnaie d'or, commune aux Arabes et aux chrétiens, dut faciliter singulièrement leurs rapports journaliers. Ce besant chrétien, au poids d'Acre, de Tyr ou de Tripoli, fut, avec le dinâr ou besant purement sarrasin, le numéraire le plus en usage dans tout l'Orient chrétien; il semble que le besant au type sarrasin, accepté de tous, fut le seul qui ait eu cours légal dans toutes les principautés latines du Levant. »

On peut, dès aujourd'hui, diviser en deux séries absolument distinctes, les besants d'imitation arabe frappés par les Francs de Syrie. La première division, de beaucoup la plus nombreuse, contient les pièces à légendes arabes ou plutôt pseudo-arabes proprement dites, serviles et souvent maladroitement imitations des légendes des dinârs sarrasins; la seconde comprend des pièces frappées vers la seconde moitié du XIII^e siècle seulement, et probablement dans le seul atelier de Saint-Jean d'Acre, portant bien encore des légendes copiées sur celles des dinârs arabes et écrites en caractères arabes, mais dont la signification est *chrétienne*; dans cette seconde série, viennent se ranger un certain nombre de pièces d'argent qui ne constituent pas une des moins curieuses portions de ce monnayage bizarre.

PREMIÈRE DIVISION

BESANTS A LÉGENDES IMITÉES DE CELLES DES DINÂRS DES KHALIFES

Je laisse la parole à M. de Vogüé. Le savant académicien subdivise les monnaies d'imitation de cette première série en deux classes bien distinctes, se rapportant, selon lui, à deux systèmes assez différents. « Celles de la première classe, dit-il, sont des contrefaçons relativement exactes des anciens dinârs des sultans Fatemides d'Égypte et de Syrie. L'aspect général est le même. A première vue, la falsification ne saute pas aux yeux : elle n'apparaît qu'à la suite d'une lecture attentive qui révèle l'incorrection des légendes; des lettres sont oubliées; l'orthographe des noms est fautive; les dates et les indications d'ateliers monétaires sont illisibles, ainsi que les sentences pieuses qui forment d'ordinaire le cadre circulaire des légendes concentriques. Malgré ces incorrections, il paraît évident que le monnayeur qui a gravé les coins de ces pièces savait l'arabe ou, tout au moins, avait une assez grande habitude du pays pour en imiter, avec une certaine fidélité apparente, l'écriture compliquée. »

« Les autres imitations, au contraire, — celles qui forment la classe, selon moi, la plus ancienne de la première division — sont l'œuvre grossière de graveurs occidentaux, s'efforçant de reproduire, par des procédés imparfaits, des monnaies dont ils ne connaissent ni le sens, ni le mode de fabrication. La plupart des lignes d'écriture pseudo-coufique qui simulent les légendes de ces pièces, sont formées de la juxtaposition arbitraire de petits traits en forme de coins allongés et de petits annelets obtenus les uns et les autres à l'aide de poinçons pareils à ceux dont l'emploi est si apparent sur la plupart des deniers français de la même époque. *Des lettres latines et des croix, souvent mêlées à ces fausses légendes, acheminent de démontrer leur origine chrétienne.* Les pièces de ce système sont évidemment l'œuvre de monnayeurs occidentaux; le doute ne me paraît pas possible; celles que l'on connaît jusqu'ici appartiennent à la première croisade : je crois être arrivé à les classer avec une certitude suffisante. Quant à celles du système précédent, je ne saurais à qui les attribuer; elles ne portent pas par elles-mêmes, comme les autres, la preuve de leur origine franque; faut-il les considérer comme des contrefaçons indigènes, œuvre de faussaires contemporains, ou à peu près, de l'émission des pièces originales? Ou bien sont-elles le produit d'un monnayage franc perfectionné, comme celui qui a dû s'établir, à la fin du XII^e et au commencement du XIII^e siècle, dans les villes du littoral? Je ne saurais le dire. Nous verrons plus

loin qu'à cette époque, il est certain qu'on frappait des besants *sarraceni* en grand nombre, à Saint-Jean d'Acre, à Tyr, à Tripoli, et nous verrons aussi (1) que cette industrie fut excommuniée, en 1250, par le légat du pape qui accompagnait saint Louis, indigné de voir le nom de Mahomet et l'ère musulmane figurer sur des espèces fabriquées par des chrétiens. Cette sainte colère et cette rigueur s'expliquent si les espèces condamnées portaient réellement des symboles et des légendes empruntées à l'islamisme, comme les monnaies d'une correction relative auxquelles j'ai fait allusion en commençant; la sévérité pontificale se justifierait moins si le monnayage arabe des croisés était resté tel qu'il était au début, c'est-à-dire une imitation purement matérielle, sans signification réelle, couverte, d'ailleurs, contre le reproche d'hérésie, par l'adjonction de symboles chrétiens. Si donc les pièces du premier système ne sont pas tout simplement l'œuvre de faussaires musulmans, on peut les considérer comme le produit d'ateliers chrétiens de la fin du XII^e siècle ou du commencement du XIII^e. Il est permis de croire qu'à cette époque, les monnayeurs employés dans les ateliers francs avaient fait de grands progrès dans l'usage de la langue et de l'écriture arabes; nous verrons encore tout à l'heure qu'après 1250, à la suite de l'excommunication qui interdisait la fabrication des pièces musulmanes, l'atelier d'Acre émit, entre autres, des pièces semblables, comme types, aux dirhems *ayoubides*, mais portant des légendes chrétiennes gravées avec la pureté et la correction des légendes musulmanes contemporaines (2) : le monnayage arabo-chrétien avait donc atteint alors la perfection : il est permis de penser que ce résultat n'a pas été obtenu en un jour et qu'il est le fruit d'efforts successifs dont les monnaies devaient porter la trace. Dans cette hypothèse, les pièces auxquelles j'ai fait allusion en commençant, et qui, tout en offrant les caractères d'une contrefaçon, sont douées d'une correction relative, ces pièces, dis-je, ne pourraient-elles être considérées comme marquant l'un des degrés de l'échelle progressive, l'une des étapes qui conduisirent le monnayage chrétien des besants informes du début aux besants et aux dirhems absolument chrétiens et absolument arabes de 1250 ? »

Passons maintenant à l'étude des monnaies de chacun de ces deux systèmes qui, d'après M. de Vogüé, se partagent les besants de notre première grande division.

a. Besants du système le plus ancien, à légendes pseudo-couffiques entremêlées de croix et de lettres latines.

« Les besants de ce premier système sont ces monnaies grossières — je laisse de nouveau la parole à M. de Vogüé — frappées pendant les premières années qui suivirent la conquête de la Terre-Sainte, et dont l'attribution, soit aux premiers rois de Jérusalem, soit à leurs premiers feudataires, ne me semble pas contestable. A cette époque, la société fondée par les croisés vainqueurs était absolument occidentale, pour ne pas dire française; la société chrétienne et féodale s'était transportée en Orient, tout d'une pièce, avec ses institutions, ses mœurs, ses arts, ses monuments. Je suis loin de nier que la marche naturelle des événements, le contact des deux civilisations chrétienne et musulmane, les nécessités de la vie sociale et commerciale aient amené certains rapprochements, certaines compromissions, du genre de celles que M. Lavoix a signalées dans ses récents articles, et qui, sur certains points, ont pu faire confondre la vie d'un baron d'outre-mer avec celle d'un émir sarrasin. Mais, au début, la séparation était plus profonde : les croisés n'empruntaient à la civilisation locale que les organes que leur civilisation ne leur fournissait pas. En ce qui touche spécialement le monnayage, ils n'avaient ni l'habitude de l'or, ni celle du cuivre; en Europe, l'argent était, au XII^e et même encore au XIII^e siècle, le seul métal soumis au marteau du monnayeur. Fixés en Terre-Sainte, les croisés y installèrent le monnayage d'argent, qui leur était propre, sans rien changer ni aux types, ni aux procédés en usage en Occident.

(1) Voyez à la seconde division.

(2) Ce sont précisément là les monnaies que nous étudierons dans la seconde grande division de ce chapitre.

Quant au monnayage d'or et de cuivre qu'ils trouvèrent en vigueur et qu'ils durent forcément continuer, ils se bornèrent à adopter les systèmes locaux, et calquèrent plus ou moins servilement les espèces byzantines ou arabes. Telle est, pour moi, l'explication la plus naturelle et la plus simple de l'émission des curieuses pièces dont il est ici question. »

Voici la description des types principaux de ces pièces, qui commencent à être abondantes dans les diverses collections. Comme toutes les pièces d'imitation, elles présentent une foule de variétés presque insensibles, nées d'une copie plus ou moins exacte du type primitif. Il serait impossible et surtout inutile de passer en revue toutes ces variantes insignifiantes des types bien distincts que, seuls, je reproduirai ici et dont on ne connaît que *trois* pour le moment.

Type n° 1. Quatre lignes d'écriture pseudo-coufique entourées d'un double cercle, puis d'une légende circulaire en écriture pseudo-coufique. Dans le champ qui sépare les deux cercles, un croissant et un point.

¶. Quatre lignes et une légende circulaire en écriture pseudo-coufique, disposées comme sur le droit.

Or. Besant sarracénat. 3^{es} 45. *Gravée*, pl. V, 16, 17 et 18.

Ce type est grossièrement imité du dinâr d'or du khalife Fatemide Mostansir-Billah. M. de Vogüé, dans son article des *Mélanges de numismatique*, a étudié en détail la dégénérescence du type musulman primitif vers l'imitation chrétienne. Je renvoie à son travail pour toute cette étude trop longue pour être reproduite ici en entier. Je me bornerai à faire remarquer après lui que, si certaines parties de la légende sont assez fidèlement reproduites sur ces monnaies, d'autres, au contraire, sont, ou complètement omises, ou, du moins, comme par exemple les deux légendes circulaires du droit et du revers, réduites à un trompe-l'œil sans aucune signification. « Elles se composent d'une succession presque informe de traits et de petits cercles dont la disposition reproduit l'aspect général d'une ligne d'écriture coufique, mais non sa forme véritable. »

M. de Vogüé s'est encore attaché à prouver que la première monnaie d'or imitée par les rois francs de Jérusalem devait bien naturellement avoir été celle de Mostansir. « Ce khalife venait de mourir en 1094, cinq années à peine avant l'arrivée des croisés, après un règne de près de soixante ans. Il avait émis durant cette longue période, un nombre considérable de monnaies, non-seulement en Égypte, siège principal de son gouvernement, mais aussi dans les villes de la Syrie et de la Palestine, provinces qu'il avait toujours, du moins nominale, possédées. Il est certain qu'au moment de l'arrivée des croisés en Palestine, les espèces d'or qui circulaient le plus abondamment dans le pays étaient celles de ce prince, son fils et successeur Mostali n'ayant pas eu le temps d'atteindre un chiffre d'émissions en rien comparable à celui de son père, et d'ailleurs ses luttes contre les Turcs Ortokides ne lui ayant guère permis d'exercer d'une manière continue, en Syrie, les droits régaliens du monnayage. »

En outre, un précieux passage de l'auteur arabe Ibn-Khaliân, que nous citerons tout à l'heure, prouve qu'à partir de Baudouin II, ce fut à l'imitation des deniers d'Amer, petit-fils de Mostansir, que les Francs monnayèrent. « C'est donc bien, dit M. de Vogüé, *au roi Baudouin I^{er}* que nous sommes conduits à attribuer ces pièces d'or manifestement fabriquées par des Occidentaux à l'imitation des dinârs de Mostansir et qu'aucune désignation spéciale ne permet de classer sous le nom de l'un des princes feudataires du royaume de Jérusalem. »

Je répète qu'il existe, de ce premier type d'imitation, de très-nombreuses variétés, dépendant du plus ou moins d'habileté des ouvriers chargés de copier le dinâr de Mostansir. Il est assez facile de former une série présentant tous les degrés, depuis l'imitation élégante et relativement exacte, jusqu'à l'à peu près, tout-à-fait grossier et lointain (1).

Type n° 2. Le type suivant, d'imitation chrétienne, est une copie des dinârs du khalife Fatemide Abou' Ali el-Mansour Amer bi-Ahkam Illah, petit-fils de Mostansir, et qui a régné de 495 à 524 de

(1) Voyez, dans le dernier mémoire de M. Lavoix, p. 37, la vignette n° 6 représentant le dinâr type de Mostansir.

l'hégire (1101-1129). Amer avait adopté pour ses dinars un type différent de celui de son grand-père, mais que son père avait déjà employé. Ce second besant d'imitation a été, avec raison, attribué par M. de Vogüé au règne de *Baudouin II du Bourg*, qui fut roi de 1118 à 1131, et qui fut, par conséquent, pendant tout ce temps, le contemporain d'Amer. C'est précisément, du reste, à l'époque du règne de ce prince, que se rapporte le fameux texte du biographe Ibn-Khaliçân, texte relevé par M. Sauvare, et qui a servi de base à tous ces premiers débuts de l'étude des besants d'imitation frappés par les chrétiens de Syrie; c'est, en effet, avec les chartes des rois d'Arménie et la lettre d'Innocent IV à son légat, Eudes de Châteauroux, la seule allusion contemporaine aux monnaies arabes imitées par les Francs de Syrie, connue jusqu'à ce jour. « Durant les trois années qui suivirent la conquête de Tyr, — lisons-nous dans le *Dictionnaire biographique* de l'écrivain arabe (1), — les Francs continuèrent à battre monnaie au nom du khalife El' Amer, mais, au bout de ce temps, ils cessèrent de le faire. » On sait que Tyr fut prise en 1124. Les pièces signalées par l'auteur arabe sont, sans aucun doute, ces besants d'imitation frappés sur les types d'Amer, que je vais maintenant décrire. J'ajoute, avec M. de Vogüé, que, grâce à Ibn-Khaliçân, nous avons, du même coup, deux indications bien précieuses, à savoir : et la date de ces pièces, et la durée de leur émission, qui fut limitée aux années 1124-1127. Comme cette période correspond exactement au règne de Baudouin du Bourg, c'est donc bien à ce roi qu'il faut attribuer les besants sarracénats en question. En voici la description. Ils pèsent, en moyenne, 3 gr. 40.

Dans le champ d'un cercle, deux lignes d'écriture pseudo-coufique reproduisant à peu près les mots arabes du dinâr d'Amer, « l'Imam-el-Mansour. » Deux légendes circulaires en écriture pseudo-coufique, séparées par un double cercle.

⌘ Même type que le droit, sauf que les deux lignes du champ offrent l'imitation assez exacte, en écriture pseudo-coufique, des mots placés au centre du revers du dinâr d'Amer, mots composant une formule sur le sens de laquelle les arabisants ne sont, du reste, pas encore d'accord (2).

Or. Besant sarracénat. 3 gr. 40 en moyenne. *Gravée*, pl. V, 19 et 20.

Variété au même type, deux points dans le champ du revers. *Gravée*, pl. V, 21.

Nombreuses autres variétés constituant toujours des imitations plus ou moins exactes du même dinâr sarrasin.

« Sur ces pièces, que j'attribue à Baudouin II, dit M. de Vogüé, les légendes circulaires sont, comme sur les pièces de Baudouin I^{er}, réduites à une succession arbitraire de signes, qui n'ont rien de commun avec les formules originales, si ce n'est une vague ressemblance extérieure; mais les caractères du champ sont imités beaucoup plus rigoureusement et ne laissent aucun doute sur la nature du dinâr qui a été copié par le graveur croisé. »

Type n° 3. Le troisième type de besants d'imitation de notre premier système a été attribué, par M. de Vogüé, à la principauté d'Antioche et aux règnes de *Bohémond I^{er}* et de *Bohémond II*, à l'époque de la régence de Tancrede. Ces besants sont de même type et de même famille que ceux du type n° 1, que le même auteur a attribués à Baudouin I^{er}, mais ils s'éloignent davantage encore de la pièce qui leur a, à tous, servi de modèle, c'est-à-dire du dinâr de Mostansir-Billah, et, sans la connaissance du type intermédiaire, que nous fournit le besant même de Baudouin I^{er}, il serait difficile d'établir la filiation. Parmi les pièces des Bohémond, toutes postérieures à celles de Baudouin I^{er}, les unes, plus anciennes, sont attribuées par M. de Vogüé à Bohémond I^{er}, les autres montrent un type encore plus dégénéré, ce qui a conduit le savant académicien à classer les pièces de cette dernière catégorie au règne de Bohémond II. Le poids de tous ces besants de la principauté d'Antioche varie entre 3 gr. 30 et 3 gr. 45.

(1) Ed. du Kaire, t. II, p. 189.

(2) Voyez, dans le dernier mémoire de M. Lavoix, la vignette n° 1, représentant le dinâr type d'Amer.

Besants attribués à Bohémond I^{er} sous la régence de Tancrède, 1104-1111. Quatre lignes d'écriture pseudo-coufique, entourées d'un double cercle et d'une légende circulaire pseudo-coufique; dans le champ, au-dessus des quatre lignes, la lettre B (initiale de *Bohémond*), entre deux points.

⌘ Quatre lignes et légende circulaire d'écriture pseudo-coufique, disposées comme celles du droit. Dans le champ, la lettre T (initiale de *Tancredé*). *Gravée*, pl. V, 22.

Nombreuses variétés sans importance.

Besants attribués à Bohémond II, sous la régence de Tancredé, 1111-1112. Mêmes types et mêmes légendes que les précédents besants, plus une croisette au centre du droit. *Gravée*, pl. V, 23.

Variété avec la croisette au centre du revers. *Gravée*, pl. V, 24.

Nombreuses variétés sans importance.

« La croisette, dit M. de Vogüé, en accusant le caractère chrétien de ces pièces, confirme l'attribution aux princes croisés de toute la série à laquelle elles appartiennent. »

Je rappelle, pour mémoire, qu'on a voulu expliquer les deux initiales B et T, tantôt par les noms du comte *Bertrand* ou des villes de *Baruth*, de *Tripoli* ou de *Tyr*, tantôt même par ces mots *Beata Trinitas*.

Le Cabinet de Paris et celui du prince de Fürstenberg, les collection de médailles de M. de Vogüé, de M. Sauvaire et la mienne contiennent de nombreux exemplaires des diverses variétés de coin de tous ces besants.

b. Besants du système le moins ancien, à légendes d'imitation relativement exacte.

J'ai rappelé, au début de cet article, et je crois devoir de nouveau reproduire ici, les lignes mêmes par lesquelles M. de Vogüé, dans son article des *Mélanges de numismatique*, établit une catégorie d'imitations de besants arabes, dont l'exécution est beaucoup plus correcte que celle de toutes les pièces que je viens de décrire. « Cette catégorie, dit le savant académicien, se compose de contrefaçons relativement exactes des anciens dinars des sultans Fatemides d'Égypte et de Syrie. L'aspect général est le même. A première vue, la falsification ne saute pas aux yeux : elle n'apparaît qu'à la suite d'une lecture attentive qui révèle l'incorrection des légendes; des lettres sont oubliées; l'orthographe du nom est fautive; les dates et les indications d'ateliers monétaires sont illisibles, ainsi que les sentences pieuses qui forment d'ordinaire le cadre circulaire des légendes concentriques. Malgré ces incorrections, il paraît évident que le monnayeur qui a gravé les coins de ces pièces savait l'arabe ou, tout au moins, avait une assez grande habitude du pays, pour en imiter, avec une certaine fidélité apparente, l'écriture compliquée. Si ces pièces, qu'on retrouve également assez communément en Syrie, ne sont pas simplement l'œuvre de faussaires musulmans, elles sont peut-être le produit des ateliers établis dans les villes de la côte syrienne, soit par les princes croisés, soit par les Vénitiens, à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e. »

Ces imitations relativement correctes sont nombreuses; M. de Vogüé en décrit qui sont copiées sur les dinars du khalife Fatemide Daher-li Azaz-dyn Allah (A. H. 411-427, A. D. 1021-1036). Les légendes du champ sont écrites en coufique incorrect, reproduction fautive des formules gravées sur les pièces originales. Quant aux doubles légendes circulaires, elles ne présentent, comme les pièces des catégories précédentes, qu'une suite arbitraire de signes, dans une apparence relativement correcte. — D'autres sont encore imitées du même dinar de Mostansir-Billah, qui a servi de modèle aux besants attribués à Baudouin I^{er} de Jérusalem et aux deux Bohémond d'Antioche, mais ici l'imitation, surtout celle des formules centrales, est beaucoup moins imparfaite.

J'ai fait graver aux n^{os} 25 et 26 de la planche V, un exemplaire de chacun de ces types d'imitation presque correcte, un besant copié sur celui de Daher, et un sur celui de Mostansir. A la page 34 du mémoire de M. Lavoix figure sous le n^o 2 un de ces besants du même système, copié avec une correction presque absolue sur le dinar d'Amer.

Enfin, M. de Vogüé a encore publié, dans le même travail des *Mélanges de numismatique*, un bien curieux piéfort dont le revers est lisse, mais dont le droit porte l'empreinte d'un coin ayant servi à la fabrication de besants aussi éloignés que possible de leur prototype. « Ces légendes pseudo-coufiques, dit le savant académicien, n'ont même plus conservé l'apparence du modèle : c'est le dernier degré de la dégénérescence dans l'imitation. Aucune indication ne permet, du reste, de porter un jugement sur l'époque précise et le lieu de cette fabrication barbare. »

Après avoir donné la description des deux systèmes de besants d'imitation compris dans la première division, il me reste à résumer, en quelques lignes, les diverses circonstances de leur fabrication qui sont parvenues à notre connaissance, grâce aux témoignages bien rares et bien sommaires que les documents contemporains nous fournissent à ce sujet.

Et d'abord, pour ce qui concerne le lieu d'émission, nous savons *certainement*, par les désignations mêmes sous lesquelles étaient connues les diverses catégories de besants sarracénats, désignations qui reviennent incessamment dans les actes et documents contemporains, que les ateliers de Tyr, d'Acre et de Tripoli furent les principaux, peut-être même les seuls, à fabriquer cette monnaie si abondante (1).

Les noms de ces ateliers nous sont encore donnés par diverses chartes des rois Roupéniens de la Petite-Arménie, chartes dans lesquelles nous retrouvons en même temps la qualité des personnages qui, dans l'un au moins de ces ateliers, fabriquèrent cette monnaie d'imitation. *Toutes ces chartes, en effet, sont d'accord pour nous montrer les seuls Vénitiens en possession de ce privilège lucratif, dans la ville d'Acre; il est probable qu'il en était de même à Tyr et à Tripoli.*

Ces rois d'Arménie stipulent, à chaque nouvelle charte octroyée dans leurs états aux négociants de la République, que, si les Vénitiens importent en Arménie de l'or ou de l'argent, et qu'ils en frappent des besants ou de la monnaie d'argent, ils seront tenus de payer les mêmes droits que payent ceux d'entre eux qui frappent des besants et de la monnaie d'argent au pays de Saint-Jean d'Acre (2).

(1) La désignation de *bisuntii antiocheni* se retrouve cependant parfois dans les actes du temps; ainsi dans un accord, en date de 1231, entre les Hospitaliers, d'une part, et Bohémond IV, comte de Tripoli, de l'autre (PAUL Cod. dipl. t. I^{er}, n^o cxii), ce prince assure aux chevaliers diverses rentes payables, à Tripoli, en *bisuntis tripolitans*, à Antioche, en *bisuntis antiochenis*. — Parfois encore les chartes mentionnent le « besant de Syrie. »

(2) « ... *exceptio quod omnes Venetici qui adduxerint aurum et argentum, et bizancios seu monetas inde fecerint, teneantur persolvere diricturam, sicut persolvunt hi qui bizancios seu monetas operantur in Accensibus partibus; quodsi bizancios seu monetas non fuerint operati, nullatenus diricturam persolvere teneantur.* » (Privilège de Héthoum et d'Isabelle, roi et reine d'Arménie, aux Vénitiens, en date de 1245, renouvelé d'un privilège contenant des expressions identiques, délivré aux Vénitiens par Léon II d'Arménie, dès le mois de décembre 1201.)

« *Mais tous les Veneiciens chi porteront or et argent, et voutront coygnier bezanz ou moné, si donront la droiture, si euns ceaus chi à Acre donent droiture de bezanz ou de moné. E se l'or ou l'argent ne se coygne bezanz ou monoye, ne donront nulle droiture.* » (Privilège de Léon III, roi d'Arménie, aux Vénitiens, en date du mois de janvier 1271.)

Les mêmes expressions se trouvent reproduites presque littéralement dans le privilège accordé aux Vénitiens par Léon IV, en date du 20 mai 1307, avec cette différence qu'au lieu des mots « cum ceaus chi à Acre donent droiture, » il y a : *donent*. En effet, depuis longtemps, à cette époque, Acre n'appartenait plus aux chrétiens.

Quant à ces mots : *moneta, moné, monoye*, constamment reproduits dans tous ces privilèges, et qui paraissent opposés à ces premiers mots : *bizancios* ou *besanz*, ils désignent certainement, du moins dans les chartes postérieures à 1230, ces pièces d'argent à légendes *chrétiennes* écrites en arabe, que nous étudierons dans la seconde division, et qui furent frappées à Acre vers l'époque du séjour de saint Louis en Palestine. Mais, comme ces mêmes mots figurent déjà dans le privilège accordé par Léon II en 1201, il en résulte ce fait particulièrement intéressant que, *dès cette époque*, les Vénitiens frappaient aussi de la monnaie d'argent; ce devaient être des *dirhems* sarracénats, analogues aux dinars de même ordre. Nous devons donc nous attendre à retrouver un jour des pièces d'argent, frappées par les Francs de Syrie, et qui différeront de celles que nous allons étudier bientôt, en ce qu'elles porteront, non point des

Ainsi, ces mêmes Vénitiens, qui, plus que tout autre peuple d'Occident, profitèrent des croisades, qui s'étaient arrogés tant de droits en Syrie, jusqu'à posséder leurs quartiers, leurs coutumes et leurs franchises dans toutes les villes considérables de Terre-Sainte, nous les voyons encore achetant aux rois de Jérusalem et accaparant le plus fructueux de tous les privilèges, celui de battre monnaie. Ils payaient à la couronne un droit de 15 o/o sur les sommes mises par eux en circulation.

Un document du temps nous donne jusqu'à l'indication de la maison où était établie, vers la fin du XII^e siècle, sous le règne de Conrad de Montferrat, la *Zecca* vénitienne de Tyr, l'atelier monétaire où se fabriquait vraisemblablement cette curieuse monnaie d'imitation si répandue en Syrie (1).

À l'inverse des Francs, qui désignaient le besant d'imitation ou besant sarracénat par trois ou quatre noms différents, suivant qu'il avait été frappé dans tel ou tel atelier, les Sarrasins semblent l'avoir constamment connu sous le seul nom de dinâr de Sour ou sourien, *dinâr soury*, du nom de la ville de Tyr, son principal atelier de production. Ces termes de *dinâr soury*, *dinâr* ou *monnaie de Sour*, etc., reviennent très-fréquemment dans les textes des historiens arabes. M. Lavoix en cite de nombreux exemples dans son Mémoire. D'ordinaire cette désignation spéciale de dinâr de Sour n'est accompagnée d'aucun autre renseignement. Cependant deux textes, cités par le savant conservateur du Cabinet des médailles, sont particulièrement précieux en ce qu'ils nous laissent entrevoir la véritable origine du dinâr de Sour, et les indications qu'ils nous fournissent à ce sujet concordent, du reste, entièrement avec ceux, plus certains, qui nous parviennent des autres sources que j'ai déjà citées.

Le premier de ces textes se trouve dans le récit du pèlerin Ibn Djobeïr (2). Il est question d'un impôt levé par les Francs sur une tribu de Moghrabins, pour les punir d'avoir fait alliance contre eux avec Saladin. Or, cet impôt, dit le pèlerin arabe, se payait en dinârs de l'espèce des dinârs *soury*. Le dinâr *soury* désigne donc bien la monnaie en usage chez les Francs.

Le second texte cité par M. Lavoix, d'après M. Stickel, est de Cazwini. Ce géographe remarque, à l'article *Sour*, que les dinârs dits *soury* tirent leur nom de cette ville, et que les habitants de la Syrie et de l'Irak s'en servaient pour faciliter leurs transactions commerciales. Or, dit M. Lavoix, Cazwini est mort en l'an 682 de l'hégire, soit 1283 de J.-C., et Tyr ne succomba que huit ans après, en 1291. Les dinârs *soury* dont parle l'écrivain arabe étaient donc bien de fabrication chrétienne.

À propos de l'expression : *bisantius sarracenus*, je rappelle qu'elle indique bien positivement le besant frappé au type sarrasin, sur le type sarrasin pris comme modèle. Les auteurs contemporains distinguent soigneusement le besant *sarracenus* du besant *sarracenus*, et c'est pour ne pas avoir saisi cette distinction que Du Cange a attribué à ces deux termes la même signification. Quand un chroniqueur parle d'une somme payée ou stipulée par un Franc en monnaie chrétienne, il dit : *bisantii sarraceni* ; lorsqu'il s'agit d'un paiement fait par les Sarrasins, ce sont les *bisantii sarraceni* qui figurent dans son récit.

« De tous les sarracénats, dit avec raison M. Lavoix, celui qui jouit du plus grand crédit, ce fut le besant au poids d'Acre ; aussi est-ce lui que nous trouvons le plus souvent nommé et qui est le plus particulièrement stipulé dans les contrats : *bisantii ad rectum pondus Acon* ; besans bien prisés au droit poids d'Acre. »

légendes arabes à signification chrétienne, mais bien des légendes pseudo-arabes ou pseudo-coufiques, et ne seront que de simples imitations par à peu près, de la monnaie arabe, comme le sont les besants de notre première division.

Dans le traité conclu en l'an 614 de l'hégire (1207-1208) entre le sultan d'Alep, Gaïat-ed-dyn Azzahir, fils de Saladin, et l'ambassadeur vénitien, Marignoni, il est également fait allusion à la fabrication de la monnaie par les Vénitiens dans le Levant. TAFEL et THOMAS, *Urk. d. S. Ven.*, t. II, p. 63 et suiv.

(1) « *Relinquitur nobis una domus in nostro tercio regio magna, in qua, in tempore marchionis Montisferrati, qui fuit dominus regni, fabricata et incusa moneta fuit.* » (Marsilli Georgii baiuli in Syria Relatio : *Domus que retinentur communi Venecie infra civitatem Tyri, a rege de Jerusalem*; document de 1243, dans TAFEL et THOMAS, *Urk. d. S. Ven.* t. 1^{er}.) Conrad de Montferrat mourut en 1192. Dès cette époque donc, Venise frappait monnaie à Tyr.

(2) Ibn Djobeïr. Éd. Wright, p. 304.

M. Lavoix cite une charte de l'année 1243, extraite des Tables de la commune de Marseille et citée par Du Cange, où se trouve cette équivalence : *dimidius Aconis pro libra*, ce qui fait bien deux besants d'Acre ou deux besants sarracénats à la livre. Joinville dit, d'autre part, au sujet de la rançon de saint Louis : « et alors les conseillers retournèrent parler au soudan, et rapportèrent au roi que si la reine voulait payer un million de besants d'or, qui valaient cinq cent mille livres, il délivrerait le roi (1). » Il s'agit évidemment de besants sarracénats.

SECONDE DIVISION.

BESANTS ET DRACHMES A LÉGENDES CHRÉTIENNES, ÉCRITES EN CARACTÈRES ARABES.

Comment la portion pieuse de la population, et surtout l'élément ecclésiastique, prenaient-ils leur parti de ce monnayage spécial dont je viens de résumer brièvement l'histoire ? Comment ne s'opposaient-ils point à ces actes qui constituaient la plus criminelle des transactions avec les ennemis de Dieu ? Nous n'avons guère de données sur ce sujet ; les chroniqueurs contemporains n'y font aucune allusion, et leur silence même en dit plus long que tous les anathèmes auxquels on pourrait s'attendre. Dans les commencements du moins, il est fort probable, comme le dit M. Lavoix, que cette fabrication d'une monnaie impie dut traverser une période clandestine ou du moins de pure tolérance. Et si, plus tard, cette même monnaie fut publiquement et officiellement acceptée, il faut en chercher la cause dans cette avidité du gain qui fut, au temps des croisades, comme elle l'a toujours été, le grand mobile des actions humaines. Les Vénitiens de Terre-Sainte, qui jouissaient principalement de ce privilège, avaient un intérêt puissant à ce qu'il fût maintenu. Nous pouvons être assurés qu'ils trouvèrent le moyen infaillible de vaincre les résistances dévotes et de triompher des pieux scrupules des rois de Jérusalem, dispensateurs de cette source de fortune importante.

Beaucoup plus tard cependant, et lorsque les débris du royaume de Jérusalem étaient depuis longtemps réunis à la couronne de Chypre, se place un fait capital, attesté à la fois par des documents contemporains et par les plus extraordinaires monuments numismatiques que compte actuellement la série monétaire des princes croisés du Levant.

La fabrication de la monnaie pseudo-arabe se poursuivait depuis près d'un siècle et demi, avec des alternatives diverses, dans les ateliers chrétiens de Syrie, lorsque débarqua en Terre-Sainte le célèbre légat pontifical, Eudes de Châteauroux, qui accompagnait Louis IX à la croisade. Ce prélat fut outré de colère en constatant l'existence de ce monnayage d'imitation arabe, si directement en opposition avec l'esprit général des croisades. Il en écrivit longuement au pape Innocent IV ; sa lettre même n'a malheureusement pas encore été retrouvée, mais nous avons la réponse du souverain pontife. Innocent blâme vivement une telle coutume ; il approuve l'excommunication lancée par son légat contre les chrétiens de Saint-Jean d'Acre et de Tripoli « qui frappaient des besants et des drachmes avec le nom de Mahomet et l'ère musulmane » ; il ordonne à Eudes de Châteauroux de faire cesser aussitôt cette abominable coutume.

Voici le texte même de la lettre d'Innocent IV :

« *Innocentius, etc., etc., venerabili fratri... episc. Tusculano, apostolicæ Sedis legato, salutem... etc., etc.*

« *Transmissa nobis insinuatione monstrasti, quod, cum tibi liquido constitisset quod in bisantiis et drachmis, que in Aconensi et Tripolitana civitatibus fiebant a Christianis, nomen Machometi atque annorum a Nativitate ipsius numerus sculpebantur, tu in omnes illos qui nomen et numerum ipsa in eisdem bisantiis et drachmis, sive in auro sive in argento, sculperent de cetero vel sculpi facerent in regno Ierosolymitano, principatu Antiocheno ac comitatu Tripolitano, excommunicationis sententiam promulgasti ; quare petisti ut eandem sententiam robur faceremus firmitatis debitum obtinere. Nos*

(1) JOINVILLE. Éd. Wailly, p. 187.

igitur, attendentes non solum indignum esse, sed etiam abominabile, huiusmodi blasphemum nomen tam solenni memoriæ commendare, mandamus quatenus sententiam ipsam facias auctoritate nostra, sublato appellationis obstaculo, inviolabiliter observari. — Datum Perusii, 11 id. februarii, pontificatus nostri anno decimo. (1). »

Je rappelle une seconde fois que nous ne connaissons pas encore les *drachmes* primitives d'argent auxquelles fait allusion le souverain pontife en les citant conjointement avec les besants que, seuls, nous possédons jusqu'ici. Ces *drachmes* à légendes pseudo-coufiques, et la *moné* des plus anciens privilèges des rois d'Arménie, ne sont certainement qu'une seule et même chose.

L'intervention d'Innocent IV, si nette et si sévère, effraya les Vénitiens, et la fabrication des besants dut être provisoirement suspendue, mais on ne pouvait se passer d'une monnaie qui était devenue familière aux marchands des deux nations, et dont l'absence gênait singulièrement leurs relations. Que firent les Vénitiens pour tourner cette difficulté. Ils usèrent d'une pieuse supercherie, qui nous montre sous son véritable jour cet esprit de négoce subtil et plein de ressources des trafiquants italiens du moyen âge. Au lieu des légendes musulmanes frappées d'interdit, ils inscrivirent, mais toujours en arabe, des légendes chrétiennes sur leurs monnaies et placèrent au centre une croix. Il n'y avait guère que le sens de changé; l'apparence extérieure de la monnaie restait presque la même. Ces pièces d'or nouvelles, et véritablement extraordinaires, ne sont pas aujourd'hui d'une rareté excessive dans les collections publiques et privées. J'en ai recueilli pour ma part un certain nombre. La collection Sauvaire, le Cabinet des médailles, le *British Museum* en possèdent de fort bons exemplaires. Elles paraissent avoir toutes été frappées à Saint-Jean d'Acre. Au centre du champ, couvert par les mots arabes, on aperçoit une croix qui, seule, révèle aux non-initiés l'origine chrétienne de ce monnayage étrange. Enfin des dates arabes nous donnent la plus précieuse de toutes les indications, celle de l'âge précis de ces monnaies. En outre, non-seulement on possède les besants d'or à ce type nouveau, les besants sarracénats de l'époque, mais on connaît également la monnaie d'argent du même système, émise au même moment par les croisés; les légendes, bien que chrétiennes, diffèrent de celles de la monnaie d'or; il en est de même du type, qui est copié sur celui des dirhems contemporains frappés par les princes Ayoubides régnant à Damas, tandis que celui des besants l'est encore sur les dinars des sultans Fatemides. On connaît la drachme d'argent (denier ou dirhem) et la demi-drachme, toutes deux jusqu'ici d'une excessive rareté. Je possède deux drachmes et une demi-drachme, toutes trois de coin différent. M. Sauvaire possède également deux variétés de la drachme et une demi-drachme. C'est là la *moné* qui, dans les documents de la chancellerie arménienne cités plus haut, où il est question du monnayage vénitien à Acre, accompagne constamment l'autre désignation de *besants* ou *besanz*.

Voici la description d'un exemplaire de ma collection de ce besant à légendes chrétiennes; je l'ai fait graver au n° 27 de la planche V.

Légende marginale : ضرب بعكّا سنة الف ومايتين احد وخمسين لتجسد المسيح

Frappé à Acre, l'an mil deux cent cinquante et un de l'incarnation du Messie.

Légende intermédiaire : الاب والابن والروح القدس

Le Père et le Fils et l'Esprit Saint.

Légende centrale : الاله واحد

Divinité unique.

Revers : Légendes intermédiaire et marginale : نفتخر بصليب ربنا يسوع المسيح الذى به سلامتنا وحيانا

وتيامتنا وبه تجلّصنا وعيننا

Nous nous glorifions par la Croix de Notre-Seigneur Jésus le Messie, de qui nous tenons notre salut et notre vie et notre résurrection, et par qui nous avons été délivrés et pardonnés.

(1) *Bibl. nat.*, Fonds Moreau, n° 1202, fol. 92, 93.

Au centre, une croix.

De petites croisettes sont placées au commencement des légendes, comme sur les monnaies purement chrétiennes.

Il existe de nombreuses variétés de ce besant à la croix ou besant *staurat*. Les seules importantes sont celles qui intéressent la date. Le plus ancien besant *staurat* que nous connaissions actuellement est de 1251. Le plus moderne appartient à M. Sauvaire; il est de 1257 ou de 1259. « En l'absence des points diacritiques, dit M. Lavoix, le mot sept si rapproché en arabe du mot neuf, explique notre hésitation dans la lecture de cette dernière date. »

Les autres variantes portent sur des différences presque insignifiantes dans les légendes. Le poids moyen de tous ces besants est d'environ 3^{gr}.20.

M. Lavoix remarque avec justesse que ces besants *staurats* conservent encore le type des pièces sarracènes, trente ans après que les princes Ayoubides l'ont abandonné. « Cette persistance, dit-il, n'est-elle pas la preuve du grand crédit dont jouissait le besant sarracénat, qui maintenait encore le type disparu qu'il avait imité à son origine ? »

Voici maintenant la description du dirhem à la croix ou *drachme* des croisés, contemporain des besants que je viens d'étudier. Je rappelle que cette monnaie et sa division sont frappées aux types des dirhems ayoubides contemporains. Les dirhems à la croix pèsent en moyenne 2^{gr}.60, et les demi-dirhems 1^{gr}.20. Les uns et les autres paraissent avoir été frappés en totalité à Saint-Jean d'Acre, de même que les besants.

Carré inscrit dans un cercle; légende des segments du cercle : ضرب بعمارة سنة الف ومائتين احد وخمسين

Frappé à Acre, l'an mil deux cent cinquante et un.

Légende du carré inscrit :

الله واحد هو
الايهان واحد
المعروفه واحد

*Un Dieu unique
une foi unique
un baptême unique*

La croix centrale est entourée d'un cercle en gros grènetis.

Revers. Carré inscrit dans un cercle; légende des segments : لله الحمد الى ابد الابدين امين امين امين

Gloire à Dieu, de siècle en siècles. Amen, Amen, Amen.

Légende du carré inscrit :

الاب والابن
والروح القدس
الاله واحد

*Le Père et le Fils
et l'Esprit Saint
Divinité unique.*

Croisettes dans le champ.

J'ai dit que M. Sauvaire possédait deux variétés de ce dirhem chrétien; le Cabinet des médailles en possède trois; j'en possède, pour ma part, deux, entre autres celui dont je donne ci-dessus la description comme type de l'espèce, et que j'ai fait graver au n° 28 de la planche V. Tous ces exemplaires sont des variétés, mais la date ne diffère pas. J'ai fait graver, au n° 31 de la même planche, d'après la figure qu'en donne M. Lavoix, un des exemplaires du Cabinet des médailles, sur lequel la croix centrale est fort petite et non entourée d'un cercle de grènetis. Cette croix centrale est très-variable, suivant les exemplaires encore si peu nombreux que nous connaissons. Très-probablement on retrouvera prochainement les dirhems de toutes les années qui ont suivi la date 1250, date qui paraît bien être celle de la création même de ce monnayage arabo-chrétien.

Le demi-dirhem ou obole de ces *drachmes* ou deniers d'argent semble être plus rare encore que le dirhem. Ma collection, le Cabinet des médailles, et la collection Sauvaire en possèdent chacun un exemplaire. Ces trois exemplaires sont autant de variétés d'un seul et même type.

Voici la description de l'exemplaire que je possède et que j'ai fait graver au n° 29 de la planche V :

Carré inscrit dans un cercle; légende des segments : *لله المجد الابد الابدن امين*

Gloire à Dieu de siècle en siècles, Amen.

Légende du carré :



*Le Père
et le Fils.*

Au centre, une petite croix dans un cercle; à gauche, une fleur de lis; à droite, un croissant.

Revers. Carré inscrit dans un cercle; légende des segments : *ضرب بعمكا سنة الف ومايتين وخمسين*

Frappé à Acre, l'an mil deux cent cinquante.

Légende du carré :



*et l'Esprit
Saint.*

Au centre, fleur de lis; à droite, deux points.

On voit que, sur cet exemplaire, on lit le nom de la ville et la date de l'émission. Il n'en est pas de même de l'exemplaire du Cabinet des médailles, qui présente certaines différences de légendes, et que j'ai fait graver au n° 30 de la pl. V, d'après la figure qu'en donne M. Lavoix. Il en est ainsi, par contre, de l'exemplaire appartenant à M. Sauvaire, sur lequel, m'écrit celui-ci, on lit parfaitement le nom de la ville d'Acre; malheureusement, l'empreinte que j'en possède est trop effacée pour que j'aie pu la faire graver.

On connaît donc actuellement des dinars et des *drachmes* à légendes chrétiennes frappés à Acre dans les années 1250, 1251, 1253, 1254, 1255 et suivantes. Ces dates coïncident précisément avec le séjour de saint Louis en Palestine et avec l'excommunication lancée par le pape et son légat contre les fabricants syriens de monnaie à légendes musulmanes. Le rapprochement autorise, il me semble, à accepter entièrement les conclusions de M. Lavoix, qui voit dans ce monnayage nouveau, où le sens chrétien des légendes est substitué au sens musulman sur les besants sarracénats, qui y voit, dis-je, l'effet immédiat des plaintes d'Eudes de Châteauroux et des foudres pontificales. Ce fut là le biais inventé par les Vénitiens pour combiner la prolongation de leur fructueuse industrie avec les nouvelles exigences imposées par l'Église. « Je serais porté à croire, dit encore et fort justement M. Lavoix, que ce fut le roi saint Louis qui imposa aux ateliers syriens cette réforme monétaire, et qui fit inscrire en arabe les pieuses formules de la foi sur cette monnaie devenue dès lors chrétienne sous un type purement musulman ». A partir de saint Louis, le besant et le dirhem sarracénats ne dissimulent plus leur origine et leur nationalité; ils l'affirment.

Je rappelle que la fleur de lis qui paraît sur les demi-dirhems ou oboles, frappés vers 1250 dans l'atelier de Saint-Jean d'Acre, figure déjà sur l'unique monnaie latine connue, sortie de cet atelier, et qui porte le nom d'Acre inscrit dans sa légende: je veux parler de la pougeoise du comte Henri de Champagne. La fleur de lis était-elle la marque de cet atelier qui dut toujours être la plus importante officine monétaire des rois chrétiens de Palestine, après celle de la capitale, en attendant de devenir la première ou peut-être même la seule de toutes, une fois que Jérusalem fut retombée aux mains des Sarrasins?

Je ferai remarquer encore que, puisque les besants et les drachmes à légendes chrétiennes écrites en arabe paraissent avoir tous été frappés à Acre, vers le milieu du XIII^e siècle, lorsque cette ville et toute la Syrie franque reconnaissaient le pouvoir des rois de Chypre, ce serait, en bonne justice, au règne de Henri I^{er} de Lusignan, qu'il faudrait classer ces pièces étranges. Il est évident que ce fut par ce prince que dut être délivrée en dernier ressort l'autorisation nécessaire pour leur fabrication. Si j'ai réuni ces pièces aux précédentes pièces d'or d'imitation, si j'ai fait un chapitre à part de tout ce monnayage pseudo-arabe des Francs de Syrie, je n'ai voulu que faciliter les recherches d'ensemble dans un cadre aussi restreint et encore aussi imparfaitement étudié. Du reste, comme le dit M. Lavoix, il s'agit là d'un véritable monnayage anonyme. Cette monnaie, frappée par les Vénitiens, ces habiles spéculateurs, devenus les fermiers monétaires des princes francs d'Orient, cette monnaie de la croisade forme véritablement un tout spécial.

NUMISMATIQUE
DE
L'ORIENT LATIN

PAR
G. SCHLUMBERGER

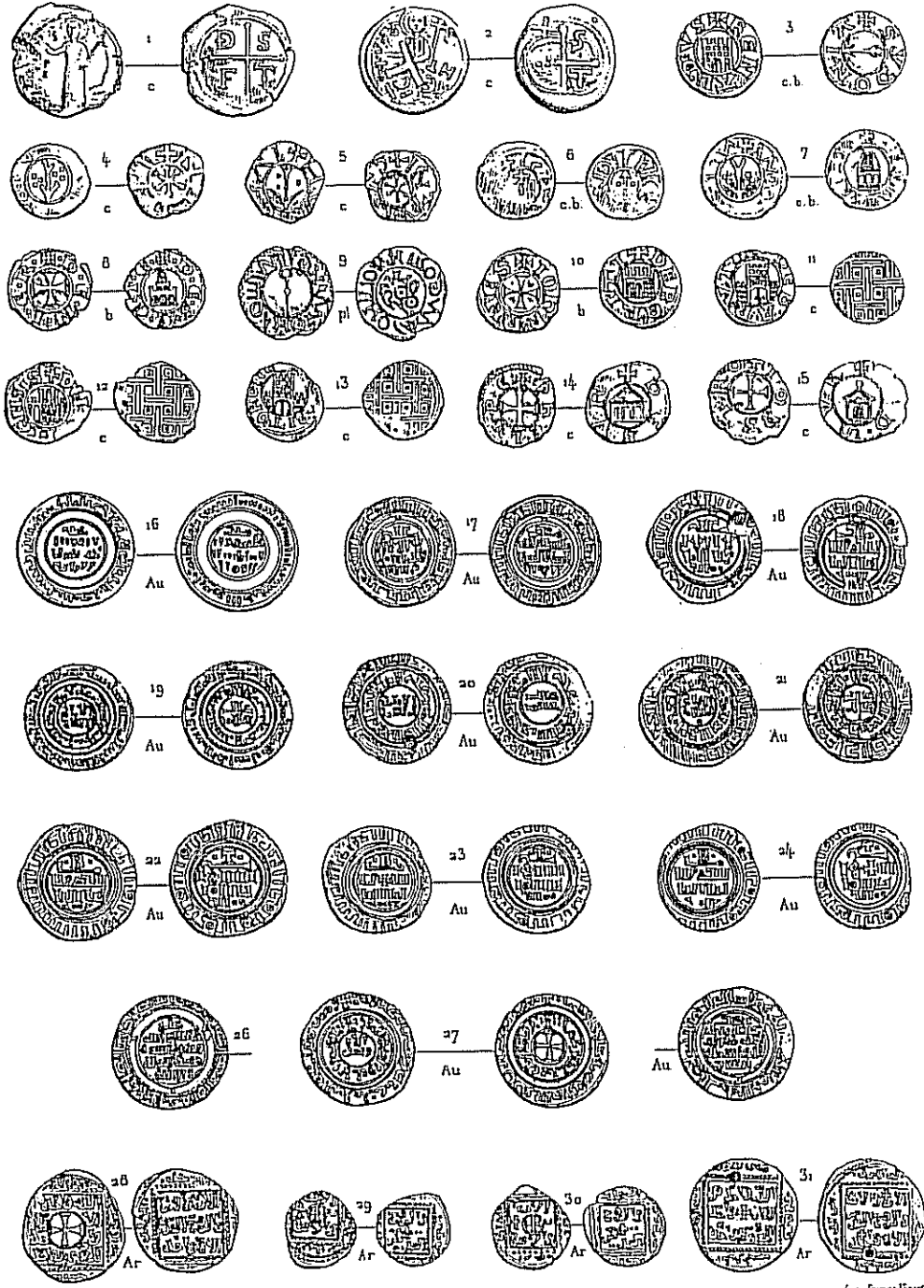
PART ILLUSTRÉE

1954



AKADEMISCHE DRUCK- U. VERLAGSANSTALT
GRAZ-AUSTRIA

281



L. Durand 20.

Exp. Durand 1892

LES SEIGNEURS DE TIBÉRIADE, DE SIDON, DE BARUTH, DE TORON. LES PRINCES DE TYR.
LES MONNAIES D'IMITATION ARABE

NUMISMATIQUE
DE
L'ORIENT LATIN

PAR
G. SCHLUMBERGER

Membre résidant de la Société des Numismates de France

SUPPLÉMENT & INDEX ALPHABÉTIQUE

AVEC DEUX PLANCHES GRAVÉES PAR L. DARDEL ET UNE CARTE DES ATELIERS MONÉTAIRES

Publié sous le Patronage de la Société de l'Orient Latin

1954



AKADEMISCHE DRUCK- U. VERLAGSANSTALT
GRAZ-AUSTRIA

285

MONNAIES D'IMITATION ARABE FRAPPÉES PAR LES FRANCS DE PALESTINE.

P. 130. — Depuis la publication du travail de M. Lavoix et l'apparition de mon ouvrage, l'attention a été appelée sur les monnaies de l'atelier de Saint-Jean-d'Acre, à légendes chrétiennes écrites en arabe. Plusieurs amateurs m'ont écrit qu'ils possédaient des exemplaires de ces pièces si curieuses. Je citerai : M. Dannenberg, de Berlin, qui possédait une drachme acquise, je le crois, par le Cabinet des Médailles de cette ville : M. de l'Écluse, qui possède deux drachmes et une demi-drachme provenant de la collection Prokesch-Osten ; M. Hartmann, drogman du consulat d'Allemagne à Beyrouth, qui est le propriétaire d'une drachme ; M. le marquis de Vogüé, qui a acquis une demi-drachme ; M. Chevarrier, ancien consul de France à Jaffa, qui avait envoyé à M. de Saulcy l'empreinte d'une drachme et d'une demi-drachme. Enfin, j'ai acquis moi-même d'un brocanteur de Jérusalem venu à Paris une drachme en assez mauvais état de conservation. Mais, parmi tous ces exemplaires nouveaux, je n'ai retrouvé aucune variété importante ; ce sont toujours les mêmes légendes avec de légères variantes et des dates différentes. Comme toujours, les demi-drachmes demeurent de beaucoup les plus rares.

Id. — Depuis la publication de mon livre, deux mémoires ont paru, d'inégale importance, mais fort curieux tous deux, traitant de la question, si obscure encore, des monnaies d'imitation arabe frappées par les Francs de Terre-Sainte. Le plus marquant de ces travaux est de la plume de M. Blancard ; il est intitulé : *Le besant d'or sarrasin pendant les croisades* ; le second, qui est de M. le professeur Heyd, si connu par ses belles études sur le commerce en Orient au moyen âge, a paru dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne de 1879, sous le titre : *Ueber die angeblichen Münzprägungen der Venetianer in Accon, Tyrus und Tripolis* (extrait d'une lettre à M. le professeur Karabacek).

M. Blancard s'est livré à une étude aussi complète que possible du besant chrétien imité du besant sarrasin ; le premier, il a véritablement fait l'histoire de cette monnaie ; son mémoire mériterait d'être ici reproduit en entier ; comme cela ne se peut, je dois me borner à renvoyer à cette étude si bien faite le lecteur désireux de connaître à fond la question, et je donnerai seulement les principales conclusions du savant numismatiste marseillais avec l'indication des points nouveaux les plus importants traités par lui.

Vient d'abord un curieux aperçu de l'histoire générale du besant d'or sarrazines à l'époque des croisades. Puis M. Blancard s'attache à donner avant tout la définition exacte de ce mot *sarrazines*, ancienne forme provençale d'un terme de création peu antérieur : *sarracenatus*, dont la forme française de la même époque fut *sarrazenis*. Tous ces termes et d'autres encore : *sarracencus*, *sarracensis*, *sarracenus*, *sarracinalis*, *sarracinois*, *sarrazines*, avaient le même sens d'*arabe*, et le terme *sarracenatus* pas plus que les autres ne peut signifier ni *d'imitation arabe* (comme l'avait pensé M. Lavoix), puisqu'il ne qualifiait pas seulement le besant de ce genre, mais aussi celui d'Alexandrie qui était *original*, ni *musulman*, puisqu'il qualifiait également le besant *chrétien* d'Acre. Si ce terme de *sarracenatus* a prévalu sur les autres, c'est simplement qu'il possédait l'un des suffixes usuels et caractéristiques du qualificatif monétaire, le suffixe *atus*.

M. Blancard distingue ensuite deux groupes fondamentaux de sarrazines chrétiens, ceux de Tyr et d'Acre, et ceux de Tripoli ou sarrazines tripolitains, soit *tripolaz*, pour employer le terme vulgaire en usage au XIII^e siècle dans la principauté tripolitaine, peuplée de Languedociens et de Provençaux. Les besants d'Antioche, frappés par les mêmes princes que les tripolaz, ne doivent pas en être distingués et n'en diffèrent que par quelques légères variations de types.

M. Blancard s'occupe ensuite de déterminer le plus exactement possible les époques d'activité des ateliers chrétiens ayant frappé des besants. Le monnayage arabe paraît avoir été interrompu, après la conquête franque, dans tous les ateliers monétaires des villes conquises, sauf peut-être en celui de Tripoli, et certainement en celui de Tyr. On sait que c'est dans cette ville, aussitôt après sa conquête par les Francs, que fut faite la première émission de sarrazines chrétiens, et qu'elle dura trois années, de 1124 à 1127. Nous ne savons rien d'autre sur l'activité de cet atelier, sauf qu'il fut très probablement fermé pendant une grande partie du XIII^e siècle, et que peut-être il l'était déjà dès la fin du XII^e, lorsqu'à cette époque s'ouvrit celui d'Acre. Quant à ce dernier qui existait déjà en 1201, il n'a pas cessé de fonctionner pendant le XIII^e siècle et probablement jusqu'à la prise d'Acre par les Infidèles en 1291. En 1251 eut lieu sur le besant d'Acre la fameuse substitution des légendes de sens chrétien aux pures légendes d'imitation musulmane.

Quant à Tripoli, la fabrication des besants par les chrétiens paraît avoir continué aussitôt après la conquête et durant quelques années encore; ce premier monnayage produisit des sarrazines analogues à ceux de Tyr ou d'Acre, mais non de véritables tripolaz, dont la fabrication ne commença qu'avec le XIII^e siècle sous Bohémond IV, et ne dut se terminer qu'à la prise de la ville en 1289. L'atelier d'Antioche dut passer à peu de chose près par les mêmes péripéties que celui de Tripoli.

Étudiant l'origine et la nature des types ainsi que la manière dont les besants chrétiens ont procédé du besant sarrasin, M. Blancard établit trois types de sarrazines musulmans depuis l'avènement des Fatemides jusqu'à la chute des Ayoubides (900-1254).

De ces trois types, le premier, dont les besants du sultan ayoubide Malek-el-Kamel sont un exemple, et qui devint en 463 de l'hégire celui du kalife Mostanser Billah (1), a donné naissance, après une interruption de monnayage qui paraît avoir eu la durée d'une grande partie du XII^e siècle, aux tripolaz de Tripoli et d'Antioche au XIII^e siècle, imitation volontairement grossière de l'une des contrefaçons les plus dégénérées du sarrazines musulman de Mostanser.

Le deuxième type, qui est celui des sarrazines d'El-Amer (2), fut copié dans l'atelier chrétien de Tyr, puis recueilli par celui d'Acre, où, au moment de la substitution des légendes chrétiennes aux pures légendes d'imitation, en 1251, on remplaça au centre du revers l'indication du titre de la monnaie

(1) Type à deux légendes, dont une circulaire et marginale, et l'autre intérieure à 3, 4, 5 et même 6 lignes droites, avec deux cordons plus ou moins espacés entre les deux légendes.

(2) Type à trois légendes concentriques, séparées par des cordons et circonscrivant un petit cercle généralement orné d'une perle centrale.

par une croix de la dimension du champ ; une petite croix fut, en outre, mise en tête de chaque légende circulaire.

M. Blancard, étudiant en détail le tripolaz, énumère les éléments, « à première vue étranges, mais certainement cherchés et voulus », dont l'assemblage constitua le type de cette monnaie frappée dans les conditions d'imitation que je viens d'indiquer. Le savant numismatiste penche pour l'opinion qui tend à reconnaître dans les lettres B et T, les initiales des noms de Bohémond et de Tripoli. Il énumère trois variétés de besants tripolaz dont il donne d'excellents dessins ; la seconde se distingue de la première par l'adjonction d'un petit croissant ; la troisième, postérieure aux censures de la bulle d'Innocent IV en 1251, porte une petite croix gravée au centre du droit.

Quant au sarrazines d'Antioche de même type que le tripolaz, M. Blancard croit le reconnaître dans une pièce de même format, de même apparence, mais à laquelle manquent les lettres B et T, et par conséquent la marque de fabrique tripolitaine. Il existe également diverses variétés de ce type.

M. Blancard, grâce aux nombreux et précieux renseignements qu'il a été à même de puiser dans la riche collection de monnaies de son ami et collaborateur, M. Sauvaire, a pu également traiter à fond la question du poids du sarrazines tant arabe que chrétien. Voici les conclusions auxquelles il est arrivé : le poids moyen du dinar fatemide d'Égypte est de 4 gr. 10 ; celui du dinar fatemide de Syrie, de 3 gr. 93 ; celui du dinar ayoubide, plus élevé, est d'environ 4 gr. 54. Quant à la moyenne de poids effectif du sarrazines chrétien de toutes catégories, elle n'est que de 3 gr. 45 à 3 gr. 49 ; elle est donc notablement inférieure à celle du sarrazines musulman.

Étudiant enfin le titre des divers sarrazines, M. Blancard prouve que celui du besant d'Acre et du tripolaz était également très inférieur à celui du besant d'Alexandrie, et que l'on peut approximativement établir :

- 1° La valeur intrinsèque du sarrazines d'Alexandrie à 14 francs ;
- 2° Celle du sarrazines d'Acre de 8 fr. 43 c. à 8 fr. 90 c., soit $1/3$ à $2/5$ de moins que le précédent ;
- 3° Celle du tripolaz à 7 francs (alliage compris), soit $1/5$ à $1/7$ de moins que le précédent.

Le mémoire de M. Heyd traite d'une question d'ordre plus spécial, mais qui offre également un vif intérêt, je veux parler du rôle attribué aux Vénitiens dans la frappe des monnaies d'imitation musulmane dans les ateliers chrétiens de Syrie. Tout d'abord, au dire de M. Heyd, il n'est nullement prouvé que l'atelier monétaire de Tyr, dont parle le baile *Marsilius Georgius* dans la pièce citée par moi à la p. 138 de mon ouvrage, ait été la *zeca* vénitienne. Il est simplement dit dans ce document qu'*au temps du marquis de Montserrat* on frappait monnaie dans cet édifice ; mais ledit édifice était-il bien alors aux mains des Vénitiens ou bien plutôt ne leur avait-il point été déjà enlevé précisément par Conrad de Montserrat qui le donna plus tard, toujours d'après le même document, à *Ansaldo Bonvisini* ?

Passant à ce qui concerne plus particulièrement l'atelier d'Acre, M. Heyd s'attache à prouver, avec plein succès suivant moi, que les passages des chartes des rois d'Arménie faisant allusion à des besants et autres monnaies frappés par les Vénitiens dans cette ville ont été mal interprétés. Ces passages ne constituent, en effet, que de simples allusions à une coutume universellement adoptée par tous les négociants étrangers au moyen âge, qui consistait à apporter à l'atelier monétaire de la ville où ils se trouvaient, leur or ou leur argent en barres ou en lingots pour en faire frapper la quantité de la monnaie du pays dont ils avaient besoin. Pour cette opération, le marchand étranger payait naturellement un droit, et c'est à ce droit seul que font allusion les chartes des rois d'Arménie. Que disent-elles, en effet : « *Excepto quod omnes Venetici qui adduxerint aurum et argentum, et bisancios seu monetas inde fecerint vel operati fuerint in terra mea, hij teneantur persolvere dricturam, sicut persolvunt hij qui bisancios seu monetas operantur in Acconensibus partibus; quodsi bisancios seu monetas non operati fuerint, nullatenus persolvere dricturam teneantur* ». Où voyez-vous dans ces lignes, dit M. Heyd, une allusion à ce fait que les

Vénitiens fussent fermiers de l'atelier monétaire d'Acre? Il est simplement dit qu'au cas où les Vénitiens apporteraient de l'or ou de l'argent et en *feront faire* des besants ou de la monnaie, ils paieront un droit; que, par contre, ils n'en paieront aucun si les lingots ne sont pas transformés en monnaie. Ce n'est donc pas le lingot qui paie droit d'entrée; c'est sa transformation en besants qui est seule taxée. De ces documents mal interprétés, il subsiste évidemment un fait, à savoir une affirmation contemporaine qu'à cette époque on frappait des besants, des sarrazines, dans les ateliers chrétiens d'Acre, de Tripoli, etc.; mais on ne peut plus en tirer cette autre affirmation que les Vénitiens aient été les fermiers monétaires des rois et princes chrétiens de Syrie. Ils allaient à la monnaie royale ou seigneuriale, à Acre ou à Tripoli, comme tous les autres marchands étrangers, pour y faire monnayer leurs lingots ou barres en sarrazines dont ils avaient besoin pour régler leurs opérations commerciales. M. Heyd cite plusieurs documents ainsi que divers passages de Pegolotti qui nous donnent des exemples des mêmes faits et prouvent que le savant professeur est absolument dans le vrai.

XVIII.

Ueber die angeblichen Münzprägungen der Venetianer in Accon, Tyrus und Tripolis.

(Aus einer briefl. Mittheilung an Prof. Karabacek.)

Von

W. Hojd.

Sie haben wohl mit mir die Entdeckung Lavoix' freudig begrüsst, laut deren in den Münzstätten der Kreuzfahrerstaaten Golddinare nach dem Muster der ägyptischen (*bisanti saraceni*) geprägt wurden. Hand in Hand mit dieser Entdeckung ging der von Lavoix als plausible Hypothese aufgestellte, von Schlumberger aber als bewiesen erachtete Satz: die Venetianer seien es gewesen, welche als Pächter des königlichen, beziehungsweise gräflichen Münzregals jene mehr oder minder gelungenen Imitationen ausgeführt haben, um damit den Bedürfnissen des internationalen Verkehrs zu dienen; die Venetianer seien es ferner gewesen, die später auf die Einsprache der Curie hin die arabischen Legenden jener *bisanti saraceni* in einer Weise umgemodelt haben, dass das christliche Gewissen sich dadurch nicht mehr verletzt fühlen konnte. Die Gründe für diese Annahme lassen sich in Folgendem zusammenfassen. Mit dem Ausdruck *bisanti saraceni*

wechseln die Bezeichnungen *bisanti ad pondus Acconis*, *b. a. p. Tyri*, *b. a. p. Tripolis* ab; damit werde angedeutet, dass jene Dinare theils aus den königlichen Münzstätten in Accon und Tyrus, theils aus der gräflichen in Tripolis hervorgingen. Nun zeigen aber gewisse Stellen in den Diplomen armenischer Könige zu Gunsten der Venetianer, dass diese Handelsnation für das Recht, in Accon Münzen prägen zu dürfen, eine Abgabe an die Könige von Jerusalem zahlte, was man in Armenien sich zum Muster nahm. Also seien die Venetianer in Accon als Münzer thätig gewesen. Und was Tyrus betreffe, so werde in der von Marsilius Georgius entworfenen Beschreibung des dortigen Colonialbesitzes der Venetianer ein Haus innerhalb des Stadtquartiers derselben aufgeführt, in welchen man Gold zu prägen pflegte.

Sprechen wir zunächst von diesem Haus. Es gehörte zu denjenigen Bestandtheilen des venetianischen Viertels, bezüglich deren der Bailo Marsilius Georgius die Beschwerde erhob, dass sie von fremder Hand widerrechtlich occupirt worden seien und den Venetianern immer noch vorenthalten werden. Die gewaltsame Besitzergreifung wird in diesem Fall dem Markgrafen Konrad von Montferrat zur Last gelegt, welcher seinen Sitz in Tyrus hatte.

Konrad schenkte das Haus weiter an einen Ansaldo Bonvisini. Vorher aber war es als Münzprägstätte benutzt worden, und zwar geschah dies während der Zeit der Herrschaft Konrads (*in tempore marchionis Montisferrati*), also doch nicht wohl durch die Venetianer, denen ja eben Konrad das Haus entrissen hatte. Ob schon vorher darin Münzen geprägt wurden, als die Venetianer noch im unbestrittenen Besitz desselben waren, fragt sich sehr.

Ueber die Bestimmung des Hauses vor Konrads Zeit schweigt vielmehr die Stelle. Ich setze sie im Wortlaute her: *Retinetur nobis una domus in nostro terciario magna, in (?) qua in tempore marchionis Montisferrati, qui fuit dominus regni, fabricata et incussa moneta fuit; quam domum dictus marchio dedit et tradidit Ansaldo Bonuisini* (Taf. und Thom. 2, 386). Meines Erachtens kann man hierauf nicht die Behauptung gründen, dass die Venetianer Pächter der königlichen Münzstätte in Tyrus waren.

Noch schlimmer sieht es mit dem Beweismaterial hinsichtlich Accons aus. In den Privilegienbriefen, welche die klein-armenischen Könige den Venetianern ausstellten, pflegt unter den Bestimmungen über Eingangs- und Ausgangszoll folgender Passus sich zu wiederholen: *excepto quod omnes Venetici, qui adduxerint aurum et argentum, et bisancios seu monetas inde fecerint vel operati fuerint in terra mea, hij teneantur persolvere drieturam, sicut persolvunt hij qui bisancios seu monetas operantur in Acconensibus partibus; quodsi bisancios seu monetas non operati fuerint, nullatenus persolvere drieturam teneantur.*

Nach dem ganzen Zusammenhange ist hier die Rede von venetianischen Kaufleuten, welche das Königreich Armenien besuchten und Gold oder Silber in ungemünztem Zustande mit sich führten; wollten sie die Barren auf den königlichen Münzstätten in Geld verwandeln lassen, so zahlten sie hiefür eine bestimmte Gebühr. Schlumberger verweist ferner auf einen venetianisch-syrischen Vertrag vom Anfang des XIII. Jahrhunderts. Aber auch dieser besagt (Taf. und Thom. 2, 65) nichts weiter, als dass die venetianischen Kaufleute mitgebrachte Silberbarren, wofern sie nicht vorzogen sie zu verkaufen oder gegen Waaren umzusetzen, der Münze zu Haleb übergeben konnten, um

sie da für sich ausmünzen zu lassen gegen eine Gebühr von Fünf vom Hundert. Aehnliche Bestimmungen waren in Aegypten getroffen. Ein Capitel des venetianisch-ägyptischen Vertrages vom Jahre 1254 besagt (Taf. und Thom. 2, 489): „*Totum illud, quod portaverint Veneti in terram Alexandriae in auro, debet incantari* (muss im Wege der Auction zum Verkauf gebracht werden). *Et si mercator accipere super se voluerit, debeat accipere* (kann er es für sich behalten, beziehungsweise für sich ersteigern); *et debeant illud laborare in cecham* (der Münze zur Verarbeitung übergeben); *et debeant solvere illud, quod est usus et custome de auro, Veneti sine ulla dictione. Item et ita facere debent de argento. Et adhuc si mercatores voluerint (l. noluerint?) percuttere in cecham, habeant potestatem vendendi, cuicumque voluerint, sine ulla dictione.*“

Spätere Verträge derselben Kategorie enthalten analoge Bestimmungen. So der vom Jahre 1302: *Item de auro et argento non solvant dictionem vel dadium, excepto quod si percuti facerent ad cecham, tunc solvant secundum consuetudinem*; die von 1344 und 1355: *Item de auro et argento, que ipsi ponent ad Soldani cecham, solvere debeant secundum consuetudinem consuetam* (sic!) Ebenso durften die Genuesen laut des Vertrages vom 13. Mai 1290 (Lib. jur. reip. Jan. 2, 247) Barren von Edelmetall auf die Münze des Sultans in Alexandrien schaffen und dort in landesübliches Geld verwandeln lassen; sie zahlten dafür theils eine Gebühr an den Sultan, andertheils Arbeitslohn an die Prägegehilfen (*mesorii*).

Nach diesen verschiedenen Belegstellen wurden allerdings Mitglieder der abendländischen Handelsnationen, namentlich Venetianer, zu den Münzstätten der Könige von

Armenien, der Sultane von Aegypten und von Haleb zugelassen. Aber sie traten nicht etwa zu den genannten Fürsten in ein bleibendes Vertragsverhältniss, vermöge dessen der Landesherr das ihm zustehende Münzrecht durch diese Fremden als seine Pächter ausüben liess. Vielmehr stand allen Kaufleuten jener privilegierten Nationen gegen eine Gebühr das Recht der Mitbenutzung der jeweiligen landesherrlichen Münzstätte zu, so oft sie mit ungemünztem Gold oder Silber ins Land kamen und landläufiges Geld dagegen eintauseln wollten. Aber wie in Armenien, so verhielt es sich auch in Accon. Wenn es in den armenischen Privilegienbriefen von den Venetianern heisst: *bisancios seu monetus operantur in Acconensibus partibus*, so wird ihnen nur scheinbar die Function zugeschrieben, dass sie als Pächter des Königs von Jerusalem auf dessen Münzstätte in Accon Geld prägten. Sie liessen bloss ab und zu dort Geld prägen aus dem von ihnen mitgebrachten Edelmetall. Wenn aber dem so ist, so hatten die Venetianer auch keinen Einfluss auf den Münzstempel in Accon und in den Kreuzfahrerstaaten überhaupt. Weder der ursprüngliche Stempel der *bisanti saraceni* noch die spätere Veränderung der Legenden war ihr Werk. —

Da der im Bisherigen an einigen wenigen Beispielen nachgewiesene Brauch reisender Kaufleute, an fremden Münzstätten für sich Geld prägen zu lassen, bisher wenig beachtet worden zu sein scheint, füge ich zum Schluss noch bei, dass Pegolotti in seiner *Pratica della mercatura* zwei grosse Capitel der Kunst, Metalle zu mischen widmet und zuerst die Legirung von Silber nach zwölf Recepten, dann die von Gold nach sechs Recepten behandelt (p. 343—359). Warum er dies in einem Handbuch für Kaufleute vortrage, das begründet er in folgenden einleitenden Worten: *e di*

nicissitade a' mercatanti sapere allegare argento et oro per fare monete d'oro o d'argento o picciolo ovvero fare verghe d'oro o d'argento per portare d'uno paese in un altro per far fare vaxellamenta d'oro o d'argento ovvero altre cose bisognevoli a' mercatanti che usano la mercatanzia e il cambio. Legten die Kaufleute auch nicht selbst Hand an beim Prägen des Geldes, so mussten sie doch, um nicht betrogen zu werden, über die Mischung der Metalle beim Münzen das Nöthige wissen. Ferner hielt Pegolotti (p. 108), wo er von Chiarenza (Clarenza) spricht, nicht für überflüssig, das Herrn Schlumberger wohl bekannte Capitel: *Spese che si fanno a fare la moneta picciola di Chiarenza* einzufügen; er wusste wohl, dass die Kaufleute, wenn sie an diese berühmte moreotische Münzstätte kamen und ihre Silberbarren in Stücke der durch ganz Griechenland hin beliebten Tornesi umwandeln lassen wollten, eine Belehrung darüber bedurften, was die verschiedenen Arbeiter dafür an Gebühren beanspruchen durften. ¹⁾

Stuttgart, den 27. December 1879.

¹⁾ Zur Unterstützung dieser scharfsinnigen und überzeugenden Darlegung werden wir in einem der nächsten Hefte weitere urkundliche Belege liefern.

Prof. K.

LE
BESANT D'OR
SARRAZINAS

PENDANT LES CROISADES

Étude comparée sur les monnaies d'or, arabes et d'imitation arabe,
frappées en Égypte et en Syrie, aux XII^me et XIII^me siècles,

PAR

LOUIS BLANGARD

SUIVIE DE

LA TABLE DES POIDS DE 300 DINARS FATHIMITES

DRESSÉE PAR

H. SAUVAIRE



LE BESANT "TRIPOLAZ" CHRÉTIEN
(à partir de 1251)

MARSEILLE

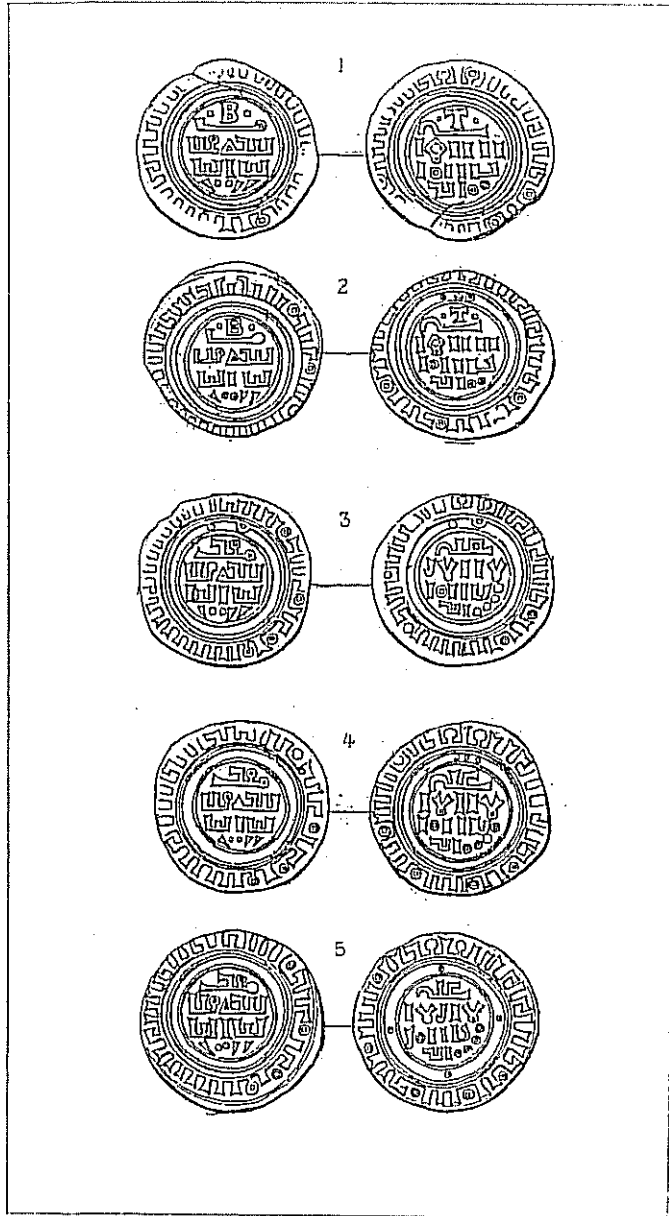
TYP. ET LITH. BARLATIER-FEISSAT PÈRE ET FILS

Rue Venture, 10.

—
1880

297

BESANTS "TRIPOLAZ"
 antérieurs à l'année 1251.



Laugier del.

Imp. D. Vernet

Dardel, sc.

A M. HENRY SAUVAIRE,
Consul de France, membre de l'Institut Égyptien, etc.

MON CHER AMI,

Après les découvertes de M. Lavoix et les publications de M. le marquis de Vogüé et de M. Schlumberger sur les besants d'imitation arabe frappés en Syrie par les Croisés, toute étude ayant le même objet doit paraître superflue. Cependant, il est certains points que ces auteurs ont laissés hors de leurs investigations et qui présentent de l'intérêt; par exemple, la signification attribuée par les anciens textes au mot *sarracenus* et à ses diverses formes vulgaires, l'identification des différents besants auxquels ce terme était appliqué au XII^e et XIII^e siècles, et notamment du besant d'Alexandrie et du besant *tripolax*; leurs poids, leurs titres, leurs valeurs diverses. Sachant que j'avais entrepris depuis assez longtemps l'étude de ces questions, vous avez bien voulu me demander communication de mes recherches à ce sujet et de leurs résultats.

La présente notice répond à votre désir.

Je vous l'adresse avec l'espoir que l'examen des textes des XII^e et XIII^e siècles et des dinars de votre riche médailler, dont vous m'avez autorisé à relever les poids et les types et même à faire analyser un spécimen, n'aura pas été inutile, et que j'aurai pu en faire sortir quelques notions inédites à ajouter à celles que nous devons déjà aux numismatistes que j'ai nommés. Je signale, dans cet ordre d'idées, à votre attention bienveillante, la partie de mon travail dans laquelle j'ai été amené à traiter un point intéressant de l'histoire française, l'évaluation de la rançon dite de saint Louis.

Pour donner plus de prix à cette notice, j'y ai inséré les dates de l'emploi successif des divers types musulmans et l'ai fait suivre de la table des poids de plusieurs centaines de dinars.

Je suis heureux de reconnaître que je dois ces derniers et précieux renseignements à l'extrême obligeance avec laquelle vous m'avez permis de les puiser dans votre *Numismatique fathimite*, prête à être publiée.

Veillez en recevoir mes remerciements les plus vifs, et croire, mon cher Ami, à mon dévouement affectueux.

LOUIS BLANCARD.

Marseille, 9 décembre 1870.

LE
BESANT D'OR
SARRAZINAS

PENDANT LES CROISADES



I. Aperçu historique sur le besant d'or sarrazines pendant les croisades. — II. Définition du mot sarrazines. — III. Émissions. — IV. Description. — V. Poids. — VI. Titre. — VII. Valeur intrinsèque. — VIII. Valeur de change. — IX. Valeur relative.



I. Aperçu historique sur le besant d'or sarrazines pendant les croisades. — Les premiers croisés se mirent en campagne avec des fonds si considérables qu'au témoignage de Guibert on voyait sous leurs tentes des monceaux de lingots d'or et de pièces de monnaie ; ces pièces n'étaient, suivant Raymond d'Aguilers, que des deniers : poitevins, chartrains, mansois, lucquois, valençais, melgoriens, et des oboles de ces mêmes espèces. Quant à l'or monnayé, il n'en est pas fait mention dans les chroniques et il est probable que, sauf dans le midi de l'Italie et en Espagne, on ne trouva pas à en emporter et que l'on arriva, sans le rencontrer, jusqu'à Constantinople : Là il apparut sous la forme du besant grec. Ce fait ne fut pas étranger au respect que les croisés témoignèrent à l'empereur Alexis et qui se traduit par d'humiliantes prestations d'hommage et de fidélité. Tous ces preux consentirent à s'agenouiller devant la

Majesté grecque, et oublièrent, à la vue de ses richesses, qu'elle avait besoin de leur épée et qu'elle avait elle-même imploré leur assistance.

Devenus les féaux d'Alexis, ils furent aussitôt pourvus d'or par la générosité impériale qui, ne pouvant ignorer qu'ils avaient dépensé, le long de la route, la plus grande partie de leurs lingots et de leurs deniers, leur envoya chaque semaine, dit Albert d'Aix, des quantités de besants d'or et de tartarons avec lesquels ils payèrent leurs approvisionnements. Les premières conquêtes et surtout celles d'Edesse et d'Antioche mirent entre les mains des croisés ou, pour mieux dire, des princes auxquels échurent ces villes, des sommes immenses en besants, en *Michelois* (c'était le nom qu'on donnait aux besants grecs de cette époque, parce qu'ils étaient pour la plupart au type de Michel VII Ducas, mort en 1078). Les michelois couraient usuellement à Antioche et à Edesse, de telle sorte que la rançon de Boémond, premier prince d'Antioche, devenu prisonnier des Turcs, fut payée en michelois, et la solde des chevaliers de Baudoin, prince d'Edesse, fournie également en michelois. Mais au sud d'Antioche et surtout de l'Oronte, cette monnaie fit défaut, si bien que les croisés, qui continuèrent leur route vers Jérusalem, ne touchant plus de subvention impériale et ayant à peu près vidé l'escarcelle du départ, se trouvèrent fort à court et faillirent accepter les offres du plus riche et du plus prévoyant d'entr'eux, de Raymond de Toulouse, qui, d'après Raymond d'Aguilers, voulut prendre à sa solde, moyennant 10,000 s. de melgoriens, Godefroy; 6,000 s., le Comte de Normandie; 5000 s., Tancrède et chacun des autres princes.

Mais, à ce moment, se montre une monnaie nouvelle, inconnue, sauf pour Tancrède peut-être, et encore n'en pouvait-il connaître que le petit format, le rabouin, le seul qui fût frappé et eût cours en Sicile.

Cette monnaie nouvelle, c'est le *besant d'or sarrazines*, que, pour abrégé et bien que la véritable et complète dénomination en soit *besant d'or sarrazines*, je ne nommerai ici que *le sarrazines*.

Ce besant nouveau, le sarrazines, les croisés l'avaient entrevu à Dorylée, à Tarse, à Antioche et ils l'avaient assez prisé, malgré *ses caractères exécrationnels* pour le chercher jusque dans les entrailles des morts, comme ils le firent, dit Foucher de Chartres, au siège de Marrah; à partir et au sud de Marrah, ils le rencontrèrent partout: c'était la monnaie usuelle et officielle de la région.

C'est ce qui fit que les croisés, ayant défait l'émir de Tripoli, en reçurent l'offre d'un tribut de 15,000 pièces d'or, à payer en besants sarrazines. Raymond d'Aguilers, chapelain du Comte de Toulouse, ajoute que ce besant sarrazines valait de 8 à 9 des deniers des Francs, parmi lesquels les melgoriens étaient certainement ceux dont le chroniqueur provençal connaissait le mieux la valeur et faisait le plus fréquent usage. Sur le pied de 1 fr. 40 par sou melgorien, le sarrazines de Tripoli valait donc environ 12 francs, et davantage, si on en calcule la valeur d'après le prix actuel de l'or et l'ancien rapport de ce métal à l'argent. Ce sarrazines était de fabrique musulmane, au type de Mostanser-Billah; il valait plus que le sarrazines de contrefaçon, frappé dans la même ville et au même type, par les croisés, quelques années plus tard, et beaucoup plus que le besant tripolitain du XIII^e siècle, connu sous le nom de besant *tripolais*.

Le sarrazines avait trop de prix pour pouvoir être substitué entièrement à la monnaie latine, de sorte que celle-ci, surtout entre les mains de Raymond de Saint-Gilles, eût toujours son emploi. Comment ce prince, en effet, aurait-il pu payer en sarrazines la multitude de pèlerins, hommes, femmes, enfants, qui, au siège de Jérusalem, s'offrirent à combler le fossé

qui séparait ses machines des remparts ? tandis qu'il indemnisa convenablement ces milliers d'auxiliaires en leur donnant, pour trois pierres jetées, un denier.

Mais le nerf de la guerre n'était pas dans le billon, ni même dans l'argent ; il était désormais dans l'or et l'or affluait. A la prise de Jérusalem, Tancrede eut pour sa part les 20 lampes d'or du Temple, qui pesaient ensemble 20,000 metqâls et valaient, par conséquent, plus de 20,000 sarrazines ; et, dit Raoul de Caen, il ne tarda pas à s'enorgueillir de les avoir entièrement dépensés à la guerre. Godefroi et les autres princes en firent de même. Pour me servir des expressions du chroniqueur Raoul, ils semèrent l'or afin de le recueillir au centuple. Chaque expédition, chaque conquête remplissait leurs mains de sarrazines et souvent le bruit de leurs victoires suffisait, sans les fatigues de nouvelles batailles, pour leur valoir des moissons qu'ils n'avaient point préparées. C'était fort opportun, car, sous prétexte de semer, ces princes généreux jetaient autour d'eux l'or qui tombait dans leurs mains, et leurs mains étaient toujours vides.

Albert d'Aix raconte que Godefroi, au faite du pouvoir, était cependant à bout de ressources et ne savait comment solder ses chevaliers, lorsque les émirs d'Ascalon, de Césarée et d'Acre offrirent de lui acheter la paix au prix d'un tribut annuel de 60,000 sarrazines.

Son successeur, Baudouin I^{er}, eut à lutter contre un dénuement plus grand encore, dont il imagina de sortir en se faisant bigame. Il prit pour deuxième femme la veuve de Roger I^{er} de Sicile, qui vint en Palestine chargée d'immenses trésors, et, chose étrange, aucun prélat, aucun chevalier, aucun sujet de Baudouin n'éleva la voix contre cette union, parce que chacun la considéra comme un soulagement à sa propre misère : Du plus grand au plus petit, dit Guillaume de Tyr, tous eurent part à cette pléni-

tude. Trois ans suffirent à dissiper la dot de la princesse, au bout desquels le Roi de Jérusalem se retrouva pauvre comme devant.

Pendant ce règne, Tripoli tomba au pouvoir des croisés qui frappèrent, à l'atelier de cette ville, les premiers sarrazines de contrefaçon que les chrétiens aient battus en Syrie. Cette fabrication ne fut pas d'un grand profit pour le trésor du Roi, simple suzerain de la principauté tripolitaine; aussi, lorsque Baudouin II se racheta des Turcs qui le tenaient prisonnier, il paya sa rançon, non pas en sarrazines de Tripoli, mais en michelois d'Edesse et d'Antioche.

La prise de Tyr permit au Roi d'avoir, dans son royaume même, un atelier de nouveaux sarrazines. Les Vénitiens en furent les gérants, comme les Génois l'avaient probablement été de celui de Tripoli. Ces concessions contribuèrent à payer le secours si efficace des flottes de Gênes et de Venise.

Ces villes ne furent pas les seules à collaborer à la grande œuvre de la conquête. Marseille y eut sa part. Le roi Foulques, successeur de Baudouin II, le reconnut formellement en lui accordant, comme à Gênes, une rue spéciale dans chaque ville du royaume et, en outre, une rente en sarrazines qui, bien que non qualifiés, étaient des sarrazines de Tyr de fabrication nouvelle, car les auteurs et les actes, tant latins qu'arabes, avaient déjà soin de spécifier le sarrazine de fabrication ancienne, musulmane, par la qualification de *vetus*.

Je crois me souvenir qu'en ce temps-là furent émis certains sarrazines de fabrique musulmane portant à l'exergue les lettres B-N-M dont l'interprétation, non encore fixée quand je vis ces pièces, il y a deux ans, à la Bibliothèque Nationale, me paraît correspondre à celle du mot طيب (*bon*) qu'on lit sur diverses pièces byzantines fort connues et dont les plus curieuses ont été éditées par

MM. Marchant, de Saulcy et de Longpérier (1). Cette interprétation, qui indiquerait une circulation mixte, chrétienne et musulmane, serait justifiée par ce fait que pendant un quart de siècle, les sultans de Damas, qui émirent ces dinars, si je ne me trompe, furent les alliés des Rois de Jérusalem. Peut-être sont-ils datés du règne de Saladin, et, en ce cas encore, l'histoire pourrait justifier mon interprétation, car, plusieurs fois et pendant plusieurs années, ce sultan entretint des relations paisibles avec les chrétiens.

Saladin, sujet turc, après s'être emparé du trône égyptien des Fathimites, puis de la ville de Damas, avait attiré à son parti, grâce à l'or, au sarrazines égyptien qu'il répandait à pleines mains autour de lui, presque toutes les villes musulmanes de Syrie.

Son projet était manifeste : Il voulait tenir tout le pays sous son sceptre. Du reste, une brèche immense avait été faite aux remparts des forces chrétiennes par la perte d'Edesse, due non-seulement à l'habileté de Zenghi et à la désunion des croisés, mais en outre, disent les chroniqueurs, à l'avarice de l'archevêque latin qui, ne voulant pas sacrifier son or pour ses ouailles, le perdit pourtant et la vie avec. Saladin pensa qu'il viendrait facilement à bout d'un royaume ainsi désuni et démembré, et il en forma donc le projet. Après une série de succès et de revers, terminée par une trêve, les croisés, qui n'avaient plus assez de soldats pour résister au Sultan, résolurent d'équiper une armée nombreuse, et, dans cette vue, ils frappèrent le peuple d'un impôt extraordinaire qui fut d'un sarrazines pour cent sur le revenu mobilier et de 2 0/0 sur le foncier, etc. Mais le désastre de Tibériade anéantit cette armée dont les plus téméraires furent massacrés et les autres,

(1) *Lettres du baron Marchant*, Paris, 1851, in-8°, p. 4, 12; *Journ. Asiat.*, VII, 1839, p. 433. Cf. aussi Sabatier : *Description générale des monnaies byzantines*. Paris, 1862, 2 vol. in-8°, t. II, p. 191, n° 21.

parmi lesquels était le Roi, faits prisonniers. Beaucoup de ceux-ci furent vendus comme esclaves, sur le champ de bataille, à n'importe quel prix et même contre une paire de sandales, et, sur le marché de Damas, au prix de 3 sarrazines par tête : c'est ce que rapporte Emad-ed-Din, témoin oculaire.

Après la bataille de Tibériade, Saladin, par lui ou ses lieutenants, prit cette ville, Acre, Jaffa, Sébaste, Naplouse, Tebnin, Sidon, Béryte, Gébail, Ascalon, Ramla, Hébron, Bethléem, Gaza, Daroum, et enfin il vint mettre le siège devant Jérusalem qui renfermait soixante mille hommes en état de porter les armes, sans compter les vieillards, les femmes et les enfants. Par crainte de la trahison des Grecs melchites, la ville se rendit après quatre jours de siège, mais ce fut à des conditions excessivement humaines et honorables. Les assiégés eurent quarante jours pour sortir de la ville en toute liberté, moyennant une rançon de 10 sarrazines par tête. Le patriarche lui-même ne paya que 10 sarrazines quoiqu'il emportât plus de 200,000 sarrazines d'objets précieux. Voilà comment les derniers défenseurs chrétiens de Jérusalem quittèrent ses murs et comment l'Islamisme en reprit possession. L'Occident retourna plusieurs fois à la charge pour reconquérir la ville sainte, mais ce fut en vain. Toutefois, à la première passe d'armes, les forces réunies de l'Occident et de l'Orient latin parvinrent à reprendre Acre.

Pendant que Saladin marchait de conquête en conquête, il rencontra le marquis Conrad de Montferrat ; la valeur et l'habileté de ce prince préservèrent Tyr. Cette admirable et heureuse défense désigna Conrad au choix des barons pour le trône nominal de Jérusalem, et tout porte à croire que s'il eût exercé le pouvoir royal, Saladin eût été vaincu et Jérusalem reconquise ; or, à peine élu Roi, Conrad tomba sous le fer des assassins. Le roi Richard le détestait, Saladin le redoutait. On les a accusés l'un

et l'autre de sa mort, mais le Vieux de la Montagne a lui-même attesté l'innocence de Richard, tandis qu'un auteur arabe, Ibn-Alatir, a déclaré que Saladin avait offert à Sénan, le chef des assassins, 10,000 sarrazinas s'il le délivrait du Marquis et du Roi d'Angleterre : Sénan n'aurait consenti qu'au premier de ces meurtres.

C'est au début de cette croisade que la tempête ayant poussé la flotte anglaise vers Chypre, alors au pouvoir d'un fantôme d'Empereur grec, Richard profita des circonstances pour s'emparer de l'île. Il la vendit 100,000 sarrazinas aux Templiers, et comme ceux-ci ne purent rien en tirer de bon et la lui rendirent peu après, il la revendit au même prix de 100,000 sarrazinas à Guy de Lusignan qui s'en fit un royaume.

Quelques années auparavant, au siège d'Acre, ce prince, alors roi de Jérusalem, avait accordé aux Marseillais de grands privilèges commerciaux à Acre, et, notamment, l'établissement d'un consulat ; Amaury les leur confirma, en 1198, comme roi de Chypre et de Jérusalem, en y ajoutant divers privilèges relatifs à Chypre, et leur fit payer cette charte 2800 sarrazinas. La plus ancienne concession connue de consulat français dans le Levant, ne remonte guère plus haut ; les Marseillais l'obtinrent de Conrad, lors du siège de Tyr, collectivement avec les gens de Saint-Gilles, Montpellier et Valence ; j'ignore à quel prix.

L'établissement des consulats du Levant et l'octroi des franchises commerciales, achetés par les cités maritimes de l'Occident, au prix de milliers de sarrazinas, eurent une influence immense sur le développement du commerce de l'Italie, la France et l'Espagne avec l'Orient. Le résultat principal d'une nouvelle croisade fut de l'augmenter. Conduite par les Vénitiens, elle fit de ces riches marchands les maîtres véritables de Constantinople et de l'Empire

latin qu'elle y créa. Bien que l'Histoire nous ait présenté en marcs d'argent le bilan du coût et du rapport de cette croisade, il y a lieu de croire que le sarrazines n'y fut pas étranger. En effet, d'après Bernard le Trésorier et l'italien François Pipin, le Sultan d'Egypte, dès les préparatifs de la croisade, envoya de fortes sommes aux Vénitiens et leur promit de grandes franchises au port d'Alexandrie, *s'ils pouvoient tant faire qu'ils détournassent les chrétiens qu'ils n'alassent en Terre d'Egypte.*

Le projet, déjà ancien, de comprendre dans l'envergure de l'Orient latin les côtes et même l'intérieur de l'Egypte, fut nettement articulé par le Pape lui-même au Concile de Latran (1215), et lorsque les croisés de cette époque, découragés d'une expédition Syrienne faite sous la conduite des Rois de Hongrie, de Chypre et de Jérusalem, résolurent une descente en Egypte, ils trouvèrent, dans le Roi de Jérusalem et le Légat du Pape, des chefs ardents à l'entreprendre.

On connaît les péripéties de la campagne : Damiette assiégée ; le Sultan levant un impôt forcé sur les chrétiens d'Egypte pour les faire contribuer à la guerre, impôt qui fut de 4000 sarrazines pour les seuls chrétiens de la capitale ; Damiette réduite à une famine si grande qu'un œuf y valut plusieurs sarrazines ; une poule, 30 ; une vache, 800, etc ; Damiette capitulant après un siège de 17 mois ; les chrétiens s'avancant dans l'intérieur, et le Sultan, dont l'effroi s'était accru par la découverte d'une conspiration tramée dans son entourage, offrant de leur rendre, s'ils quittaient l'Egypte, toutes les villes de Syrie conquises par Saladin, y compris Jérusalem ; les négociations rejetées par les croisés parce que le Sultan refusait d'ajouter à ses concessions 300,000 sarrazines nécessaires à la reconstruction des murs de la ville sainte ; les hostilités reprises, puis les revers, la reddition de Damiette, le retrait des trou-

pes chrétiennes et une trêve de dix ans. Tel est le résumé de cette expédition.

Frédéric II ne prit pas les armes pour la recommencer et assiéger de nouveau Damiette. Loin de là. Ce prince, musulman d'éducation, de goûts, de mœurs, alla en Syrie où, dit-on, les musulmans l'avaient appelé, et il s'y entendit si complètement avec les Sultans de Damas et d'Égypte, qu'ils lui octroyèrent plusieurs villes Syriennes, parmi lesquelles Jérusalem (où il se couronna lui-même de sa main d'excommunié), des franchises considérables en Égypte, et enfin une nouvelle trêve, qui doubla la première et permit à ses sujets de trafiquer en Orient à lointaine échéance et avec autant de liberté que de sécurité.

Pendant cette longue période de paix, le commerce, l'industrie maritime et la banque prospérèrent à l'envi. Les Hospitaliers et les Templiers transformèrent leurs ordres en sociétés commerciales et financières, et ils atteignirent, par la force de l'association, à un degré de prospérité inouïe. Les villes chrétiennes, et notamment Marseille, inscrivirent dans leurs Statuts la côte officielle des sarrazinas d'Égypte et de Syrie ; on organisa des expéditions mercantiles avec le même entrain qu'auparavant des expéditions religieuses, et l'on put croire que l'ère des grandes croisades était close. Saint Louis la rouvrit, et, voulant frapper l'ennemi au cœur, il reprit Damiette. On sait le reste. Le Roi fut fait prisonnier par les Infidèles, Damiette fut restituée pour sa rançon et l'armée française rachetée au prix d'un million de sarrazinas évalués à cinq cent mille livres de France.

Libre, le Roi vient à Acre et sa conscience de chrétien s'émeut de voir circuler avec faveur parmi les chrétiens, et même sortir de leurs ateliers, des sarrazinas qui lui rappellent la monnaie musulmane d'Égypte, et il les signale aux foudres du Saint-

Siège. Menacés d'excommunication, le sarrazines d'Acre et celui de Tripoli deviennent chrétiens ; mais, quelques années après, les croisés s'en vont, chassés de Syrie, et le rôle politique et religieux attribué au sarrazines par les croisades, s'arrête.

Si une monnaie s'impose à l'étude en raison de la place qu'elle tient dans l'histoire, qu'elle a tenue dans l'économie financière, aucune, au moyen âge, ne peut, je crois, aller de pair avec le sarrazines.

Les courtes pages qui précèdent ne donnent qu'une idée très-incomplète de l'importance et du cours de cette monnaie aux variétés multiples.

Dans les pages qui suivent, j'étudie successivement la définition du terme servant à désigner toutes ces variétés, leurs émissions, leurs types et leurs légendes, leurs poids, leurs titres et enfin leurs valeurs diverses.

II. — Définition du mot Sarrazines. — Le mot *sarrazines* est l'ancienne forme provençale d'un terme latin de création peu antérieure : *sarracenatus*, dont la forme française de la même époque fut *sarrazeneis*. « La désinence *atus* a engendré la terminaison française en *as* [prononcez *á*] dans les pays de Languedoc et *ey* dans les pays de langue « d'oïl » (1). Les termes de *sarrazines* et *sarrazeneis* apparaissent plus d'une fois dans les chartes françaises du XIII^e siècle (2) et la plus ancienne mention du mot latin dont ils dérivent, de *sarracenatus*, est fournie par une charte des archives de Marseille, le privilège du roi Foulques accordant aux Marseillais, en 1136, une vente de 400 sarrazines, *sarracenati*. (A A, 1) La seconde mention que je connaisse du

(1) Quicherat. *De la formation française des noms de lieux*. Paris 1867, cf. p. 14, l. 3 et p. 42.

(2) Paoli, *Cod. dipl. Lucca*, 1733, in-f^o, p. 130, 134, 152, 184, 265, 180, 186, 189.

mot *sarracenatus* est de 28 ans postérieure ; elle se trouve dans un accord terrier entre le Comte de Tripoli et l'Abbé de Mont-Thabor (1).

Entre ces deux dates, apparaît pour la première fois, dans un privilège octroyé en 1152 par le roi Baudouin III aux Marseillais, (A A, 2) la qualification de *sarracénalis*, qu'une charte génoise un peu postérieure, de 1160, applique aussi au besant d'Alexandrie (2).

Enfin, entre ces deux dernières dates, prend place le premier emploi que j'ai rencontré d'un troisième qualificatif, *sarracénicus*, qu'on lit dans une charte génoise du 23 août 1156 : « Bisantios xxxvii sarracénicos de Sur (3). » La forme latine *sarracénalis* est devenue, en français du XIII^e siècle, *sarrasinals* (4); je n'ai pas trouvé l'équivalent en langue vulgaire de *sarracénicus*.

Je ne veux point passer sous silence la forme *sarracenus*, quoiqu'on l'appliquât plutôt à l'individu qu'à la monnaie ; cette forme persista, comme les autres, pendant le XIII^e siècle (5). Tous ces termes : *sarracénatus*, *sarracénicus*, *sarracénalis*, *sarracenus*, et en français, *sarrasinas*, *sarrasineis*, *sarrasinals*, auxquels il faut joindre *sarrasinois* (6), avaient le sens d'*arabe*.

Une lettre de change du 18 septembre 1162, porte qu'une somme de 55 l. de génois, empruntée à Soliman de Gênes, féal du roi Guillaume de Sicile, sera, un mois après l'arrivée du débiteur en Sicile, payée en onces, au créancier ou à son ordre, sur présen-

(1) Paoli, *ibid.*, p. 208.

(2) *Hist. Mon. Patria*, Chart. II, p. 617.

(3) *Ibid.*, p. 350.

(4) Paoli, *Cod. dipl.*, p. 152.

(5) *Ibid.*, p. 166 et 183.

(6) Dans Joinville, la langue arabe est nommée le *sarrasinois*. Cf. éd. Nat. de Wailly, §§ 134, 335, 809.

tation du titre en *arabe* laissé entre ses mains par le débiteur (1). Ce titre en arabe est nommé, dans la lettre de change, *cartula sarracenica*.

Quant au terme de *sarracenus*, il ne me paraît pas qu'il puisse avoir d'autre sens que celui du qualificatif : *arabe* ; en effet, il ne peut signifier *d'imitation arabe* puisqu'il ne qualifiait pas seulement le besant de ce genre, mais aussi celui d'Alexandrie qui était *original* : *bisanciis auri sarracenatis Alexandrie* (2) ; il ne peut signifier *musulman*, puisqu'il qualifiait également le besant *chrétien* d'Acre (3) ; il ne peut donc avoir, de communément applicable aux diverses monnaies d'or qu'il sert à qualifier, que la signification d'*arabe*, qui, seule, convient à toutes.

C'est aussi la seule signification qui s'adapte à l'équivalent français de *sarracenus*, au terme de *sarrasineis*, car il est employé, dans une même charte, pour qualifier la monnaie : *miles besans d'our saraseneis*, et l'individu, qu'il soit musulman : *Nasser, l'escrivain sarrasineis*, ou chrétien : *Poul de la Blanchegarde, scrivain sarrasineis* (4). Ce texte est daté d'Acre et du 3 mars 1265 ; c'est un contrat de vente entre l'Hôpital et le seigneur de la Blanchegarde.

Ce que j'ai dit de *sarracenus* s'applique justement à *sarracenis*, que l'on trouve qualifiant à la fois le besant d'Alexandrie et celui d'Acre, le besant musulman et, par son équivalent français, le besant chrétien (5).

Enfin, le terme de *sarracenus* avait la même signification que *sarracenus*, comme le prouve, entr'au-

(1) *Hist. Mon. Patr. Chart.* II, p. 809.

(2) Cf. mon *Essai sur les monnaies*, p. 214.

(3) Paoli, *Cod. dipl.* p. 223, 226, 258, 261, 263, 298, etc.

(4) Paoli, *ibid.* p. 180.

(5) Paoli, *ibid.* p. 141.

tres faits, l'emploi simultané de ces deux qualificatifs pour désigner la même monnaie, en un acte fait à Acre, en 1267, dans lequel les sommes stipulées par l'Hôpital en faveur de l'Evêque de Tortose, sont indiquées en *sarracenati*, et les sommes payées en vertu de cette stipulation, en *sarraceni* (1). La date, le lieu de rédaction, la qualité des parties, la provenance des sommes, tout s'accorde à rendre concluante cette preuve de la synonymie des deux termes de *sarracenus* et *sarracenus*, signifiant l'un et l'autre : *arabe*.

Si le dernier terme a prévalu, c'est qu'il possédait l'un des suffixes usuels et caractéristiques du qualificatif monétaire, aux XII^e et XIII^e siècles, le suffixe *atus*, terminant, en Orient, les appellations monétaires de « *Constantinatus, Michalatus, Romanatus, Manuelatus, Scyphatus, Stauratus, Tripolatus*, etc, et, en Occident, celles de *Crosatus, Affloratus, Coronatus, Reforciatus*, etc.

Les marchands d'Occident et notamment ceux de Marseille ont donné la dénomination de sarrazines d'Acre, à cause de la provenance, à toute monnaie d'or frappée en Syrie par les Croisés, quelle qu'en fût la valeur. Les besants d'Antioche et de Tripoli se trouvèrent dans ce cas, et, si ce n'avait été leur cours de change, inférieur à celui du vrai sarrazines d'Acre, je n'aurais eu aucun moyen de les reconnaître sous l'indication de leur provenance.

Les besants d'Antioche et de Tripoli, frappés par les mêmes princes, étaient, à mon avis, des espèces de valeur semblable. En conséquence, je ne les distinguerai pas l'un de l'autre dans le cours de cette étude, si ce n'est pour signaler, en les décrivant, quelques différences de type, et, au lieu de continuer, comme les marchands Marseillais du XIII^e siècle, à les nommer sarrazines d'Acre, ou, comme certains

(1) Paoli, *ibid.* p. 183.

actes de la même époque, à les distinguer par les lieux de-fabrique, je les comprendrai l'un et l'autre sous l'appellation de besant tripoliteain, ou plutôt de *tripolas*, pour employer la forme vulgaire en usage au XIII^e siècle dans la principauté tripolitaine, peuplée, on le sait, de Languedociens et de Provençaux (1).

III. — Emissions. — 1. Les dates des émissions étant inscrites sur les monnaies arabes d'Egypte, il est probable que, si l'on avait une collection complète des sarrazinas frappés en ce pays, sous les Fathimites, les Ayoubites et les Mamelucks, on constaterait qu'il ne s'est pas écoulé une seule année sans émission de monnaies d'or. Voici, d'après les relevés de M. Vasquez Queipo et les miens, les dates d'émission des sarrazinas d'Egypte conservés aux cabinets de Londres et de Paris et dans la collection de M. Sauvaire : 428, 430, 432, 435, 436, 438, 439, 441, 450, 452, 453, 455, 460, 462, 463, 465, 470, 474, 475, 478, 481, 482, 485, 486, 488, 495, 499-505, 508-514, 516, 517, 519, 524, 530, 534, 541, 560, 564, 573, 580, 583, 585, 586, 588-590, 592, 593, 595, 597, 599, 600, 604, 610, 611, 613-615, 619, 624, 626, 627, 630, 635, 66 ? ... Cette dernière date, incomplète, appartient à la série des Mamelucks, que M. V. Queipo a laissée hors de son cadre d'observation, et dont M. Sauvaire ne possède qu'un seul spécimen.

2. — Sous la domination musulmane, la fabrication monétaire s'effectua en Syrie de même façon qu'en Egypte, et quoique, pendant le dernier quart du XI^e siècle, le Turc, vainqueur des Arabes, leur eût enlevé Jérusalem et la plus grande partie de la Syrie, ils n'en continuèrent pas moins à battre monnaie à Tripoli, Acre, Tyr, etc. Voici les dates des sarrazinas fathimites, d'émission syrienne, faisant

(1) Paoli, *Cod. dipl.* p. 262.

partie de la collection Sauvaire : 412, 444, 453, 454, 463, 465, 486, 514 et 515. Ces deux dernières dates sont fournies par des sarrazines frappés à Tyr, qui ne tomba au pouvoir des Croisés qu'en 1124.

3. — Le monnayage arabe paraît avoir été interrompu, après la conquête, dans tous les ateliers monétaires des villes conquises, sauf peut-être en celui de Tripoli et certainement en celui de Tyr. En effet, 25 ans après la prise de Jérusalem, en 1124, lorsque le roi Baudouin II, en prison à Alep, se racheta de l'émir Timurtach, ce fut non en sarrazines, mais en *michelois* grecs de Constantinople qu'il stipula sa rançon (1). Ce fait semble prouver qu'en 1124, le Roi de Jérusalem n'avait pas encore fait frapper de sarrazines dans ses possessions, à Jérusalem, Acre ou ailleurs.

Lorsque Raimond II, prince de Tripoli, prisonnier de Nour-ed-Din, se racheta en 1171, après sept ans de captivité à Alep, ce ne fut pas en sarrazines de Tripoli, en *tripolaz*, qu'il paya sa rançon, mais en sarrazines de Tyr (2). Il y a dans ce fait une preuve implicite qu'on n'avait pas encore battu, ou plutôt qu'on avait depuis longtemps cessé de battre de la monnaie d'or à Tripoli.

4. — La première émission de sarrazines qu'aient faite les Croisés à Tyr, aussitôt après la conquête de cette ville, dura trois années. C'est ce qui ressort d'un passage d'Ebn-Khallikân (3), d'après lequel, les sarrazines de Tyr furent frappés au nom d'El-Amer, qui régnait alors et dont le nom assurait à la monnaie, qui le portait, droit de cours chez tous les musulmans de Syrie reconnaissant à un titre quelconque le pouvoir du Khalife d'Egypte. Les monnayeurs de

(1) Guillaume de Tyr. *Hist. des Crois.*, Paris, 1844. in-8°, t. I, p. 576.

(2) Lavoix. *Monn. à lég. arabes*, 1877, p. 29.

(3) *Ibid.* l. c.

l'atelier de Tyr ne se bornèrent pas à l'émission de 1124-1127 ; mais les renseignements font défaut sur les dates des émissions suivantes.

Ce que l'on sait par l'histoire, c'est que les Vénitiens, ces grands entrepreneurs de monnayage, eurent part à la prise de Tyr, s'en adjudèrent un tiers et y ouvrirent un atelier monétaire. Ce que l'on sait encore, c'est qu'il leur fut enlevé en 1256, lors de leurs guerres avec Gênes, et ne leur fut restitué qu'en 1277.

Il est donc certain que pendant une grande partie du XIII^e siècle, les Vénitiens ne frappèrent pas monnaie à Tyr, et rien ne prouve que, pendant ce temps, des sarrazines aient été fabriqués dans cette ville.

5. — Peut-être même les Vénitiens avaient-ils cessé d'user de leur atelier monétaire de Tyr dès la fin du XII^e siècle, lorsqu'à cette époque ils ouvrirent celui d'Acre. Ce fait-ci est prouvé par une charte de 1201, par laquelle le Roi d'Arménie accorda aux Vénitiens la faculté de monnayer dans son royaume aux mêmes conditions qu'ils monnaient à Acre (1).

Des diplômes royaux du même pays, ayant le même objet que la charte précédente et conçus dans les mêmes termes, attestent par leur dates, 1245 et 1271, que la Monnaie vénitienne d'Acre n'a pas cessé de fonctionner pendant le XIII^e siècle et probablement jusqu'à la prise d'Acre par les Infidèles en 1291.

Mais, entre les dates de 1245 et 1271, il survint dans le monnayage des sarrazines d'Acre un fait capital. A une époque que la monnaie fixe elle-même, en 1251, et, comme le fait justement observer M. Lavoix (2), pendant le séjour de saint Louis à Acre, au sarrazines de contrefaçon musulmane sur

(1) Ibid. p. 59, et V. Langlois, *la Trésor des Chartes d'Arménie*, p. 109.

(2) Lavoix, *ibid.*, p. 52.

lequel, malgré la dégénérescence inhérente à l'immobilisation du type, on distinguait encore le nom de Mahomet et peut-être, sur quelques exemplaires, la date de l'Hégire, il fut substitué tout d'un coup le sarrazines chrétien dont la disposition des légendes rappela seule la monnaie qui l'avait précédé. Cette émission eut lieu en 1251 et fut répétée les années suivantes ; sur un produit de ce monnayage, appartenant à M. Sauvaire, on lit la date de 1257. Probablement ce monnayage, qui était en vigueur, comme nous l'avons vu, en 1271, ne cessa qu'à la prise d'Acre par les Musulmans.

6. — A Tripoli, le monnayage d'or paraît avoir été continué aussitôt après la conquête et durant quelques années ensuite, avec ou d'après les coins de Mostancer Billah ; ce premier monnayage produisit des sarrazines analogues à ceux de Tyr ou d'Acre, mais non de véritables tripolaz dont la fabrication ne dut commencer qu'avec le XIII^e siècle et sous Boémond IV : pourtant la plus ancienne indication que m'en aient fournie les chartes, ne remonte pas au-delà de 1231 (1). L'atelier de Tripoli fonctionnait en 1251 et 1252 ; il ne dut se fermer qu'à la prise de la ville en 1289.

Ce que je viens de dire de l'atelier de Tripoli au XIII^e siècle s'applique de tous points à celui d'Antioche, à cela près que celui-ci ne fonctionnait déjà plus en 1251, puisqu'il ne figure point parmi les ateliers chrétiens en activité à cette date, contre lesquels Innocent IV fulmina la bulle de 1253. Si on le rouvrit ensuite, il s'arrêta au plus tard en 1268, quand les Musulmans s'emparèrent d'Antioche.

IV. — Description. — Depuis l'avènement des Fathi-

(1) Paoli, *Cod. dipl.* p. 120, 124.

mites jusqu'à la chute des Ayoubites (900-1254), le sarrazines offre trois types différents, à savoir :

1° Le type à 2 légendes dont une circulaire et marginale, et l'autre intérieure à 3, 4, 5 et même 6 lignes droites, avec 2 cordons plus ou moins espacés entre les légendes.

2° Le type à 3 légendes concentriques séparées par des cordons et circonscrivant un petit cercle généralement orné d'une perle centrale.

3° Le type à 2 légendes circulaires et concentriques, avec cordons, circonscrivant une troisième légende à 2 lignes horizontales.

Grâce à la communication que M. H. Sauvaire m'a faite, avec une obligeance sans bornes, de sa *Numismatique fathimite*, je puis ajouter aux descriptions qui précèdent, les dates de l'emploi successif de ces trois types, sous les Fathimites.

Le premier est aussi ancien que la dynastie ; quitté en 341, repris de 411 à 412, il redevint en faveur en 463 dans la Syrie et en 474 dans l'Égypte, fut délaissé de 496 à 544, repris de 544 à 549 et ensuite abandonné.

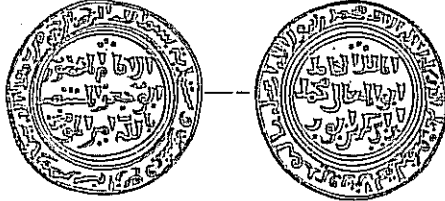
Le second type, adopté en 341, délaissé en 411, reparut en 444 et fut abandonné dans la Syrie en 463 et dans l'Égypte en 474.

Le troisième type apparut en 412, fut mis de côté en 425 et repris en 496 ; il persista jusqu'en 543, reparut en 549, fut adopté par Saladin et fit place, en 595 ou 596, au premier type, que l'on retrouve ensuite sur le sarrazines du mameluck Beibars I^{er}, mais avec une modification importante, qui est l'introduction, dans le champ, de l'image d'un être animé. En effet, au-dessous des quatre lignes horizontales qui composent la légende intérieure du dr., est un lion passant, à dr.

Voici les dessins d'un sarrazines égyptien au premier type, de Malek-el-Kamel, sultan ayoubite

(fig. 1), et de celui du sultan Beibars I^{er} (fig. 2), suivis de la transcription et de la traduction de leurs légendes :

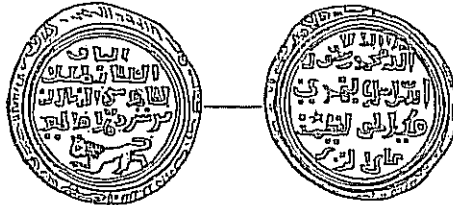
Fig. 1.



الملك الكامل ابو المعالي محمد ابن ابى بكر بن ايوب
 لا اله الا الله محمد رسول الله ارسله بالهدى ودين الحق ليظهره على الدين كله
 الامام المنصور ابو جعفر المستنصر بالله امير المؤمنين
 بسم الله الرحمن الرحيم ضرب هذا الدينار بمصر سنة اربع وعشرين وستماية

El-Malek-el-Kamel, Abou'l-Mu'aly, Mohamed, fils d'Aby-Baker, fils d'Ayoub. — Point de Dieu, sinon Dieu, Mohammed est l'envoyé de Dieu. Il l'a envoyé avec la direction et la religion de la vérité pour la faire dominer sur toutes les religions. — R. L'iman El-Mansour, Abou-Dja'afar, El-Mostanser Billah, émir des croyants. — Au nom de Dieu, le miséricordieux, le élément. Ce dinar a été frappé à Mesr, l'an 624.

Fig. 2.



لا اله الا الله محمد رسول الله ارسله بالهدى ودين الحق ليظهره على الدين
 لا اله الا الله وحده
 الصالحى السلطان الملك الظاهر ركن الدنيا والدين بيبرس قسّم امير
 المرمنين
 ضرب هذا الدينار بالاسكندرية سنة اثنتين وسبعين وستمية

Le Saléhy, le sultan El-Malek ed-Dâher, soutien du monde et de la religion, Beibars, associé de l'émir des croyants. — Au nom de Dieu, ce dînar a été frappé à Alexandrie, l'année 672, — R. Point de Dieu, sinon Dieu, etc. — Il n'y a de Dieu que Dieu seul. Il n'a pas d'associé. (Le reste est illisible).

Le lion représenté dans le champ du sarrazines de Beibars était la pièce principale ou unique des armes de ce prince qui faisait probablement partie, avant son avènement, de la « halca » royale mentionnée par Joinville et dont chaque membre, fait chevalier par le sultan, dès l'âge nubile, « en portait les armoiries, excepté qu'il y avait une différence, c'est à savoir des pièces vermeilles, roses, ou bandes vermeilles, ou oiseaux, ou autres pièces qu'il ajoutait sur les armoiries d'or, telles qu'il leur plaisait » (1). En Syrie, après la conquête, le monnayage des croisés se servit, au début, du premier type, devenu, en 463, celui des dinars du khalife Mostanser Billah, et, après la prise de Tyr, du troisième type, qui, adopté par El-Amer, était celui des sarrazines que l'on frappait au moment où les croisés se rendirent maîtres de cette ville; peu à peu l'un et l'autre dégénérent, les légendes devinrent confuses, illisibles et l'on finit par en supprimer usuellement la date, qui n'avait plus de raison d'être.

Ces deux types, dégénérés et immobilisés, eurent un sort différent.

Le premier, celui du sarrazine de Mostanser Billah, après une interruption de monnayage qui paraît avoir eu la durée d'une grande partie du XII^e siècle, donna naissance au type (d'imitation) des besants Tripolitain et d'Antioche du XIII^e siècle.

Le deuxième type, celui du sarrazine d'El-Amer, fut usité dans l'atelier de Tyr, d'où il sortit, entr'autres contrefaçons, deux variétés qui, identiques de

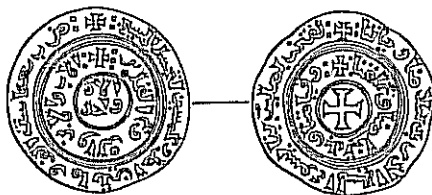
(1) *Hist. de S. Louis*, éd. Nat. de Wailly, p. 155, § 282.

disposition et de forme de lettres, ne diffèrent l'une de l'autre que par l'addition à l'une d'un appendice manquant à l'autre, et qui est le croissant placé au dessous de la légende intérieure du droit. La variété au croissant, de date incertaine, fut peut-être fabriquée à la fin du XII^e siècle, pour les besoins d'un comte de Tripoli ou d'un prince d'Antioche, si, comme le pense M. de Vogüé, les princes d'Antioche ornaient déjà, à cette époque, leurs monnaies de ce meuble (1).

Après avoir été pratiqué à Tyr, le deuxième type fut recueilli par l'atelier d'Acre, où saint Louis et le Légat du Pape le trouvèrent florissant en 1251. Sur leurs représentations, on y fit alors subir une modification capitale. La disposition concentrique et le nombre des cercles furent conservés, mais aux légendes musulmanes et à l'année de l'Hégire furent substituées des légendes chrétiennes et l'année de l'Incarnation, et l'indication du titre de la monnaie : au centre du revers, fut remplacé par une croix de la dimension du champ ; une petite croix fut, en outre, mise en tête de chaque légende circulaire.

Voici (fig. 3) la représentation d'un sarrazines chrétien d'Acre de 1251, suivie de la transcription et de la traduction de la légende ;

Fig. 3.



الله واحد

الاب والابن والروح القدس

ضرب بعكا سنة الف ومايتين احد وخسين لتجسد المسيح

وقيامتنا وبه نتخلصنا وعلقتنا

نفتخر بصليب ربنا يسوع المسيح الذي به سلامنا وحياتنا

(1) Mél. de Numism., t. II, 1877.

Dieu seul. — † Le Père, le Fils et le Saint-Esprit. — † Frappé à Acre, l'an 1251 de l'Incarnation du Christ : R. † : Et de notre résurrection, et par Lui nous sommes sauvés et aimés. — † Nous nous glorifions par le choix de notre Seigneur Jésus-Christ dans lequel sont notre salut et notre vie † Et notre résurrection et à qui nous devons notre rédemption et notre nourriture.

2. Le sarrazines tripolitain du XIII^e siècle, le tripolaz, ne fut pas une contrefaçon, mais une imitation volontairement grossière de l'une des contrefaçons les plus dégénérées du sarrazines musulman de Mostanser Billah, postérieur à 463. Il porte donc une légende marginale circulaire et une légende intérieure à lignes droites, formées l'une et l'autre de caractères n'appartenant à aucun alphabet et auxquels il semble qu'on ait voulu refuser toute signification. Ces caractères, généralement en forme d'I, parfois joints dans le bas par une ligne transversale, comme des croches, parfois accompagnés dans le haut d'un appendice qui en fait des L renversés, entremêlés de triangles, d'annelets, de losanges, sont disposés dans le champ en trois lignes au-dessus desquels est une figure horizontale terminée par un crochet droit sur une face et courbe sur l'autre, et surmontée, là, d'un B, et ici d'un T, placés chacun entre deux perles.

Tels sont les éléments, à première vue étranges, mais certainement cherchés et voulus, dont l'assemblage constitue le type du tripolaz. M. de Vogüé a cru reconnaître dans les lettres B et T les initiales de *Boémond* et *Tancrede*, et M. Sauvaire, celles de *Boémond* et *Tripoli*. Je me range volontiers à cette dernière opinion, qui est, en partie, celle de M. de Vogüé, à moins qu'on ne consente à voir dans le B l'abréviation de *Bisantius* et dans le T celle de *Tripolitanus* ou *Tripolatus*.

Il existe trois variétés de besants tripolaz :

La première, est celle dont je viens de m'occuper ; (pl. I, n° 1).

La seconde se distingue de la première par l'adjonction d'un petit croissant, le croissant des princes de Tripoli et d'Antioche, accosté de deux perles et placé entre les deux cordons qui séparent la légende circulaire de l'horizontale (pl. I, n° 2).

La troisième variété date du milieu du XIII^e siècle. Tandis que saint Louis et le légat Eudes de Châteauroux provoquaient la transformation du sarrasinas d'Acre, le tripolaz leur fut dénoncé. On prétendit qu'on y lisait le nom de Mahomet et même l'année de l'Hégire : C'était une calomnie ; l'on n'a qu'à jeter les yeux sur cette monnaie pour s'en convaincre. Cette accusation fautive, que les monnayeurs de Tripoli avaient cru réussir à éviter en enlevant toute signification aux légendes du tripolaz, porta ses fruits. Le monnayage tripolitain fut censuré dans la bulle qu'en 1253 Innocent IV fulmina contre la fabrication d'espèces musulmanes par les princes Syriens, et l'atelier de Tripoli mis sur le rang de celui d'Acre : « In bisanciis et drach-
« mis que in Acconensi et Tripolitana civitatibus
« fiebant a christianis, nomen Machometi atque
« annorum a nativitate ipsius numerus sculpeban-
« tur » (1). C'est alors que pour se soustraire aux effets de la bulle pontificale et ne pas encourir l'excommunication, on grava une croix au centre de la pile du tripolaz (fig. 4).

Fig. 4.



(1) Od. Raynald, etc., ad ann. 1253, 52; cf. Lavoix, *Monn. d lég. arabes*. p. 52.

III. Le sarrazines d'Antioche a le type de celui de Tripoli, à peu de différence près, *si je ne me trompe*. Je crois, en effet, le reconnaître dans une pièce de même format, de même apparence, mais à laquelle manquent les lettres B et T, et par conséquent la marque de fabrique tripolitaine. C'est toujours l'imitation d'une des contrefaçons du sarrazines au premier type de Mostancer Billah. Le mot ممد qui forme la première ligne de la légende horizontale de ce sarrazines, au dr., s'était transformé ainsi : مم , sur la contrefaçon ; sur le tripolaz, le B prit la place du م et le د arabe perdit son trait horizontal, tandis que sur le besant d'Antioche, le groupe figuré sur la contrefaçon resta à peu près intact dans l'ensemble sinon dans la forme des lettres : — — — — — . Quant aux trois lignes qui viennent ensuite, elles sont, sur ce besant, identiques à celles du tripolaz et il en est de même des caractères qui composent la pseudo-légende marginale.

Au ن le nom d'*Aly*, déjà défiguré sur la contrefaçon, subit sur le besant d'Antioche une transformation analogue à celle de *Moad*, tandis que sur celui de Tripoli, aux hastes verticales du mot on substitua le T, en ne conservant que la ligne horizontale avec le crochet final ~ qui remplace l' ع arabe. Au dessous de la première ligne, on peut encore distinguer, sur le besant d'Antioche, ce qui est impossible sur celui de Tripoli, la première partie du symbole musulman : III X II X . Ici s'arrête ce qui est déchiffirable, et la quatrième ligne est identique à celle du besant de Tripoli.

De même que pour cette monnaie-ci, il existe plusieurs variétés du besant d'Antioche : j'en connais trois outre celle que je viens de décrire.

Il y a d'abord celle au croissant. Ce petit meuble, bien à sa place sur une monnaie d'Antioche, en orne les deux faces ; il y est placé entre les deux cordons

qui en séparent les légendes, et, sur l'une des faces, est accosté, à g., d'une perle (pl. I, n° 3).

La troisième variété offre, sur l'un des côtés, trois perles alignées, placées à peu près au même endroit que le croissant (pl. I, n° 4).

La quatrième variété porte quatre perles ou petits besants disposés à égale distance l'un de l'autre et par conséquent en croix, entre les cordons de l'une des faces (pl. I, n° 5). Cette disposition pourrait faire supposer que, tandis qu'à Tripoli on insérait une croix au milieu du champ du revers, à Antioche on se contentait de la figurer par des perles disposées comme je viens de le dire (1). Or, je ne pense pas que l'on ait eu cette préoccupation; postérieurement du moins à la bulle d'Innocent IV, car l'atelier d'Antioche, passé sous silence dans cette bulle, — en supposant qu'on y ait jamais frappé le besant d'Antioche qui a très-bien pu l'être à Tripoli, — devait être fermé à cette fabrication en ce temps-là, et n'a pas dû y être ouvert depuis, pour peu qu'on en ait ajourné la réouverture, la ville étant tombée quelques années après (1268) au pouvoir des Infidèles.

Il ne me paraît pas hors de propos d'ajouter que leur quasi-similitude de type, et leur similitude, à mon avis aussi grande, de valeur, ayant dû faire confondre usuellement le besant de Tripoli avec celui d'Antioche, on pourrait expliquer par cette confusion, les rigueurs du Saint Siège contre une monnaie qui pouvait être prise pour le besant tripolitein, dont elle était l'équivalent presque identique, et qui, à ce moment-là, sinon dès le début de

(1) Il y a des sarrasins de fabrique musulmane et d'une époque bien antérieure qui offrent le même nombre et le même arrangement de perles, et j'ai sous les yeux un sarrasin d'Acre ou de Tyr, de fabrique chrétienne, sur lequel, au lieu de quatre perles, il y a trois petits annelets placés à peu près à égale distance l'un de l'autre.

cette fabrication, était peut-être même frappée à Tripoli. La distinction que je me suis efforcé d'établir entre le besant de Tripoli et celui d'Antioche n'est qu'une distinction de type et par conséquent secondaire, car aucun acte ne porte à supposer qu'il faille les distinguer au point de vue de la valeur.

V. — Poids. — M. Vasquez Queipo a publié dans son *Essai sur les systèmes métriques* les poids de 140 dinars fathimites (t. III, p. 611.) et de 30 ayoubites (p. 711) des cabinets de Londres et de Paris, et dans sa *Nu-mismatique fathimite*, dont on prépare l'impression en Angleterre, M. Sauvaire a relevé, en plusieurs riches collections particulières, et notamment la sienne, les poids de 259 pièces fathimites frappées en Egypte et de 41 frappées en Syrie. Grâce à l'excessive obligeance de mon savant et excellent ami, je puis, à titre de prémices de son œuvre, publier, à la suite de la présente notice, sa longue et précieuse table de poids (1).

J'ai pris les moyennes des pesées de M. Vasquez Queipo et de M. Sauvaire. Elles sont, pour le dinar fathimite d'Egypte, de 4,08 d'après don Vasquez, et de 4,10 d'après M. Sauvaire, et pour le dinar de Syrie, de 3,93.

Ces chiffres ne sont pas théoriques mais effectifs, c'est-à-dire inférieurs le plus souvent, au moins dans leurs moyennes, aux poids légaux. Outre les causes générales de diminution de poids : le frai, le rognage, etc., il est possible qu'il y en ait une particulière, à savoir le classement, parmi les dinars originaux, de quelques pièces de contrefaçon, et notamment de dinars au nom de Tripoli et à la date de 465, dont M. Sauvaire possède un spécimen qui a, sans contredit, ce caractère.

(1) Ci-après, à la fin de la notice.

Cependant, même en retirant de l'ensemble du lot cet élément intrus, la moyenne des pesées des pièces syriennes reste inférieure à celle des pièces d'Égypte. Les guerres continuelles de Syrie, la difficulté de surveillance des ateliers, les besoins d'argent des chefs d'expédition, toutes ces causes corrélatives, peuvent expliquer cette infériorité.

Tel qu'il est fourni par la table de M. Sauvaire, le poids moyen des sarrazines frappés en Syrie par les Fathimites est de 3,93.

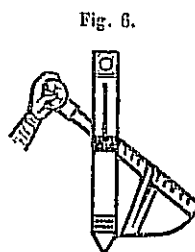
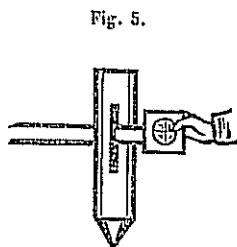
Si le monnayage fathimite donna des produits d'un poids assez régulier, il n'en fut pas de même du monnayage ayoubite. Les pesées de don Vasquez Queipo signalent de grandes irrégularités et j'ai pu en constater d'aussi fortes dans les poids des dinars ayoubites de la collection Sauvaire. En voici les chiffres, d'après des pesées faites avec une balance de grande précision : année 585, 3,84 ; 588, 4,14 ; 589, 3,37 ; 590, 4,77 ; 592, 5,80 ; 593, 4,22 et 4,20 ; 599, 5 et 6,40 ; 610, 4,54 ; 611, 4,68 ; 619, 4,07 ; 624, 3,40 ; 635, 4,82.

Ces poids ne s'appliquent qu'aux sarrazines égyptiennes ; je n'ai pas pu avoir à ma disposition de dinars syriens de la même dynastie.

La moyenne de mes pesées de sarrazines ayoubites est de 4,51 et avec l'équivalent du frai, de 4,54 ; celle des pesées de don Vasquez est de 4,54. Le poids du sarrazine ayoubite était donc plus élevé que celui du sarrazine fathimite.

Les différences habituelles de poids des sarrazines ayoubites d'Égypte, que les chartes commerciales nomment besants sarrazines d'Alexandrie, attestées par les chiffres que je viens de produire, forçaient les marchands de cette époque à recevoir cette monnaie non-seulement au compte mais à la pesée, pesée qui se faisait, suivant les cas, au trébuchet, à la balance et à la romaine.

Voici les figures de deux sortes de trébuchets du moyen-âge, le simple (fig. 5) et le gradué (fig. 6).



On ne faisait passer au trébuchet qu'une pièce après l'autre. Quand on voulait peser des groupes de monnaies, on se servait de la balance à deux plateaux ou de la romaine.

Les Arabes étaient très-habiles en statique. Joinville nous a appris qu'ils pesèrent sans peine la rançon de l'armée de saint Louis et que chaque « balance » fut de 10,000 livres. C'est une question de savoir si tout fut payé en or ou si le paiement eût lieu partie en or et partie en argent : ceci est plus probable. En ce cas, chaque « balance » d'or en monnaies françaises ou en lingots à 24 carats eût pesé environ 80 kilos (81,564) et chaque balance d'argent français, plus de 1000 kilos (1055 k. 55). Pour une pesée aussi forte, on dut employer un appareil, aujourd'hui encore usité en Egypte et dont la construction très-simple dénote l'ancienneté. Un mât, de hauteur variable, sert de pied à la balance ; une vergue, de longueur proportionnée, en est le fléau. A l'une des extrémités du fléau est suspendu un plateau sur lequel on entasse des poids généralement en pierre, et, à l'autre bout, pendent des cordes servant à fixer et à maintenir l'objet à peser. Que cet objet soit une caisse d'un mètre carré de surface et de 12 à 15 centimètres de profondeur, remplie de monnaies d'argent, et l'on a en ce métal, ce que Joinville nomme une balance de dix mille livres.

Si une partie du paiement eut lieu, ce que je ne crois pas, en monnaies de billon françaises, la caisse, tout en ayant la même surface que la précédente, dut en avoir trois fois la profondeur et même plus, à cause du plus grand nombre d'interstices, c'est-à-dire 50 centimètres environ. La pesée se serait élevée, en ce cas, à 3300 kilos environ sans la tare, mais l'appareil décrit pouvait suffire à l'opération.

En Syrie, la conquête trouva le sarrazines fathimite dont le poids moyen effectif est, d'après la table de M. Sauvaire, de 3 gr. 93.

La conquête faite, le monnayage arabe paraît n'avoir été continué dans aucune ville conquise, si ce n'est très-probablement en l'atelier de Tripoli et certainement en celui de Tyr. Dans ces deux villes, peut-être dès la conquête à Tripoli, et certainement, à Tyr, dès 1124, qui est l'année où les chrétiens s'emparèrent de cette ville, la fabrication des sarrazines fathimites fut reprise pour compte des croisés.

Je présume qu'ils y trouvèrent en place et prêts à servir, à Tripoli, les coins de Mostanser Billah qui n'avaient pas dû être remplacés depuis environ un quart de siècle (1), et à Tyr, les appareils de monnayage auxquels ils adaptèrent des coins gravés d'après un dinar d'El-Amer, khalife régnant, dinar qu'ils choisirent, par méprise sans doute, au nom de l'atelier de Mesr au lieu de Sour, et, sans plus de retard, ils utilisèrent les uns et les autres, mais en diminuant à la fois et le poids des flans et leur titre. On possède un certain nombre de contrefaçons tripolitaines, portant la date de 465, qui ne peuvent guère être distinguées des originaux que par la différence de poids.

(1) Probablement depuis l'époque où, selon le témoignage de Novairi, l'émir de cette ville s'était affranchi de la dépendance du khalife d'Egypte (Reinaud, *Bibl. des Crois.*, t. IV, p. 24).

Je suis porté à croire que l'atelier de Tripoli était fermé depuis plusieurs années lorsque les croisés ouvrirent celui de Tyr. Les produits du premier monnayage de Tripoli, de celui de Tyr pendant toute la durée de son fonctionnement, et de celui d'Acre, dont l'atelier fonctionnait au commencement du XIII^e siècle et sans doute à la fin du XII^e, étaient, si je ne me trompe, ces besants que les Arabes désignèrent sous le nom de dinars tyriens « *Soury* » (1) que les chrétiens, et surtout les marchands européens du XIII^e siècle, dénommèrent « *sarrazinas d'Acre*, » et qu'il ne faut pas confondre avec les produits du deuxième monnayage de Tripoli, nommés, en Syrie, dans les actes du temps, besants tripolitains ou *tripolax*, bien que parfois les étrangers, à cause de la provenance, les aient qualifiés, également mais à tort, de *sarrazinas d'Acre*.

Voici les poids de tous les spécimens, appartenant à M. Sauvaire, de sarrazinas fathimites frappés par les chrétiens dans les trois ateliers de Tripoli (I^{er} monnayage), Tyr et Acre, tant aux noms du premier atelier qu'à celui, inexact, de Mesr : Tripoli, 3.82 ; Mesr, 3.64, 3.47, 3.45, 3.19, 3.76, 3.72, 3.23, 3.19 ; sans nom de lieu, 3.63. La moyenne en est 3.58, et avec l'équivalent du frai, 3.61

Lorsque les croisés substituèrent le sarrazinas chrétien à celui de contrefaçon fathimite, dans l'atelier d'Acre, qui paraît avoir eu la succession de celui de Tyr, le poids, si l'on en jugeait par les chiffres des pesées que j'ai faites sur les exemplaires de la collection Sauvaire, en aurait été diminué de nouveau. Voici ces chiffres : 3.74, 3.24, 3.17, 3.14 et 3.07 ; en moyenne, 3.27. Mais le frai considérable de quelques unes de ces pièces qui, en outre, semblent avoir été rognées ou au moins limées, me fait supposer que les poids primitifs ne devaient pas trop s'écarter de ceux du monnayage précédent.

(1) Lavois, l. c.

Quoiqu'il en soit, la moyenne de poids effectif du sarrazines chrétien est de 3.27, et, avec le frai, de 3.30, et, par conséquent, la moyenne de poids des sarrazines frappés depuis la conquête, à Tripoli pendant la première période, et à Tyr et Acre, et connus sous le nom de sarrazines d'Acre, est de 3.45.

Comme on le voit, cette moyenne est notablement inférieure à celle du sarrazines fathimite frappé en Syrie avant la conquête.

La même observation s'applique aux sarrazines d'imitation frappés à Antioche et à Tripoli pendant le XIII^e siècle, et désignés l'un et l'autre, dans cette Etude, sous le nom de Tripolaz. La collection Sauvage en renferme seize, pesant 3.92, 3.82, 3.77, 3.69, 3.55, 3.52, 3.51, 3.45, 3.42, 3.40, 3.35, 3.33, 3.29, 3.25, 3.05, 3.05. La moyenne de ces poids est de 3.46 et, avec l'équivalent du frai, de 3.49.

VI. — Titre. — On croit, et j'ai partagé longtemps l'opinion commune, que la rançon de l'armée de saint Louis, fixée d'abord à un million de sarrazines d'Egypte, fut évaluée et payée en livres *tournois*, à raison de 2 sarrazines par livre.

A mon avis, cette opinion est erronée. Je pense aujourd'hui que l'évaluation et le paiement de la rançon eurent lieu en livres *parisis* à raison de 2 sarrazines par livre. La chose en vaut la peine, car la différence entre l'une et l'autre évaluation est de plus de 2 millions de francs.

Je suppose que l'évaluation ait eu lieu en livres *tournois*, chaque livre *tournois* en or ayant, conformément aux excellentes tables de M. Natalis de Wailly, un poids d'or correspondant à 6,60. Le sarrazines d'Egypte aurait donc eu un poids d'or fin de 3^e 30. Or, ce sarrazines ayant, en moyenne, d'après les pesées que j'en ai faites, un poids de 4.54, n'eût été, d'après l'évaluation susdite, qu'au titre maximum

de 18 carats, ce qui est contraire à l'observation du métal et à l'indication, inscrite en la légende, d'un titre très-élevé.

Ce n'est pas tout.

Le sarrazinas d'Alexandrie valant, d'après le change indiqué au § suivant, $\frac{1}{3}$ à $\frac{2}{5}$ de plus que le sarrazinas d'Acre, il s'ensuit que le poids du fin de celui-ci n'eût pas dépassé 2 grammes, ce qui, étant donné le poids moyen de 3^{es} 45 indiqué plus haut, aurait établi le titre de ce sarrazinas à 14 carats environ, tandis que l'observation du métal prouve à l'évidence qu'il contient bien plus d'or.

Mais allons plus loin.

Le poids de fin du sarrazinas d'Acre serait, ai-je dit, de 2 grammes d'or, et 2 grammes d'or, c'est précisément ce que l'analyse à la coupelle (1) a trouvé de ce métal dans le tripolaz. Or, il ne se peut pas qu'il y eût dans le sarrazinas et le tripolaz une quantité égale d'or, car le tripolaz valait bien moins que le sarrazinas. Ceci résulte non-seulement de l'examen du métal, mais encore d'une charte de 1267, insérée dans Paoli, par laquelle l'évêque de Tortose accorda aux hospitaliers de saint Jean de Jérusalem *de ne lui payer qu'en TRIPOLAZ une rente annuelle due en SARRAZINAS* : « Fratri Hugoni Revel magistro et conventui dicte domus... damus et concedimus in perpetuum ut pro m. bisantiis SARRACENATIS quos nobis annuatim solvere et dare tenetur, solvat TANTUM, annis singulis in perpetuum, m. bisantios TRIPOLATOS (2). C'était une réduction de rente que cet Evêque déclarait faire à l'Hôpital, à la sollicitation du Saint-Siège et pour maintenir de bonnes relations entre son église et les hospitaliers.

(1) Bulletin de MM. Bouquet et Lombard, essayeurs à Marseille.

(2) Paoli, *Cod. dipl.*, n° CXLV, p. 183.

Ceci posé, quelle eût été la réduction accordée par l'Evêque, si le sarrazines d'Acre et le tripolaz avaient contenu le même poids d'or ?

Mais, si le tripolaz, qui renferme deux grammes d'or, et, en outre, un alliage d'argent, valait moins que le sarrazines d'Acre, celui-ci contenait donc plus de deux grammes d'or, et le sarrazines d'Egypte, d'Alexandrie, d'une valeur de change de $\frac{2}{3}$ à $\frac{1}{3}$ supérieure à la valeur de celui d'Acre, plus de 3^{rs} 263 d'or. Donc, l'évaluation de la rançon de saint Louis n'a pas été faite en tournois.

D'un autre côté, l'évaluation en parisis, la seule possible à défaut de celle en tournois, est justifiée par les monnaies, l'analyse chimique, l'observation du métal et les textes.

En effet, elle établit le poids d'or du sarrazines d'Egypte à 4^{rs} 07 et son titre à 21 carats $\frac{1}{2}$, ce qui ne contredit pas la légende attestant que le titre de la pièce est très-élevé *عال عاية*.

Corollairement, elle élève le poids d'or du sarrazines d'Acre à 2^{rs} 58 (moyenne de 2.44 et 2.72) et son titre à 18 carats environ (exactement 17.72).

Dès lors, la charte de l'Evêque de Tortose s'explique et la réduction accordée par le prélat à l'Hôpital devient appréciable, car si le poids du tripolaz égale celui du sarrazines d'Acre, l'analyse effective prouve que le titre de l'or en est notablement inférieur, puisqu'il dépasse à peine 14 carats ; d'où il résulte que le tripolaz ne valait guère plus des $\frac{3}{4}$ ou plutôt des $\frac{1}{2}$ du sarrazines d'Acre.

En résumé, comme l'évaluation du besant d'Alexandrie n'a pu être faite qu'en tournois ou en parisis ; comme on ne peut admettre qu'elle ait eu lieu en tournois, parce qu'elle aurait abaissé le titre du sarrazines d'Alexandrie à 18 carats, ce qui est contraire à l'observation du métal, et, corollairement, celui du sarrazines d'Acre à 14 carats, ce

qui, en l'assimilant au tripolaz auquel l'analyse effective attribue un titre même plus élevé, serait en contradiction, non-seulement avec l'observation du métal, mais avec les textes du temps qui établissent la supériorité de valeur du sarrazines sur le tripolaz ; comme, en conséquence, on est forcé de conclure qu'elle a eu lieu en parisis :

Il s'ensuit :

1° Que le titre du besant d'Alexandrie, déduit de l'évaluation du sultan et du poids de la pièce, doit être établi à 21 carats $1/2$ ou $\frac{900}{1000}$;

§ 2° Que, corrolairement, celui du besant d'Acre, auquel les contrats commerciaux et les actes assignent une valeur de $\frac{2}{3}$ à $\frac{1}{3}$ moindre, doit être porté à 18 carats ou environ $\frac{750}{1000}$.

Quant au titre du tripolaz, il a été reconnu effectivement à $14 \frac{1}{3}$ carats d'or ou $\frac{600}{1000}$ et environ $\frac{300}{1000}$ d'argent.

VII.—Valeur intrinsèque.—Il résulte des poids et titres précédemment déterminés que l'on peut approximativement établir :

1° La valeur intrinsèque du sarrazines d'Alexandrie à 14 francs ;

2° Celle du sarrazines d'Acre de 8 francs 43 à 8 francs 90 ;

Et celle du tripolaz, à 7 francs (alliage compris).

VIII. — Valeur de change. — 1. La détermination de la valeur intrinsèque du sarrazines d'Acre est fondée sur cette donnée qu'il valait $\frac{2}{3}$ à $\frac{1}{3}$ de moins que le sarrazines d'Alexandrie.

Cette donnée repose sur des preuves qui m'ont été fournies par les *Statuts de Marseille* et des contrats commerciaux marseillais du XIII^e s., et que je vais énumérer. Ces contrats m'ont, en outre, indiqué le

change du tripolaz, qui, peu connu à Marseille où on le désignait à tort sous la dénomination de besant sarrazines d'Acre, y subissait de sensibles variations de prix.

2. Les Statuts de Marseille cotent les sarrazines d'Acre et d'Alexandrie, à deux reprises différentes : une première fois, dans un règlement latin de 1228, à 8 s. de royaux coronats le sarrazines d'Acre, et à 13 s. $\frac{1}{3}$ celui d'Alexandrie ; et une seconde fois, dans un tarif de douane, en provençal et sans date, mais peu postérieur au premier texte, à 11 s. $\frac{2}{3}$ le sarrazines d'Alexandrie et 6 s. $\frac{2}{3}$ celui d'Acre.

Dans les transactions privées, chez les changeurs, ces espèces n'atteignaient pas toujours les prix indiqués par les Statuts. Un contrat de l'an 1209 porte le change du sarrazines d'Acre, à 3 besants $\frac{1}{4}$ par livre de royaux coronats, et un contrat de 1235, celui de 18 sarrazines d'Alexandrie « x et viii bisanciis auri sarracenatis Alexandria » à 9 l. (1). Il est vrai que des contrats postérieurs, et notamment de 1238 et 1239, ramènent le change du premier à 3 besants.

3° Divers actes commerciaux marseillais de 1242 et 1244 donnent, sous la dénomination erronée de sarrazines d'Acre, le change d'un besant de valeur inférieure, qui provenait sans doute d'Acre, puisqu'il en portait le nom, mais ne pouvait y avoir été frappé.

Un contrat de commande de 1244 indique le change de cette monnaie à 3 besants $\frac{2}{3}$; un deuxième contrat de la même année, à 3 besants $\frac{3}{4}$; et, enfin, une charte de 1242, à 4 besants (2).

(1) Arch. des B. du R. B. 1507.

(2) Cf. *Essai sur les monnaies*, p. 213.

La différence que ces contrats établissent entre la valeur du sarrazines d'Acre et cette monnaie s'élève d'un 7^{me} à plus d'un 5^{me}. Je cherche vainement, hors du tripolaz, une monnaie d'or, arabe et syrienne, à laquelle s'applique l'infériorité de valeur attestée par les chartes Marseillaises.

4. En résumé, des données fournies par les textes sur la valeur comparée des sarrazines d'Acre et d'Alexandrie et du tripolaz, il ressort que

1° Le sarrazines d'Alexandrie valait $\frac{1}{3}$ à $\frac{2}{5}$ de plus que celui d'Acre;

2° Et le sarrazines d'Acre $\frac{1}{6}$ à $\frac{1}{7}$ de plus que le tripolaz.

IX. — Valeur relative. — L'histoire des croisades fait assister plus d'une fois à des famines épouvantables pendant lesquels les croisés en arrivèrent même à se nourrir de la chair de leurs ennemis. Or, ce n'est guère que pour donner une idée de la cherté inouïe des vivres, pendant ces jours de détresse, que les chroniqueurs nous ont conservé quelques prix d'objets. On ne peut donc pas demander à ces données exceptionnelles la valeur relative du besant d'or sarrazines.

Mais à côté de ces prix, il en est un d'une nature encore plus exceptionnelle, qui pourrait trouver son équivalent dans l'histoire contemporaine : c'est celui de l'île de Chypre, vendue par le Roi d'Angleterre, en 1191 et 1192, moyennant 100,000 sarrazines d'Acre = 866,000 francs (1). L'île ayant été remise aux Anglais, le 4 juin 1878, à la condition d'en verser au cédant le surplus des revenus sur les dépenses d'administration, le capital de ce surplus fournirait un chiffre dont le rapport avec les 100,000

(1) A raison de 8 fr. 66 (moyenne de 8,43 et 8,90) par sarrazines d'Acre.

sarrazinas déterminerait le pouvoir de la monnaie en Syrie, à la fin du XII^e siècle, et la valeur relative du sarrazinas d'Acre et, corollairement, des autres. Mais toutes mes recherches n'ont pu aboutir, ici, à la fixation de ce surplus. Je signale le problème dans l'espoir que la solution pourra en être entreprise, ailleurs, avec plus de chances de réussite.

L'histoire des croisades renferme une autre catégorie de prix dont le caractère extraordinaire fixe aussi l'attention : ce sont les rançons des chefs d'armée, des princes, des rois qui, en ces temps héroïques, se faisaient un point d'honneur d'être téméraires et par suite, étaient souvent faits prisonniers ; je ne les relève pourtant pas ici, parce que je n'ai pas d'éléments d'équivalence à mettre en regard. Je m'abstiendrai pour le même motif de mentionner de nouveau le prix du rachat de l'armée française de saint Louis ; cependant, je ferai remarquer, à ce dernier sujet, qu'en tenant compte des différences de cause, de situation, de portée, il y a entre les événements d'Egypte de 1250 et certains faits contemporains, des analogies qui permettent de les rapprocher les uns des autres. Ce n'est pas un rapport mathématique qui sort de ce rapprochement, mais la preuve virtuelle que, bien plus qu'on ne pourrait l'induire de l'examen des chiffres de détail, salaires et prix d'objets, le pouvoir de la monnaie s'est amoindri à travers les siècles.

Ce qui, dans ce mémoire, concerne la date du *premier* monnayage de Tripoli et l'identification du besant d'Antioche, est probable mais hypothétique. Le reste me paraît prouvé. Je prie le lecteur d'excuser la rédaction trop sommaire du § IX sur la *Valeur relative* ; les matériaux m'ont fait défaut pour traiter cette matière avec plus de précision. J'espère trouver l'occasion et le moyen de revenir utilement sur ce point.

TABLE DES POIDS
DE 300 DINARS OU SARRAZINAS FATHIMITES
D'ÉGYPTE ET DE SYRIE

Dressée par

M. H. SAUVAIRE

(Extrait de la *Numismatique Fatimite* de cet auteur).

Explication des initiales d'ateliers mises en regard des dates :
A. Acre; Al. Alexandria; C. le Caire; D. Damas; J. Jérusalem;
M. Mesr; Mh. Medhia, ou Africa, au S. E. de Tunis; Mn. Man-
sourieh; Q. Kairouan, au S. de Tunis; S. Tyr (Sour); T. Tripoli.

AFRIQUE ET ÉGYPTE			
ANNÉES	POIDS	- ANNÉES	POIDS
Q. 296	4.14	M. 359	4.15
» 306	4.10	Mn. »	4.15
» »	4.18	» 360	3.90
Mh. 332	4.18	» »	4.14
M. 341	4.45	» »	4.05
Mn. 342	3.80	» 361	4.15
» 344	3.82	» »	4.13
» 351	4. »	» »	4.07
» 352	4.10	M. »	3.99
Mh. 353	4.10	» »	4.10
Mn. »	4.10	Mn. 362	4.09
» 355	4.06	M. 363	4.21
» 357	4.05	» »	4.03
M. 358	4.05	» »	4.14
» »	4.22	» »	3.95
» 359	4.18	» 364	4.15

AFRIQUE ET ÉGYPTÉ			
ANNÉES	POIDS	ANNÉES	POIDS
M. 364	4.05	Mh. 373	4.15
" "	4.14	M. "	4.17
Mh. "	4.01	Mh. 374	rogn. 3.68
" 365	4.15	M. "	4.45
M. "	rogn. 3.93	" 375	4. "
" "	4. "	" 376	4.04
" "	3.73	" "	4.14
" "	4.14	" 377	rogn. 3.90
" "	4.04	" "	3.84
Mn. "	4.17	Mh. 378	4.08
" "	4.15	" "	3.81
M. 366	4.13	M. 380	4.15
" "	4.16	" 381	4.16
" "	3.80	" "	4.13
" "	4.16	Mn. "	3.95
" "	4.18	" "	4.05
Mh. "	4.01	" 382	4.15
M. 367	rogn. 3.70	M. 383	4.13
" "	3.90	Mn. "	rogn. 3.85
" 368	4.15	M. 384	4.15
" "	4.16	Mh. "	4.09
" "	4.17	M. "	t.&r. 4.01
Mn. "	4.03	Mn. 385	3.90
M. 369	4.15	M. 386	4.15
Mh. "	rogn. 3.85	" 387	4.18
Mn. 370	4.15	" "	4.11
M. "	4.14	" 388	4.18
" 371	4.10	" "	4.18
" 372	rogn. 3.96	" 389	4.17
" 373	tr. 3.80	" "	4.13

AFRIQUE ET ÉGYPTÉ			
ANNÉES	POIDS	ANNÉES	POIDS
M. 391	4.15	M. 418	4.25
" 393	3.93	" "	4.19
" "	4.15	M. 419	4.20
" 394	4.08	Mn ? ?	3.98
" 395	3.77	Mh. 420	4.07
" "	4.11	" 422	4.06
" "	4.18	" "	3.97
M. 397	3.80	Mn. "	4.05
" 398	4.18	M. 423	3.95
" 400	4.23	" "	4.25
" "	4.25	Mh. 424	4. "
" "	4.11	M. 427	4.05
" 402	4.19	Mh. ?	4.07
" "	4.22	M. "	4.12
" "	4.09	" 429	4.28
" 403	4.13	" 430	4.20
" "	4.21	" 431	4.24
" 404	4.08	" 435	4.10
Mh. "	4.15	" "	4.23
" 411	4.16	" "	4.22
M. "	4.25	Mn. 436	4.14
Mn. "	4.03	M. "	4.15
" 412	4.18	" 437	4.04
" "	4.21	" "	3.81
" 416	4.14	" 438	4.20
" "	3.85	" "	4.27
" 417	4.19	" "	4.27
" "	4.21	M. 439	4.11
" 418	4.10	" "	3.95
" "	4.25	" "	4.15

AFRIQUE ET ÉGYPTÉ			
ANNÉES	POIDS	ANNÉES	POIDS
M. 439	4.25	Md. 454	4.08
» 440	3.78	M. 455	4.23
» »	4.21	» »	4.24
» 441	4.16	» 457	4.16
» »	4.10	» 460	4.18
» »	4.23	» »	4.23
» 442	4. »	» 464	4.23
» »	4.05	Al. 465	4.05
» 443	3.92	» 472	4.05
» »	4.25	» 473	4.14
» 444	4.17	M. »	4.23
» »	4.07	» 474	4.01
» 445	r. & us. 4.29	Al. »	4.26
» »	3.53	» 475	4.09
» »	rogu. 3.75	» »	4.20
» 446	4.27	» »	4.17
» »	4.25	» »	4.22
» »	4.29	» 476	4.13
» »	4.28	» 478	3.98
» 447	4.25	» »	4.20
» »	4.27	» 479	3.65
» 448	4.25	» 480	4.23
» »	4.18	» 482	3.98
» 450	4.27	» 483	4.41
» 451	4.18	» 486	4.27
» »	3.72	» 488	4.30
» 453	4.28	» 490	4.12
» »	4.18	M. 501	4.09
» »	4.28	» 504	4.24
» 454	4.20	Al. »	3.98

AFRIQUE ET ÉGYPTE					
ANNÉES		POIDS	ANNÉES		POIDS
Al.	505	4.36	M.	»	4.27
M.	506	3.62	»	516	tr. 3.42
Al.	»	4.32	»	»	3.59
»	507	3.83	C.	»	3.77
M.	508	4.15	M.	517	3.75
Al.	»	4.35	»	»	4.23
M.	509	4.27	»	»	3.79
»	»	4.11	»	»	3.86
Al.	»	4.14	»	519	3.48
»	»	4.29	Al.	522	4.36
»	»	4.10	M.	536	4.14
»	»	4.15	»	541	4.18
»	»	4.07	Al.	»	4.27
»	510	4.10	»	543	4.20
»	»	4.22	»	544	4.15
M.	»	4.11	»	545	4.69
»	»	4.10	»	546	3.61
»	»	4.08	M.	549	4.79
»	511	4.01	»	551	4.80
Al.	»	4.08	Al.	556	4.01
»	»	4.17	»	553	4.18
M.	512	4.24	C.	565	4.42
»	»	4.20	Al.	567	4.48
»	»	4.22			

SYRIE			
ANNÉES	POIDS	ANNÉES	POIDS
J. 364	4.16	T. 444	4.10
» 389	3.98	» »	4.07
D. 395	3.96	S. 446	3.28
J. 399	3.69	T. 463	3.64
» 452	4.12	» 465	3.79
» 423	3.60	» »	3.81
S. ?	4.05	» »	3.80
» 435	4.12	» »	3.56
T. 436	3.60	T. 471	4.32
D. »	4.28	» »	3.68
» 437	4.11	A. 473	3.73
T. 438	4.21	» 484	4.72
J. »	4.28	» 486	3.70
S. »	3.79	» »	3.62
» 439	3.76	S. 496	4.10
T. »	4.27	» 514	4.25
S. 442	3.83	» »	3.60
T. 443	4.08	» 515	4.18
» »	4.08	» »	3.58
S. 443	4.10	» 516	3.72
T. 444	3.90		

PAUL BALOG ET JACQUES YVON

MONNAIES A LÉGENDES ARABES DE L'ORIENT LATIN

Pl. XI-XVI.

Le monnayage des principautés franques de Syrie et de Palestine a, de longue date, attiré l'attention des numismates. Saulcy, Vogüé, Schlumberger, après Cousinéry, Marchant, pour ne citer que les plus importants, se sont attachés à en décrire les monuments.

Ils portèrent intérêt à cette numismatique, car ils retrouvaient un monnayage semblable à celui de la France et des états occidentaux de la même époque. A peu de choses près et à côté de quelques imitations de pièces byzantines, c'étaient les mêmes deniers de billon que ceux appartenant au monnayage royal et féodal français. La numismatique de l'Orient Latin était un coin de numismatique occidentale et particulièrement française en Orient.

Henri Lavoix ¹, bientôt suivi de Vogüé, montra par ses publications que les Francs de Syrie et de Palestine ne s'étaient pas contentés de frapper monnaie de billon, de bronze et de cuivre. La lecture des textes, documents d'archives, chroniques, etc... montra de même que les Francs usaient d'une certaine monnaie d'or et d'argent, différente par le métal, le poids et le *facies* de la monnaie connue jusque-là des auteurs cités plus haut.

1. Le premier dans *Le Moniteur* de 1865 et dans *Les banquiers aux Croisades*, articles parus les 11 juin et 4 juillet 1875 dans le *Journal Officiel*. Puis il fait paraître *Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les Croisés*, Paris, J. Baer, 1877. Le marquis de Vogüé publie la même année *Monnaies et sceaux des Croisades*, dans *Mélanges de Numismatique*, t. II (1877), p. 168 sqq. et 191 sqq. G. SCHLUMBERGER dans sa *Numismatique de l'Orient Latin*, Paris, 1878, p. 130 sqq. ne fait que suivre Vogüé et dans son *Supplément* qu'il fait paraître en 1882, signale la publication de Louis BLANCARD, *Le besant d'or sarrazines pendant les Croisades*, Marseille, 1880, qui, après Lavoix et Vogüé, a approfondi la question. Ph. GARENSON est le dernier numismate qui aborde le problème à propos de la frappe de l'*Agnus Dei* dans *A rare Crusader bezant*, paru dans le t. VI des *Museum Notes* de l'American Numismatic Society, en 1954, p. 169 sqq. Voy. aussi Claude CAHEN, *la Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris, Geuthner, 1940 (Institut français de Damas, Bibliothèque orientale, t. I), p. 468 sqq.

PAUL BALOG ET JACQUES YVON

MONNAIES A LÉGENDES ARABES DE L'ORIENT LATIN

Pl. XI-XVI.

Le monnayage des principautés franques de Syrie et de Palestine a, de longue date, attiré l'attention des numismates. Saulcy, Vogüé, Schlumberger, après Cousinéry, Marchant, pour ne citer que les plus importants, se sont attachés à en décrire les monuments.

Ils portèrent intérêt à cette numismatique, car ils retrouvaient un monnayage semblable à celui de la France et des états occidentaux de la même époque. A peu de choses près et à côté de quelques imitations de pièces byzantines, c'étaient les mêmes deniers de billon que ceux appartenant au monnayage royal et féodal français. La numismatique de l'Orient Latin était un coin de numismatique occidentale et particulièrement française en Orient.

Henri Lavoix ¹, bientôt suivi de Vogüé, montra par ses publications que les Francs de Syrie et de Palestine ne s'étaient pas contentés de frapper monnaie de billon, de bronze et de cuivre. La lecture des textes, documents d'archives, chroniques, etc... montra de même que les Francs usaient d'une certaine monnaie d'or et d'argent, différente par le métal, le poids et le *facies* de la monnaie connue jusque-là des auteurs cités plus haut.

1. Le premier dans *Le Moniteur* de 1865 et dans *Les banquiers aux Croisades*, articles parus les 11 juin et 4 juillet 1875 dans le *Journal Officiel*. Puis il fait paraître *Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les Croisés*, Paris, J. Baer, 1877. Le marquis de Vogüé publie la même année *Monnaies et sceaux des Croisades*, dans *Mélanges de Numismatique*, t. II (1877), p. 168 sqq. et 191 sqq. G. SCHLUMBERGER dans sa *Numismatique de l'Orient Latin*, Paris, 1878, p. 130 sqq. ne fait que suivre Vogüé et dans son *Supplément* qu'il fait paraître en 1882, signale la publication de Louis BLANCARD, *Le besant d'or sarrazines pendant les Croisades*, Marseille, 1880, qui, après Lavoix et Vogüé, a approfondi la question. Ph. GRIENSON est le dernier numismate qui aborde le problème à propos de la frappe de l'*Agnus Dei* dans *A rare Crusader bezant*, paru dans le t. VI des *Museum Notes* de l'*American Numismatic Society*, en 1954, p. 169 sqq. Voy. aussi Claude CAHEN, *la Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris, Geuthner, 1940 (Institut français de Damas, Bibliothèque orientale, t. I), p. 468 sqq.

lestine les Croisés se heurtent à la monnaie musulmane. Le texte de Raymond d'Aguilers, cité déjà par Vogüé et Lavoix, reste significatif à cet égard : « *volebat nobis dare rex Tripolis quindecim millia aureos sarracenaë monetae... Valebat quippe unus aureus eo tempore octo vel novem solidos monetae nostri exercitus. Erat haec nostra moneta : Pictavini, Cartenses, Manses, Luccenses, Valenziani, Melgorienses, et duo poges pro uno istarum* »¹.

Cette monnaie d'or sarrasine est le dinar que les califes fatimites font frapper dans leurs ateliers de Syrie et d'Égypte. Le calife régnant lors de l'entrée des Croisés en Syrie est Al-Musta'li Bi'llah (487-495 A. H. = 1094-1101 A. D.). Son règne est court et placé entre deux longs règnes, celui d'Al-Mustansir-billah, qui le précède (427-487 A. H. = 1036-1094 A. D.) et celui d'Al-Amir-bi-Ahkam-illah (495-524 A. H. = 1101-1130 A. D.), qui lui succède.

Les ateliers de frappe sont Alep, Damas, Tyr, Tibériade, Tripoli, Acre, « Filastin » en Syrie et, en Égypte, Alexandrie, Le Caire et Misr. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur l'activité des ateliers fatimites syriens au cours de cette période pour s'apercevoir que la production la plus forte se place sous le règne d'Al-Mustansir Billah pour qui tous les ateliers travaillent². Sous Al-Mustali-Billah l'on ne connaît de frappe qu'à Tyr en 493 A. H., à Tripoli en 495 A. H. et à Acre pendant presque tout le règne de 487 à 495 A. H. Sous Al-Amer bi Ahkam illah seul, de tous ces ateliers, Tyr continuera à travailler jusqu'en 516 A. H. (1122 A. D.) tandis qu'un nouveau fonctionnera de 503 à 510 A. H. environ à Ascalon. Avant l'entrée des Croisés en Syrie les ateliers suivants avaient fermé leurs portes : Alep en 452 A. H. (1060 A. D.), « Filastin » et Damas en 459 A. H. (1066 A. D.), Tibériade après 460 A. H. (1067 A. D.), tous donc sous le règne d'Al-Mustansir-Billah.

Or la première monnaie d'or frappée par les Croisés est celle qui imite les dinars d'Al-Mustansir et d'Al-Amir.

Les ateliers fatimites de Syrie tombent entre les mains des Croisés. Acre, le premier, qui fonctionnait encore en 495 A. H. (1101 A. D.)

1. *Recueil des Historiens des Croisades publiés par les soins de l'Académie impériale des Inscriptions et Belles-Lettres. Historiens Occidentaux*, t. III, Paris, 1866, p. 278. Cités par Vogüé dans *R. N.*, 1865, p. 303 et repris par Lavoix, *Monnaies à légendes arabes...*, p. 28. Les Croisés passent devant Gebail (Gibelet, anc. Byblos).

2. Voyez le tableau dressé par George C. Miles dans ses *Fatimid Coins...*, New-York, 1951, *Numismatic Notes and Monographs*, n° 121, p. 50-51. Tout au long de cet article il a été donné une transcription des lettres arabes non conforme à la norme habituelle, qui n'a pu être corrigée lors de l'impression. Il faut évidemment lire : al Must'ali-billah, al Mustansir-billah, al Amir-bi-Ahkam-illah, Filastin, Misr, Saleh Ism'a'il etc...

lestine les Croisés se heurtent à la monnaie musulmane. Le texte de Raymond d'Aguilers, cité déjà par Vogüé et Lavoix, reste significatif à cet égard : « *volebat nobis dare rex Tripolis quindecim millia aureos sarracenaë monetae... Valebat quippe unus aureus eo tempore octo vel novem solidos monetae nostri exercitus. Erat haec nostra moneta : Pictavini, Cartenses, Manses, Luccenses, Valenziani, Melgorienses, et duo pogesi pro uno istarum* »¹.

Cette monnaie d'or sarrasine est le dinar que les califes fatimites font frapper dans leurs ateliers de Syrie et d'Égypte. Le calife régnant lors de l'entrée des Croisés en Syrie est Al-Musta'li Bi'llah (487-495 A. H. = 1094-1101 A. D.). Son règne est court et placé entre deux longs règnes, celui d'Al-Mustansir-billah, qui le précède (427-487 A. H. = 1036-1094 A. D.) et celui d'Al-Amir-bi-Ahkam-illah (495-524 A. H. = 1101-1130 A. D.), qui lui succède.

Les ateliers de frappe sont Alep, Damas, Tyr, Tibériade, Tripoli, Acre, « Filastin » en Syrie et, en Égypte, Alexandrie, Le Caire et Misr. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur l'activité des ateliers fatimites syriens au cours de cette période pour s'apercevoir que la production la plus forte se place sous le règne d'Al-Mustansir Billah pour qui tous les ateliers travaillent². Sous Al-Mustali-Billah l'on ne connaît de frappe qu'à Tyr en 493 A. H., à Tripoli en 495 A. H. et à Acre pendant presque tout le règne de 487 à 495 A. H. Sous Al-Amer bi Ahkam illah seul, de tous ces ateliers, Tyr continuera à travailler jusqu'en 516 A. H. (1122 A. D.) tandis qu'un nouveau fonctionnera de 503 à 510 A. H. environ à Ascalon. Avant l'entrée des Croisés en Syrie les ateliers suivants avaient fermé leurs portes : Alep en 452 A. H. (1060 A. D.), « Filastin » et Damas en 459 A. H. (1066 A. D.), Tibériade après 460 A. H. (1067 A. D.), tous donc sous le règne d'Al-Mustansir-Billah.

Or la première monnaie d'or frappée par les Croisés est celle qui imite les dinars d'Al-Mustansir et d'Al-Amir.

Les ateliers fatimites de Syrie tombent entre les mains des Croisés. Acre, le premier, qui fonctionnait encore en 495 A. H. (1101 A. D.)

1. *Recueil des Historiens des Croisades publiés par les soins de l'Académie impériale des Inscriptions et Belles-Lettres. Historiens Occidentaux*, t. III, Paris, 1866, p. 273. Cités par Vogüé dans *R. N.*, 1865, p. 303 et repris par Lavoix, *Monnaies à légendes arabes...*, p. 28. Les Croisés passent devant Gebail (Gibelet, anc. Byblos).

2. Voyez le tableau dressé par George C. Miles dans ses *Fatimid Coins...*, New-York, 1951, *Numismatic Notes and Monographs*, n° 121, p. 50-51. Tout au long de cet article il a été donné une transcription des lettres arabes non conforme à la norme habituelle, qui n'a pu être corrigée lors de l'impression. Il faut évidemment lire : al Must'ali-billah, al Mustansir-billah, al Amir-bi-Ahkam-illah, Filastin, Misr, Saleh Ism'ail etc...

légendes arabes, quand, après l'interdiction par le légat Eudes de Chateauroux et le pape Innocent IV, lancée sur la suggestion de saint Louis sans aucun doute, alors roi de fait de la Syrie franque, de battre monnaie à légendes musulmanes, ils frappent un nouveau numéraire. Si les légendes des pièces d'or et d'argent qu'ils fabriquent sont chrétiennes, leur graphie est arabe et les modèles de ces pièces sont les dinars et les dirhems ayoubites de l'époque. Les auteurs précédents, Lavoix¹, Vogüé, Schlumberger, ont prétendu cependant que les nouvelles pièces d'or avaient conservé le *facies* même des pièces fatimites : il n'en est rien et il n'est que de les rapprocher des dinars ayoubites de l'époque pour constater la similitude des *facies*. Ces pièces chrétiennes, à la différence des imitations antérieures, sont écrites, elles aussi, comme les pièces qu'elles copient, en naskhi. Quant aux pièces d'argent ce sont des imitations des dirhems ayoubites de Damas. Comme pour l'or il est prouvé qu'il y a eu avant la frappe de dirhems à légendes chrétiennes, une contrefaçon des dirhems ayoubites : ce sont ces dirhems de Saleh Ismail, de Damas, aux dates de l'hégire fantaisistes.

Ainsi cent cinquante ans après la conquête, lorsqu'il s'agit de frapper de nouvelles pièces on leur conserve non seulement le *facies*, mais le type même des monnaies arabes de l'époque. C'est ce type-là qui circule, que l'on ne peut changer : l'*Agnus Dei* ne semble être, jusqu'à présent, qu'un essai timide et sans lendemain d'une monnaie d'or franque à légendes latines.

Ce phénomène d'imitation est compréhensible et n'est pas particulier à la Syrie franque². Se heurtant à une monnaie que la leur ne peut ni supplanter ni concurrencer en rien les Croisés furent obligés d'émettre une monnaie semblable à celle qui circulait là où ils s'installèrent, s'ils voulaient seulement procéder aux transactions nécessaires et utiles à leur subsistance et à leur richesse. Les princes croisés eurent le réflexe habituel à tout conquérant d'un pays où il se trouve en présence d'une monnaie plus forte que la sienne : ils émirent une monnaie qui fut une imitation, une contrefaçon de la

1. LAVOIX, *loc. cit.*, p. 55.

2. L'imitation des monnaies musulmanes n'est pas un fait nouveau. Elle est courante à l'autre bout de la Méditerranée, chez les Lombards de Salerne et d'Amalfi, dès le troisième quart du x^e s. Les Normands imitent les *rub'a* d'or de Sicile et poursuivent la fabrication des imitations d'Amalfi et de Salerne. Dans ces deux villes les légendes coufiques sont contrefaites, déformées ; le nom du prince lombard ou les initiales du prince normand sont écrites en lettres latines au milieu de ces légendes. En Sicile Robert Guiscard frappe une monnaie à légendes arabes à son nom. Les premières imitations chrétiennes d'Espagne datent également de la fin du x^e et du xi^e s. Elles portent des signes chrétiens. Béranger-Raimon, comte de Barcelone (1017-1035) porte son nom et son titre en caractères latins sur des monnaies à légendes arabes. C'est Alphonse VIII, roi de Castille (1158-1214) qui frappe monnaie d'or à légendes arabes mais chrétiennes.

Revue Numismatique, 1958

monnaie en cours. Le mérite revient à Lavoix de l'avoir découverte et expliquée.

Le système monétaire des Croisés s'explique beaucoup mieux de ce fait : à côté d'une monnaie locale, émise par chaque principauté ou chaque fief ¹, il existe une monnaie de valeur, internationale, dirons-nous, capable d'être le moyen d'échange par excellence dans les transactions de cette partie de l'Orient méditerranéen. Les numismates qui en avaient traité jusqu'ici n'en avaient pas assez relevé toute l'importance ².

Mais en quels ateliers, à quelles dates, a-t-on frappé ces pièces d'imitation ?

Les monnaies d'or et d'argent à légendes chrétiennes répondent par elles-mêmes à la question. Elles portent toutes le nom de leur lieu de frappe, Acre. Les besants sont datés des années de 1251 à 1258 et les dirhems des années 1251-1253.

Il n'est pas étonnant que ces pièces n'aient pas été frappées plus longtemps. Après le départ de saint Louis, en 1254, la Syrie franque ne fut plus « qu'une juxtaposition sans cohérence des baronnies françaises, de communes marchandes italiennes et d'ordres militaires internationaux » selon le mot de Grousset ³. Le pays ne fut plus qu'en butte aux conflits incessants entre Venise, Gênes, Pise, entre lesquels les barons francs étaient eux-mêmes partagés. La vaillance et la valeur du baile du royaume, fût-il Geoffroi de Sargines, n'y pouvaient mais.

Combien de temps ces pièces circulèrent-elles ? Il est impossible de le dire ⁴.

A ce groupe de pièces il faut rattacher l'imitation du dinar de Saladin et les imitations des dirhems ayoubites au nom de Saleh Ismaïl, prince ayoubite de Damas. Ces pièces portent le nom de Damas comme lieu de frappe mais offrent soit des dates de l'hégire fantaisistes, soit la date chrétienne de 1251 et 1253. Il est certain que

1. Il y a sans doute essai de monnaie locale de *facies* arabe dans les deux petites pièces de billon et les deux pièces de bronze publiées plus loin et qui appartiennent à la classe des monnaies à légendes chrétiennes. C'est l'époque où la frappe d'une monnaie d'argent et de billon par les Croisés disparaît.

2. Claude CAHEN dans ses *Notes sur l'histoire des Croisades et de l'Orient Latin*. III. *Orient Latin et Commerce du Levant*, parues dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 29^e année, n° 8 (mai-juin 1951), p. 337, a tenu à replacer ce monnayage d'or dans son contexte économique et à le considérer « dans ce cadre comme quelque chose de plus important qu'une curiosité locale, explicable par des besoins locaux ». Runciman n'a fait que reprendre Cahen dans *A history of the Crusades*, t. III, Cambridge (1954), p. 363.

3. Grousset, *loc. cit.* t. III, p. 531.

4. Dans PEGOLOTTI, *La Pratica della mercatura*, on trouve, p. 288, l'expression *Bisanti saracenati d'oro a carati 15*.

ces pièces ont été confectionnées dans des ateliers chrétiens avec le concours de graveurs sachant bien écrire l'arabe. Rappelons-nous la lettre d'Innocent IV au légat Eudes de Chateauroux : ... « *in bisan-ciis et drachmis quae in Acconensi et Tripolitana civitatibus fiebant a Christianis...* » Il est évident qu'à Tripoli et Acre l'on frappait non seulement des dinars mais aussi des dirhems à légendes musulmanes. Il n'est peut-être pas impossible que ces dirhems imitant les pièces de Saleh Ismaïl et portant les dates de l'hégire 641 et 644 (1243 et 1246 A. D.), fantaisistes pour le règne de Saleh Ismaïl, ainsi que le dinar que nous publions soient sortis des deux ateliers visés, condamnés par le légat et le pape en raison des formules qu'ils employaient et que nous retrouvons sur les pièces décrites : « *nomen Machometi atque annorum a nativitate ipsius (sic) numerus sculpebantur* »¹.

On a plutôt vu dans la réponse du pape à la lettre aujourd'hui perdue du légat la condamnation des imitations des dinars fatimites.

S'il en est ainsi la lettre d'Innocent IV omet deux autres ateliers francs, Tyr et Antioche, qui, avec Acre et Tripoli, sont les ateliers mentionnés dans les textes.

Malheureusement aucune des pièces imitant les dinars d'Al-Mustansir et d'Al-Amir ne porte de nom d'atelier. Ce sont des imitations parfois proches de leurs modèles, le plus souvent très éloignées d'eux, ne présentant que des légendes confuses où l'on ne reconnaît que quelques bribes des titulatures et des dates. Les imitations des dinars d'Al-Mustansir sont les moins lisibles et parmi les plus grossières il faut classer ces pièces qui portent les lettres latines B et T accompagnées ou non d'une croix. Il est des imitations des pièces d'Al-Amir de bonne allure, très proches des originales, que l'on ne distingue de ces dernières que par quelques incorrections, erreurs de dates, nom illisible d'atelier. On y lit même le nom de l'atelier égyptien, Misr².

On a tenté de répartir ces pièces entre les divers princes et ateliers francs.

Vogüé donnait les imitations grossières des dinars d'Al-Mustansir au roi Baudouin I^{er} et les imitations des pièces d'Al-Amir à Baudouin II³. Il attribuait les besants aux lettres B et T sans croix à Bohémond I^{er} et Tancrède, ceux avec les mêmes lettres et la croix à Bohémond II et Tancrède⁴. Les imitations plus soignées des pièces

1. Lettre du pape dans E. BERGER, *Les registres d'Innocent IV*, t. III, Paris, 1897, n° 6336. La lettre est donnée par LAVOIX, *loc. cit.*, p. 52-53 et SCHLUMBERGER, *loc. cit.*, p. 139-140.

2. LAVOIX, *loc. cit.*, p. 38-39 et fig. 7, pense pouvoir lire le nom de Tripoli sur un besant imitant un dinar d'Al-Mustansir.

3. VOGÜÉ, *loc. cit.*, pl. VIII, 1 et 2.

4. *Id.*, *ibid.*, pl. VIII, 5 à 7.

des deux califes étaient pour lui les produits d'ateliers francs de la fin du XII^e s. et du XIII^e s., en raison d'un personnel meilleur connaisseur de la langue arabe, et qui laissaient présager les belles pièces d'or et d'argent à légendes chrétiennes ¹. Schlumberger dans son ouvrage n'a fait que suivre Vogüé.

Lavoix, pour sa part, pense que les imitations d'Al-Mustansir sont les premières à avoir été frappées et que les imitations d'Al-Amir, d'une meilleure venue, sont les secondes. Les pièces aux lettres B et T sont attribuables selon lui, soit à Bohémond et Tancrede d'Antioche, soit à Bertrand de Tripoli ².

Le système de classement proposé par Blancard est plus complexe. Il propose d'attribuer les premières imitations d'Al-Mustansir à Tripoli et les premières imitations d'Al-Amir à Tyr, les pièces subissant une dégénérescence progressive ³. Il déclare qu'après une interruption du monnayage des imitations de Mustansir au XII^e s. celles-ci ont été reprises à Antioche et Tripoli au XIII^e s. Le *tripolaz* est pour lui le besant qui porte les lettres B et T avec ou sans croix, imitations très grossières, à cette date, du monnayage d'Al-Mustansir, frappé par Bohémond IV, prince d'Antioche et comte de Tripoli. Les pièces de même grossièreté sans lettres B et T et sans croix, mais de même aspect, sont attribuables pour lui à Antioche à la même époque. Enfin, les imitations d'Al-Amir ont donné naissance d'une part, à des pièces attribuables à Antioche ou Tripoli, en raison d'un croissant figurant dans le type, d'autre part, aux pièces d'Acre à légendes chrétiennes.

Grierson admet que pendant près de cent cinquante ans les Croisés ont frappé ces imitations et, reprochant à Vogüé de les avoir datées trop haut dans le XII^e s., précise qu'il y a eu là un phénomène d'immobilisation, semblable à celui que connaît à peu près à la même époque, le monnayage féodal français : les besants d'imitation furent frappés sans grand changement de type du XII^e s. jusque vers 1250. Il suit d'assez près Blancard. Mais il attribue les besants à l'imitation des dinars d'Al-Mustansir (Schl., pl. V, 17, 18, nos fig. 5 et 7), à Acre avant 1251 et ceux qui imitent les pièces d'Al-Amir (Schl., pl. V, 20, notre fig. 27 *d* et Schl., pl. V, 21) à Tyr avant 1251. Pour lui les besants aux lettres B et T ont été émis par l'atelier de Tripoli, avant 1251 s'ils ne présentent pas de croix, après 1251 s'ils en présentent une : la série n'est en tout cas pas antérieure au XIII^e s., les pièces sont trop grossières et trouvées dans des trésors

1. VOGÜÉ, *ibid.*, p. 191-192.

2. LAVOIX, *loc. cit.*, p. 40.

3. BLANCARD, *loc. cit.*, p. 25-29 et 35.

de date trop basse (milieu du XIII^e s.) pour être attribuées à Bohémond et Tancrede¹.

Il est difficile de trancher entre toutes ces hypothèses et il est pour le moins risqué d'en avancer d'autres. L'on ne peut que se livrer à quelques remarques.

L'on peut comprendre que Vogüé ait attribué les imitations des dinars d'Al-Mustansir et d'Al-Amir à Baudouin I^{er} et II : ces rois avaient des ateliers pour frapper ces pièces et l'on sait de façon certaine que Baudouin II frappait monnaie. L'on comprend également que Vogüé ait attribué aux princes d'Antioche les besants aux lettres B et T. Bohémond et Tancrede ne venaient-ils pas de cette Sicile normande où Robert Guiscard, père de Bohémond, frappait à son nom des monnaies à légendes arabes ?

Mais il existe plusieurs objections à la frappe des besants à Antioche et Tripoli avant la fin du XII^e et le début du XIII^e s.

C'est seulement, ainsi que nous l'avons noté plus haut, au Sud d'Antioche et de l'Oronte que l'or musulman semble être seul à circuler au début de la conquête franque. En 1124, l'année de la prise de Tyr, la rançon de Baudouin II, roi de Jérusalem, prisonnier de Timurtash à Alep, est encore évaluée en besants michelois. Cet indice d'une persistance dans la circulation en Syrie du Nord des monnaies byzantines, soulignée par le chroniqueur, condamne-t-il toute frappe d'imitation au début du XII^e s. en cette région ? Bertrand, fils de Raymond de Saint-Gilles, est entré dans Tripoli en 1109, où il frappe monnaie : ne pourrait-on lui attribuer ces besants aux lettres B et T comme l'a suggéré Lavoix² ? Il ne semble cependant pas que dans les textes l'on relève mention de besants antiochéniens et tripolitains avant le XIII^e s. ou la fin du XII^e s.³

Pourtant, dès le XII^e s., les Croisés ont dû frapper des monnaies d'imitation. Dans le royaume de Jérusalem Acre a été pris en 1104. On s'est fondé sur un passage de la chronique d'Ibn-Khalliqan : « Durant ces trois années qui suivirent la conquête de Tyr les Francs continuèrent à battre monnaie au nom d'Al-Amir ; mais au bout de ce temps ils cessèrent de le faire »⁴ pour attribuer

1. GRIERSON, *loc. cit.*, p. 169 et n. 1, p. 171-172, 174. Mais les pièces négligées ne sont pas forcément de date très basse, voy. DIEUDONNÉ, *Les Lois générales de la Numismatique féodale*, dans *R. N.* 1933, p. 162. Et pourquoi assigner un temps de circulation si court à ces pièces ?

2. LAVOIX, *loc. cit.*, p. 40.

3. Blancard après Schlumberger citait un texte de 1231. En fait il est question de besants d'Antioche en 1205 et 1216 dans le Cartulaire de l'Hôpital et Claude CANEN, *La Syrie du Nord...*, p. 469 dit que « la frappe de l'or » à Antioche est attestée « en 1177 et jusqu'en 1206 ou, probablement, jusqu'au temps de la traduction des Assises d'Antioche ».

4. Cité par LAVOIX, *loc. cit.*, p. 29 d'après l'édition du Caire, t. II, p. 189.

et aux Croisés et à Tyr les imitations des dinars d'Al-Amir. Il est possible que lors de la prise de la ville les Croisés se soient emparés du matériel monétaire. La ville est en état de blocus permanent depuis longtemps. Bien que depuis 1112 elle soit sous domination turque elle n'en reste pas moins sous obédience égyptienne : on continue à dire la prière publique au nom du calife fatimite et on y frappe monnaie à son nom. La ville est prise par les Croisés en 1124 : on y frappait encore au nom du souverain égyptien, Al-Amir, en 1122. Il n'est donc pas étonnant que les Croisés aient mis la main sur l'atelier, sans doute encore en état de marche.

Il est cependant curieux que le nom de Tyr ne soit pas relevé sur les imitations les plus lisibles des dinars d'Al-Amir (alors que c'est celui de Misr qu'on lit), si l'on se fonde sur cette phrase du chroniqueur arabe pour attribuer aux Croisés la frappe d'imitations dans cette ville. Mais les Francs n'auraient-ils frappé d'imitations que pendant trois ans ? Ne faut-il pas comprendre plutôt que pendant trois ans *ils ont continué de frapper au nom d'Al-Amir* des monnaies grâce aux coins saisis par eux à leur entrée dans la ville ? S'il en est ainsi il est impossible de distinguer ces frappes des précédentes réalisées par l'atelier fatimite. Qu'il y ait là en outre le départ des frappes d'imitations dans cette ville le fait n'est pas étonnant et que celles-ci aient été poursuivies jusque vers 1250, non plus.

Il est impossible d'attribuer les imitations de dinars d'Al-Mustansir, telles qu'elles figurent sous les nos 17 et 18 de la pl. V de Schlumberger à l'atelier d'Acre avant 1251 (nos fig. 5 et 7), comme le veut Grierson. Il faut suivre ici la démonstration de Blancard : ces pièces sont très proches des besants aux lettres B et T. Il faut bien reconnaître que les unes et les autres sont contemporaines et sortent du même atelier ou de deux ateliers très proches (pour Blancard Antioche et Tripoli). La répartition de ces pièces entre les deux ateliers correspondrait assez bien aux mentions de besants d'Antioche et de besants de Tripoli relevées dans les textes. Mais leur datation par Blancard et Grierson est alors trop basse puisque dans la lettre du pape il n'est question que de l'atelier de Tripoli, Antioche n'y figurant pas². En effet, pour Blancard comme pour Grierson les croix ont été gravées sur les besants aux lettres B et T après l'admonestation du légat et les pièces frappées ainsi après 1250. Or, il faut remarquer que les pièces sans la croix ni au droit ni au revers (Schlm., pl. V, n° 22, notre fig. 15) sont simplement une variété dans le monnayage produite

1. BLANCARD, *loc. cit.*, p. 29-30, pl. I, n° 3, 4 et 5.

2. En admettant que la lettre du pape vise ces pièces.

par l'assemblage d'un coin portant un B sans croix avec un coin portant un T sans croix (droit de Schlm., pl. V, 24, notre fig. 14 avec revers de Schlm., pl. V, n° 23, notre fig. 13). Peut-on donc supposer que la gravure de la croix marque une intention voulue et par là une date précise ? Peut-on dire combien d'années séparent, dans ce cas, les pièces sans croix des pièces avec la croix ? Il faut constater surtout qu'il y a bien là un groupe homogène formé par ces imitations des dinars d'Al-Mustansir, que nous venons de décrire, groupe que l'on retrouve dans le trésor publié par M. Grierson. Mais peut-on lui assigner une date précise et aussi basse ? Peut-on lui accorder une existence aussi courte ? Les imitations des dinars d'Al-Amir qui paraissent dans le même trésor sont-elles contemporaines des précédentes ou très antérieures à celles-ci ? Peut-on accorder une longue existence aux unes et une courte aux autres ?

Il est donc très malaisé de trancher le problème. Il est même impossible d'assigner une date précise et un lieu de frappe déterminé à ces imitations de pièces fatimites. Tout juste peut-on en circonscrire quelques-unes dans un cadre plus ou moins bien délimité. Il faut attendre d'autres preuves fournies par les textes et il faut espérer pouvoir étudier d'autres trésors pour peut-être apporter plus de lumière dans le problème si complexe que pose un tel monnayage.

Pour toutes ces raisons notre catalogue ne présente pas les pièces classées selon un ordre chronologique précis ou réparties par ateliers hypothétiques. Il nous a paru plus sage de les présenter dans l'ordre décroissant des imitations de bonne allure aux imitations les plus grossières à partir du prototype qu'elles copient.

Le problème de savoir qui a frappé ces pièces est plus facile à résoudre. On a voulu, en interprétant certains textes, que Vénitiens et marchands italiens aient battu monnaie dans les ateliers francs¹. En fait le droit de battre monnaie est un droit régalien². L'or qui est frappé aux Monnaies d'Acre, de Tyr, de Tripoli et d'Antioche est l'or en lingots apporté par les marchands qui le font frapper et convertir en monnaies du pays, selon l'usage de toute la Méditerranée³.

Le catalogue qui suit entend être d'un classement simple :

I. Imitations des monnaies fatimites : a) d'Al-Mustansir-billah (monnaies d'or) ; b) d'Al-Amir-bi-Ahkam-illah (monnaies d'or).

1. Aussi bien LAVOIX, *loc. cit.*, p. 59-60 que SCHLUMBERGER, *loc. cit.*, p. 137, n. 2, d'après certains privilèges accordés aux Vénitiens par les rois d'Arménie en 1201, 1245 et 1271.

2. J. LA MONTE, *Feudal Monarchy*, p. 146. On a toujours oublié de citer le texte de Baudouin II dans *Le livre du Roi*, chap. XVI, dans *R. H. C., Lois*, t. I, p. 616-617.

3. Voyez RUNCIMAN, *loc. cit.*, t. III, p. 364 et CAHEN, *Notes...*, p. 337.

II. Imitation des monnaies ayoubites. 1. Monnaies d'or. 2. Monnaies d'argent : a) avec date de l'hégire ; b) avec date chrétienne.

III. Monnaies à légendes chrétiennes : a) monnaies d'or ; b) monnaies d'argent ; c) monnaies de billon ; d) monnaies de cuivre.

Il est fondé sur la documentation réunie par nous : collections des Cabinets des Médailles de Paris, de Londres, de New York, de Copenhague, du Musée National de Damas, du Palestine Archaeological Museum de Jérusalem (Jordanie), collections particulières de Beyrouth et de Damas, collection du Dr Balog. Nous tenons à remercier MM. les Conservateurs des Cabinets et Musées, les personnes privées qui nous ont aidés dans notre travail en voulant bien nous communiquer les richesses de leurs collections. Nous désirons surtout remercier MM. Walker, Miles, Galster, Seyrig qui nous ont si obligeamment adressés les photographies ou les moulages des pièces. (M. Yvon tient à exprimer tout particulièrement sa gratitude à M. Henri Seyrig, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Français d'Archéologie de Beyrouth, sans qui il n'aurait pu prospecter les collections du Moyen-Orient.)

Pour une meilleure compréhension des sigles employés dans le cours du catalogue nous dressons ici une liste des abréviations employées.

A. N. S. = New-York. American Numismatic Society.

B. I. E. = Paul Balog, *La trouvaille du Fayoum...* dans le *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, t. XXXIV (1952).

Blancard, *loc. cit.*, p. ..., pl. ... = Blancard, *Le besant d'or sarrazines...*

Br. M. = Londres. British Museum. Cabinet of Coins and Medals.

Coll. = collection.

Copenhague = Copenhague. Musée National. Cabinet des Médailles.

Damas M. N. = Damas. Musée National.

Lavoix, suivi d'un numéro (Lavoix 362, par exemple) signifie : Henri Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nationale*, t. III, Égypte et Syrie.

Lavoix, *loc. cit.*, p. ..., fig. ... = Henri Lavoix, *Monnaies à légendes arabes...*

P = Paris. Cabinet des Médailles.

P (coll. Schlm.) = Paris. Cabinet... Collection Schlumberger.

P (coll. Vog. ou Vogüé) = Paris... Collection Vogüé.

P. A. M. = Jérusalem (Jordanie). Palestine Archaeological Museum.

Schl, pl. V,... = G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient Latin*, Paris, 1877, pl. V,...

Les illustrations portent les numéros des types monétaires qu'elles représentent. Les prototypes sont marqués par des lettres majuscules.

IMITATIONS DES MONNAIES MUSULMANES

I

IMITATIONS DES MONNAIES FATIMITES

1. AL MUSTANŞIR-BILLAH (427-487 A. H = 1035-1094 AD).

Les imitations des monnaies fatimites frappées par les Croisés sont, à l'exception d'un piéfort (?) en cuivre, toutes des monnaies d'or. Elles ont pour caractéristique commune d'imiter les dinars des khalifes fatimites, Al Mustansir-billah et Al Āmir-bi-Aḥkām-illah. Vogüé mentionne deux imitations d'Al Zāhir, qu'il attribue aux Croisés, mais que nous n'avons pas retrouvées¹.

Les prototypes fatimites sont les suivants :

Prototype A (Lavoix 362) : Trois légendes circulaires.

Prototype B (Lavoix 361) : Légende centrale sur cinq lignes, des deux côtés ; première ligne au droit : M'ad, au revers : 'Aly.

Prototype C (Lavoix 357) : Comme au précédent, mais au droit quatre lignes seulement.

Prototype D (Lavoix 268) : Même disposition, mais quatre lignes seulement, au droit comme au revers. Le protocole khalifen commence par le mot : al Imam.

Monnaies d'imitation de Bonne Allure.

1. Imitation du prototype A. Pseudo-légendes qui rendent assez bien le beau style de l'écriture originale du dinar fatimite servant de modèle au graveur. Les « inscriptions » de l'imitation n'ont pourtant aucune signification, l'artisan franc n'ayant pas connu l'arabe.

A. N. S., 20 mm, 3,78 g (Fig. 1).

2. Imitation du prototype B. Pseudo-écriture élégante ; plusieurs mots isolés sont reconnaissables, mais l'ensemble n'a pas de signification. Le bandeau circulaire est coupé en trois segments égaux par trois petites barres obliques, au droit comme au revers.

P. (Coll. Vog. 854), 23 mm, 3,37 g (Fig. 2). Schl., pl. V, n° 26 (cet exemplaire).

3. Imitation du prototype C. « Écriture » encore assez bonne mais ayant déjà moins de ressemblance avec l'originale que la monnaie précédente. La légende marginale se compose de traits verticaux, de petits annelets, des lettres « kaf » souvent en écriture inversée. Au centre, seuls les mots M'ad et 'Aly sont reconnaissables mais on devine à peine la profession de foi au revers.

P. (WE 997, 22,5 mm, 4,02 g (Fig. 3). Schl., pl. V, n° 16).

1. *Mélanges de Numismatique*, t. II (1877), p. 191-192, cf. *infra*, n° 26 du catalogue.

4. Comme la monnaie précédente, mais trait horizontal reliant la base du premier mot de la troisième ligne au droit et un anneau en haut et en bas dans le bandeau circulaire, au revers.

Br. M., G. I. Chester, 7.79.14.9, 23 mm, 3,82 g (Fig. 4).

Monnaies d'imitation Grossière.

Caractères très angulaires, composés principalement de gros traits verticaux, d'annelets, de virgules, de besants et de simili-« kaf »-s. La terminaison supérieure des hastes est toujours fendue. Le tout donne l'impression de runes. Toutes les monnaies de ce groupe sont des imitations du prototype C; légende sur quatre lignes seulement, au droit comme au revers.

5. Petit croissant en haut dans le bandeau, au droit comme au revers.

P. (Coll. Schl. 4197), 22 mm, 3,62 g (Fig. 5). Schl. pl. V, n° 17 (cet exemplaire).

6. Sans croissant. Sur le droit en haut, dans le bandeau : •Υ•.

P. (Coll. Vogüé 844), 22 mm, 3,71 g. Sans doute est-ce la même que publie Blancard et qu'il attribue à l'atelier d'Antioche¹ (Fig. 6).

L'écriture des monnaies suivantes est plus grossière encore :

7. Petit croissant flanqué à sa gauche d'un besant dans le haut du bandeau aussi bien au droit qu'au revers.

A. N. S., 23 mm; 3,13 g (Fig. 7).

P. (E. 1106, Schl., pl. V, n° 18, Vogüé, *Mélanges*, t. II, pl. VIII, n° 1, et Lavoix, *Monnaies à légendes arabes...*, p. 39, n° 8 (cet exemplaire), 22 mm, 3,19 g.

P. (Coll. Vogüé 845), 22 mm, 3,57 g.

Blancard, *loc. cit.*, pl. I, n° 3. Attribue la pièce à Antioche.

Damas. M. N., n° 4620.

8. Un anneau dans le bandeau en haut un peu à droite, au revers seulement.

Br. M., Parkes Weber, 1906, 11-3-4969, 22 mm, 3,30 g.

9. Trois besants dans le bandeau au droit comme au revers : l'un en haut, les deux autres en bas à droite et à gauche.

Coll. Balog, 23 mm (Fig. 9).

10. Trois croisettes de Saint-André dans le bandeau, au droit comme au revers.

Br. M., G. I. Chester 7-79-15-9, 20 mm, 3,85 g.

11. Quatre annelets dans le bandeau, au droit comme au revers (en haut, en bas et sur les côtés).

P. (Coll. Chandon de Briailles, n° 1) (Fig. 11), 23 mm, 3,60 g.

Br. M., G. J. Chandler 7-79-16-9, 22 mm, 3,30 g.

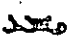

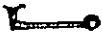

Br. M., Zaba 7-70-212-9, 22 mm, 3,63 g.

12. Quatre annelets dans le bandeau au revers seulement.

Blancard, *loc. cit.*, pl. I, n° 5. Il attribue également cette pièce à Antioche.

1. BLANCARD, *loc. cit.*, p. 30, pl. I, n° 4.

*Imitations Très Grossières
Avec Majuscules B et T et une Croix Pattée.*

Les mots  au droit et  au revers en haut au centre ont été réduits à des signes rudimentaires :  et . Le centre du droit est surmonté par un B latin majuscule, celui du revers par un T.

Les deux lettres sont flanquées d'un globule, à droite et à gauche. Croix pattée soit au droit, soit au revers, au centre.

13. Croix au droit (côté du B) (Schlm., pl. V, n° 23).
P. (Coll. Vog. 856), 21,5 mm, 3,40 g (Fig. 13).

14. Croix au revers (côté du T) (Schlm., pl. V, n° 24).
P. (B. 473), 21 mm, 3,41 g.

P. (Coll. Vog. 857), 22 mm, 3,55 g.

P. (Coll. Vog. 858), 22 mm, 3,53 g.

P. (Coll. Vog. 859), 21 mm, 3,73 g.

P. (E. 3157), 21 mm, 3,81 g.

P. (Coll. Chandon de Briailles n° 4), 24 mm, 3,55 g.

Br. M., G. I. Chester 7-74-22-8, 23 mm, 2,99 g.

Br. M., G. I. Chester 7-79-17-9, 22 mm, 3,17 g.

Br. M., sans numéro (Fig. 14).

A. N. S., 22 mm, 3,29 g.

Copenhague, n° 1, 3,50 g.

15. Sans la croix, ni au droit ni au revers. Il est probable que cette variété a été produite par l'assemblage des coins figurés sur la planche V de Schlumberger : le droit du n° 24 avec le revers du n° 23 (Schlm., pl. V, n° 22).

P. (Coll. Vog. 860), 23 mm, 3,75 g (Fig. 15).

P. (E. 1938), 23 mm, 3,77 g.

P. (E. 1937), 23 mm, 3,70 g.

A. N. S., 24 mm, 3,24 g.

Blancard, pl. I, n° 1.

16. Blancard, *loc. cit.*, mentionne une variété avec un croissant flanqué de deux globules, en haut dans le bandeau du revers : p. 29, et pl. I, n° 2. Un exemplaire bien conservé de l'A. N. S. porte le petit croissant entre deux annelets.

A. N. S., 22,5 mm, 3,25 g (Fig. 16).

Voyez plus haut quels sont les problèmes d'identification et de chronologie posés par ces pièces. Faute de preuves suffisantes il est impossible de trancher le débat. La chronologie des imitations des dinars d'Al-Mustansir avec ou sans lettres B et T et l'identification de leurs ateliers restent difficiles à établir.

Imitation du Prototype D avec Croix dans le bandeau.

17. Légendes gravées d'une main mal assurée ; écriture illisible sauf quelques mots et des lettres isolées dont on devine l'origine. La monnaie

a été frappée dans des coins mal coulés (aspect d'une pièce coulée au moule). En haut dans la bande circulaire au droit, une croix linéaire assez irrégulière, aux branches horizontales plus longues que les verticales. Il s'agit sans doute d'un produit isolé (Coll. Balog) (Fig. 17), 23 mm.

Piéfort en cuivre.

18. Piéfort (?) en cuivre au revers lisse, avec des légendes du droit en relief. Imitation dégénérée de Mustansir. Il est exclu que cette pièce ait servi de coin monétaire, car son style général, loin de ressembler à celui des monnaies, est plutôt imité des jetons de verre fatimites. Publié par Vogüé, *Mélanges de Numismatique*, t. II (1877), p. 193, pl. X, n° 33.
P. (Coll. Vog. 1664), 33 mm, 15,8 g (Fig. 18).

AL-AMIR-BI-AHKĀM-ILLAH (495-524 A. H = 1101-1130 A. D).

Prototype E (Lavoix 421). Cercle linéaire extérieur, puis deux légendes circulaires, séparées l'une de l'autre par un double cercle linéaire ; dans un petit cercle linéaire au centre, légende sur deux lignes, au droit comme au revers.

Imitations, lisibles.

19. Date incomplète et antérieure aux années du règne : (4) 82 H. Les centaines manquent : **انبع ماسر**. Le style de l'écriture est bon, les légendes correctes, mais les caractères sont plus empâtés ; certains mots sont écrits d'une façon spéciale **علي**. Misr.

Coll. Balog, 22 mm (Fig. 19).

20. Date incomplète, correcte : (5) 16 H. Écriture angulaire, encore lisible mais présentant plusieurs erreurs. Les centaines de la date manquent (**سوله درل عشره**), le mot « al-rahman » de la formule de frappe ainsi que des lettres de certains mots manquent. Les légendes religieuses au revers sont estropiées. L'imitation est évidente. Le nom de l'atelier est encore Misr.
Coll. Balog, 22 mm (Fig. 20).

21. Date incomplète, correcte : 510 H. Écriture similaire à celle de la monnaie précédente, a été probablement gravée par le même artisan. Les mêmes erreurs et omissions, mais le mot « an » = **ان** a été lui aussi, oublié : **بوصل عشره له رسلره**. Misr.

A. N. S., 22 mm, 3,72 g (Fig. 21).

22. Date complète mais postérieure aux années du règne : 534 H. Les légendes du revers présentent des erreurs et omissions très nettes.

P. (K. 1868), 23 mm, 3,90 g (Fig. 22).

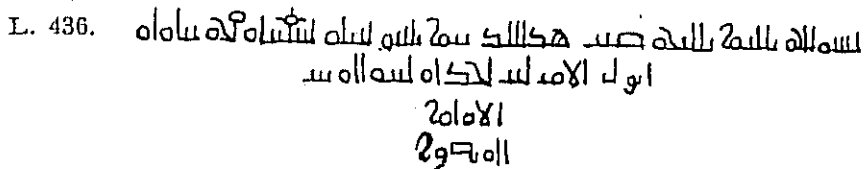
Toutes les pièces de ce groupe sont des imitations plus ou moins fidèles, proches des originaux. La graphie en est élégante et les légendes sont lisibles. Il est à noter que l'atelier qui figure sur ces pièces est toujours celui de Misr. Mais certains indices révèlent que l'on n'a pas à faire à des pièces fatimites authentiques. La légende est souvent incomplète, les formules religieuses sont estropiées, la date est fantaisiste, étant soit antérieure, soit pos-

térieure au règne d'Amir, soit correcte mais incomplète, soit singulièrement ébauchée et sans signification.

L'un de nous a rencontré dans une collection privée un dinar d'imitation sur lequel la date, tout en étant correcte, était commencée au droit et terminée au revers, particularité inconnue dans les monnaies fatimites.

Les deux pièces suivantes ont été classées parmi les monnaies fatimites de Paris (Lavoix 436 et 437). Lavoix a d'abord cru lire la mention de l'atelier de Taima, puis dans une note rectificative (p. 558) il a préféré la lecture Aïleh, qui lui semblait d'ailleurs douteuse. A la note 1 de la même page Lavoix a écrit : « et il est fort probable que ce sont des imitations. C'est en effet ce type de pièces que les Croisés ont le plus imité ». A notre avis il ne fait aucun doute que les pièces sont des imitations des Croisés. Les légendes sont lisibles malgré de nombreuses erreurs et une mauvaise disposition des lettres et l'on peut lire clairement la date de 540 A. H (Lavoix lisait 514). Quant au nom de l'atelier il est trop fantaisiste pour que l'on puisse en donner une identification raisonnable ¹.

23.

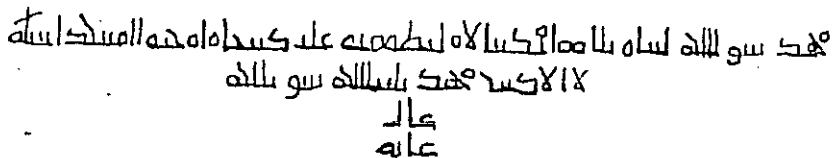
L. 436. 

 لِسْمِ اللّٰهِ الْمَلِكِ الْمَلِكِ صِدْقِ هَذَا الْكَلْبِ سَمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ

 اَبُو الْاَمْرِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ

 ٥٤٠

 اِهْ



 هَذَا سَمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ

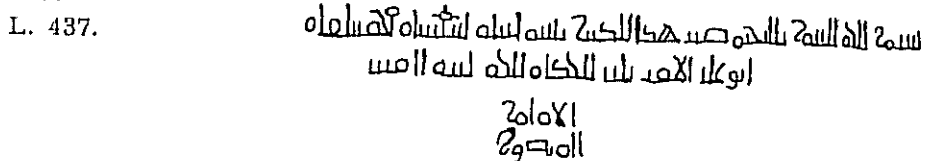
 لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ

 ٥٤٠

 اِهْ

P. (Lavoix 436), 22 mm, 3,62 g (Fig. 23).

24.

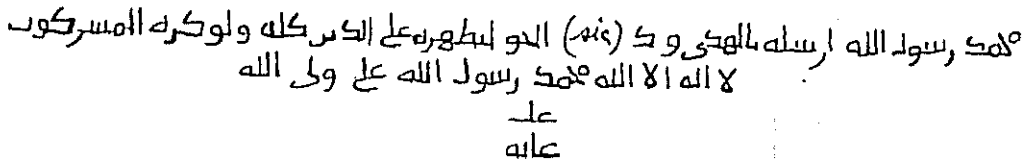
L. 437. 

 لِسْمِ اللّٰهِ الْمَلِكِ الْمَلِكِ صِدْقِ هَذَا الْكَلْبِ سَمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ

 اَبُو الْاَمْرِ لِسْمِ اللّٰهِ لِسْمِ اللّٰهِ

 ٥٤٠

 اِهْ



 هَذَا رَسُولُ اللّٰهِ اَرْسَلَهُ بِالْهَيْوَةِ وَكَ (مِنْ) الْحَوْ لِبَطْوَرِهِ عَلِ الْكَسْرِ كَلْبِ وَلَوْ كَرِهَ الْاُمْسِرْ كُوبِ

 لَا اِلَهَ اِلَّا اللّٰهُ مُحَمَّدٌ رَّسُولُ اللّٰهِ عَلِ وَلى اللّٰهِ


 ٥٤٠

 اِهْ

P. (Lavoix 437), 22 mm, 3,77 g (Fig. 24).


1. MILES dans ses *Fatimid Coins...*, p. 50, reproduit les deux mentions d'Aïleh et de Taima dans sa liste des ateliers !

25. Date avortée. Seul un mot indique le chiffre des unités, les chiffres des dizaines et des centaines manquent (Schlm., V, 19).

P. (N. III/1365), 22 mm, 3,88 g. Date amorcée :  (très proche de Lavoix, *loc. cit.*, p. 34, n° 2) (Fig. 25).

P. (Chandon de Briailles, n° 2), 21 mm, 3,81 g.

P. (D 3338), 22 mm, 3,84 g (sans les trois points après l'amorce de la date).

P. A. M., C. 1215, 22 mm, 3,87 g. La formule de la date se termine par : .

P. A. M. C. 1771, 23 mm, 3,84 g.

P. A. M. C. 1217, 23 mm, 3,93 g.

Seaby's Coin and medal Bulletin, Febr. 1958, n° 9.271 (Q après l'amorce de la date).

L'A. N. S. vient d'acquérir (1959), 14 pièces de cette variété, deux portant une date, conforme au règne d'al Amir; l'une de 516, l'autre de (50)8, 9 ne présentant qu'une amorce de date, 3 sans date, mais toutes portant le nom de l'atelier de Mişr. Les poids varient entre 3,43 et 3,88 g une quinzième pièce est portée sous le n° 27ⁿ. Il s'agit là vraisemblablement d'un trésor.

Imitations de bonne allure mais illisibles.

26. Écriture pseudo-coufique d'assez bonne allure, mais seuls quelques mots sont encore reconnaissables, la majeure partie des légendes étant illisible.

P. (E. 2584), 20 mm, 3,81 g (Fig. 26).

P. (Coll. Vog. 853), 21 mm, 3,55 g.

Le flan des deux pièces suivantes est un flan large. Écriture plus rigide faite de signes minces étirés. Bandeau plus large entre les deux légendes circulaires.

P. (E. 1105), 23 mm, 3,70 g (Lavoix, *loc. cit.*, p. 36, n° 5).

P. (M. 773), 23 mm., 3,92 g.

A. N. S., 4,08 g (Fig. 26 a).

A. N. S., 3,94 g (Fig. 26 b).


Il se pourrait que cette variété soit celle mentionnée par Vogüé (*Mélanges de Num.*, t. II (1877), p. 191-192) comme imitation des monnaies de Zāhir. Pourtant ces pièces, dont le nombre s'est accru de deux par les exemplaires de l'A. N. S., ressemblent plutôt aux dinars d'Aziz qu'à ceux de Zāhir; excepté le champ central, bien entendu, anépigraphe sur les prototypes¹.

Imitations grossières.

Écriture pseudo-coufique grossière ou même très grossière; les légendes n'ont plus aucun sens. Le classement des pièces qui suivent a été effectué, d'une part, selon la présence ou l'absence de signes distinctifs dans les légendes centrales du droit et du revers, d'autre part, en suivant la dégradation dans l'allure de la graphie.


27. Sans globules ni autres signes distinctifs au centre du droit et du revers. Du moins grossier au plus grossier.

1. Voy. *Supra*, en tête du catalogue et p. 145, n. 1.

a) P. (Chandon de Briailles 3), 22 mm, 3,72 g, anneau en haut et en bas sur les 


Br. M., Borrek 1237 *idem.* (Fig. 27 a).

A. N. S., 3,77 et 3,78 g.

b) P. (Coll. Vog. 851), 22 mm, 3,71 g, comme la variété a), mais sans anneau sur les 

Damas M. N. 7407.

Br. M., G. J. Chester 8-82-128-3, 22 mm (Fig. 27 b).

c) A. N. S., 22 mm, 3,81 g (Fig. 27 c). Au centre du revers :  . Les


pièces suivantes sont toutes d'un style plus grossier.

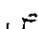
d) P. (Coll. Vog. 847), 23 mm, 3,70 g (Schlm., pl. V, n° 20).

P. (K. 1825), 22 mm, 3,77 g.

Br. M., G. J. Chester 7-79-18-9, 23 mm (Fig. 27 d).

Br. M., sans numéro, 22,5 mm.

Coll. Dr Rebouillat. D/Besant sur le  en haut.

e) P. (Coll. Vog. 849), 21 mm, 3,58 g. Point à l'intérieur du , en haut, à droite, au droit.

A. N. S., 23 mm. (Fig. 27 e).

f) A. N. S., 23 mm (Fig. 27 f).

28. Un besant au-dessous des légendes centrales du droit.

A. N. S., 22 mm, 3,57 g (Fig. 28).

Copenhague, n° 2, 3,0 g.

29. Deux besants placés horizontalement au-dessous des légendes centrales du droit.

P. (Coll. Vog. 852), 22,5 mm, 3,57 g (Fig. 29).

30. Un croissant sous les légendes centrales du droit et deux besants placés horizontalement sous les légendes du revers.

P. (sans numéro), 22 mm, 3,15 g (Fig. 30).

P. (Coll. Chandon de Briailles, n° 5), 22 mm, 3,15 g.

31. Un besant au-dessous des légendes centrales du revers.

Coll. Balog, 22 mm (Fig. 31). Écriture d'imitation très négligée. Or de bas titre.

32. Deux besants placés verticalement sous les légendes centrales du revers.

P. (E. 989), 21 mm, 3,59 g.

P. (Coll. Vog. 850), 23 mm, 3,55 g.

Damas. M. N. 3560.

Venise, Coll. Majer.

Coll. Balog, 22 mm (Fig. 32).

A. N. S., 21 mm, 3,13 g.

33. Un anneau au-dessous des légendes centrales du droit et deux besants placés verticalement au-dessous des légendes centrales du revers.
Schlm., pl. V, n° 21 (exemplaire non retrouvé) (Fig. 33).

34. Un besant au-dessus, un autre au-dessous des légendes centrales du revers.

Br. M., Faner 1845-3, 3,46 g.



Il est tout aussi difficile d'attribuer à ces besants imitant les dinars d'Al-Amir, comme à ceux qui imitent les dinars d'Al-Mustansir, des dates et des lieux de frappe précis. Leur émission a dû être parallèle à l'émission des besants à imitation de dinars d'Al-Mustansir. Tous ces problèmes sont évoqués plus haut.

II

IMITATIONS DES MONNAIES AYOUBITES

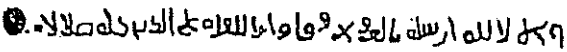
Les imitations des monnaies ayoubites d'argent frappées par les Croisés sont connues depuis 1952, ayant été publiées par l'un de nous dans les *Études Numismatiques de l'Égypte Musulmane II* (*Bull. de l'Institut d'Égypte*, t. XXXIV, p. 17-55 (1952)). Nous croyions alors que seuls des dirhems, monnaies d'argent, étaient connus pour cette catégorie et que les dinars, jamais rencontrés par les numismates, semblaient n'avoir pas existé.

Monnaies d'or.

Une pièce d'or que nous avons pu examiner depuis la rédaction de ce travail, prouve, au contraire, que les Croisés ont frappé des dinars d'imitation ayoubite, également.

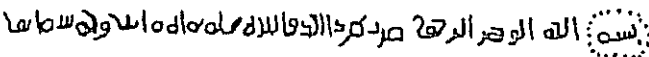
La monnaie paraissait, au premier coup d'œil, être un dinar authentique de Saladin frappé entre 575 et 589 H., car elle porte au centre du revers le nom du khalife 'abbasside Al-Nāsir-li-din-illah. (Ce khalife monta sur le trône en 575 et Saladin mourut en 589 H.) Mais un examen plus attentif a prouvé que la pièce ne pouvait sortir d'un atelier musulman. Bien que les noms de Yūsuf ibn Ayyūb (Saladin) et de l'imam Ahmed (nom propre du khalife al-Nāsir) soient bien lisibles, le style de l'écriture n'est pas le coufique angulaire des monnaies ayoubites de cette époque, mais un coufique plus fluide, presque cursif. En outre, les inscriptions circulaires, tout en imitant les légendes servant de modèle, sont incompréhensibles. Les éléments, composant les gravures circulaires, ne sont certainement pas l'œuvre d'un artisan arabe, mais l'œuvre d'un imitateur ignorant le texte arabe, qu'il s'efforçait de copier. C'est ainsi que l'on ne peut lire ni lieu de frappe ni date ; le nom même de Saladin, au centre du droit, est écrit fautivement. Le poids de la pièce, lui aussi, est trop faible (3,31 g) pour un dinar musulman, bien qu'à cette époque les monnaies ayoubites soient elles-mêmes d'un poids plus faible.

Voici les « légendes » du dinar, copiées aussi fidèlement que possible :

D) 

سالك الله عن ابن الصالح الكبر

بوكه
نابوكه

R) 

لا اله الا الله محمد رسول الله صلى الله عليه وسلم

الأمير
الحق

Présenté par le Dr Balog à l'Institut d'Égypte, séance du 20 janvier 1959.
Diam. : 22 mm. Poids : 3,31 g. Fig. 52.

Monnaies d'argent.

Les monnaies d'argent sont des dirhems, au nom de Sâleh Ism'aïl, prince ayoubite de Damas. Leurs légendes sont écrites en arabe parfait et les protocoles princiers et khalifiens les désigneraient comme des émissions ayoubites authentiques, si certains signes ne leur assuraient pas une place dans les séries monétaires des Croisés. Le lieu de frappe mentionné sur ces pièces est toujours Damas.

Pour leur description nous allons faire suivre les chapitres correspondants des *Études Numismatiques* que nous venons de mentionner.

Les imitations des monnaies ayoubites se divisent en :

- 1) Monnaies avec date de l'Hégire : a) 641 H ; b) 644 H.
- 2) Monnaies avec date chrétienne.

Monnaies avec date de l'Hégire.

Les prototypes ayoubites portent le nom de Sâleh Ism'aïl qui fut prince de Damas à deux reprises :

Premier règne : 634-635 H = 1236-1237 A. D.

Deuxième règne : 637-643 H = 1239-1245 A. D.

Suivant la date ces monnaies présentent le protocole des khalifes abbassides :

1) Al Mustansir-billah Abou Dj'afar : 623-640 H = 1226-1242 A. D.

2) Al Must'asem-billah Abou Ahmed : 640-655 H = 1242-1257 A. D.

contemporains de Sâleh Ism'aïl.

Les prototypes des dirhems ayoubites originaux sont les suivants :

Prototype *F* (*B. I. E.*, t. XXXIV, n° 83), Damas, 638 H. Avec le nom du khalife Al Must'ansir-billah Abou Dj'afar.

Prototype *G* (*B. I. E.*, t. XXXIV, n° 84), Damas, 641 H. Avec le nom du khalife Al Must'asem-billah Abou Ahmed.

Les monnaies d'imitation frappées par les Croisés présentent les particularités suivantes :

Revue Numismatique, 1958

Une émission datée de 641 H. porte encore au revers le protocole du khalife Al Mustansir-billah, bien que ce pontife soit déjà mort depuis un an. Plus étonnants encore sont les dirhems au nom de Sâleh Ism'aïl soit-disant frappés à Damas en 644 H., toujours avec le protocole de Mustansir. Or, non seulement le khalife était déjà décédé depuis plus de quatre ans, mais Sâleh Ism'aïl, lui aussi, avait dû céder Damas à Sâleh Ayoub depuis le 8 Jumada al awwal 643 H. S'il est déjà peu vraisemblable que le monétaire de Damas n'ait pas eu connaissance en 641 H. de la mort de Mustansir survenue en 640 H., il est tout à fait inadmissible que la même erreur grossière se soit continuée sur l'émission de 644 H., doublée d'un anachronisme encore plus éclatant. Il est impossible qu'on ait frappé monnaie à Damas au nom de Sâleh Ism'aïl alors que Sâleh Ayoub, son adversaire, en avait pris possession depuis déjà un an.

Ces monnaies ne sont donc que des imitations des dirhems de Sâleh Ism'aïl, mais confectionnées dans des ateliers chrétiens des rives de la Méditerranée, avec le concours de graveurs qui savaient bien écrire l'arabe. La gravure de ces monnaies est si parfaite, que l'on ne pourrait pas les distinguer des originaux damascéniens qui servaient de modèle, si ces artisans, coupés des nouvelles du monde musulman, n'avaient ignoré le changement de khalife et la perte de Damas par Sâleh Ism'aïl. C'est ainsi qu'ils continuèrent à graver leurs coins avec une date ajustée à chaque année nouvelle, mais au protocole du modèle original qui se trouvait périmé.

Dans la description qui suivra, les segments périphériques des pièces sont numérotés, en allant de droite à gauche, et en commençant par le segment supérieur.

Année 641 H. :

Variété a)

35.

Droit :

Segments :

4 | 3 | 2 | 1
 وستهايد | واربعين | سنه احد | ضرب بد مشق

Centre :

الملك الصالح
 عباد الدنيا والدين
 اسعيل بن ابي بكر

Revers :

Segments :

4 | 3 | 2 | 1
 الرحيم | الرحمن | الله | بسم

Centre :

الامام
المستنصر
بالله ابو جعفر
المنصور امير المؤمنين

B. I. E., t. XXXIV, p. 51-53, 1952, nos 85, 86. Deux pièces. Diam. : 22 mm
Poids : 2,21 g et 2,74 g (Fig. 35).

VARIÉTÉ *b*)

36.

Droit :

Segments :

4 3 2 1
بسم الله | ضرب بد مشق | سنة ستها يدو | حد واربعين

Centre :

- comme les précédents.

Revers :

Segments :

4 3 2 1
لا اله الا الله وحده | لا شريك له | محمد رسول الله

Centre :

comme les précédents.

B. I. E., t. XXXIV, p. 53, 1952. Huit pièces.

Diamètre entre 20 et 22 mm. Poids entre 2,20 et 2,70 g.

L'écriture dans les segments est devenue négligée. L'alef de l'unité de la date manque sur plusieurs pièces et les caractères ne sont pas toujours clairs. Légendes religieuses musulmanes avec mention du nom de Muhammad dans les segments du revers.

Année 644 H. :

37. Toutes les légendes comme sur les dirhems de 641 H., mais dans les segments du droit :

4 3 2 1
بسم الله | ضرب بد مشق | سنة اربعدو | اربعين وستها يدو

B. I. E., t. XXXIV, p. 53-54, 1952, n° 87. Sept pièces.

Diamètre entre 20 et 22 mm. Poids entre 2,70 et 2,80 g. (Fig. 37).

La calligraphie de cette émission est celle des pièces originales ayoubites.

Monnaies avec date chrétienne.

La première conséquence de l'interdiction papale de l'an 1250 a été l'émission des dinars et dirhems à légendes chrétiennes en 1251, que nous présenterons plus loin. Probablement sous l'influence d'intérêts économiques, après un certain temps, une tendance de dissimulation se fait quand même remarquer sur ces nouveaux dirhems. La croix est moins bien marquée, se confond avec des lettres voisines et, sur quelques pièces, plutôt rares, elle disparaît complètement. Bien entendu, le monétaire n'osa pas s'exposer ouvertement à l'ire de l'interdit pontifical et c'est pourquoi les légendes suivent toujours le protocole chrétien. Il n'est plus qu'un pas, de ces monnaies aux imitations qui, pour plaire encore davantage à la clientèle indigène, empruntent de nouveau les protocoles ayoubite et abbasside ; mais elles portent une date chrétienne et évitent soigneusement la mention du nom de Muhammad.

Les dirhems de cette variété sont, eux aussi, des imitations des monnaies de Sâleh Ismaïl, avec les légendes centrales inscrites dans un carré et les inscriptions circulaires dans les quatre segments. Au centre du droit et du revers, figurent les protocoles de Sâleh Ismaïl et du khalife al Mustansir-billah, comme sur les dirhems d'imitation avec la date de l'Hégire. Mais dans les segments du droit, la date est de 1253 (A. D.) et dans ceux du revers, on lit seulement : « Bism Allah alRahman alRahim ».

La calligraphie est plutôt massive, un peu sommaire mais correcte ; les lettres s'élargissent par le haut qui se termine par deux pointes.

38. Description des monnaies :

Droit :

Segments :

ضرب بد مشق | سنة الف و | ما يتين وثلاثو | خهسين

Centre :

الملك الصالح
علاء الدنيا والدين
اسماعيل بن ابي بكر

Revers :

Segments :

بسم | الله | الرحمن | الرحيم

Centre :

الإمام
المستنصر
بالله أبو جعفر
المنصور أمير المؤمنين

A remarquer la ligature entre l'alef et le lam du segment n° 2 au droit dans le mot alf, ensuite entre le fé et le waou à la fin du même mot, puis entre l'alef et le sine du mot Ism'aïl au centre ¹.

B. I. E., t. XXXIV, p. 51 (et pl. XIII, fig. 77-82).

N ^{os}	1	21 mm	2,17 g (Fig. 38).
	2	21	3,16
	3	21	2,24
	4	20	2,63
	5	21	2,45
	6	20	2,42
	7	21	2,59
	8	21	2,50

39. Dirhem au nom de Sâleh Ism'aïl.

Dans un segment, croisette et le nom « Mikhaïl ».

Ce dirhem dont deux exemplaires sont connus, est du même type que ceux des paragraphes précédents. Les segments 1, 3 et 4 du droit manquent ou sont effacés. On peut lire le lieu de frappe Damas dans le segment n° 2. Au revers dans le segment n° 2, traces de la fin de Bismillâh (الله) ? Au segment n° 3 « Mikha + il » (مخا + بل) est clairement visible.

La petite monnaie a été sans doute frappée aux environs de 1250, quand les dirhems de Sâleh Ism'aïl circulaient librement en Syrie. Nos recherches en vue d'identifier « Mikhaïl » sont restées sans résultat.

Coll. Balog, 24 mm (Fig. 39).

A. N. S., 21 mm, 2,27 g.

III

MONNAIES A LÉGENDES CHRÉTIENNES

Les séries de monnaies arabes aux légendes chrétiennes sont la conséquence directe de l'intervention du légat papal Eudes de Chateauroux. Cependant, l'effet de l'interdiction semble avoir eu une durée assez courte, car on ne connaît que des pièces dont les dates varient entre 1251 et 1257 A. D. Les dirhems d'imitation ayoubite que nous venons de décrire dans

1. A l'occasion d'une visite rendue au P. A. M. de Jérusalem en 1955 il nous a été loisible de constater d'après le fichier existant, que le Dr A. L. Mayer avait déjà reconnu ces imitations des dirhems ayoubites portant la date 1253 A. D. à côté du lieu de frappe fictif de Damas. Il a enregistré 23 pièces de ce genre mais sans les avoir jamais publiées à notre connaissance.

le chapitre précédent et qui portent des dates correspondant à cette même période, prouvent que les intérêts économiques ont été plus forts que la crainte de l'excommunication.

Les monnaies à légendes chrétiennes comprennent des dinars (or) et des dirhems (argent) ; tandis que les dinars sont datés presque tous des années 1251-1258, les dirhems ne le sont que de l'an 1253. Nous connaissons encore deux petites pièces de billon, et une en cuivre, d'un *faciès* particulier, ainsi qu'une monnaie en cuivre semblable aux dinars. Toutes les monnaies de ce groupe sont anonymes.

Monnaies en or.

Le dinar présente, sur ses deux côtés, un cercle linéaire extérieur, puis deux légendes circulaires centripètes séparées l'une de l'autre par un double cercle linéaire et finalement, une inscription centrale sur deux lignes horizontales. L'écriture est en naskhy fluide, plus fluide encore que celui des dinars du roi ayoubite Kamel Muhammad et ses successeurs. Selon Lavoix ¹ cette émission serait l'imitation des dinars fatimites d'Amir et de Mustansir. Mais les monnaies fatimites sont toutes écrites en coufique, ainsi que les dinars ayoubites jusqu'en 622 H. (1225 A. D.). Il est vraisemblable que les Croisés en 1251 voulurent aligner leurs nouvelles monnaies sur les émissions ayoubites contemporaines, courantes, et non sur un monnayage dépassé, hors cours.

Tous les dinars ont été frappés à Acre, les légendes sont les mêmes excepté la date dont l'unité change année par année. Voici la description pour l'an 1251 :

40.

Droit :

Circ. ext. :

Circ. int. : ضرب بعكاسه الف ومايتين احد وخمسين لتجسد

Centre : الآب والابن والروح القدس

Centre :

[ألا ه الله
واحد

Revers :

Circ. ext. :

Circ. int. : نفتخر بصليب ربنا يسوع المسيح الذي به سلا متنا وتحييتنا

Circ. int. :

وقيا متنا وبه تحلصنا وعفينا

Centre :



1. LAVOIX, *loc. cit.*, p. 55.

Voici la liste des exemplaires connus de nous :

A. D.

- 1251 P. (E. 3158), 23 mm, 3,30 g (Fig. 40/1).
 P. (E. 1939), 23 mm, 3,23 g.
 Coll. D^r Rebouillat.
 Br. M., sans numéro.
- 1252 Pas de monnaies connues.
- 1253 P. (F. 1101), 23 mm, 3,39 g (Fig. 40/3). Au droit, lég. ext. : : :
 Br. M. (Tobin Bush Sale 12 1905/62 6), 22 mm.
 P. A. M., n° C. 3346, 23 mm, 3,12 g.
- 1254 P. (F. 1102), 23 mm, 3,15 g.
 P. (Coll. Vog. 855), 21 mm, 2,83 g.
- 1255 Coll. Pflieger.
- 1256 Coll. Balog, 22 mm, 3,55 g (Fig. 40/6).
 P. (D. 3581), 23 mm, 3,13 g.
- 1257 Br. M., sans numéro, 23 mm, 3,63 g (Fig. 40/7).
 Coll. Sauvaire ?
- 1258 Br. M., sans numéro, 22 mm, 3,30 g.

Date manquante ou douteuse :

- Coll. Bourgey.
 Br. M., sans numéro, 23 mm, 3,24 g.
 A. N. S., sans numéro, 22,5 mm ; 2,88 g.
 A. N. S., sans numéro, 22,5 mm, 2,90 g.
 Beyrouth, Commerce.
 Damas, M. N., n° 13726, 3,16 g. Au centre du revers la croix est
 cantonnée au 1 et 4 d'un besant : ☩
 P. A. M., n° C. 264, 21 mm, 3,13 g. Au centre du revers la croix est
 cantonnée d'un besant au 1 : ☩
 Khediv., p. 351. Mentionne trois exemplaires qu'il attribue à 1245 ;
 le dernier mot de la date qui était certainement cinquante et non
 pas quarante, manque.
 Coll. D^r Rebouillat.

Vente aux enchères, XIII de Monnaies et Médailles S. A. de Bâle,
 des 17-19 juin 1954, n° 57. Date illisible sur la planche.

41. Le demi-dinar, lui aussi, existe. Il n'a que les légendes intérieure et
 centrale, celle extérieure a été omise sur le coin. Le nom de l'atelier et la
 date n'existent donc pas.

Coll. G. Majer, Venise, 19 mm
 P (R 1157), 19 mm, 3,12 g (Fig. 41), faisait partie d'un lot de trois pièces
 dans le commerce (maison Platt).

Monnaies en argent.

Le dirhem aux légendes chrétiennes des Croisés a été inspiré par la monnaie
 du prince ayoubite de Damas, Saleh 'Emad-el-Dine Ismaïl. Dans un cercle
 de grènetis flanqué de deux cercles linéaires se trouve un carré de grènetis

tapissé d'un carré linéaire fin. Les légendes sont réparties dans les segments ainsi que dans le carré central. Le style de l'écriture est en naskhy ayoubite ressemblant à celui des dirhems ayoubites.

Le lieu de frappe est invariablement Acre, la date, quand elle est conservée, 1251 A. D. Une seule pièce, dans le commerce à Beyrouth, porte la date de 1253. La plupart des pièces sont des dirhems, mais l'on connaît aussi plusieurs demi-dirhems.

La série comprend plusieurs variétés dont voici la description :

1. Grande croix pattée au centre du droit.

- a) entourée d'un cercle de trait lisse ;
b) entourée d'un cercle de grènetis.

Les légendes sont les mêmes dans les deux variétés, leur description commune est la suivante :

Les dirhems.

Droit :

Segments :

4		3		2		1
ضرب		سنة		الف		و
بعا		و		ما		يتين
ل		احد		و		خ
ت		و		خ		س
ج		س		ت		س
س		ت		س		ت
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س
س		س		س		س

43. *Var. b. Cercle de grènetis.*

Schlumberger, pl. V, n° 28, 22 mm, 2,60 g (Fig. 43 a).

Br. M., St. A. Gruber 6 97/2 3, 21 mm (Fig. 43 b).

Beyrouth, Commerce, date : 1253. Revers : Trait horizontal sur le hā de « rouh ».

Damas. Collection particulière.

Les demi-dirhems.

44. Les demi-dirhems de ce groupe présentent la croix centrale du droit entourée d'un cercle linéaire ; la variété au cercle de grènetis n'a pas été observée jusqu'à ce jour. Les légendes sont toutes des légendes religieuses, le lieu de frappe et la date ne sont pas mentionnés.

Droit :

Segments :

4 | 3 | 2 | 1
 أمين | الأبدین | الى ابد | الله المجد

Centre :

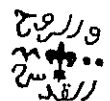


Revers :

Segments :

4 | 3 | 2 | 1
 أمين | الأبدین | الى ابد | الله واحد

Centre :



A. N. S., 16 mm, 1,46 g (Fig. 44 a).

P. (sans numéro), 17 mm, 1,35 g, Schl. m., pl. V, n° 30 et Lavoix, p. 57 (Fig. 44 b).

Schl. m., pl. V, n° 29, 15 mm (Fig. 44 c).

Coll. Balog, 16 mm, 1,44 g.

2. *Croix pattée sans entourage, au droit.*

Les dirhems.

La croix au centre du droit est un peu plus petite que sur les monnaies du groupe précédent et se confond avec les légendes, disposées sur trois lignes. Les légendes sont les mêmes, aussi bien que le nom d'atelier (Acre) et la date (1251). Le diamètre du flan varie entre 20 et 22 mm.

Description commune des dirhems :

Droits :

Segments :

ضرب بدكا | سنة الف ومايتين | احد وخمسين | لتجسد المسيح

Centre :

الله واحد هو
الا ييان به واحد
المعدوديه واحده

Revers :

Segments :

الله المجد | الى ابد | الابدين | امين امين

Centre :

الاب والابن
والروح القدس
الله واحد

Nous connaissons six variétés de ce dirhem qui ne diffèrent point dans les inscriptions, mais seulement dans quelques points diacritiques et signes et ornements dans le carré central :

45.

a) POINTS DIACRITIQUES :

Droit : sur le noun d'al-Imān de la seconde ligne et sous le yé d'al-m'amou-diya de la troisième ligne.

Revers : sur le noun final de la première ligne.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : ω sur allah, ° sur le ḥa de ahad et sur le waou final de la première ligne ; ʾ sur le waou et le hé d'al-m'amou-diya, ω sur le ḥa et ∞ sous le ḥa d'ahad de la troisième ligne. ♀ sur le dal final.

Revers : v sur le bé d'al-āb de la première ligne ; un trait horizontal sur le ḥa d'al-rūh de la deuxième ligne ; ʾ sur le hé d'allah, ω sur le ḥā de wāhed de la dernière ligne.

B. I. E., t. XXXIV, n° 68, 2,81 g.

B. I. E., t. XXXIV, n° 69, 2,91 g (Fig. 45 a).

B. I. E., t. XXXIV, n° 70, 2,87 g.

Seaby 2,80 g. Légère variante.

P. (E. 2014), 20 mm, 2,20 g.

A. N. S., 2,94 g.

b) POINTS DIACRITIQUES :

Droit : sous le yé de la troisième ligne seulement.

Revers : le point sur le noun final de la première ligne est remplacé par un petit fleuron.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : ω sur allah de la première ligne ; deux points placés horizontalement entre la croix centrale et la dernière ligne et un \cup sur le ha de wāhed à la fin.

Revers : γ sur le bé d'al-āb de la première ligne ; ζ sur le waou et un trait horizontal sur le ha de la deuxième ligne ; ω sur le hé d'al-rūh et un petit fleuron sur le ha de wāhed de la dernière ligne.

B. I. E., t. XXXIV, n° 66, 2,70 g (Fig. 45 b).

Id., *ibid.*, n° 67, 2,96 g.

c) POINTS DIACRITIQUES :

Droit : absents.

Revers : absents.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : \cup sur le hé d'allah et le ha de wāhed de la première ligne ; deux points placés horizontalement entre la croix centrale et la dernière ligne.

Revers : \cup sur le ha final.

Note : *Droit* : le noun d'al-imān de la deuxième ligne se confond avec la branche inférieure de la croix.

Revers : le waou est placé au-dessus du bé d'al-āb dans la première ligne.

B. I. E., t. XXXIV, n° 75, 1,98 g (Fig. 45 c).

d) POINTS DIACRITIQUES :

Droit : sur le noun d'al-imān de la deuxième ligne.

Revers : absents.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : \cup sur le hé et le ha d'allah wāhed de la première ligne ; besant sur le ha à la fin de la deuxième ligne ; \cup au-dessus et au-dessous du ha de wāhed de la dernière ligne.

Revers : le même que celui du 45 c.

B. I. E., t. XXXIV, n° 74, 2,14 g (Fig. 45 d).

e) POINTS DIACRITIQUES :

Droit : sur le noun d'al-imān de la deuxième ligne et sous le yé d'al-m'amou-diya de la dernière ligne.

Revers : rien.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : ω sur allah de la première ligne ; \cup sur le ha de wāhed de la seconde ligne ; ∞ sur le waou et \mathfrak{N} sur le ha de la dernière ligne.

Revers : γ sur le bé d'al-āb de la première ligne ; un trait horizontal sur le ha de rouh de la deuxième ligne ; ω sur le hé et \cup sur le ha de la dernière ligne.

B. I. E., t. XXXIV, n° 71, 2,89 g.
Id., *ibid.*, n° 72, 2,77 g (Fig. 45 e).
 P. (Coll. Schlrm. 4199), 21 mm, 2,83 g.

f) POINTS DIACRITIQUES :

Droit : sur le noun d'al-īmān de la deuxième ligne et sous le yé d'al-m'a-moudiya de la dernière ligne.

Revers : sur le noun final de la première ligne.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : ∞ sur allah et ∪ sur le ha de wāhed dans la première ligne ; ✕ sur le waou et ∪ sur le ha de wāhed de la seconde ligne ; ∞ sur le waou et ∪ sur le ha de la dernière ligne.

Revers : † sur le bé d'al-āb de la première ligne et une autre † sur le ha de wāhed de la dernière ligne.

B. I. E., t. XXXIV, n° 73, 2,78 g (Fig. 45 f).

P. (E. 1075), 22 mm, 2,88 g.

Beyrouth, Commerce.

g) Cette variété est produite par l'assemblage fortuit du droit de la variété e) avec le revers de la variété f) :

P. (E. 1075), 12 mm, 2,85 g.

P. (E. 2583), 21 mm, 2,88 g.

Les demi-dirhems.

Les demi-dirhems de ce groupe à la croix sans entourage, sont datés ; ils sont, eux aussi, frappés à Acre en 1251 A. D.

46. Nous connaissons deux variétés :

Droit :

Segments :

a) $\overset{4}{\text{احد وخمسين}} \mid \overset{3}{\text{ومايتين}} \mid \overset{2}{\text{سنة الف}} \mid \overset{1}{\text{ضرب بعكا}}$

Centre :

الاسم
والاسم

Revers :

Segments :

$\overset{4}{\text{والا بدين}} \mid \overset{3}{\text{الى ابد}} \mid \overset{2}{\text{الله المجد}} \mid \overset{1}{\text{الله واحد}}$

Centre :

والروح
القدس

POINTS DIACRITIQUES :

Droit : sur le noun final de la ligne inférieure.

Revers : sur le qaf de la ligne inférieure.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : † sans entourage au milieu de la ligne supérieure ; γ sur le bé final de la même ligne. ✕ sur le noun final de la ligne inférieure. Point de centrage.

Revers : ω sur le sīn final de la ligne inférieure. Point de centrage.

Coll. Balog, 17 mm, 1,40 g.

— 17 mm, 1,39 g.

P. (Vog. 861), 17 mm, 1,36 g (Fig. 46 a).

Seaby, 1,43 g.

b) Les segments manquent (lieu et date ?). Comme sur les dirhems du groupe n° 45, la légende centrale du droit et du revers est sur trois lignes, la croix au centre du droit.

POINTS DIACRITIQUES :

Droit : sur le noun d'imān et sous le yé de m'amoudiya.

Revers : rien.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : ω sur allāh, U sur le hā de wāhid et ω sur wāhida.

Revers : γ sur al-āb, — sur rouh, ∞ sur le hé d'allāh et ω sur le hā de wāhid. Copenhague, n° 3, 16 mm, 1,40 g (Fig. 46 b).

3. Sans la croix.

Les dirhems.

47. Mêmes légendes que les dirhems des paragraphes précédents, mais sans la croix dans le champ central du droit. Le lieu de frappe est Acre, la date de 1251 est visible sur quelques exemplaires. Nous connaissons quatre variétés :

a) POINTS DIACRITIQUES :

Droit : sur le noun d'al-imān de la seconde ligne, sous le yé du même mot, et sous le yé d'al-m'amoudiya de la dernière ligne.

Revers : sur le noun d'ibn de la première ligne.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : U sur la fin du mot allah de la première ligne ; γ sur le waou de wāhed de la deuxième ligne. U sur l'ein, et deux globules placés horizontalement sur la fin d'al-m'amoudiya de la dernière ligne, puis un globule sur le dal de wāhida de la même ligne.

Revers : γ sur le bé d'al-āb de la première ligne ; un trait horizontal sur le ha de rouh de la deuxième ligne ; dans la dernière ligne, ω sur le waou et U sur le hā de wāhed.

B. I. E., t. XXXIV, n° 76, 22 mm, 2,41 g (la pièce est incomplète).

A. N. S., 22 mm, 2,53 g (Fig. 47 a).

Coll. Grierson (Cambridge).

b) POINTS DIACRITIQUES :

Droit : sur le nOUN d'al-Imān de la seconde ligne.

Revers : sur le nOUN final de la première ligne.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : ω sur allah et un globule sous howa de la première ligne ; dans la deuxième ligne, v sur le waou et U sur le ḥa de wāhed ; dans la troisième ligne, v sur l'ein et deux globules placés horizontalement sur le hé de m'amoudiya, ainsi que ω sur le dal de wāhida.

Revers : γ sur le bé d'al-āb de la première ligne ; trait horizontal sur le ḥa de rouh de la deuxième ligne ; ω sur le waou et U sur le ḥa de wāhed de la dernière ligne.


A. N. S., 22 mm, 2,34 g (Fig. 47 b).

c) POINTS DIACRITIQUES :

Droit : sur le nOUN d'al-Imān à la seconde ligne et sous le yé de m'amoudiya de la dernière ligne.

Revers : rien.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : ψ sur allah de la première ligne ; U sur le yé d'al-Imān, ψ sur le waou, et ω sur le ḥa de wāhed de la seconde ligne ; dans la troisième ligne, U sur l'ein de m'amoudiya, U sur le hé du même mot et un double fleuron  sur le dernier mot wāhed.

Revers : z sur le bé d'al-āb de la première ligne ; V sur le waou et z sur le ḥa de wāhed de la dernière ligne.

A. N. S., 20 mm, 2,65 g (Fig. 47 c).

P. (Coll. Schlm. 4198), 21 mm, 2,45 g.

d) POINTS DIACRITIQUES :

Droit : même coin que sur la variété c).

Revers : rien.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : même coin que sur la variété c).

Revers : ψ sur le bé d'al-āb de la première ligne ; le nOUN final de la même ligne se termine par un fleuron. Dans la dernière ligne : γ sur le hé d'allah et ω sur le ḥa de wāhed, au lieu du fleuron.

Br. M., M. A. Gruber 6 97/1 3, 22 mm (Fig. 47 d).

Deux dirhems conservés au P. A. M. de Jérusalem appartiennent encore à ce groupe : n° C. 2523 (23 mm et 2,05 g) et n° C. 2524 (21 mm et 2,12 g). Faute de description détaillée nous ne savons à quelle variété les attribuer.

Les demi-dirhems.

48. Les légendes sont les mêmes, écrites dans le même ordre, que sur les demi-dirhems avec la croix sans entourage. L'unité de la date est écrite sans alef (ḥad au lieu d'ahad), Acre, 1251 A. D.

POINTS DIACRITIQUES :

Droit : rien.*Revers* : sur le qaf de la seconde ligne.

ORNEMENTS ET SIGNES :

Droit : √ sur le bé de la première ligne. U sur le waou de la seconde ligne.
Le noun final se termine par une petite étoile.*Revers* : ω sur le sîn terminal de la seconde ligne.

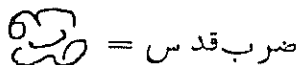
P. (E. 1940), 17 mm, 1,40 g (Fig. 48).

P. A. M., n° C. 2527, 18 mm, 1,32 g.

Monnaies de billon.

Deux exemplaires sont connus de cette petite pièce exceptionnelle. Nous les attribuons, avec probabilité, à Jérusalem. Aucune date n'est portée sur les pièces.

49.

a) *Droit* : Cercle linéaire dans un cercle de grosses perles. Dans le champ légende circulaire en naskhy grossier :

Revers : Traces d'un cercle de perles, puis un cercle linéaire. Dans le champ, grande croix pommetée ; dans les cantons quatre petites églises dont la tour pointe vers le centre.

P. (sans numéro), 12 mm, 0,80 g (Fig. 49 a).

b) *Droit* : comme la monnaie précédente.*Revers* : comme la monnaie précédente, mais les petites églises pointent leur tour vers la périphérie.

P. (sans numéro), 11,5 mm, 0,76 g (Schlm., pl. XIX, n° 7) (Fig. 49 b).

Les deux monnaies présentent des légendes assez mal lisibles, mais nous pensons avoir bien lu le nom de l'atelier : Jérusalem (en arabe : قدس).

Monnaies de cuivre.

50. Un exemplaire d'une pièce en cuivre est conservé au Cabinet des médailles, sans date mais présentant clairement le lieu de frappe : Acre, écrit en naskhy de bon style.

Droit : dans un cercle linéaire :

Revers : dans un cercle linéaire, croix fleur-de-lisée.

P. (sans numéro), 14 mm, 2,48 g (Fig. 50).

51. Cette monnaie de cuivre a été frappée avec des coins du dinar à légendes chrétiennes (n° 40). De conservation médiocre, elle permet quand

même de lire le nom d'atelier, Acre et le chiffre mille. On pourrait penser à un produit de faussaires contemporains aux Croisés. Mais à notre connaissance les faux monnayeurs en Orient, pendant le moyen âge, enveloppaient le flan de cuivre d'une mince feuille d'or (ou d'argent, le cas échéant), *avant* de le frapper. Notre pièce a été déjà soumise à la frappe, sans enveloppe, l'application ultérieure d'une feuille d'or n'aurait pas été possible. D'autre part la monnaie est de diamètre légèrement plus large (24,5 mm) que les dinars de ce genre (22-23 mm). Il est donc possible qu'il s'agisse d'un fels authentique d'un type nouveau des Croisés, de l'atelier d'Acre. La question ne pourra être tranchée que par la trouvaille d'autres spécimens.

A. N. S., 24,5 mm, 2,67 g (Fig. 51).



Prototype fatimite A

1



Prototype fatimite B

2



Prototype fatimite C

3



4

5



6

7



9

11

Monnaies de l'Orient Latin à légendes arabes



13



14



15



16



Prototype fatimite D



17



18



Prototype fatimite E



19



20



21



22



23

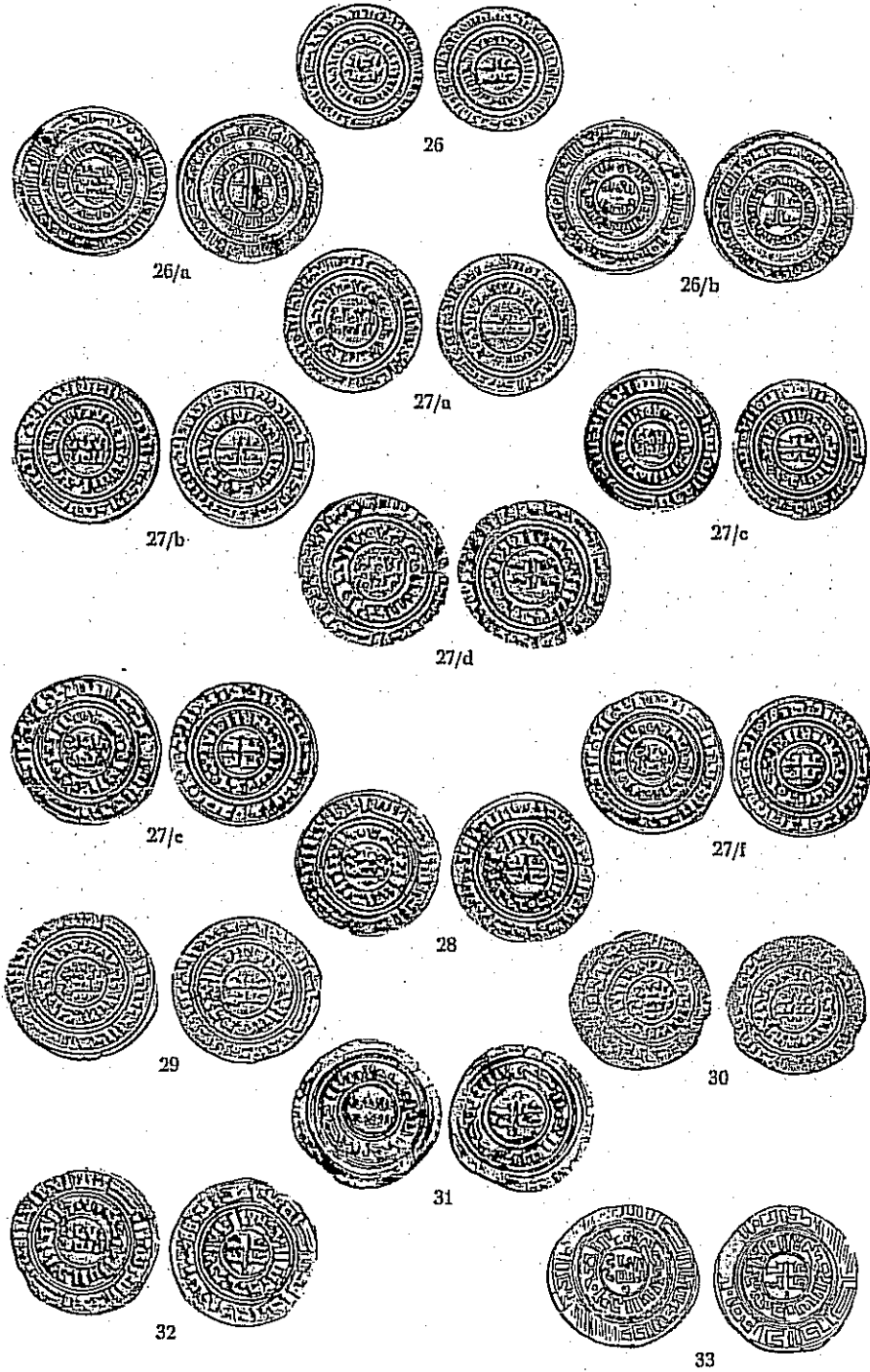


24



25

Monnaies de l'Orient Latin à légendes arabes



Monnaies de l'Orient Latin à légendes arabes



Prototype ayoubite F



35



Prototype ayoubite G



37



38



39



40/1



40/3



40/6

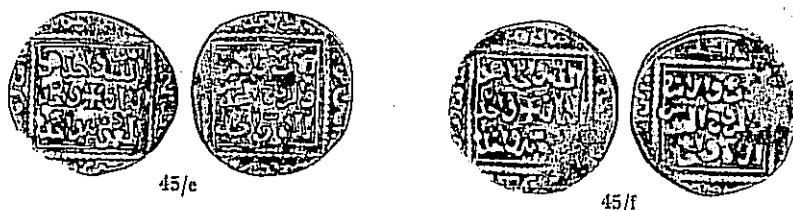
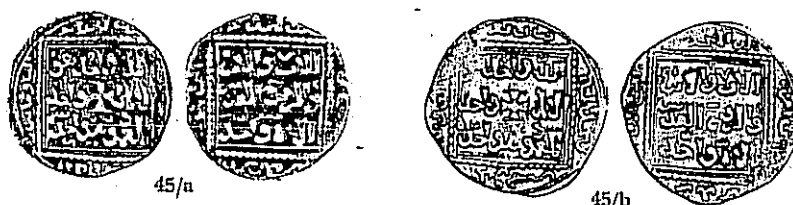


40/7



41

Monnaies de l'Orient Latin à légendes arabes



Monnaies de l'Orient Latin à légendes arabes



46/a



46/b



47/a



47/b



47/c



47/d



48



49/a



49/b



50



51



52

Monnaies de l'Orient Latin à légendes arabes

- بلانكار، لوي: نوع من المسكوكات الذهبية العربية خلال الحروب الصليبية.
دراسة مقارنة حول المسكوكات الذهبية العربية والعربية المقلدة المضروبة
في مصر وسوريا في القرنين الثاني عشر والثالث عشر للميلاد. مع ملحق:
قائمة بأوزان ٣٠٠ دينار فاطمي أعدها هنري سوفير. (بالفرنسية)
٢٩٧
- بالوج، باول، وجاك إيفون: مسكوكات ذات منقوشات عربية من الشرق
اللاتيني. (بالفرنسية)
٣٤٥

- ٨٥ يُنْجفلايْش، مارسل؛ وزن زجاجي للنقود، عربي-بيزنطي. (بالفرنسية)
- ٩١ وُوكِر، جون؛ ديناران عربيان-بيزنطيان. (بالإنكليزية)
- ٩٥ بالوج، باول؛ أوزان زجاجية للنقود، عربية-بيزنطية. (بالفرنسية)
- ١٠٧ مايْلِس، جورج ك.: المسكوكة الفضية البيزنطينية والدرهم العربي. بعض الملاحظات عن العلاقة فيما بينهما. (بالإنكليزية)
- ١٤٢ شلومبيرجر، ل.-جُستاف: الإمارات الصليبية في المشرق تبعاً لأحدث الاكتشافات في المسكوكات. (بالفرنسية)
- ١٧١ لافْواه، هنري؛ النقود ذات النقوش العربية المضروبة في سوريا من قبل الصليبيين. (بالفرنسية)
- ٢٣٢ دي فوجيّه، [مليكور]: نقود الصليبيين وأختامهم. رسالة إلى السيد شلومبيرجر. (بالفرنسية)
- ٢٦٥ شلومبيرجر، ل.-جُستاف: تقليد المسكوكات العربية على يد الإفرنجية في سوريا وفلسطين. (بالفرنسية)
- ٢٩١ هايْد، فلهلم؛ حول المسكوكات التي يزعم أنه ضربها الفينيسيون في عكا وصور وطرابلس. (بالألمانية)

فهرس المحتويات

- ١ بوزه، كورت: حول مسكوكات عربية-بيزنطينية. رسالة إلى السيد ف. دي سوسي في مَتَس. (بالألمانية)
- ٣٣ ساباتيَه، جُستان: مسكوكة للقيصر البيزنطي ألكسس الأول عليها منقوشان بالحروف العربية الكوفية. (بالفرنسية)
- ٤١ دي بارتولوميد، جون: رسالة إلى السيد ب. دي كونه حول خزانة نقود اكتشفت من حفريات في تَقْلِس عام ١٨٥٨م. (بالفرنسية)
- ٥٠ شتِكِل، يوهان جُستاف: نتائج جديدة متعلقة بالمسكوكات العربية-البيزنطينية المصورة، مع ملحق. (بالألمانية)
- ٦١ كاراباتشك، ي.: تقرير حول: شتِكِل، يوهان جُستاف: نتائج جديدة متعلقة بالمسكوكات العربية-البيزنطينية المصورة، مع ملحق. (بالألمانية)
- ٦٨ كاراباتشك، ي.: مسكوكات منسوبة للقيصر ليو البيزنطي ذات المنقوشات العربية. (بالألمانية)
- ٧٧ كِرْكُبرايد، أ. س.: مسكوكات من الفترة الانتقالية العربية-البيزنطينية. (بالإنكليزية)

طبع في ٥٠ نسخة

نشر بمعهد تاريخ العلوم العربية والإسلامية
بفرانكفورت - جمهورية ألمانيا الاتحادية
طبع في مطبعة شتراوس، مورلنباخ، ألمانيا الاتحادية

سك النقود والمسكوكات في العالم الإسلامي

٢٤

المسكوكات العربية-البيزنطية
ومسكوكات الصليبيين العربية

نصوص ودراسات

جمع وإعادة طبع
فؤاد سزكين

بالتعاون مع

كارل إيرج-إيجرت، إكهارد نوبياور، مازن عماوي

١٤٢٤هـ - ٢٠٠٣م

معهد تاريخ العلوم العربية والإسلامية

في إطار جامعة فرانكفورت - جمهورية ألمانيا الاتحادية

منشورات
معهد تاريخ العلوم العربية والإسلامية

يصدرها
فؤاد سزكين

سك النقود والمسكوكات في العالم الإسلامي
٢٤

المسكوكات العربية-البيزنطية
ومسكوكات الصليبيين العربية

نصوص ودراسات

جمع وإعادة طبع

١٤٢٤هـ - ٢٠٠٣م

معهد تاريخ العلوم العربية والإسلامية
في إطار جامعة فرانكفورت - جمهورية ألمانيا الاتحادية

منشورات
معهد تاريخ العلوم العربية والإسلامية
سلسلة سك النقود والمسكوكات في العالم الإسلامي
المجلد ٢٤

